

NOS ÉQUIPES S'ENGAGENT
POUR MIEUX BÂTIR
VOS PROJETS !

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**
DU 22 MAI 2025

Groupe
SAMSE

**Distributeur de matériaux de
construction et d'outillage**

Notre groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 430 points de vente.

Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.

**" S'engager pour mieux
bâtir vos projets "**

Groupe
SAMSE

2

0

2

5

Assemblée Générale
Jeudi 22 mai

EXTRAIT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

*NB : Les notes et renvois de cet extrait font référence aux éléments présentées dans le
Document d'enregistrement universel 2024*

Sommaire

1	Rapport de gestion	5
1.1	Faits marquants de l'exercice 2024	6
1.2	Déroulement de l'exercice	7
1.3	Conventions réglementées	13
1.4	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	14
1.5	Gestion des risques	14
1.6	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	37
1.7	Etat de durabilité	40
1.8	Plan de vigilance	146
1.9	Informations sur le capital social	149
1.10	Dépenses non déductibles fiscalement	149
1.11	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	149
1.12	Frais de recherche et de développement	149
1.13	Perspectives 2025	149
1.14	Observations du Comité Social et Economique	149
2	Eléments financiers	150
2.1	Comptes consolidés	151
2.2	Comptes sociaux	232
3	Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025	268
3.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	269
3.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	271
3.3	Résolutions	286

1– Rapport de Gestion

1.1	Faits marquants de l'exercice 2024	6
1.2	Déroulement de l'exercice	7
1.3	Conventions réglementées	13
1.4	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	14
1.5	Gestion des risques	14
1.6	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	37
1.7	Etat de durabilité	40
1.8	Plan de vigilance	146
1.9	Informations sur le capital social	149
1.10	Dépenses non déductibles fiscalement	149
1.11	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	149
1.12	Frais de recherche et de développement	149
1.13	Perspectives 2025	149
1.14	Observations du Comité Social et Economique	149



1.1 Faits marquants de l'exercice 2024

Le 30 avril 2024, le Groupe SAMSE a concrétisé l'acquisition des activités de négoce de matériaux du Groupe HERIGE avec principalement les sociétés VM DISTRIBUTION et COMINEX. Cette expansion sur la façade ouest de la France s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe SAMSE. Ce rapprochement permet au Groupe SAMSE de compléter son maillage géographique. Présentes sur

le Grand Ouest de la France et fortes de 1 155 collaborateurs, les trois enseignes de négoce du Groupe HERIGE (VM Matériaux, LNTP et COMINEX) distribuent des matériaux de construction et de rénovation aux professionnels du bâtiment et aux particuliers pour un chiffre d'affaires annuel de 397 M€ au 31 décembre 2023 au travers d'un réseau de 79 points de vente.

1.1.1 Modifications significatives du périmètre

Acquisition par DORAS de 100 % des titres d'OXYGEN FERMETURES

Acquisition par SAMSE d'un fonds de commerce situé à Retournac (Haute-Loire)

Acquisition par SAMSE d'un fonds de commerce situé à Montrond-Les-Bains (Loire)

Acquisition par SAMSE de 100 % des titres des sociétés FINANCIERE VM DISTRIBUTION (détenant 100 % de VM DISTRIBUTION et VM TRANSPORT) et COMINEX

Acquisition par CHRISTAUD de 100 % des titres de la société PLASTI+

Acquisition par BLANC MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence)

Acquisition de trois fonds de commerce par DORAS situés à Jussey (Haute-Saône), Faverney (Haute-Saône) et Reims (Marne)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 50 % du capital de MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION

1.1.2 Réorganisation du périmètre

Cession par CELESTIN MATERIAUX à MATERIAUX SIMC de son fonds de commerce à Nîmes (Gard)

Fusion absorption de CELESTIN MATERIAUX par CHRISTAUD

Transmission Universelle de Patrimoine de MAT-APPRO à SAMSE et de SCIERIES ET SECHOIRS DU DAUPHINE à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 99,9 % du capital de LA BOITE A OUTILS

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 98,9 % du capital de BTP DISTRIBUTION

Cession par SAMSE de 100 % des titres COMINEX à CHRISTAUD

1.2 Déroulement de l'exercice

1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2024	2023	% de var.
Chiffre d'affaires	1 932,1	1 889,3	2,3
Résultat opérationnel courant	52,2	104,3	-50,0
Résultat opérationnel	51,1	101,9	-49,8
Résultat financier	-8,5	-3,4	153,2
Charge d'impôt	-14,9	-26,3	-43,3
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	7,1	-96,0
Résultat net des sociétés intégrées	28,0	79,3	-64,7
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	26,3	76,4	-65,6

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 932,1 M€ au 31 décembre 2024, en progression de 2,3 % par rapport à 2023 tenant compte d'une variation de périmètre significative sur 2024.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce est en hausse de 3,9 % sur l'exercice 2024, pour atteindre 1 539,7 M€.

L'activité Bricolage affiche un retrait de -3,6 %, mais conserve un bon niveau de performance par rapport au marché.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2024	2023	% de var.
Négoce	1 539,7	1 482,3	3,9
Bricolage	392,4	407,1	-3,6
Total Groupe	1 932,1	1 889,3	2,3

2 - Résultat Opérationnel Courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 52,2 M€ en retrait de 50,0 % (soit -52,1 M€) comparé à 2023.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en baisse de 62,5 % pour s'établir à 29,5 M€ au 31 décembre 2024. Le résultat du Négoce bénéficiait encore d'un contexte économique favorable sur l'exercice 2023. L'activité Bricolage fait apparaître un Résultat Opérationnel Courant de 22,7 M€, en diminution de 2,9 M€ (-11,3 %), en comparaison à une année 2023 très dynamique.

Les charges externes augmentent de 10,2 M€ (+9,6 %), mais diminuent de 6,4 % (soit 6,9 M€) à périmètre comparable.

Les encours clients ont fait l'objet d'un suivi continu tout au long de la période, et les retards de paiement ont particulièrement été examinés. Le coût net lié au risque client augmente de 0,7 M€ au 31 décembre 2024 sur le périmètre total.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 51,1 M€ en diminution de 50,8 M€ par rapport à 2023.

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -8,5 M€ au 31 décembre 2024 en comparaison à -3,4 M€ sur l'année 2023.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt s'élève à 14,9 M€ (26,3 M€ à fin 2023).

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 0,3 M€, en baisse de 6,8 M€ par rapport à 2023.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 28,0 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe s'établit à 26,3 M€ contre 76,4 M€ en 2023.

1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2024	2023
Dettes financières non courantes	499,7	322,1
Dettes financières courantes	117,1	82,8
Trésorerie active	-121,6	-192,2
Endettement net	495,2	212,7

1.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2024	2023	2022
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	1 343	1 542	987
Terrains et constructions	5 766	7 168	4 366
Matériels et outillages	7 159	7 341	2 568
Installations et agencements mobiliers	3 159	1 872	2 179
Matériel de transport	6 859	2 715	2 207
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 002	1 078	919
Total	28 288	21 716	13 226
Investissements financiers			
Titres SAS LA BOITE A OUTILS	116	0	159
Titres SAS DORAS	15	0	0
Titres MATERIAUX SIMC	54	52	0
Titres SAS CHRISTAUD	0	3 490	0
Titres SAS BTP DISTRIBUTION	6 172	86	0
Titres SAS Financière VM Distribution	73 247	0	0
Titres SAS Cominex	824	0	0
Titres SAS MC Distribution	16	0	0
Total	80 444	3 628	159
Investissements SAMSE société mère	108 732	25 344	13 385
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS DORAS	10 813	10 611	5 516
SAS LA BOITE A OUTILS	5 854	15 914	9 410
SAS VM DISTRIBUTION	5 228	0	0
SAS CHRISTAUD	2 813	20 704	5 088
SAS RENE DE VEYLE	2 016	3 384	2 072
SAS MAURIS BOIS	1 928	3 654	6 226
SAS M+ MATERIAUX	1 786	3 607	3 915
SAS EPPS	1 091	480	166
SAS BLANC MATERIAUX	663	0	123
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	455	3 653	537
SAS BTP DISTRIBUTION	416	451	1 595
SAS SOCOBOIS	212	1 694	368
SAS COMPTOIRS DU SUD	113	3 076	331
SAS COMPTOIR FROMENT	103	122	580
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	80	78	152
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	60	247	35
SAS ZANON TRANSPORTS	59	1 789	210
SAS VM TRANSPORT	26	0	0
AUTRES	0	0	0
SAS CELESTIN MATERIAUX		622	248
Investissements filiales	33 716	70 086	36 572

(*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

1.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2024	2023	% de var.
Chiffre d'affaires	645,8	725,7	-11,0 %
Résultat d'exploitation	10,5	27,0	-61,1 %
Résultat financier	22,1	29,6	-25,3 %
Résultat exceptionnel	-2,2	-0,8	175,0 %
Participation	0,7	2,3	-69,6 %
Impôt sur le résultat	0,4	5,4	-92,6 %
Résultat net	29,4	48,0	-38,8 %

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2024 s'élève à 645,8 M€ contre 725,7 M€ en 2023, ce qui représente une baisse de 11,0 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 27,0 M€ en 2023 à 10,5 M€ en 2024, soit une baisse de 61,1 % : les produits d'exploitation se situent à 661,3 M€ et les charges à 650,7 M€.

Le résultat financier, principalement composé des dividendes des filiales, est en baisse sur l'exercice,

suite à la diminution des dividendes et la hausse des charges d'intérêts.

Le résultat exceptionnel qui était de -0,8 M€ en 2023 ressort à -2,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,7 M€ et un impôt sur les bénéfices de 0,4 M€, le résultat net s'établit à 29,4 M€, en baisse de 38,8 % par rapport au résultat 2023.

Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2021	16,00 €
2022	16,00 €
2023	10,00 €

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

montant en K euros	Art. D.441-6 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art.D.441-6 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	4 153					4 810	35 000					15 377
Montant total des factures concernées en K euros HT	11455	2221	1211	608	4136	8176	33446	3573	2123	670	17039	23405
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,21 %	0,43 %	0,23 %	0,12 %	0,80 %	1,57 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,18 %	0,55 %	0,33 %	0,10 %	2,64 %	3,62 %
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												6 565
Montant total des factures exclues HT												14 468
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☒ Délais légaux : FdM 45j						☐ Délais contractuels : ☒ Délais légaux : FdM 45j					

1.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2024	2023	% variation	2024	2023	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	338 734	345 708	-2,02	21 224	22 746	-6,69
SAS DORAS	205 845	241 676	-14,83	3 103	11 699	-73,48
SAS M+ MATERIAUX	265 369	311 479	-14,80	7 155	19 393	-63,11
SAS VM DISTRIBUTION	326 829			-21 491		
SAS VM TRANSPORT	4 728			-28		
SAS COMINEX	9 061			313		
SAS MATERIAUX SIMC	160 908	176 868	-9,02	2 200	6 597	-66,65
SAS PLATTARD NEGOCE	101 330	115 951	-12,61	4 921	6 993	-29,63
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	78 107	81 411	-4,06	1 826	2 522	-27,60
SAS BTP DISTRIBUTION	70 457	74 080	-4,89	2 258	3 667	-38,42
SAS MAURIS BOIS	77 707	77 066	0,83	4 694	5 424	-13,46
SAS PLATTARD SAS	41 028	43 865	-6,47	702	1 553	-54,80
SAS SOCOBOIS	39 989	44 746	-10,63	978	832	17,55
SAS OXYGEN FERMETURES	3 861			-108		
SAS CELESTIN MATERIAUX (fusion dans Christaud)		37 728	-100,00		2 541	-100,00
SAS CHRISTAUD	108 363	78 943	37,27	5 168	5 056	2,22
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	7 606	9 596	-20,74	-1 926	-1 052	83,08
SAS GEMOISE-PLAST	4 681	5 334	-12,24	209	175	19,43
SAS GEMOISE PARIS	22 333	24 393	-8,45	1 642	982	67,21
SAS PLASTI +	5 244			-27		
SAS BOURG MATERIAUX	20 903	21 183	-1,32	500	1 172	-57,34
SAS COMPTOIR FROMENT	23 402	25 319	-7,57	2 861	3 098	-7,65
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	19 206	21 005	-8,56	1 026	1 301	-21,14
SAS COMPTOIRS DU SUD	36 631	38 958	-5,97	250	466	-46,35
SAS RG BRICOLAGE	19 126	19 813	-3,47	3 021	3 139	-3,76
SAS ZANON TRANSPORTS	19 624	16 207	21,08	1 448	1 663	-12,93
SAS DIDIER	11 258	14 121	-20,27	-335	272	-223,16
SARL SUD APPRO	12 165	13 542	-10,17	48	268	-82,09
SAS MS MATERIAUX	7 715	9 169	-15,86	-157	281	-155,87
SAS BLANC MATERIAUX	9 398	9 122	3,03	536	1 154	-53,55
SAS MAT-APPRO (TUP dans SAMSE)		5 603	-100,00		56	-100,00
SAS TARARE MATERIAUX	4 384	5 314	-17,50	-76	262	-129,01

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2024	2023	% variation	2024	2023	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	26 387	28 445	-7,24	17 863	16 628	7,43
SAS DORAS	4 954	13 739	-63,94	3 523	10 310	-65,83
SAS M+ MATERIAUX	7 300	19 319	-62,21	5 674	13 058	-56,55
SAS VM DISTRIBUTION	-24 229			-24 202		
SAS VM TRANSPORT	-70			-35		
SAS COMINEX	259			65		
SAS MATERIAUX SIMC	2 263	6 529	-65,34	1 493	4 511	-66,90
SAS PLATTARD NEGOCE	5 506	7 018	-21,54	4 015	4 693	-14,45
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	-1 282	1 496	-185,70	-1 673	765	-318,69
SAS BTP DISTRIBUTION	2 313	3 494	-33,80	1 404	2 582	-45,62
SAS MAURIS BOIS	4 811	5 416	-11,17	3 365	4 670	-27,94
SAS PLATTARD SAS	4 835	5 942	-18,63	3 753	4 958	-24,30
SAS SOCOBOIS	801	595	34,62	557	473	17,76
SAS OXYGEN FERMETURES	-114			-144		
SAS CELESTIN MATERIAUX (fusion dans Christaud)		2 577	-100,00		1 870	-100,00
SAS CHRISTAUD	14 812	6 109	142,46	13 575	4 725	187,30
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	-2 141	-1 192	79,61	-1 990	-1 186	67,79
SAS GEMOISE-PLAST	209	830	-74,82	156	770	-79,74
SAS GEMOISE PARIS	1 640	983	66,84	1 212	722	67,87
SAS PLASTI +	-17			-11		
SAS BOURG MATERIAUX	518	1 231	-57,92	377	845	-55,38
SAS COMPTOIR FROMENT	2 914	3 136	-7,08	1 967	2 096	-6,15
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 069	1 319	-18,95	711	847	-16,06
SAS COMPTOIRS DU SUD	102	140	-27,14	116	172	-32,56
SAS RG BRICOLAGE	3 102	3 182	-2,51	2 132	2 174	-1,93
SAS ZANON TRANSPORTS	1 485	1 665	-10,81	982	1 127	-12,87
SAS DIDIER	-339	261	-229,89	-272	229	-218,78
SARL SUD APPRO	92	296	-68,92	71	207	-65,70
SAS MS MATERIAUX	-186	261	-171,26	-159	194	-181,96
SAS BLANC MATERIAUX	556	1 173	-52,60	405	876	-53,77
SAS MAT-APPRO (TUP dans SAMSE)		57	-100,00		35	-100,00
SAS TARARE MATERIAUX	-105	244	-143,03	-166	171	-197,08

1.3 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe. Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

1.4 Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le Conseil d'Administration de SAMSE du 18 septembre 2024 a décidé de la nomination de Gilles Puissant en qualité de nouveau Directeur Général Délégué SAMSE à effet du 1^{er} janvier 2025.

La société PLASTI + a été absorbée par CHRISTAUD par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

La société FINANCIERE VMD a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

TARARE MATERIAUX a cédé, à effet du 1^{er} janvier 2025, son fonds de commerce de Saint-Forgeux (Rhône) à PLATTARD SAS et son fonds de

commerce de Tassin-La-Demi-Lune (Rhône) à SAMSE.

SAMSE s'est retirée du capital de MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION, par voie de réduction de capital, à effet du 2 janvier 2025.

VM DISTRIBUTION a apporté à CHRISTAUD sa branche d'activité de négoce de matériaux à destination des travaux publics, à effet du 1^{er} avril 2025.

1.5 Gestion des risques

1.5.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

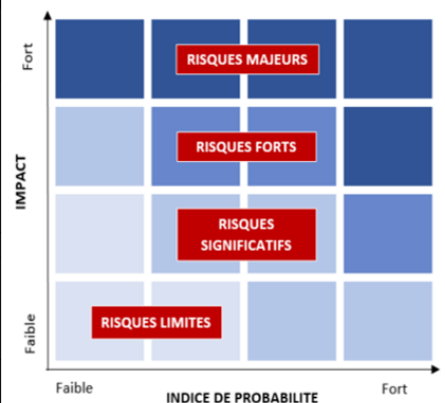
La société, ayant procédé en 2023 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risques présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
Risques liés au secteur d'activité du Groupe	Risques liés aux cycles économiques, aux événements macroéconomiques, politiques et sanitaires majeurs survenant dans les marchés clés du Groupe Pression concurrentielle	Fort Fort
Risques stratégiques et opérationnels	Sécurité des personnes Défaillance des systèmes informatiques Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks Stratégie de croissance et de développement inappropriée Risques liés à la gestion des ressources humaines Fraude	<i>RSE</i> Majeur Majeur Fort Fort Fort Significatif
Risques environnementaux	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	<i>RSE</i> Significatif
Risques financiers	Risques de contrepartie Risques de liquidité Risques de taux Risques de change	Majeur Majeur Significatif Significatif
Risques juridiques et réglementaires	Litiges Ethique des affaires	<i>RSE</i> Significatif Significatif



RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

Risques liés aux cycles économiques, aux événements macroéconomiques, politiques et sanitaires majeurs survenant dans les marchés clés du Groupe

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe SAMSE, au travers de ses deux activités - Négoces et Bricolage - est présent sur le secteur de la construction à savoir les marchés de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat, de la construction neuve résidentielle et non résidentielle ainsi que sur les marchés de travaux publics. Ces marchés suivent un caractère cyclique et sont fortement influencés par le contexte économique général, notamment la croissance du PIB, la consommation des ménages mais également l'inflation, les taux d'intérêts et les politiques publiques s'y rapportant. Par ailleurs, même si le Groupe n'est pas présent à l'international, un contexte géopolitique défavorable (contexte géopolitique au Proche-Orient, guerre en Ukraine...) peut impacter négativement le contexte économique général, et par conséquent l'activité du Groupe (hausse de prix des matières premières, hausse du prix de l'énergie...). Si la construction neuve connaît des variations cycliques liées entre autres (i) à l'évolution des coûts de construction, (ii) au rythme de délivrance des permis de construire et (iii) à l'évolution des taux d'intérêt qui influence la demande, le niveau des logements mis en chantier a atteint, en 2024, 263 100 logements, soit 32 900 de moins (-11,1%) qu'en 2023, un niveau historiquement bas au regard des 385 000 en moyenne entre 2010 et 2019. Les difficultés du secteur sont liées à une demande fortement pénalisée par le relèvement des taux directeurs à l'été 2022 et à de nouvelles réglementations environnementales dans la construction (RE2020). Un angle de vue plus global permet d'entrevoir des facteurs de résilience : du côté de l'entretien et de la rénovation qui résiste, notamment dans le secteur du non-résidentiel, et du côté des travaux publics (ou génie civil) qui restent résilients. Cependant l'instabilité institutionnelle et économique pèse sur la dynamique du secteur, qui n'affiche pas son élan habituel à un peu plus d'un an des prochaines élections municipales. La Fédération Française du Bâtiment prévoit pour 2025 une nouvelle contraction de l'activité de -5,4% en volume en ce qui concerne les logements neufs, -8,4% pour le non-résidentiel et une légère progression de +0,6% en volume de l'activité entretien-amélioration. Au global pour le bâtiment, grâce au moindre recul du neuf, la prévision FFB d'activité post loi de finances ressort à -2,6 %, contre -5,6 % initialement affiché fin décembre 2024.	Compte tenu de la dépendance de notre activité au contexte économique, en cas de dégradation de ce dernier, des impacts financiers seraient à prévoir tels que la baisse d'activité du Groupe impliquant une diminution de son chiffre d'affaires et de son résultat.

Gestion du risque

Le Groupe SAMSE confirme que ses activités seraient impactées en cas de ralentissement conjoncturel d'ampleur, si le contexte économique général venait à se dégrader significativement ou en cas d'un bouleversement géopolitique majeur.

Néanmoins l'expérience acquise depuis plus de 100 ans sur son marché historique a conduit le Groupe SAMSE à intégrer dans sa stratégie et sa gestion opérationnelle prudente les possibles revirements conjoncturels.

Le Groupe mène une veille constante sur les perspectives des marchés de la construction au moyen :

- d'études externes portant sur les perspectives économiques globales et celles du marché du secteur de la construction
- d'analyses internes de l'évolution d'indicateurs traduisant les tendances des marchés sur lesquels il est présent (nombre de permis de construire délivrés, nombre de constructions commencées, etc...)
- des retours d'expérience présentés par les Directeurs d'enseignes lors des Comités Exécutifs mensuels permettant d'identifier des signaux faibles de possibles ralentissements sur les marchés locaux.

Il suit également de près l'évolution des carnets de commandes de ses clients lors de rituels commerciaux hebdomadaires et l'évolution des marges.

Le Groupe bâtit sa stratégie sur des projections qui se veulent prudentes et réalistes à court, moyen et long terme :

Lors de l'exercice budgétaire annuel, chaque responsable de point de vente est invité à présenter des perspectives réalistes en se basant sur les éléments de conjoncture économique globale ainsi que sur les tendances de son marché local et d'adapter en conséquence le montant de ses investissements et de ses charges. Le budget annuel du Groupe est bâti grâce à la consolidation de l'ensemble des budgets réalisés au niveau le plus fin de l'organisation.

Sur la même approche prudentielle, chaque enseigne présente des projections à 5 ans mettant en avant ses potentiels axes de développement ou freins au développement au regard des tendances constatées sur leurs marchés respectifs permettant ainsi à la Direction Générale de réaliser les arbitrages nécessaires pour diversifier le risque en fonction des segments de marchés (construction neuve résidentielle, construction neuve non résidentielle, rénovation, travaux publics).

Enfin, le Groupe a réalisé en 2022 un exercice de vision à 10 ans en réunissant 260 cadres de l'entreprise pour identifier les possibles changements économiques, sociaux et sociétaux susceptibles d'impacter les activités du Groupe d'ici 2030 et définir les transformations à entreprendre au sein des différentes organisations. Après plus de 800 réunions en interne pour partager en petit comité les enjeux de cette vision avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe, 7 Comités Stratégiques, émanations du Comité Exécutif, ont pris en charge une grande partie du déploiement opérationnel de cette vision et endossent en parallèle un rôle de veille afin d'identifier les différentes tendances émergentes et d'adapter les actions du Groupe en conséquence.

Le Groupe pense enfin pouvoir s'appuyer sur une organisation agile et résiliente :

Le fort degré de décentralisation laissant aux managers opérationnels une grande latitude dans la prise de décision, ainsi que plus généralement l'autonomie laissée à l'ensemble des collaborateurs, permettent la mise en place d'actions rapides et en adéquation avec les réalités constatées sur le terrain. En parallèle, son mode de gouvernance et la capacité du Comité Exécutif à mobiliser des groupes de travail inter-enseignes et inter-services pour répondre à des situations de crises lui permettent d'adapter rapidement son organisation à de nouvelles contraintes externes inattendues.

Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Les marchés du Bricolage et du Négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume, ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs. Pour l'activité Négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, et CHAUSSON MATERIAUX constituent les principaux concurrents. Concernant l'activité Bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICOMARCHE. Certains concurrents traditionnels proposent également des market places (LEROY MERLIN) avec une offre de produits élargie. Par ailleurs, de nouveaux concurrents, appelés «pure players», se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, ou AMAZON.	Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être : une perte de parts de marché, une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le Groupe une diminution des marges.
Gestion du risque	
Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence son maillage territorial ainsi que son offre tant dans ses points de vente physiques que sur ses sites internet. Pour mener ses actions, le service Marketing s'appuie notamment sur : • la réalisation de benchmark quotidiens des offres de ses sites internet, • l'adaptation des plans de vente et des plans de stock de ses agences et magasins, • le travail sur une offre produits décarbonée et plus responsable (engagement RSE), • la formation continue de ses collaborateurs, et l'adaptation constante des services proposés aux clients, • des investissements dans les outils marketing, et dans la transformation digitale.	

RISQUES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Sécurité des Personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
La gestion et la prévention des risques professionnels constituent une obligation légale pour les points de vente du Groupe SAMSE, conformément aux exigences du Code du travail, des réglementations applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le « risque professionnel » se définit comme l'ensemble des situations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité des salariés au travail, pouvant conduire à un accident ou à une maladie professionnelle. Les principaux facteurs de risque identifiés, non limitatifs, et nécessitant des mesures de prévention adaptées sont les suivants : • Manutention : risques liés aux manipulations manuelles ou mécaniques des charges ; • Environnement de travail : risques de chutes de plain-pied et de hauteur ; • Équipements et outils : risques associés aux équipements mécaniques et aux outils de travail ; • Électricité : risques électriques liés aux installations et aux interventions ; • Incendies et explosions : risques liés aux substances inflammables et aux équipements ; • Risques routiers : risques liés aux déplacements professionnels ; • Risques psychosociaux : facteurs de stress, tensions et autres impacts sur la santé mentale. La maîtrise de ces risques repose sur la mise en œuvre d'actions spécifiques, conformes aux dispositions réglementaires et aux meilleures pratiques en matière de santé et sécurité au travail	La sécurité des personnes constitue un enjeu majeur pour le Groupe SAMSE, classé parmi les risques prioritaires. Les principaux effets potentiels identifiés par le Groupe en matière de sécurité concernent les préjudices humains subis, à savoir : – Le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tiers ; – L'incapacité permanente touchant un ou plusieurs salariés, clients ou tiers ; – La maladie professionnelle, affectant durablement la santé des collaborateurs. Par ailleurs, une gestion inadéquate des conditions de travail peut engendrer un impact réputationnel significatif auprès des parties prenantes, affectant notamment l'image de l'entreprise et sa capacité à attirer de nouveaux talents. Enfin, un accident grave survenu sur un site peut entraîner des conséquences juridiques pour le responsable du site et/ou les dirigeants. Ces incidents peuvent également conduire à une fermeture temporaire ou définitive de l'établissement concerné, avec des répercussions financières directes sur les performances économiques du Groupe.

Gestion du risque

La stratégie est définie par un Groupe de travail Prévention, composé de 14 membres issus des différentes enseignes et niveaux hiérarchiques. La déclinaison opérationnelle est assurée par un Groupe de pilotage prévention, regroupant l'ensemble des responsables HSE des enseignes (11 membres). Un programme global de sensibilisation, d'évaluation des risques et d'amélioration continue, a été instauré mobilisant une Communauté Prévention de 30 collaborateurs (managers compris) répartis entre les activités de Négoce et de Bricolage.

Les animateurs sécurité sont responsables de la production, de l'actualisation et de la mise en œuvre des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et autres documents obligatoires pour chacun des sites de leur périmètre. Ces actions garantissent une stricte conformité aux réglementations en vigueur, notamment le Code du Travail, les normes ICPE et les règles ERP.

L'Audit Prévention Groupe est un référentiel structurant, actualisé en 2023, qui regroupe l'ensemble des exigences en Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement (SSE). Ce document stratégique sert de cadre pour harmoniser les pratiques au sein des enseignes et des différents sites. L'ensemble des sites est soumis à des audits annuels, réalisés selon deux formats : un audit référentiel spécifique à l'activité (Négoce ou Bricolage) ou une visite de prévention approfondie. Ces audits génèrent des plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est suivi lors de visites périodiques.

Chaque année, un audit sécurité incendie est conduit en collaboration avec l'assureur sur les sites stratégiques, suivant des protocoles précis pour évaluer l'entretien des équipements, les comportements face aux situations d'urgence et la conformité des dispositifs aux normes applicables.

Tous les accidents et incidents font l'objet d'une analyse approfondie par l'animateur sécurité en charge du périmètre. Des rapports d'analyse des causes racines (Arbre des causes, 6M...) sont établis, accompagnés de préconisations humaines, techniques et organisationnelles visant à prévenir leur récurrence.

Un plan de communication structuré est déployé auprès des collaborateurs. Ce plan inclut des réunions mensuelles de prévention, des supports de communication dédiés (1/4 h sécurité, Zoom, Flash...) et des retours d'expérience (REX) sur les incidents notables. L'objectif est de renforcer la culture de la prévention et l'implication active des équipes.

Le Groupe investit massivement dans la formation des salariés sur des thématiques prioritaires :

- Conduite d'engins et manutention : chariots élévateurs, grues, camions.
- Utilisation sécurisée des outils spécifiques : équipements de découpe (ex. scies à panneaux).
- Hygiène, sécurité et conditions de travail : formations SST, prévention des TMS (troubles musculosquelettiques), gestion des risques incendie.
- Gestion des produits chimiques dangereux : stockage, manipulation, et réponse aux situations d'urgence.

Les sites de stockage des substances chimiques répondent aux normes les plus strictes en matière de sécurité (normes ICPE). Les plateformes logistiques, en particulier, ont été spécifiquement conçues pour réduire les risques d'exposition, limiter les effets des rejets accidentels et prévenir les réactions chimiques incontrôlées.

Risques des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus la stratégie de digitalisation du Groupe (sites de e-commerce, recours au télétravail...) et la migration de certaines applications en SAAS (SIRH) conduisent à une augmentation de sa surface d'exposition. Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybermalveillance, à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels) ou à des fuites de données. L'existence de réglementations en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, entraînent également des risques de non-conformité législative et réglementaire.	Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communication de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image. Un défaut dans les modalités de traitement ou la protection des données personnelles pourrait également avoir des conséquences financières (sanctions juridiques) et réputationnelles.
Gestion du risque	
Au sein de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe. Les deux sites d'hébergement ISO 27001 des applications informatiques et de la téléphonie en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information, une augmentation des liens entre les datacenters est prévue pour 2025. Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques. Des améliorations régulières permettent de sécuriser les nouvelles modalités de travail à distance, ce qui est confirmé par la réalisation d'audits externes pluriannuels. Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications bénéficient de mesures de sauvegarde inaltérables permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement. Convaincus de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatiques déploient depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif repose sur la diffusion de supports de communication internes pour impulser les bonnes pratiques, un dispositif d'alerte mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place et des campagnes de tests de phishing à grande échelle. De plus, dans le but de continuer à maîtriser son image, le Groupe s'appuie dorénavant sur le triptyque d'outils/technologies (SPF/DKIM/DMARC) pour sécuriser ses domaines émetteurs de mails. Depuis 2022, pour garantir une surveillance en 24/7, le Groupe a souscrit un contrat de SOC (Security Operation Center) adossé à une couverture de l'ensemble du parc postes et serveurs par un EDR. En 2025, cette protection a été renforcée par : - le déploiement d'une nouvelle génération d'agent XDR permettant une meilleure collecte des événements et une réponse plus rapide directement sur le poste des utilisateurs et des serveurs (EDR, NDR et EPP) - l'utilisation d'un SOAR Security Orchestration Automation and Response) pour optimiser, automatiser et accélérer la réponse en cas d'incident grave. En parallèle et dans le cadre de son amélioration continue vis-à-vis du RGPD, le Groupe veille à la conformité de ses activités concernant les traitements de données à caractère personnel et s'assure de la sécurisation des données afin de les protéger de tout accès illégitime, altération ou disparition.	

Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Sur ses deux marchés : Négoce ou Bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises. Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des augmentations consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Dans un contexte de marché concurrentiel ne permettant pas la répercussion de ces hausses aux clients finaux, le Groupe pourrait dégrader ses marges. D'autre part, des hausses sur les cours des matières premières et de l'énergie couplées à des croissances du marché nettement supérieures aux prévisions pourraient conduire les industriels, fournisseurs du Groupe, à être dans l'incapacité de produire suffisamment pour répondre aux besoins du marché. Par ce phénomène le Groupe serait exposé à un risque de pénuries sur certaines familles de produits qu'il distribue. Par ailleurs, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non-respect des règles d'éthiques. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne. Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.	Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe : • la dégradation de son résultat opérationnel, • la dégradation de sa réputation.
Gestion du risque	
Le Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière. La Direction des achats peut se rapprocher du crédit-manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés. Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur. Au 31 décembre 2024, le TOP 10 fournisseurs en volume d'achats représente moins de 20 % du volume d'achats global. Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs. Le Groupe SAMSE qui a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides, a, par ailleurs, développé et déployé un outil de gestion de ses tarifs centralisé qui lui permet d'anticiper au mieux les fluctuations tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients pour ainsi préserver ses marges. Dans le cadre de sa transformation, le Groupe déploie également des cellules d'approvisionnement inter-régionales pour centraliser la gestion des approvisionnements, professionnaliser les métiers et ainsi permettre une meilleure gestion des besoins des agences. Le dispositif s'est renforcé avec la création d'une nouvelle plateforme logistique Négoce et Bricolage: La Boisse, en complément des quatre autres plateformes du Groupe (Panneaux, Bois, Matériaux et Outillages et Adductions d'eau), placée au centre de notre maillage géographique dans une optique de limiter notre empreinte carbone. Le processus d'approvisionnement représente en effet un aspect RSE important pour le Groupe SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter ses émissions de CO2 liées aux transports de marchandises, ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local. Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks. La qualité des stocks est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menées mensuellement sur les stocks. Les objectifs sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.	

Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe. Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou de ne pas être en mesure d'obtenir des conditions d'acquisition satisfaisantes au regard de la performance de la cible.	Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développements futurs.
Gestion du risque	
Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée en se basant sur un schéma directeur qui repose notamment sur les trois piliers suivants : • réaliser des acquisitions en lien direct avec ses métiers historiques (Négoce et Bricolage), • renforcer le maillage territorial en France exclusivement, • adopter une démarche de rapprochement spécifique en fonction des opportunités de développement (rapprochement par étapes progressives et accompagnement de la direction en place). Chaque projet de croissance externe ou interne, fait l'objet d'une étude préalable par les responsables opérationnels des enseignes concernées qui s'assurent notamment de disposer des ressources humaines en adéquation avec le projet de croissance étudié (nombre de collaborateurs et compétences suffisants). La Direction du Développement, les Directions Administratives et Financières et les responsables opérationnels présentent ensuite les projets retenus au Comité Exécutif, sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. Les projets les plus stratégiques nécessitent la validation du Conseil d'Administration. Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières et notamment sur les aspects juridiques et financiers.	

Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser, à développer leurs compétences et à les rendre ambassadeurs de sa marque employeur. Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur. Le niveau d'engagement et de confiance ainsi que l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforcent la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe. Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique et le transport est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site. La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence ou en magasin. La démographie et le vieillissement de la population corrélés à un allongement des carrières (réformes législatives qui visent à repousser l'âge légal de départ à la retraite) représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise. Dans un secteur d'activité avec une pénibilité objective des postes opérationnels, cet enjeu peut devenir critique. Du fait de son engagement en matière de responsabilité sociale et sociétale, la féminisation des métiers, notamment sur les postes d'encadrement, l'intégration des seniors ou encore des travailleurs en situation de handicap, sont un enjeu fort pour le Groupe. Enfin, le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.	Un manque de formation des collaborateurs en agence ou un niveau de compétence des équipes insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque. Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs. Le non-respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe. Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation du turn-over. Le vieillissement de la population et l'allongement de la carrière nécessiteront notamment sur les postes opérationnels terrain des aménagements des postes de travail et/ou des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (travail à temps partiel, pré-retraite progressive...). La non prise en compte de ce risque ou le manque d'anticipation peut conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impacter les coûts de mutuelle. Le manque de diversité peut venir entacher l'image de marque du Groupe, engendrer des non-conformités légales mais aussi limiter l'intelligence collective et le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

Gestion du risque

Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur les orientations décidées dans le cadre d'un grand projet de vision, appelé Imagine 2030, initié en 2022 et qui a abouti en 2023 dans l'embarquement de l'ensemble des 6 400 collaborateurs du Groupe autour de ces grandes orientations stratégiques.

Parmi celles-ci, l'actionnariat salarié est un marqueur fort de la stratégie, grâce notamment à un abondement attractif pour l'ensemble des collaborateurs. Le plan de co-investissement, engagé en 2020 (Horizon Bleu) auprès des managers s'inscrit également dans le souhait de l'entreprise d'associer largement les collaborateurs aux décisions et à la performance des Enseignes.

Depuis quelques années, le Groupe a également revu ses ambitions en matière de recrutement, notamment par le développement d'un site carrière Groupe sans cesse enrichi depuis 2019, et s'organise pour améliorer sa visibilité sur les réseaux sociaux.

Il s'engage également sur le volet social de sa politique RSE en développant une politique handicap ambitieuse (mobilisation des équipes RH, accord Handicap chez Samse, ...) mais également des actions en faveur de l'égalité professionnelle et l'intégration des seniors. Des critères de performance permettent au Groupe de suivre et mesurer les résultats des différentes actions entreprises.

Par ailleurs, le Groupe met également l'accent sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs et en développant les « people review ». Outre une politique de formation depuis longtemps très volontariste, notamment mise en œuvre par des formateurs internes intervenant sur le terrain, le Groupe a réaffirmé dans le cadre d'Imagine 2030, son fort engagement pour mieux accompagner les parcours professionnels de ses collaborateurs en décidant de la mise en place d'un Campus à déployer à horizon 2026. Pour renforcer cette ambition, les collaborateurs bénéficient d'un accompagnement fort dans leurs projets de mobilité professionnelle grâce à une nouvelle Charte de mobilité qui s'applique depuis 2023 dans l'ensemble des enseignes du Groupe.

La DRH du Groupe s'engage également dans des projets permettant de développer un véritable statut social au sein de ses enseignes (telle qu'une protection sociale commune à l'ensemble du Groupe). De même, elle déploie des projets qui visent à mettre en valeur les politiques RH grâce à des outils pédagogiques (Bilan Social Individuel, développement d'un Intranet RH...).

Pour accompagner l'ensemble de ces projets, le Système d'Information RH a été entièrement revu en 2022 autour d'une architecture multi-solutions plus ergonomique (paie, gestion du personnel, entretiens annuels, gestion de la formation et gestion de la rémunération) accessibles pour tous nos collaborateurs.

Un système de veille permet au Groupe d'engager les actions d'adaptation nécessaires, à tous les niveaux de l'entreprise, pour être en conformité avec les exigences légales et réglementaires. A ce titre, le Groupe mesure régulièrement la satisfaction des collaborateurs, leur engagement et leur fierté d'appartenance au Groupe.

Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses à la fois de la part de son personnel au sein de ses activités Négoce et Bricolage, et au siège, et/ou de ses clients ou fournisseurs Les typologies de fraudes sont variées : • Certaines sont décrites dans la partie relative aux risques SI ; • D'autres concernent les agences et magasins : achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques ; • D'autres enfin peuvent viser ou être menées par le personnel du Siège : fraude au faux virement, détournement de trésorerie, fausses notes de frais...	Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières, ainsi que la perte ou la détérioration de marchandises.
Gestion du risque	
Au-delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, un système de contrôle interne est déployé dans le Groupe sur la base de procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur. Ces dernières sont mises à disposition dans un manuel de procédures. Le processus de contrôle interne se base sur différents niveaux à la fois directement au sein des agences par les chefs d'agence ou au siège par les managers (validations formelles des principales opérations, revues de rapports des anomalies, suivi des flux de trésorerie...) mais également par des fonctions transverses comme le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la Direction opérationnelle et à la Direction financière, le service Prévention, la Trésorerie ou le Crédit Client Région. L'audit interne, en troisième niveau de revue, de par son programme d'audit annuel, intervient de manière périodique au sein des agences et au siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne. Un rapport d'indicateurs de risque mensuel permet également aux services Contrôle de Gestion Siège et Audit Interne de détecter de potentielles anomalies ou déviations sur les thématiques de Trésorerie, Stocks et Ventes. Les agences et magasins du Groupe réalisent des sondages de stocks réguliers tout au long de l'année. Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'inventaires permanents au sein de la partie Négoce, les inventaires permanents étant déjà en place sur les magasins de Bricolage. Ces dispositifs de comptage des stocks à intervalles réguliers permettent d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'actions si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.	

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air (émissions de gaz à effet de serre) qui ont un impact néfaste sur l'environnement. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement. Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales avec notamment des obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (Loi ELAN et décret tertiaire) mais aussi de déclaration de ses émissions de GES ou de déploiement photovoltaïque (loi AER). Le stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie. Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant l'un des plus importants producteurs de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1^{er} janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser la reprise des déchets issus des produits qu'ils vendent afin de lutter contre les décharges sauvages qui ont un impact désastreux sur l'environnement. Cette obligation se renforce davantage encore avec la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (Loi AGECE) qui étend la Responsabilité Elargie des Producteurs aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB), et impose donc aux metteurs sur le marché la reprise gratuite, le recyclage et le réemploi des déchets du bâtiment.	Au-delà des conséquences réputationnelles auprès des différentes parties prenantes que peuvent causer de telles pollutions, le Groupe s'expose principalement à des risques réglementaires, financiers mais aussi organisationnels. En effet, les restrictions d'accès des camions aux magasins ou aux chantiers pourraient entraîner des pertes de marchés importantes et générer des difficultés à assurer l'approvisionnement de certaines agences. Le non-respect des différentes réglementations environnementales (Loi ELAN, loi contre les décharges sauvages etc.) pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières, mais également des surcoûts liés à l'obligation de mise en conformité. Enfin, des incidents liés au stockage des produits pourraient porter atteinte à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des riverains, pouvant entraîner la fermeture temporaire ou définitive de certains sites.
Gestion du risque	
Le Groupe est soucieux de limiter son empreinte environnementale et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions afin de limiter les impacts liés à ses activités. Ces plans d'actions sont détaillés dans son état de durabilité inclus dans le Document d'enregistrement universel. Le Groupe y présente également les enjeux liés à sa chaîne de valeur et notamment liés aux impacts environnementaux de la production des produits qu'il commercialise. De plus, le Groupe s'assure de se conformer à ses obligations environnementales et réalise une veille technique et technologique afin de suivre les évolutions et d'adapter ses pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires et notamment au développement des zones à faibles émissions.	

* Source: https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle_de_presse/communiqués_de_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html

RISQUES FINANCIERS

Risques de contrepartie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, près des deux tiers du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou procédures collectives) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement. Au 31 décembre 2024 le montant des créances clients s'élève à 213.536 M€ et représentent 14,22 % de l'actif du bilan. L'annexe aux comptes consolidés, note 10 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité Négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.	Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir trois impacts financiers pour le Groupe : - la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants, - l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie, - l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.
Gestion du risque	
Le Secrétaire Général, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés. La gestion du risque est réalisée dans les agences et les directions de région par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les procédures du Groupe en s'appuyant notamment sur des mécanismes de surveillance financière, d'assurance-crédit et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière. La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est majoritairement assurée en interne par les services juridiques contentieux du Groupe. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec des cabinets d'avocats et un réseau d'huissiers partenaires. Le Groupe a par ailleurs mis en place et déployé des équipes locales de gestion du risque de crédit client sur l'ensemble des filiales pour être au plus proche des enjeux opérationnels et assurer ainsi une meilleure proximité clients. Aucune dépendance vis-à-vis d'un client n'est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires total).	

Risques de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers. Au 31 décembre 2024, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (14 %) et de dettes à taux fixe (86 %), auquel il convient d'ajouter un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux. Après prise en compte des couvertures, la dette à taux variable représente plus que 5 % de la dette totale	En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impacté. Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 189 milliers d'euros du coût de l'endettement.
Gestion du risque	
Le risque de taux est suivi de manière régulière par le trésorier du Groupe qui reporte à la Direction Financière, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un «mark to market» est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.	

Risques de change

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe est exposé à moins de 2 % des achats en devises ce qui est non significatif en termes de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 17 % du montant des achats de la filiale HENRY TIMBER.	En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.
Gestion du risque	
Le faible montant des importations n'imposait jusqu'alors pas la mise en place de couvertures de change systématiques sauf pour l'activité d'importation du bois. A nouveau, en cette année particulière, marquée par une forte volatilité du dollar et des tensions sur certains approvisionnements, le Groupe a réactivé sa stratégie de couverture sur l'ensemble de ses activités (Négoce et Bricolage). Il est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché type REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.	

Risques de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard attentif sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme. Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.	Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient : – une résiliation des autorisations de concours bancaires courants qui s'élèvent aujourd'hui à 150 M€, – un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme, – une augmentation du coût de la dette financière.
Gestion du risque	
Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et moyen terme. • La gestion du court terme s'articule autour de deux axes : – la centralisation du cash du Groupe, – la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés). Quotidiennement, le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère. • Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés. Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).	

RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité). Au 31 décembre 2024, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 3.558 M€ (cf. Note 14.1 de l'annexe aux comptes consolidés).	La survenance de litiges majeurs aurait trois impacts : – financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats), et potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités, – réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement,
Gestion du risque	
Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyen de plusieurs facteurs : • RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre, • commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe ; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord, • juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe, • assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations).	

Éthique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires. Un non-respect du volet anti-corruption de la Loi SAPIN 2 ou une inefficacité des dispositifs de prévention mis en place à ce sujet pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image. Le Groupe SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes les opérations qu'il peut mener en France, ou plus rarement avec un acteur étranger, que ce soit avec des acteurs privés ou publics et déployer un dispositif de prévention de la corruption et des contrôles efficaces dans l'ensemble de ses filiales. Le Groupe SAMSE est également soumis à un risque de non-conformité au regard de son devoir de vigilance vis-à-vis de son activité et de celle de ses sous-traitants et fournisseurs. Enfin, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité pourrait exposer ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles. Dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.	Le non-respect de la Loi SAPIN 2 ou du droit de la concurrence pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient son image. De plus, en cas de faits de corruption avérés, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits ainsi que des dirigeants du Groupe. Le Groupe SAMSE pourrait également se voir infliger des sanctions juridiques complémentaires entraînant une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...). Un défaut dans l'exercice de son devoir de vigilance ou une inadaptation de son dispositif à ce sujet pourrait enfin entraîner des risques pour les personnes et l'environnement ainsi qu'un risque pour l'image du Groupe.
Gestion du risque	
Concernant le volet anti-corruption, le service conformité du Groupe met en place et anime un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption qui intègre les huit piliers de la Loi SAPIN 2. Le Groupe a ainsi élaboré une cartographie des risques de corruption sur la base de laquelle il adapte ses procédures et déploie des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite anti-corruption, une plateforme d'alerte interne, un Comité Ethique et une procédure d'évaluation des tiers. L'ensemble de ce dispositif est porté par l'instance dirigeante et des actions de sensibilisation des collaborateurs sont menées au siège et dans les filiales. Pour limiter le risque de non-respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique, qui est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.	

1.5.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Politique de prévention

[Une politique de prévention structurée et ancrée dans la stratégie du Groupe](#)

Depuis 2023, la politique de prévention du Groupe SAMSE est pilotée par un Comité Stratégique Prévention, dont l'ambition est d'inscrire la sécurité comme un pilier fondamental du management et de la performance globale de l'entreprise.

En 2024, le Groupe SAMSE consolide sa politique prévention en instaurant la démarche « Tous En Vie » matérialisée par une lettre d'engagement signée par l'ensemble du Comité Exécutif. Cette initiative marque une volonté forte d'élever la prévention au rang de priorité stratégique en s'appuyant sur trois principes :

- Préserver l'intégrité physique et psychologique de chacun, en intégrant la sécurité comme un impératif absolu de toute décision managériale et opérationnelle ;
- Consacrer la sécurité comme une responsabilité partagée, impliquant chaque acteur (collaborateur, intérimaire, prestataire, visiteur et client) dans une vigilance mutuelle et continue ;
- Inscrire les principes généraux de prévention au cœur de toute activité, par une stricte conformité aux exigences réglementaires et standards internes du Groupe SAMSE.

Cette ambition se concrétise à travers quatre mesures structurantes :

- Généralisation du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), soutenue par une directive uniforme à l'ensemble des enseignes.
- Intensification du traçage et des signalisations des parcs et cours de matériaux, afin de renforcer la maîtrise des flux et prévenir les risques d'accidents.
- Formation de la ligne managériale à la santé et sécurité au travail, instaurant une culture prévention pérenne et exigeante.
- Intégration des critères de prévention dans la rémunération variable dès 2025, alignant ainsi engagement individuel et performance collective.

L'adhésion à cette démarche repose sur une dynamique de mobilisation structurée, impulsée par les enseignes via des réunions d'embarquement où ont été rappelés les rôles et responsabilités des managers et des collaborateurs dans l'ancrage d'une culture prévention proactive et exemplaire.

Par cette initiative, le Groupe SAMSE affirme une vision ambitieuse et cohérente de la prévention visant à ériger la prévention en valeur fondatrice et indissociable de la performance durable de l'entreprise.

[Une approche globale de la prévention, intégrée à chaque étape du parcours professionnel](#)

Inscrit dans la durée et soutenue par une animation régulière, cette démarche repose sur un accompagnement progressif des collaborateurs à travers :

- Une sensibilisation continue, dès l'intégration et tout au long du parcours professionnel.
- Des formations adaptées aux métiers (manutention, conduite d'engins, risques chimiques, interventions en hauteur, etc.), en lien avec les enjeux spécifiques du secteur.
- Une dotation en équipements de protection individuelle et collective, optimisée en fonction des risques terrain.
- Un renforcement des exigences en matière de maîtrise des risques liés aux Établissements Recevant du Public (ERP), Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et interventions en co-activité avec les entreprises extérieures.

Chaque site est soumis à cet audit une fois par an, donnant lieu à un plan d'action ciblé dans une dynamique d'amélioration continue. L'objectif est d'atteindre un seuil minimal de 80 % de conformité par site dès 2025, renforçant l'exigence et l'efficacité du dispositif.

Cette évaluation de premier niveau est consolidée par un audit de second niveau, réalisé par la direction prévention du Groupe, garantissant la cohérence de l'application de la méthodologie d'évaluation. Un audit de troisième niveau, conduit par le service de l'audit interne, rattaché à la Direction Générale, vient compléter ce dispositif, assurant un contrôle indépendant et une évaluation approfondie du déploiement et l'impact des mesures mises en œuvre.

Une implication terrain renforcée et des évaluations régulières

Le déploiement de cette politique repose sur l'engagement des managers de points de vente, en première ligne pour relayer les bonnes pratiques et ancrer la prévention dans la gestion quotidienne des équipes. Ils sont accompagnés par les services supports du Groupe (aménagements, ressources humaines, juridiques, travaux, etc.), qui intègrent systématiquement les enjeux de sécurité et de sûreté dans leurs décisions et leurs projets.

Une équipe de 30 experts en sécurité, au plus proche du terrain, assure un soutien opérationnel direct aux agences et magasins. Leur mission consiste à identifier les risques spécifiques à chaque activité, à accompagner les responsables de sites dans la mise en place de mesures adaptées et à prioriser les actions correctives en fonction des enjeux.

Afin de garantir une continuité, des audits et évaluations périodiques sont réalisés, notamment à travers :

- Des visites de sites et des contrôles réguliers, avec une analyse des conditions de travail et des risques résiduels.
- Un suivi rigoureux des indicateurs de sécurité, en intégrant notamment le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, ainsi que les remontées d'incidents.
- Une analyse stratégique des accidents et incidents, permettant de mettre en place des plans d'actions correctifs et préventifs adaptés.

Grâce à ces évaluations, le Groupe SAMSE peut ajuster ses dispositifs de prévention et faire évoluer ses pratiques pour renforcer durablement la sécurité et la sûreté des sites.

Sécurité et prévention : une priorité partagée pour un avenir plus sûr

L'ambition du Groupe SAMSE est de faire de la prévention un levier de performance durable, en intégrant pleinement la sécurité dans la gestion des opérations et en s'assurant que chaque collaborateur soit acteur de sa propre protection et de celle des autres.

Avec un engagement fort de la Direction, des outils structurants et une implication active des équipes terrain, le Groupe SAMSE continue de déployer et renforcer sa culture sécurité pour assurer à ses collaborateurs des conditions de travail toujours plus sûres et sereines.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Le Groupe est engagé dans une démarche de mutualisation des risques entre filiales et la couverture des risques sur l'ensemble de son périmètre est gérée de manière centralisée.

Les principaux programmes d'assurance souscrits par le Groupe couvrent les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives, sa responsabilité civile et les risques flotte automobile. Les limites de garanties ainsi que les franchises sont cohérentes avec sa stratégie de couverture des risques et les exclusions de garantie sont conformes à la pratique. Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises. Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit clients est en place sous la responsabilité du Secrétaire Général. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau acceptable.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées en 2024 est en retrait, reflet de la prise en compte par l'assureur de la forte remontée des défaillances d'entreprises notamment sur le second semestre. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties complémentaires de types CAP et CAP+, ainsi que des garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

1.5.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Comité Exécutif, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Comité Exécutif,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,

- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Concernant VM Matériaux, cette société disposait également d'un service d'Audit Interne, sur lequel le service Audit Interne Groupe s'est appuyé pour cette première année dans l'attente d'une convergence qui sera facilitée par l'intégration des outils/procédures Groupe en 2025.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (Négoce, Bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société ou de ses filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des délégations de pouvoirs sont accordées aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Financière

La Direction Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Financière.

La Direction Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du contrôle de gestion pour :

- élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE
- veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur
- préparer les états financiers et consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration et pour établir le budget annuel, le reporting mensuel ainsi que les documents prévisionnels.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, ainsi que sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et également sur des directions financières dans certaines filiales.

Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

A ce titre le Secrétariat Général pilote et supervise la politique de crédit client du Groupe et s'assure de la correcte couverture des encours clients. Il assure également le recouvrement des créances.

Le Secrétariat Général est garant de la politique prévention du Groupe qui vise à réduire les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, dont le déploiement opérationnel est assuré par un réseau de référents experts basés au plus près de chaque enseigne.

Le Secrétariat Général est également en charge de l'élaboration des reportings extra-financiers et de la mise en place de processus et d'outils communs, permettant d'assurer la conformité du Groupe aux

lois en matière d'éthique des affaires et de protection des données personnelles.

Il assiste enfin les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique et le respect des obligations légales par le pilotage de la mise en conformité du Groupe.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, suit les décisions importantes soumises et validées par le Conseil d'Administration en réunion ainsi que la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Il s'assure aussi de la réalisation par le Groupe de ses obligations de publication en matière financière et extra-financière.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et à la Direction Générale de l'entreprise.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil d'Administration dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables des points de vente du Groupe.
- la conduite d'audits au sein de fonctions centrales en s'appuyant également sur des auditeurs externes spécialisés, lorsque la nature de la mission le nécessite.

- la revue des risques du Groupe (cartographie des risques).
- la mise en place et revue des procédures du Groupe.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Comité Exécutif.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au paragraphe 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles, et contrôlé de façon périodique par le contrôle de gestion.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne est mené tous les deux ans par les responsables des points de vente. Cette opération donne lieu à la formalisation de plans d'actions au niveau des enseignes mais aussi des fonctions supports.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres de la Direction Générale, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs Régionaux et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les principaux risques inhérents à l'activité du Groupe sont revus annuellement par le service audit interne et les responsables des services porteurs de ces risques. Les risques identifiés comme majeurs font systématiquement l'objet d'une présentation annuelle en Comité d'audit. En fonction des circonstances conjoncturelles, d'autres risques peuvent également faire l'objet d'une revue par ce Comité.

Il est rendu compte des principaux risques dans le paragraphe 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management et la Direction Générale. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité

dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions,
- de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé,
- de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage ainsi que de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est encadré par un calendrier commun à l'ensemble des filiales du Groupe. De même des règles et des méthodes communes d'élaboration leurs sont diffusées pour garantir l'harmonisation du processus.

La Direction du contrôle de gestion s'appuie sur un progiciel de prévisions budgétaires commun à l'ensemble du Groupe qui permet de s'assurer de la cohérence et de l'unicité des règles de gestion tout en optimisant la durée du processus d'élaboration budgétaire.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions d'enseignes ainsi qu'au Comité Exécutif un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Comité Exécutif.

1.6 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

1.6.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

1.6.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, le Groupe SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, trois plans d'attribution gratuite d'actions.

Concernant SAMSE

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale SAMSE réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.

En date du 24 mai 2024, le Conseil d'Administration a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 1 968 actions ordinaires existantes de la société (Tranche 3) aux 165 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

Concernant DUMONT INVESTISSEMENT

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux n'étant pas bénéficiaires par ailleurs du plan d'attribution gratuite d'actions prévue par SAMSE.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans.

En date du 24 mai 2024, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 9 002 actions ordinaires existantes de DUMONT INVESTISSEMENT (Tranche 3) aux 201 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

En vue de motiver et de fidéliser certains nouveaux membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE, rentrés posté-

rieurement au 4 mars 2021, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 30 juin 2023, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 1 817 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en

qualité de salarié. L'attribution est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de trois ans.

En date du 1^{er} juillet 2024, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 325 actions ordinaires existantes de DUMONT INVESTISSEMENT (Tranche 0) et des 450 actions ordinaires existantes de DUMONT INVESTISSEMENT (Tranche 1) aux 21 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

1.6.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

1.6.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 18 juin 2024 pour une durée de trois ans.

La prime est calculée par agence ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux dispositions législatives tendant à harmoniser les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de trois ans, en date du 18 juin 2024.

Cet accord intègre un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2024, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Épargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le fonds d'actionnariat salarié (FCPE Groupe SAMSE), investi en titres non cotés DUMONT INVESTISSEMENT, permet aux salariés de devenir actionnaires tout en bénéficiant d'une politique d'abondement avantageuse.

En 2024, afin de renforcer et d'encourager l'actionnariat salarié, les 600 premiers euros investis sur le fonds d'actionnariat salarié ont été abondés à 60 % puis pour un grand nombre de filiales 40 % au-delà.

Les collaborateurs d'un grand nombre de filiales sont également associés à la performance économique et financière du Groupe au travers des primes d'intéressement et de participation qui bénéficient d'un abondement à hauteur de 40 %.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2020	1 714 557 € (1)	7 239 224 €	3 414 002 €	10 963 249 €
2021	3 500 636 € (1)	11 279 309 €	4 416 883 €	12 975 548 €
2022	3 174 383 € (1)	12 482 648 €	4 300 108 €	13 089 854 €
2023	2 321 519 € (1)	9 756 612 €	3 601 159 €	11 681 986 €
2024	743 411 € (1)(2)	5 132 645 €	2 355 725 €	9 280 708 €

(1) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (495 458 €) pour 2024, comptabilisé en 2024

1.7 Etat de durabilité

1.7.1 Informations générales

1.7.1.1 Base de déclarations

1.7.1.1.1 Base générale d'établissement et de déclaration relative à la durabilité (BP-1)

Le Groupe SAMSE publie pour la première fois son état de durabilité conformément à la transposition de la Directive européenne 2022/2464 (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD).

Il a préparé son état de durabilité sur la base des normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS) présentées dans le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

Périmètre

L'état de durabilité a été préparé sur le même périmètre de consolidation que les états financiers. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans le présent Document d'enregistrement universel en partie 4. Eléments financiers, section 4.1 Comptes consolidés - Note 2 "Périmètre de consolidation et évolution en cours d'année".

Les sociétés intégrées au périmètre de consolidation en cours d'année ont été incluses dans le rapport au prorata de leur temps de présence dans le Groupe sur l'exercice 2024.

Les informations quantitatives des sociétés nouvellement acquises ont été incluses en données réelles lorsque possible et complétées par extrapolation lorsque nécessaire. Les méthodologies de calcul sont présentées dans la note méthodologique partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.5 Indicateurs et méthodologies.

Double matérialité et chaîne de valeur

Le Groupe SAMSE a réalisé une analyse de double matérialité afin de définir les enjeux matériels au regard de son modèle d'affaires. La méthodologie d'analyse et les enjeux matériels sont présentés dans la partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels.

Le présent état de durabilité a été établi en prenant en compte la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse des enjeux matériels a donc été réalisée en prenant en compte les incidences, risques et opportunités importants liés à l'entreprise en raison de ses relations d'affaires directes et indirectes et notamment sa chaîne d'approvisionnement et de distribution.

La chaîne de valeur du Groupe est présentée dans la partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.2.4 Chaîne de valeur.

Informations publiées

Pour établir son état de durabilité, le Groupe SAMSE s'appuie sur ses systèmes d'information. Le Groupe perfectionne en continue ses outils et processus de remontée de données afin d'améliorer la qualité et l'exactitude des données consolidées.

Le Groupe n'a pas fait usage de la possibilité d'omettre une information spécifique correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

1.7.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Cette section détaille les évolutions de méthodologies de calcul.

Lors des années précédentes, la Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) n'intégrait pas les sociétés acquises en cours d'année. A l'inverse, le périmètre de reporting de l'état de durabilité inclut désormais ces sociétés. Les sociétés concernées sont présentées en partie 4. Éléments financiers,

section 4.1 Comptes consolidés - Note 2 "Périmètre de consolidation et évolution en cours d'année".

Les méthodologies de calcul sont présentées en partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.5 Indicateurs et méthodologies.

Il a été décidé pour ce premier état de durabilité de ne pas réaliser de comparaison avec N-1.

1.7.1.2 Présentation du Groupe SAMSE : stratégie, modèle économique, chaîne de valeur et parties prenantes (SBM-1 et SBM-2)

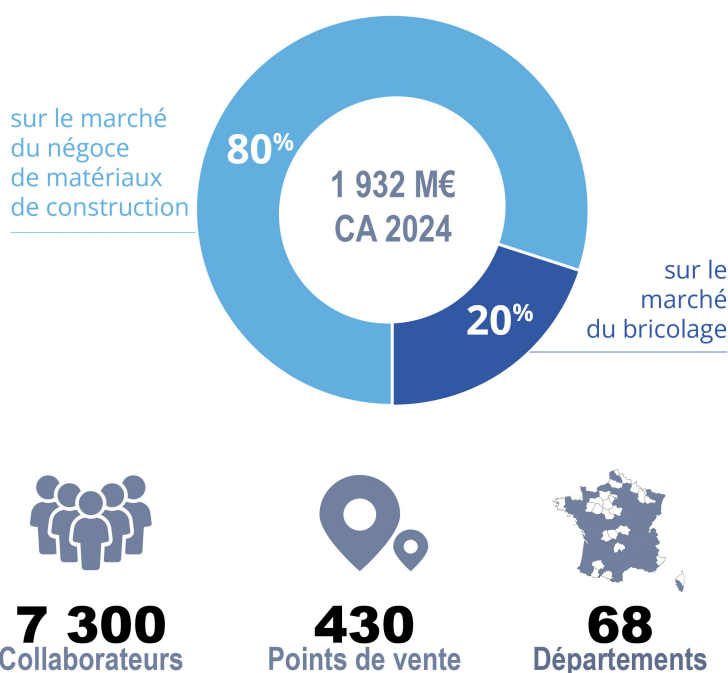
1.7.1.2.1 Modèle d'affaires

Le Groupe SAMSE est un des premiers distributeurs français de matériaux de construction et d'outillage. Fort de ses 7 300 collaborateurs, il s'étend en France à travers un réseau dense de 430 points de vente.

Avec ses deux métiers, le Négoce de matériaux de construction et la distribution de produits de Bricolage, le Groupe SAMSE propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers des offres complémentaires dans une relation de proximité.

Il différencie son offre produits et services grâce à son savoir-faire en matière de logistique et de conseil client.

Le schéma présenté dans la double page ci-après décrit le modèle d'affaires du Groupe SAMSE. Il propose une vision synthétique de son organisation et de ses activités. Il présente également d'une part les ressources utilisées dans le cadre de ses activités et d'autre part la création et le partage de valeur qui en résultent.



GROUPE SAMSE

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage

NOS RESSOURCES

Financières

Capitaux propres : **615 582 k€**

Ratio d'endettement financier : **28,36 % ***

Nos équipes

7 300 collaboratrices et collaborateurs

31 % de femmes

4 % de personnes en situation de handicap

301 apprentis

8,71 ans d'ancienneté moyenne

Imagine 2030 : plus de **6 000** collaboratrices et collaborateurs embarqués pour participer à la vision stratégique du Groupe

Nos métiers

5 multispécialistes

1 enseigne de Bricolage

13 enseignes spécialistes

4 sites logistiques et

216 000 m² de stockage

8 sites e-commerce

Nos territoires

430 points de vente dans

68 départements

Plus de 1 250 fournisseurs sous contrat dont **79 %** de français

133 793 € de dotation annuelle pour la Fondation du Groupe

Notre environnement

1 plan de décarbonation sur les scopes 1, 2 et 3

33 890 m² de panneaux photovoltaïques

198 sites de collecte de déchets (REP PMCB)

1 138 chariots élévateurs dont

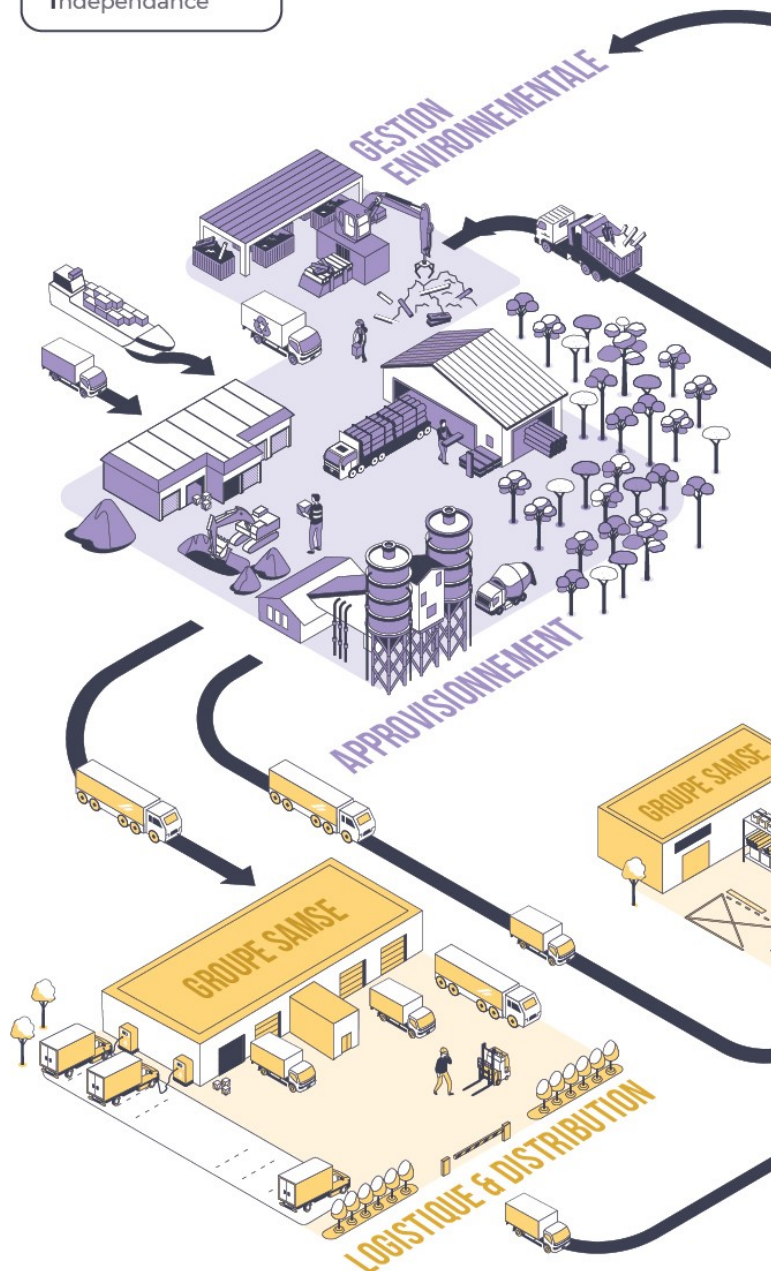
77 % électriques

NOS VALEURS

Audace

Proximité

Indépendance



* Hors IFRS16

** Abondement compris

*** Étude réalisée en 2024 auprès de 88 % des collaboratrices et collaborateurs du Groupe

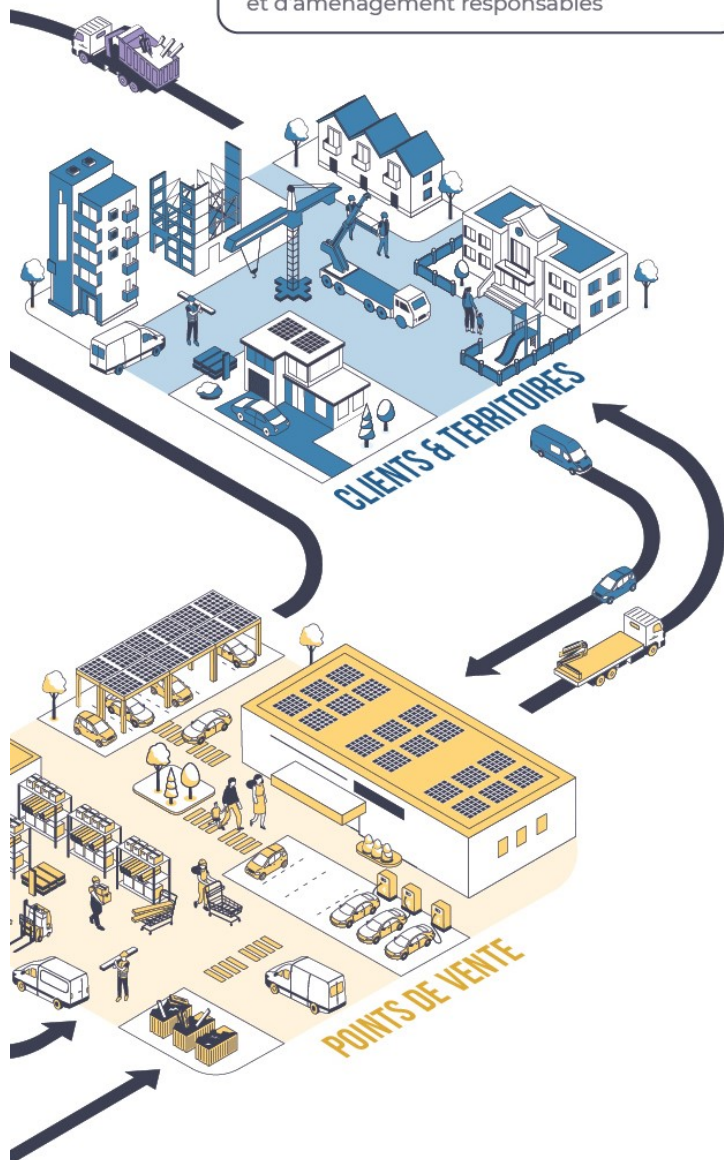
**** Étude réalisée en 2024 sur le périmètre de l'enseigne SAMSE et ses marques spécialistes

***** Les notes d'EthiFinance ne sont en aucune manière un "conseil en investissement" ou une "recommandation d'investissement" ou plus généralement une quelconque recommandation d'acheter ou de souscrire, de céder ou de conserver le titre SAMSE

“ S’engager pour mieux bâtir vos projets ”

NOTRE MISSION DE DISTRIBUTEUR

Accompagner nos clients, partout, tout le temps, avec des solutions de construction et d'aménagement responsables



NOS ENGAGEMENTS RSE

Groupe SAMSE : notation Ethifinance médaille d'or pour une note de 71/100 *****

VM DISTRIBUTION : notation Ecovadis médaille de bronze pour une note de 62/100

COMINEX : notation Ecovadis médaille de bronze pour une note de 64/100



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Financières

CA : 1 932 062 k€

ROC : 52 181 k€

Résultat net : 27 991 k€

20 191 k€ reversés en intéressement et participation**

76 % des salariés actifs actionnaires

22,34 % de capital détenu par des salariés actifs ou d'anciens salariés

34 581 k€ de dividendes

Nos équipes

95 % de salariés en CDI

Note de 7,6/10 au dernier baromètre de satisfaction de nos collaboratrices et collaborateurs***

Index Égalité Professionnelle entre 84 et 92/100

Nos métiers

249 000 références proposées aux clients

80 % des collaboratrices et collaborateurs ont suivi au moins une action de développement de compétences

Indice de satisfaction clients de 8,5/10 avec 94 % des clients satisfaits (notes comprises entre 7 et 10)****

Nos clients & territoires

Plus de 900 000 clients nous ont fait confiance en 2024

28 projets associatifs soutenus par la Fondation

Notre environnement

10 137 tonnes de déchets revalorisés

8 % de baisse de notre empreinte carbone à périmètre comparable

4 % d'augmentation de notre empreinte carbone avec les acquisitions

4,6 % de baisse de gazole utilisé par notre flotte de poids lourds pour parcourir 100 km

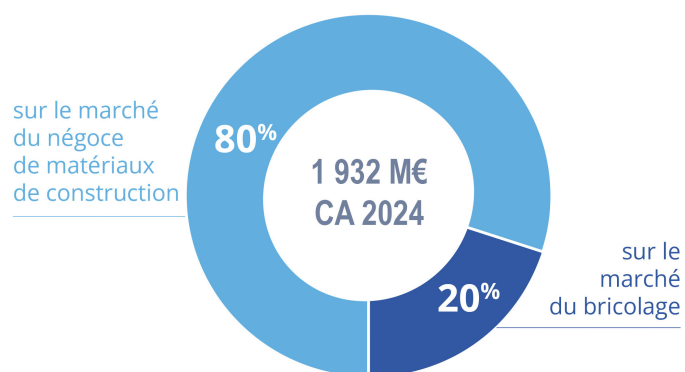
1 Charte Achats Responsables

Groupe
SAMSE
s'engage

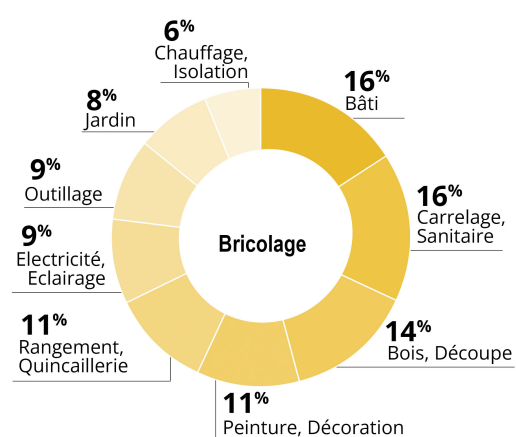
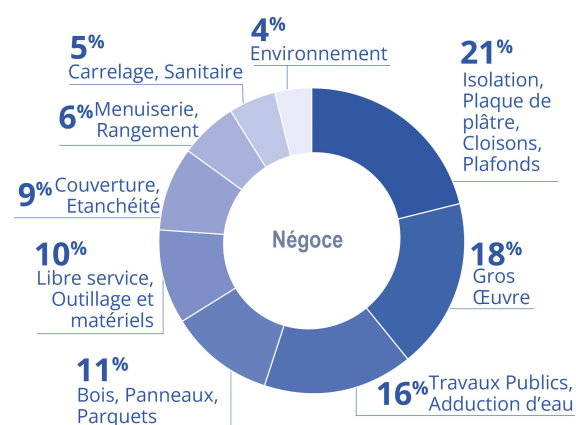
1.7.1.2.2 Description des produits, services, marchés et clients

Le Groupe opère sur deux marchés distincts, la distribution de matériaux de construction ("Négoce") et la distribution de produits de

bricolage ("Bricolage"), auprès de clients professionnels du bâtiment et des travaux publics et de particuliers.



Répartition du chiffre d'affaires du Groupe :



1.7.1.2.3 Stratégie et objectifs en matière de durabilité

Stratégie

Le Groupe articule sa stratégie en matière de durabilité autour de quatre piliers qui incarnent ses engagements (cf schéma ci-dessous).

Parce que ces engagements sont intimement liés à la façon dont le Groupe réalise ses activités, ils sont portés par les Comités Stratégiques, centres névralgiques du déploiement de la stratégie.

Les Comités Stratégiques sont des organes chargés de la veille sur l'environnement interne et externe et ont pour mission d'alimenter les réflexions stratégiques du Comité Exécutif et les stratégies des enseignes et d'accompagner les métiers du Groupe dans le déploiement des politi-

ques liées à leur domaine d'activité. Composés à la fois de membres du Comité Exécutif, de représentants des filiales et d'experts métiers, les Comités Stratégiques formulent des préconisations sur des sujets structurants pour le Groupe, proposent des plans d'actions moyen long terme et s'occupent d'en suivre le déploiement.

Davantage de détails sont fournis en partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.3 Gouvernance.

Objectifs

Le Groupe a publié en juillet 2024 sa Revue d'Engagement. Dans celle-ci, il s'engage sur les objectifs présentés ci-dessous.



Les objectifs présentés dans la Revue d'Engagement sont les suivants :

Pilier	Thématique	Objectif
Pour nos équipes	Egalité femmes-hommes	2030 : Atteindre 40 % de femmes dans les effectifs ¹
	Formation	2028 : 100 % des collaborateurs et collaboratrices ² bénéficient d'au moins une action de développement des compétences ³ chaque année
	Prévention	Note minimale de conformité au référentiel "audit prévention-sécurité" par point de vente : 2025 : supérieure ou égale à 80/100 2026 : supérieure ou égale à 90/100
		Taux de fréquence (TF1) ⁴ (à nombre d'heures travaillées comparable) : 2025 : cible de 18 2027 : cible de 15
Pour nos métiers	Achats Responsables	Taux de fournisseurs sous contrat cadre engagés via la signature de la Charte Achats Responsables : 2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
Pour notre environnement	Supply Chain	Diminution du recours au gazole par notre flotte ⁵ de poids lourds pour parcourir 100 km par rapport à 2023 : 2024 : -3,6 % 2025 : -3,7 % 2026 : -3,9 %
	Empreinte carbone	Réduction de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à notre empreinte 2023 : 2030 : -25,2 %

1. Dans ce tableau, sont comptabilisés dans les effectifs tous les collaborateurs ayant un contrat de travail avec le Groupe, alternants compris. Le calcul se base sur les effectifs physiques à fin d'année.

2. Idem ici pour " collaborateurs et collaboratrices".

3. Action de développement des compétences : toute action permettant d'assurer l'adaptation de nos salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des évolutions économiques, juridiques, technologiques, environnementales ou organisationnelles. Les formations liées à la réglementation (exemple : prévention - sécurité) et les parcours d'intégration (nouveau collaborateur) font partie de ce périmètre.

4. Le taux de fréquence est un indicateur qui mesure le degré d'exposition des salariés aux risques professionnels en calculant le nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail par million d'heures travaillées. Le calcul est réalisé sur le nombre d'heures travaillées réelles.

5. Ensemble des poids lourds opérés par le Groupe SAMSE, toutes énergies comprises.

1.7.1.2.4 Chaîne de valeur

Le Groupe travaille en amont avec de nombreux fournisseurs (1 264 fournisseurs sous contrat cadre, présents à 79 % en France, 20 % dans l'UNION EUROPEENNE hors France et 1 % dans le reste du monde). Ces fournisseurs varient de petites entreprises mono-sites à de grands groupes et offrent une gamme variée de produits (cf partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.2.2 Description des produits, services, marchés et clients). En aval, le Groupe sert des clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que des clients particuliers, contribuant ainsi au développement du territoire français. Le Groupe utilise son maillage territorial dense pour être au plus proche des projets de ses clients.

Avec ses points de vente physiques et ses services en ligne, il s'appuie sur des plateformes et structures logistiques permettant de garantir la disponibilité des produits et de minimiser les délais de livraison. Les qualités techniques de ses vendeurs-conseil, son service après-vente et son service de récupération des déchets lui permettent d'accompagner ses clients de l'initiation de leur projet à sa réalisation.

Ces informations sont détaillées en partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.2.1 Modèle d'affaires.

1.7.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées

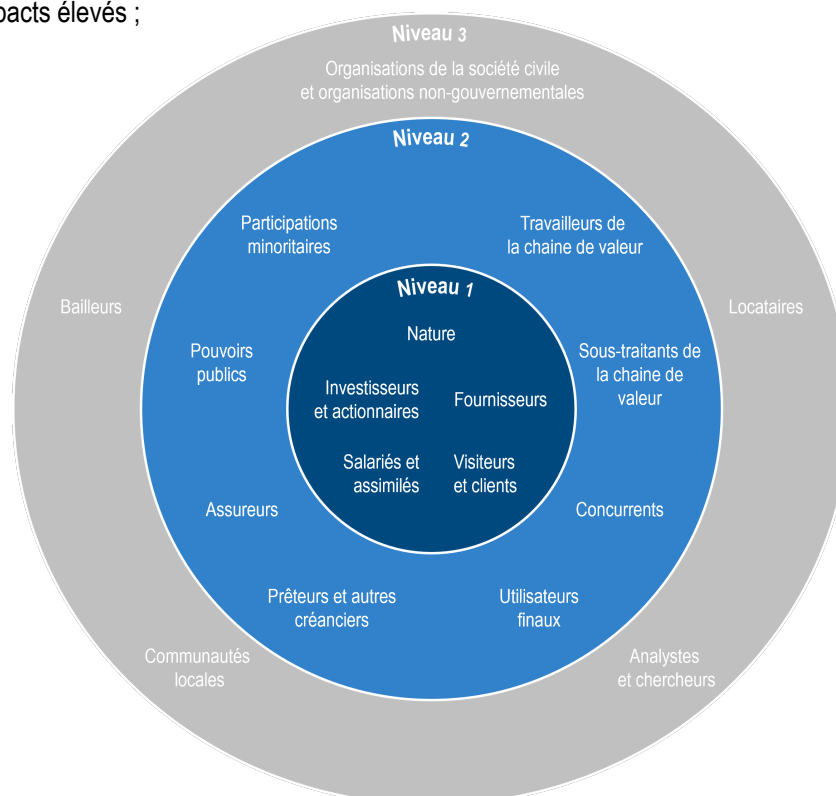
Les activités du Groupe SAMSE peuvent impacter ou être impactées par de nombreuses parties prenantes de manière directe ou indirecte.

Le schéma ci-dessous présente les principales parties prenantes du Groupe réparties en trois niveaux :

– Niveau 1 : parties prenantes aux relations essentielles au modèle d'affaires avec des attentes et impacts élevés ;

– Niveau 2 : parties prenantes ayant une influence forte sur le modèle d'affaires et pouvant être fortement impactées ;

– Niveau 3 : parties prenantes ayant une influence modérée et/ou indirecte sur le modèle d'affaires et pouvant être impactées.



Le Groupe s'emploie à entretenir des relations transparentes et de confiance avec ses parties prenantes et prend en compte leurs attentes dans l'élaboration de sa stratégie.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont le Groupe interagit avec celles concernées par les ERS S1 à S4 conformément aux prérequis du Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

	<i>Effectifs</i>	<i>Fournisseurs et leurs collaborateurs</i>	<i>Communautés touchées</i>	<i>Clients et consommateurs finaux</i>
<i>Description</i>	Collaborateurs salariés, intérimaires et représentants du personnel	Fabricants de matériaux et d'outillages	Communautés locales (riverains et peuples autochtones)	Clients professionnels et particuliers, utilisateurs des produits, consommateurs finaux
<i>Types de dialogue et fréquence</i>	Réunions du personnel Baromètres satisfaction (tous les deux ans) Interlocuteurs internes (RH, référents harcèlement, référents handicap) Comités Sociaux et Economiques (CSE) (17 comités / 1 fois par mois) et négociations collectives Communication d'informations par voie physique et digitale (panneaux d'informations, intranet, revue interne trimestrielle) Journées connaissance de l'entreprise pour les nouveaux entrants Imagine 2030 : construction de la stratégie avec 250 salariés et partage par groupes de 8 aux collaborateurs 76 % de salariés actionnaires	Directions d'activités et chefs de produits dédiés : échanges réguliers et négociations annuelles Visites fournisseurs Salons fournisseurs organisés par le Groupe tous les ans.	Dialogue informel et local avec les riverains. Le Groupe n'a pas d'interaction directe avec les peuples autochtones. Cependant il engage ses fournisseurs, par le biais de ses contrats, à prendre en compte leurs intérêts dans la réalisation de leurs activités. La plateforme d'alerte du Groupe leur est également ouverte. Elle est communiquée publiquement sur le site interne institutionnel du Groupe.	Interlocuteurs dédiés sur les points de vente. Echanges lors des salons fournisseurs organisés par le Groupe. "Ecoute clients" : dispositif annuel de mesure de la satisfaction des clients de l'enseigne SAMSE. Collecte d'avis clients sur les sites e-commerce du Groupe. Organisme de médiation
	Dispositif d'alerte confidentiel ouvert aux collaborateurs et aux parties prenantes externes.			

Principales attentes en lien avec la stratégie et le modèle économique	Rémunération	Conditions commerciales		
	Adaptation de l'effectif des équipes à la charge de travail	Référencement de leurs produits	Minimisation des impacts de l'activité (nuisances visuelles, sonores et pollutions).	Qualité des conseils techniques
	Dialogue continu et régulier avec la hiérarchie, réunions d'équipes	Bonnes informations de référencement des produits	Création d'emploi et soutien de l'économie locale.	Disponibilité des produits
		Echanges sur les caractéristiques environnementales et sociales des produits		Positionnement prix
Mesures prises par le Groupe SAMSE	Politique attractive en matière d'avantages sociaux (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 10 Salaires décents)	Négociations annuelles	Réduction des pollutions.	Formation des collaborateurs sur les produits et techniques de pause associées
	Restitution des résultats des baromètres satisfaction aux managers et à l'ensemble des collaborateurs.	Récupération automatisée des informations produits disponibles et échanges réguliers	Création d'emploi local.	Gestion des stocks
	Politiques Ressources Humaines globales	Création de la Charte Achats Responsables.	Sponsoring et mécénat local	Echanges avec les clients ayant indiqué être insatisfaits lors des enquêtes de satisfaction, lorsque ceux-ci ont levé l'anonymat et le souhaitent.
Information des organes de direction sur les attentes des parties prenantes et leur prise en compte dans la définition de la stratégie	Restitution des enquêtes satisfaction au Comité Exécutif puis aux Comités de Direction des enseignes			
	Participation de membres du Comité Exécutif au CSE central, échanges entre la Direction Générale et les représentants du personnel	Suivi réalisé au niveau des Directions d'activité et restitution des négociations annuelles faite au Comité Exécutif	Suivi réalisé au niveau du service partenariat et sponsoring.	Suivi des résultats du dispositif Ecoute Client par la direction de la société SAMSE.
	Participation de la Direction Générale et des membres du Comité Exécutif aux Comités Stratégiques			Suivi des clients aux niveau des agences, régions ou enseignes.
	Représentant des salariés au Conseil d'Administration			
Information du Conseil d'Administration sur les alertes reçues et traitées via le dispositif d'alerte.				

1.7.1.3 Gouvernance

1.7.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE a adopté une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale.

Les informations sur son Conseil d'Administration et notamment son rôle, ses responsabilités et sa composition sont présentées dans la partie 2. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise dans les sections 2.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration, 2.2.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration et 2.2.2.3 Comités du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence et du bon déploiement des stratégies de durabilité du Groupe au regard de sa cartographie des risques. Pour cela, il a mis en place en son sein, fin 2024, un Comité RSE dont la composition et les missions sont détaillées dans la partie 2. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise, section 2.2.2.3 Comités du Conseil – Comité RSE. Les compétences des administrateurs y sont également détaillées. Début 2025, 75 % des administrateurs composant le Comité RSE ont suivi au moins une formation dédiée à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

1.7.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)

La gouvernance du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) reflète son modèle décentralisé : inclusive et participative.

Le Comité RSE du Conseil d'Administration s'assure de la pertinence et du bon déploiement des stratégies de durabilité du Groupe au regard de sa cartographie des risques. Il suit les incidences, opportunités et risques importants ainsi que la mise en œuvre et l'efficacité des politiques et mesures d'atténuation des risques.

Au niveau opérationnel, les représentants des enseignes et les référents métiers se retrouvent au sein de six Comités Stratégiques, émanations du

Comité Exécutif en charge du déploiement de la stratégie du Groupe. Ils sont garants de la formalisation et du déploiement des stratégies du Groupe liées à leur domaine d'activité. Chaque Comité (Prévention et Sécurité, Offre, Supply, Ressources Humaine, Digital et Bas Carbone) s'assure de la prise en compte des incidences, risques et opportunités liées au développement durable dans la définition des stratégies qui le concernent.

La stratégie du Groupe est ensuite déployée via les représentants de filiales et les experts métiers (cf schéma ci-dessous).



Le Conseil d'Administration est informé et suit les différents enjeux de durabilité de la manière suivante :

- Présentation annuelle des enjeux sociaux et des indicateurs de suivi en Conseil d'Administration ;
- Présentation annuelle du déploiement du dispositif SAPIN 2, des enjeux liés à la sécurité

informatique et des enjeux liés à la Prévention en Comité d'Audit ;

- Présentation et suivi de l'ensemble des indicateurs de la Politique RSE et des enjeux matériels en Comité RSE.

1.7.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

Des critères de durabilité sont inscrits depuis plusieurs années dans les rémunérations variables des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

La partie 2.3 Rémunération des mandataires sociaux présente la structure de rémunération des mandataires sociaux. Dans cette partie sont détaillées les modalités d'approbation de l'attribution de cette rémunération (par le Comité des Rémunérations et des Nominations) ainsi que

les proportions de rémunération variable qui dépendent de critères de durabilité.

En 2024, la rémunération variable de 100 % des membres du Comité Exécutif était en partie indexée sur des critères de durabilité. De nouveaux critères ont été mis en place pour 2025.

De manière plus globale, est déployée sur 2025 une campagne afin d'inclure des critères de durabilité dans 100 % des rémunérations variables des salariés, au plus tard pour l'exercice 2026.

1.7.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphe dans l'Etat de durabilité du Groupe SAMSE		
	Informations sociales	Informations environnementales	Informations en matière de gouvernance
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-2 : cf §3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes GOV-3 : cf §3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation SBM-3 : cf §3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	GOV-2 : cf §3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes IRO-1 : cf §3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels SBM-2 : cf §3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées		
	MDR-P : cf §3.6.3 Informations sociales	MDR-P : cf §3.6.2 Informations environnementales	MDR-P : cf §3.6.4 Informations en matière de gouvernance
Identifier et évaluer les incidences négatives	IRO-1 : cf §3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels SBM-3 : cf §3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	MDR-A : cf §3.6.3 Informations sociales	MDR-A : cf §3.6.2 Informations environnementales	MDR-A : cf §3.6.4 Informations en matière de gouvernance
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	MDR-M et MDR-T : cf Tableau récapitulatif des indicateurs, §3.6.5 Indicateurs et méthodologies		

Le Groupe SAMSE est de plus soumis à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance. Son plan de vigilance publié dans ce cadre est disponible en section 3.7 Plan de vigilance.

1.7.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Les modalités de gestion des risques et de contrôle interne sont présentées partie 3.4 Gestion des risques et parties 3.6 Etat de durabilité sections 3.6.1.3 Gouvernance et 3.6.1.2.3 Stratégie et objectifs en matière de durabilité.

Le suivi des enjeux de durabilité est réalisé conformément à la gestion des contrôles présentés dans la partie précitée. En particulier, les points de contrôle des contrôleurs de gestion intègrent des contrôles liés aux enjeux de durabilité. Le service

RSE et Conformité s'assure également du réel déploiement des politiques et actions d'atténuation présentées et de la conformité des indicateurs de suivi. Le service d'Audit interne réalise un contrôle de troisième niveau des politiques mises en place, par le biais de questionnaires d'auto-évaluation et d'audits sur site intégrant des vérifications liées aux thématiques RH, Prévention, SAPIN 2, et déchets notamment.

1.7.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels

1.7.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Méthodologie

En 2024, le Groupe SAMSE a réalisé une analyse de double matérialité conformément à la directive CSRD sur les états de durabilité¹ afin de coter les impacts, risques et opportunités (IRO) en lien avec ses activités. Trois étapes ont été suivies : (i) l'identification des enjeux de durabilité et des IRO associés, (ii) l'évaluation des IRO et la détermination des enjeux matériels, (iii) la validation de l'analyse de matérialité par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration.

Un groupe de travail regroupant les services Audit interne et RSE et Conformité a été créé afin de travailler avec l'ensemble des services concernés pour élaborer cette matrice de double matérialité.

i. Identification des enjeux de durabilité et des IRO associés

Le groupe de travail en charge du projet a réalisé une revue des enjeux de durabilité dans le but d'établir une première liste d'enjeux. Pour cela, il s'est basé sur la liste de thématiques présentée dans l'Appendice A de l'ESRS 1 et a complété son analyse via la revue des précédentes cartographies du Groupe et des enjeux de son secteur.

Il a ensuite décliné ces enjeux en incidences, risques et opportunités (IRO) au regard des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur afin d'en permettre la cotation.

Par la suite, des entretiens avec les référents métiers ont permis d'élargir le référentiel d'enjeux extra-financiers, de s'assurer de son exhaustivité et de sa pertinence et de valider la liste des enjeux et des IRO associés à évaluer.

ii. Evaluation des IRO et détermination des enjeux matériels

L'évaluation des IRO et la détermination des enjeux matériels a été réalisée de façon à ce que chacun des enjeux soit coté au moins deux fois de manière indépendante : une fois par les services RSE et Conformité et Audit interne et une fois par chaque référent métier concerné par l'enjeu.

Les services Audit Interne et RSE et Conformité ont tout d'abord classé les risques afin de les répartir sur les référents métiers pour cotation. Des ateliers ont été menés avec les différents référents métiers concernés par les risques identifiés pour leur service. Ils ont permis d'établir une description détaillée des risques et de les évaluer sur le

¹ Directive européenne 2022/2464 Corporate Sustainability Reporting Directive.

principe de la double matérialité (voir ci-après). Pour cela, des échelles d'évaluation sur cinq niveaux ont été utilisées (voir ci-après). Dix référents métiers ont coté les risques. Pour ce premier exercice, il a été décidé de ne pas faire coter les enjeux par les parties prenantes externes. Les référents métiers ont pris en compte, dans leur cotation, les attentes identifiées de leurs parties prenantes.

En parallèle, les services Audit Interne et RSE et Conformité ont également coté l'ensemble les enjeux afin de pouvoir apporter aux référents métiers les informations complémentaires nécessaires permettant de coter l'ensemble des IRO concernés. Ils étaient également garant d'une compréhension commune des enjeux cotés par plusieurs référents métiers.

L'évaluation des enjeux et IRO a été réalisée de manière brute sans prise en compte des mesures d'atténuation déjà en place.

Échelles de cotation

Afin de coter les enjeux, le service Audit interne a formalisé des échelles à cinq niveaux en cohérence avec les échelles de cotations utilisées dans le Groupe intégrant ainsi cette cotation dans le processus global d'évaluation des risques du Groupe.

La matérialité d'impact, qui mesure les effets des activités du Groupe sur ses parties prenantes (environnement compris), a été évaluée selon sa gravité (ampleur, caractère irrémédiable et étendue) et sa probabilité d'occurrence.

La matérialité financière, qui mesure les risques et opportunités en fonction de leur incidence sur la situation financière du Groupe, a été évaluée selon son ampleur et sa probabilité d'occurrence.

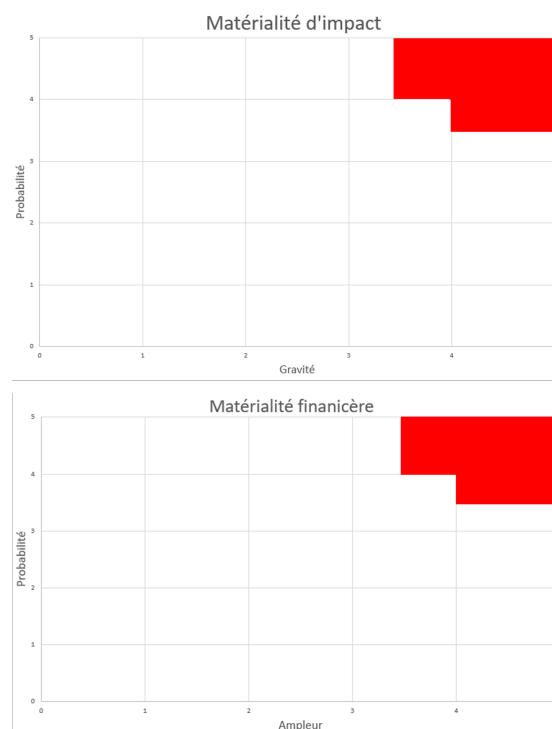
Les horizons temporels considérés ont été décrits dans les échelles permettant la cotation de la probabilité et du caractère irrémédiable. Celles-ci ont été réalisées en cohérence avec les définitions présentées dans le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 à la section 6.4 de l'ESRS 1 ("Définition du court, du moyen et du long terme à des fins de publication d'informations").

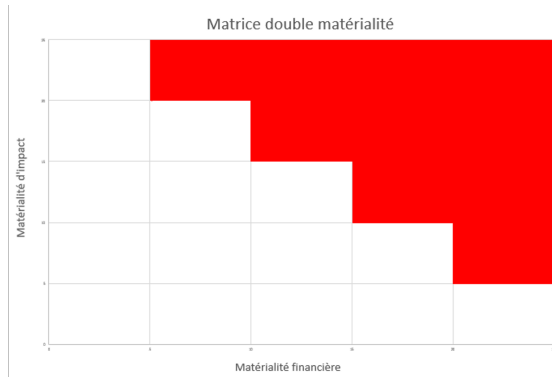
Le Groupe SAMSE a choisi de ne pas coter une incidence positive lorsqu'elle était le pendant exact d'une incidence négative.

Seuils de matérialité

Les enjeux qui ont été définis comme matériels pour le Groupe SAMSE sont ceux ayant une matérialité d'impact très élevée, (gravité et probabilité supérieures à 3,5 ou 4), ceux ayant une matérialité financière très élevée (ampleur et probabilité supérieures à 3,5 ou 4), et ceux dont, et la matérialité d'impact, et la matérialité financière, sont élevées.

Pour les enjeux concernant les Droits de l'Homme, la gravité de l'incidence du point de vue de l'impact l'emportant sur sa probabilité, les enjeux dont la note de gravité était supérieure à la limite fixée ont été considérés comme matériels du point de vue de l'impact même si leur probabilité ne dépassait pas les limites fixées.





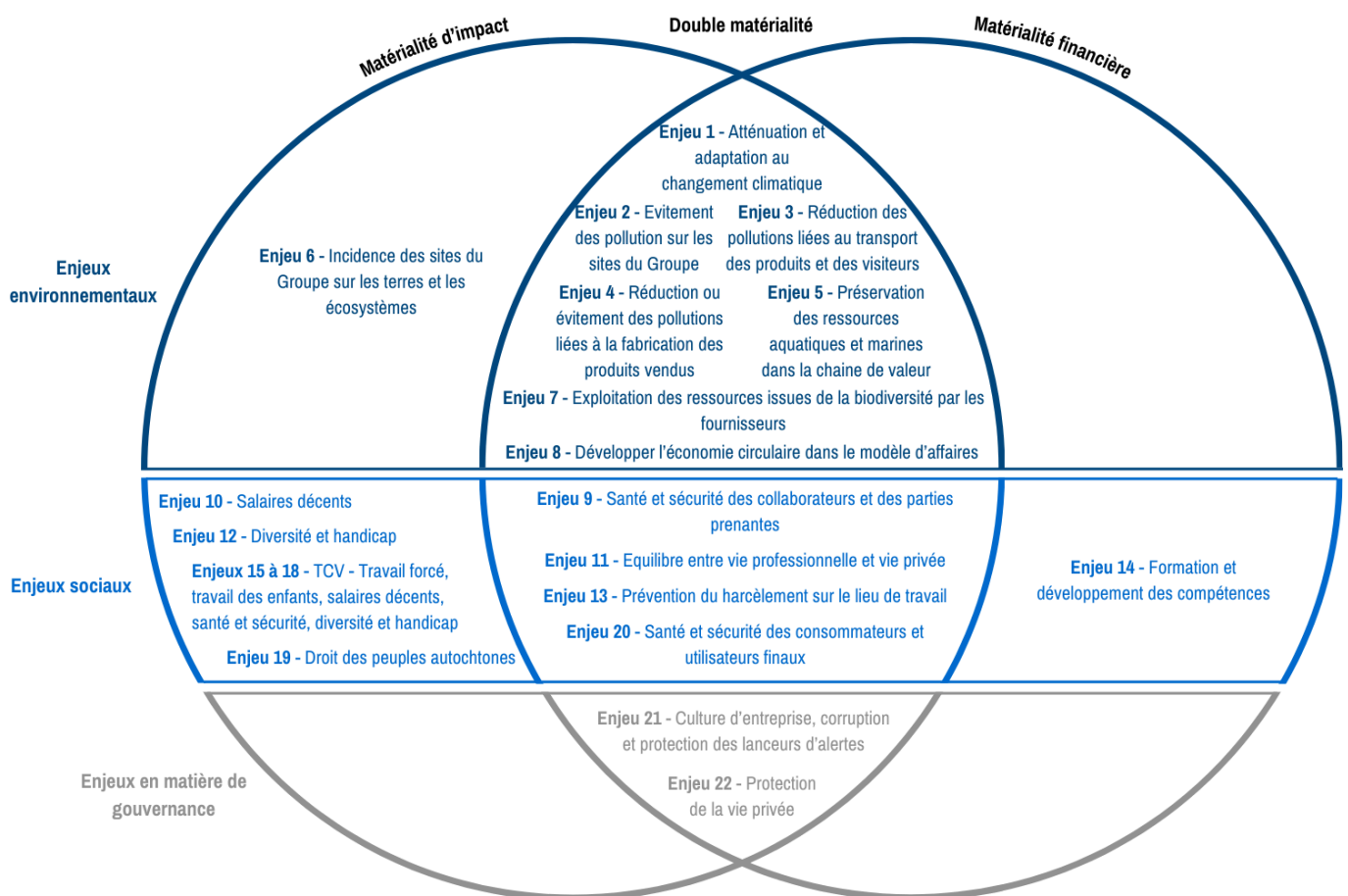
iii. Validation de l'analyse de matérialité
par la Direction Générale du Groupe et
le Conseil d'Administration

Une fois l'analyse de double matérialité finalisée, la méthodologie utilisée et les résultats ont été revus et validés par la Direction Générale du Groupe. Ce processus a ensuite été présenté au Comité RSE

du Conseil d'Administration, permettant la validation de cette double matérialité par ce dernier.

L'implication du service Audit interne, garant de la revue des facteurs de risques pour le Groupe ainsi que l'utilisation d'échelles alignées avec les autres cotations réalisées dans le Groupe permet d'assurer la cohérence et la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'évaluation des risques majeurs pour le Groupe, intégrant ainsi cette cotation dans les processus globaux de gestion des risques du Groupe. La revue et la validation des enjeux par le Conseil d'Administration, qui suit l'ensemble des mesures de gestion des risques majeurs, permet également une parfaite intégration de ces thématiques dans le processus global de gestion des risques.

Résultats



1.7.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Table de concordance entre les ESRS et les enjeux matériels

ESRS E1 - Changement climatique	Atténuation et adaptation au changement climatique	Enjeu 1
ESRS E2 - Pollution	Evitement des pollutions sur les sites du Groupe	Enjeu 2
ESRS E2 - Pollution	Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs	Enjeu 3
ESRS E2 - Pollution	Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus	Enjeu 4
ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines	Préservation des ressources aquatiques et marines dans la chaîne de valeur	Enjeu 5
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes	Enjeu 6
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs	Enjeu 7
ESRS E5 – Economie circulaire	Développer l'économie circulaire dans le modèle d'affaires	Enjeu 8
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes	Enjeu 9
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Salaires décents	Enjeu 10
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	Enjeu 11
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Diversité et handicap	Enjeu 12
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Prévention du harcèlement sur le lieu de travail	Enjeu 13
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Formation et développement des compétences	Enjeu 14
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Travail forcé et travail des enfants	Enjeu 15
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Salaires décents	Enjeu 16
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Santé et sécurité	Enjeu 17
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Diversité et handicap	Enjeu 18
ESRS S3 - Communautés touchées	Droits des peuples autochtones	Enjeu 19
ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux	Enjeu 20
ESRS G1 – Conduite des affaires	Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes	Enjeu 21
ESRS G1 – Conduite des affaires	Protection de la vie privée	Enjeu 22

Enjeux environnementaux

Sur les douze enjeux environnementaux évalués, huit sont ressortis comme matériels.

Changement climatique (ESRS E1)

Atténuation et adaptation au changement climatique

Avec ses 430 points de vente, ses activités logistiques et son modèle basé sur la vente de matériaux et outillages, le Groupe a un enjeu fort d'atténuation de ses impacts sur le changement climatique. Une absence de politique à ce sujet pourrait avoir des conséquences graves tant sur l'environnement que sur les populations mondiales. Le Groupe a également un enjeu d'adaptation aux réglementations sur ce sujet et doit veiller à ce que

son modèle soit de moins en moins dépendant d'énergies dont la disponibilité et le coût peuvent fortement varier. Une absence de politique d'atténuation ou d'adaptation pourrait avoir des conséquences financières importantes pour le Groupe, que ce soit concernant le coût de ses approvisionnements en énergie ou les conditions de financement de ses futurs projets.

Pollutions (hors émissions de CO₂eq) (ESRS E2)

Trois enjeux sont ressortis comme matériels pour le Groupe concernant la question de la réduction et de l'évitement des pollutions : (i) l'évitement des pollutions sur ses sites, (ii) la réduction des pollutions liées au transport des produits et des personnes et (iii) la réduction ou l'évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus.

Évitement des pollutions sur les sites du Groupe

Les activités propres du Groupe SAMSE ne comportant pas d'activité de production, celui-ci a peu d'enjeu de réduction des pollutions liées à l'exploitation de ses sites. Cependant, il se doit de veiller à l'évitement des pollutions qui pourraient être dues à une mauvaise gestion des produits en vente ou des hydrocarbures consommés. Un défaut dans les procédures de gestion interne pourrait à la fois entraîner des pollutions des eaux et des sols et mener à des difficultés d'exploitation pour le Groupe (coûts de dépollution ou fermeture temporaire de site).

Réduction des pollutions liées au transport des produits et visiteurs

En parallèle, l'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à prestations logistiques internes et externes pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air qui ont un impact néfaste sur l'environnement. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients ou aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement. Le Groupe doit donc s'assurer d'anticiper les réglementations afin d'opérer les changements nécessaires à la poursuite de ses activités.

Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus

Enfin, de manière indirecte, la production par les fournisseurs de certains produits vendus par le Groupe, avec par exemple des procédés de traitement du bois, des eaux de lavage des équipements industriels ou des résidus toxiques liés à la production de certains métaux, peut être génératrice de pollutions. La composition même des produits et des emballages porte également un enjeu lié aux pollutions par microplastiques ou à la réduction de l'utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes. Le Groupe a donc un rôle à jouer dans l'évitement et la réduction de ces pollutions.

Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)Préservation des ressources aquatiques et marines dans la chaîne de valeur

Si les enjeux liés aux ressources aquatiques et marines dans les activités propres du Groupe ne ressortent pas comme matériels, la production par les fournisseurs des produits vendus peut être fortement consommatrice de ressources aquatiques et marines. Il s'agit donc d'un enjeu important pour le Groupe dans le cadre de sa chaîne de valeur. En effet, une exploitation excessive des ressources marines par ses fournisseurs pourrait entraîner une destruction d'habitats marins, la diminution des populations de poissons et une perte de biodiversité. En parallèle, elle pourrait entraîner des difficultés d'approvisionnement sur certains produits vendus par le Groupe. Une surconsommation d'eau douce, quant à elle, pourrait affecter les écosystèmes desquels elle est prélevée et contribuer à des restrictions ou pénuries d'eau pour les populations avoisinant le lieu d'exploitation.

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Deux enjeux de biodiversité sont ressortis comme matériels lors de l'évaluation réalisée : i) l'incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes et ii) les enjeux liés à l'exploitation de ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs.

Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes

Dans le cadre de ses activités propres, le Groupe SAMSE n'a pas d'activité industrielle mais s'étend à travers un réseau de 430 points de vente. Les enjeux du Groupe concernant la biodiversité sont dès lors essentiellement liés aux questions d'artificialisation des sols, qui peut impacter durablement les écosystèmes, perturber les cycles hydrologiques et ainsi mener à la fois à des pertes d'habitats naturels et à une augmentation des risques d'inondation.

Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs

En parallèle, certains produits vendus étant composés en partie ou en totalité de ressources issues de la biodiversité (matériaux à base de bois et certains isolants notamment), le Groupe a des enjeux liés à l'exploitation des ressources dans la

gestion de sa chaîne de valeur. Une mauvaise exploitation de ces ressources pourrait en effet mener à leur disparition ainsi qu'à la destruction d'habitats naturels. En particulier, le Groupe a un enjeu fort dans la vérification de la légalité de la provenance de ses produits à base de bois afin de lutter contre la déforestation illégale et l'exploitation abusive des ressources et ainsi permettre de contribuer à la préservation des forêts et à la protection des habitats naturels.

Ces enjeux sont ressortis comme matériel du point de vue de l'impact, l'incidence financière pour le Groupe étant encore limitée à ce jour.

Économie circulaire (ESRS E5)

Développer l'économie circulaire dans le modèle d'affaires

En tant qu'acteurs au cœur du secteur de la construction et de l'habitat, les distributeurs de matériaux de construction et d'outillage jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie circulaire, qui est donc ressorti comme un enjeu matériel pour le Groupe. L'adoption de pratiques favorisant l'économie circulaire (réduction et revalorisation des déchets, développement de services durables, renforcement de la durabilité des produits vendus, développement du réemploi) répond à la fois à un enjeu environnemental et à un enjeu de compétitivité. En adoptant des pratiques circulaires, le Groupe peut répondre à une demande croissante pour des solutions durables, contribuer à diminuer l'impact environnemental du secteur de la construction et de l'habitat et se positionner comme un acteur engagé du marché.

Enjeux sociaux

Sur les vingt-cinq enjeux sociaux cotés, douze sont ressortis comme matériels. Six concernent les effectifs du Groupe.

Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)

Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes

L'activité potentiellement sujette à des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et des visiteurs du Groupe SAMSE et la volonté de celui-ci de placer l'humain au centre de ses préoccupations, font de la santé et sécurité une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la

prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des risques liés à la fréquentation de ses sites. Un défaut de ses politiques de prévention et de formation à ce sujet ou une mauvaise gestion des points de vente et plateformes de stockages pourraient entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impact financier et réputationnel pour le Groupe.

Salaires décents

La réglementation régissant la rédaction de l'état de durabilité indique que, lors de la réalisation de la matrice de matérialité, l'impact l'emporte sur la probabilité concernant les Droits de l'Homme. Avec 100 % de ses salariés en France et soumis à la réglementation française, le Groupe considère qu'il y a très peu de probabilité que ses salariés souffrent de salaires indécents. Cependant, cet enjeu faisant partie des Droits de l'Homme fondamentaux et les impacts pour les salariés étant très importants si ce risque venait à se réaliser, le Groupe reporte sur ce risque en application de la règle précitée. Dans le cadre de sa politique de rémunération, il s'assure qu'aucun salarié ne souffre de salaire indécent et complète les mécanismes de rémunération légaux par des avantages plus favorables que la loi.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Avec l'humain au cœur de son modèle d'affaires, le Groupe a un fort enjeu à attirer et fidéliser les collaborateurs. Un mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée pourrait entraîner à la fois des risques humains importants (surcharge, accidents, risques psycho-sociaux) et un désengagement des collaborateurs, voire une perte d'attractivité.

Diversité et handicap

Le Groupe se doit d'assurer un strict respect des règles de non-discrimination lors du recrutement de ses collaborateurs et de leur vie dans l'entreprise. Des discriminations à l'embauche ou dans l'entreprise pourraient mener à des impacts financiers et humains et à des pertes de chances pour les collaborateurs. Une absence de politique handicap pourrait également rendre plus difficile le maintien dans l'emploi des personnes concernées et renforcer la fracture socio-économique existant à ce sujet. Au-delà de la réduction des impacts négatifs et des risques financiers qui y sont attachés, le Groupe a un enjeu d'attractivité et de

cohésion sociale lié au déploiement de ses politiques d'inclusion et d'égalité des chances.

Prévention du harcèlement sur le lieu de travail

Le Groupe SAMSE s'engage à garantir un environnement de travail respectueux, exempt de violence et de harcèlement. Une absence de politique en la matière pourrait en effet entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impact financier et réputationnel néfaste pour le Groupe.

Formation et développement des compétences

Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur pour le Groupe. La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences est également un enjeu important pour garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients. Celles-ci pourraient également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe tant auprès des clients que de possibles candidats à l'embauche.

Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne de valeur

Dans le cadre de son devoir de vigilance, il est de la responsabilité du Groupe de s'assurer que ses partenaires respectent les Droits de l'Homme et les réglementations internationales en vigueur. La mise en œuvre de travail forcé ou de travail des enfants par des partenaires du Groupe pourrait avoir des graves conséquences pour les personnes concernées (pertes de libertés, non accès à l'éducation, impacts psychosociaux) ainsi que des conséquences financières et d'image pour le Groupe.

Salaires décents dans la chaîne de valeur

De la même façon que pour ses effectifs propres, le risque pour les travailleurs de la chaîne de valeur de ne pas avoir accès à un salaire décent est ressorti comme matériel dans la cartographie des risques du Groupe. En effet, si les impacts financiers pour le Groupe resteraient pour le

moment limités, les impacts humains pour les travailleurs seraient conséquents si ce risque venait à se réaliser. Le Groupe se doit donc de vérifier les pratiques responsables de ses partenaires commerciaux.

Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur

De la même façon que pour ses effectifs propres, le Groupe a un enjeu à s'assurer du bon respect des règles de santé et de sécurité par ses partenaires concernant leurs propres travailleurs. En effet, un défaut dans les politiques de prévention de ses partenaires pourrait entraîner des préjudices humains importants.

Diversité et handicap dans la chaîne de valeur

Des politiques discriminatoires ou une absence de politique permettant l'égalité des chances chez les partenaires du Groupe pourraient entraîner des impacts forts pour les travailleurs de la chaîne de valeur (impacts financiers et humains, difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, pertes de chances). Pour cette raison, ce risque est ressorti comme matériel du point de vue de l'impact. L'incidence financière estimée pour le Groupe si le risque venait à se matérialiser reste, elle, très limitée à ce jour.

Communautés touchées (ESRS S3)

Droits des peuples autochtones

Le Groupe a également un enjeu de bonne prise en compte des droits des peuples autochtones dans son processus d'approvisionnement. Bien que la majorité de ses fournisseurs se trouve en France ou dans l'UNION EUROPEENNE, une partie des produits vendus par le Groupe provient du grand import et notamment de pays dans lesquels des peuples autochtones conservent un lien historique et culturel fort avec la terre sur laquelle ils vivent (Amérique du Sud et Chine par exemple). Une mauvaise prise en compte de ces peuples dans son processus d'approvisionnement pourrait amener le Groupe à participer à des actions pouvant avoir des impacts négatifs sur ces populations et pouvant mener à des conflits ou des violations des Droits de l'Homme. Un défaut de vigilance du Groupe à ce sujet comporterait également un risque financier et d'image pour celui-ci.

Consommateurs et utilisateurs (ESRS S4)Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux

Le Groupe a un enjeu de santé et sécurité lié aux produits qu'il vend. En effet, un défaut d'informations de la part du Groupe pourrait mener à une mauvaise utilisation des produits par les utilisateurs et à des atteintes graves à leur santé. Le Groupe a également un rôle à jouer dans le choix des produits afin de limiter les risques liés à leur composition. Enfin, un défaut de qualité des produits pourrait mener, pour certains produits, à des risques pour la sécurité des utilisateurs et, de manière globale, à un désengagement des clients et à une perte de parts de marché.

Enjeux en matière de gouvernance

Sur les quatre enjeux de gouvernance cotés, deux sont ressortis comme matériels.

Conduite des affaires (ESRS G1)Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes

De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe. Dans ce cadre, il est exposé à un risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption. Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc.). Des faits de corruption avérés ou une mauvaise protection des lanceurs d'alerte pourraient également avoir des effets humains et financiers néfastes sur les parties prenantes du Groupe.

Protection de la vie privée

Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques et sont un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus la stratégie de digitalisation du Groupe (sites de e-commerce, recours au télétravail...) et la migration de certaines applications en SAAS (SIRH) conduisent à une augmentation de sa surface d'exposition. Une mauvaise protection ou une mauvaise gestion des données à caractère personnel pourrait entraîner un risque humain et financier pour les parties prenantes du Groupe et en particulier pour ses clients et salariés. Un défaut de conformité aux réglementations en matière de protection des données à caractère personnel et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, pourrait également entraîner des risques juridiques et financiers importants pour le Groupe.

1.7.2 Informations environnementales

1.7.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (GOV-3)

Des critères de durabilité sont inscrits depuis plusieurs années dans les rémunérations variables des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

La partie 2.3 Rémunération des mandataires sociaux présente la structure de rémunération des mandataires sociaux. Dans cette partie sont détaillées les modalités d'approbation de l'attribution de cette rémunération (par le Comité des Rémunérations) ainsi que les proportions de

rémunération variable qui dépendent de critères de durabilité.

En 2024, la rémunération variable de 100 % des membres du Comité Exécutif était en partie indexée sur des critères de durabilité dont un critère lié aux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De nouveaux critères ont été mis en place pour 2025 avec également un critère lié aux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique

Avec ses 430 points de vente, ses activités logistiques et son modèle basé sur la vente de matériaux et outillages, le Groupe a un enjeu fort d'atténuation des impacts de son activité sur le changement climatique. Il a également un enjeu d'adaptation aux réglementations sur ce sujet et doit veiller à ce que son modèle soit de moins en moins dépendant d'énergies dont la disponibilité et le coût peuvent fortement varier. Avec 99 % de son empreinte carbone dépendant de son scope 3, le Groupe a un rôle à jouer dans l'embarquement de ses clients et fournisseurs.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Politiques	Actions
Mesure des émissions	Calcul annuel de l'empreinte carbone sur les trois scopes
Réduction des émissions	Trajectoire bas carbone à 2030 compatible SBTi, une quarantaine de leviers répartis en quatre catégories : produits, fret, déplacements et corporate
Adaptation	- Adaptation aux évolutions de réglementation - Diminution de la dépendance aux énergies

Depuis 13 ans, le Groupe SAMSE calcule son empreinte carbone et publie les actions de réduction qu'il met en place ainsi que leurs résultats.

En 2023, il a mis en place des Comités Stratégiques en charge d'alimenter les réflexions

stratégiques du Comité Exécutif et les stratégies des enseignes et d'accompagner les métiers du Groupe dans le déploiement des politiques liées à leur domaine d'activité. Un Comité Stratégique Bas Carbone a spécifiquement été créé afin :

- d’accompagner le Groupe dans la structuration de sa trajectoire bas carbone ;
- de s’assurer de l’intégration des dimensions bas carbone dans l’ensemble des stratégies des services, enseignes et métiers.

Ce comité travaille en lien avec le Comité Stratégique Supply Chain et le Comité Stratégique de l’Offre qui incluent ces enjeux dans la définition de leurs stratégies.

Cette structuration marque la volonté du Comité Exécutif d’accélérer ses actions en traçant une nouvelle voie de décarbonation, objectivée et ambitieuse :

1. Création d’un Comité Stratégique Bas Carbone ;
2. Ajout de l’impact carbone des produits vendus au calcul du scope 3 de l’empreinte carbone ;
3. Définition d’une trajectoire qui intègre désormais l’ensemble de la chaîne de valeur du Groupe.

Conscient que la stratégie de décarbonation doit s’accompagner d’une réflexion vaste qui invite à

repenser en profondeur les modèles d’affaires, le Groupe a également participé en 2024 à la Convention des Entreprises pour le Climat permettant ainsi d’alimenter ses réflexions.

Empreinte carbone

En 2023, le Groupe s’est fait accompagner par le cabinet CARBONE 4, cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l’adaptation au changement climatique, afin de :

- compléter le calcul de son empreinte carbone en y ajoutant les émissions liées au cycle de vie des produits vendus ; et
- définir la trajectoire de réduction de ses émissions à 2030.

Les principaux résultats du calcul de son empreinte carbone pour 2024, mené selon la méthodologie du GHG PROTOCOL sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En 2024, l’empreinte du Groupe diminue de 8 % par rapport à 2023 à périmètre comparable et augmente de 4 % à périmètre non comparable.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Consommation d’énergie et mix énergétique			
Mix énergétique	Mix énergétique français utilisé pour la répartition de la consommation d’électricité du Groupe dans les indicateurs ci-dessous	Sources fossiles : 5 % Sources nucléaires : 67,4 % Sources renouvelables : 27,6 %	
Sources fossiles	(CSRD) Consommation totale d’énergie produite à partir de sources fossiles (en MWh)	104 355,3	
Sources fossiles	(CSRD) Part des sources fossiles dans la consommation totale d’énergie (en %)	79 %	
Sources renouvelables	(CSRD) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d’origine biologique, du biogaz, de l’hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	410,4	
Sources nucléaires	(CSRD) Consommation totale d’énergie produite à partir de sources nucléaires (en MWh)	19 804,6	
Sources nucléaires	(CSRD) Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d’énergie (en %)	15,0 %	

Sources renouvelables	(CSRD) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetée ou acquise à partir de sources renouvelables (en MWh)	8 109,9	
Consommation totale d'électricité	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid totale (en MWh)	29 383,7	
Consommation totale d'énergie	(CSRD) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	8 520,3	
Sources renouvelables	(CSRD) Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	6 %	
Consommation totale d'énergie	(CSRD) Consommation totale d'énergie (en MWh)	132 680,2	
Sources renouvelables	(CSRD) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	Non disponible	
Intensité énergétique par produit net			
Intensité énergétique	(CSRD) Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/unité monétaire)	Non concerné	
Produit net	(CSRD) Produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	Non concerné	
Produit net	(CSRD) Produit net (autre)	Non concerné	
Produit net	(CSRD) Produit net total (états financiers)	Non concerné	
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES			
Émissions brutes scope 1	(CSRD) Émissions brutes de GES de scope 1	24 826 tCO ₂ eq soit 1,15 % des émissions du Groupe	2030 : -42 %
Émissions brutes scope 2	(CSRD) Émissions brutes de GES de scope 2	993 tCO ₂ eq soit 0,04 % des émissions du Groupe	
Émissions brutes scope 3	(CSRD) Émissions brutes de GES de scope 3	2 138 944 tCO ₂ eq soit 98,81 % des émissions du Groupe	2030 : -25 %
Émissions totales	(CSRD) Émissions totales de GES	2 164 763 tCO ₂ eq	2030 : -25,2 %
Émissions brutes de GES sur les trois postes les plus émissifs			
	1. Achats de biens et de services incluant le cycle de vie des produits distribués	195 256 tCO ₂ eq	
	2. Transport de marchandises amont et aval	115 732 tCO ₂ eq	
	3. Transport de clients et visiteurs	70 255 tCO ₂ eq	

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone			
Projets d'absorption et d'atténuation des GES	(CSRD) Les absorptions et le stockage de GES exprimés en tonnes métriques équivalent CO ₂ résultant de projets qu'elle a pu réaliser dans le cadre de ses opérations propres, ou auxquels elle a pu contribuer dans sa chaîne de valeur en amont et en aval	0	
Projets d'absorption et d'atténuation des GES	(CSRD) Le montant des réductions ou absorptions des émissions de GES résultant de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur qu'elle a financés ou qu'elle envisage de financer par l'achat de crédits carbone	0	
Tarification interne du carbone			
Tarification interne du carbone	(CSRD) L'entreprise a-t-elle mis en place une tarification interne du carbone ?	Non	

Trajectoire bas carbone

Cible

Accompagné du cabinet CARBONE 4, le Groupe SAMSE a défini et publié en juillet 2024 sa trajectoire de réduction de ses émissions à horizon 2030.

Cette trajectoire a été tracée avec des représentants du Comité Exécutif, des métiers (Supply Chain, Immobilier, Offre, Data) et des enseignes. Une quarantaine de leviers de réduction des émissions du Groupe ont été définis, priorisés et quantifiés permettant de fixer la cible suivante : une réduction des émissions du Groupe de 25,2 % d'ici à 2030 par rapport à son empreinte 2023, soit une réduction annuelle moyenne de 4,1 %.

Chacune des actions composant ces leviers a été quantifiée à partir de deux hypothèses : le pourcentage de déploiement possible en 2030 et le pourcentage de gain unitaire par rapport à la situation de référence. Une hypothèse de croissance organique annuelle jusqu'en 2030 est prise en compte dans le calcul des gains par action.

Le calcul de cet objectif, réalisé selon un protocole compatible avec la méthodologie SBTi (Science Based Target Initiative), est aligné sur un scénario de réchauffement climatique maintenu en dessous de 2°C.

Cette cible concerne les trois scopes de l'empreinte carbone du Groupe. L'empreinte de référence (empreinte 2023) est de 2 074 187 tCO₂eq (scope 1 = 25 313 tCO₂eq, scope 2 = 871 tCO₂eq, scope 3 = 2 048 003 tCO₂eq). La réduction ciblée par scope à 2030 est la suivante :

- Scope 1 et 2 : - 42 %
- Scope 3 : - 25 %

Leviers identifiés

Les leviers identifiés concernent 100 % des émissions du Groupe (scopes 1, 2 et 3) et ont été répartis en quatre catégories : Produits distribués, Fret, Déplacements et Corporate.

Ils rassemblent à la fois des actions de sobriété, d'efficacité, de substitution et de sensibilisation comme par exemple :

- Produits distribués : la promotion de produits biosourcés ou de gammes bas carbone, la substitution vers des produits moins carbonés, l'embarquement des fournisseurs.
- Fret : la transition de la flotte de poids lourds vers des technologies moins émissives, l'optimisation des transports, l'embarquement des prestataires de transport.
- Déplacements : la transition de la flotte de véhicules légers vers l'électrique et l'hybride rechargeable, le déploiement de bornes de recharge, une politique de transport pour les voyages salariés.

– **Corporate** : les actions de rénovation énergétique, le déploiement de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB), la transition de la flotte de chariots vers l'électrique.

Les émissions liées au cycle de vie des produits distribués (hors transport) représentant 86 % des émissions du Groupe, les actions concernant ce poste ont un impact marqué sur la trajectoire.

Informations complémentaires

A date, le Groupe n'a pas identifié d'émissions de GES verrouillées par ses actifs ou produits.

Il n'a de plus pas de CAPEX significatifs investis au cours de la période de référence en rapport avec des activités économiques liées au charbon, au pétrole et au gaz.

L'activité principale du Groupe (distribution) n'est pas couverte par les règlements délégués sur l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation de celui-ci au titre du règlement sur la taxinomie. Pour cette raison, le Groupe ne détaille pas de nouveau ici ses CAPEX, OPEX et CA éligibles et ses plans de transition. Une information complète est disponible partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.2.6 Classification des activités du Groupe selon la taxinomie verte européenne.

La trajectoire bas carbone du Groupe a été construite avec et approuvée par le Comité Exécutif. Elle a ensuite été présentée au Conseil d'Administration avant publication officielle.

La trajectoire ayant été publiée en juillet 2024, il est trop tôt pour présenter ici les progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

Politiques et actions de réduction déjà initiées

Le calcul annuel de son empreinte carbone permet au Groupe, depuis 2013, d'identifier ses principaux postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et d'orienter ses stratégies de réduction de ces émissions.

Sont détaillés ci-après les principaux plans d'actions mis en place par le Groupe pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre. La définition de sa trajectoire bas carbone en 2024 permet d'enrichir les plans d'actions préexistants.

Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique du Groupe

L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de poids lourds pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Le Groupe SAMSE met donc en place des actions visant à limiter ses émissions.

Approvisionnement local

Afin de contrôler au mieux ses approvisionnements et de limiter son impact environnemental, le Groupe SAMSE conforte sa politique d'achats auprès de fournisseurs français (79 % en 2024).

De plus, même lorsqu'il a recours à des approvisionnements étrangers, le Groupe maintient sa politique de proximité en gardant un maximum de fournisseurs appartenant à l'UNION EUROPEENNE (hors France) (20 %).

Sur les trois principales activités du Négoce que sont les marchés de la tuile, de la plaque de plâtre et du ciment, le taux d'import représente une part minime des achats.

Une attention particulière est portée au référencement de fournisseurs locaux afin d'adapter au maximum la provenance des produits à la localisation des magasins et agences. Cela représente un double enjeu : des livraisons facilitées et plus rapides qui permettent de respecter l'environnement en limitant les longs trajets et une facilité d'approvisionnement des stocks.

Le renouvellement du parc de véhicules

La flotte de poids lourds (PL)

Les mesures décrites dans la partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) - Enjeu 3 "Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs, sous-partie "Transition de la flotte", permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre des activités logistiques et de transport du Groupe.

En complément de ce qui y est indiqué, VM DISTRIBUTION a également pris des engagements visant à réduire les émissions de sa flotte. En effet, elle s'est engagée de manière volontaire dans la

démarche Fret 21 et a réduit les émissions de son transport aval de 21 % en 2023 par rapport à 2020. Pour atteindre cet objectif, elle a travaillé les quatre axes majeurs suivants :

- l'augmentation du taux de remplissage des camions ;
- la diminution des distances parcourues ;
- le renouvellement du parc en bio-GNC et XTL/HVO100 ;
- l'augmentation du nombre de transporteurs engagés dans le programme "Objectif CO₂".

A fin 2024, elle a fait évoluer 31 % de sa flotte de poids lourds (leasing longue durée de véhicules avec conducteur compris) vers les énergies bio-GNC, gaz d'origine renouvelable produit à partir de déchets organiques et décarboné à 80 % et XTL/HVO100, gazole de synthèse produit à partir d'huiles de friture usagées et décarboné à 83 %. Fort de ces résultats, VM DISTRIBUTION est en cours de réengagement dans ce dispositif pour trois ans.

Les moyens de manutention

Le service MOYENS MATERIELS gère également un parc de mille cent trente-huit chariots de manutention pour le Groupe. Afin de contribuer à la diminution des GES, le Groupe mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition et de renouvellement orientée vers l'électrique. La règle est de privilégier l'électrique au thermique dès que cela est possible. Ces choix sont conditionnés par des contraintes techniques et notamment celles de la qualité du revêtement des sols sur lesquels les chariots sont utilisés.

La proportion de chariots électriques dans le parc géré par les MOYENS MATERIELS (soit huit cent soixante-seize sur les activités Négoce et Bricolage) a progressé de cinq points de pourcentage en 2024, passant de 72 % à 77 %.

En particulier, pour l'activité Bricolage, les MOYENS MATERIELS gèrent trois cent soixante et onze chariots dont 99 % sont électriques. De la même façon que pour les poids lourds, le taux de vétusté du parc de chariots est suivi à travers l'évolution de l'âge moyen de celui-ci.

Une veille sur les innovations techniques et technologiques

Le Groupe SAMSE est de plus attentif aux évolutions techniques et technologiques qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

Il poursuit ainsi la conversion de la flotte de ZANON TRANSPORTS du gazole vers le B100, énergie renouvelable permettant une meilleure efficacité carbone que les autres carburants liquides. En 2024, 76,7 % de la flotte concernée roule au B100 (trente-trois véhicules) soit une évolution de vingt et un points de pourcentage par rapport à 2023. Cette conversion permet de diminuer jusqu'à 60 % des émissions de CO₂ et jusqu'à 80 % des émissions de particules fines des véhicules concernés. Dans le but de poursuivre la diversification de ses énergies et de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles, le Groupe a décidé de déployer également l'utilisation du B100 à d'autres filiales. Pour cela, le service MOYENS MATERIELS, en collaboration avec les différentes entités du Groupe, a identifié des organisations au sein de pôles transport permettant le déploiement progressif de quatre cuves de B100 d'ici 2025.

Le Groupe a également testé la mise en service, en 2023, de quatre camions-grues 26 tonnes entièrement électriques. Les offres des constructeurs et le maillage du territoire en bornes de recharge n'étant pas encore adaptés aux activités de distribution du Groupe, celui-ci n'a pas déployé davantage ce test. Il reste cependant à l'écoute des innovations sur ce sujet.

L'éco-conduite

Afin de limiter ses émissions de GES, le Groupe SAMSE a également mené des campagnes de sensibilisation de ses chauffeurs à l'éco-conduite.

En effet, la réduction des émissions de gaz à effet de serre permise par les évolutions techniques et technologiques est intimement liée à l'évolution des comportements des utilisateurs.

Ainsi, concernant l'activité de livraison des clients, la filiale ZANON TRANSPORTS suit notamment trois critères permettant la limitation des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre :

- La marche avec inertie seule (évaluée en %) ;
- Le temps où le moteur tourne au ralenti alors que le véhicule est à l'arrêt ;
- La consommation en litres au 100 km.

	Marche avec inertie seule	Moteur au ralenti avec véhicule à l'arrêt	Consommation l/100km
2022	15,4 %	7,6 %	26,4
2023	15,7 %	7,6 %	26,2
2024	0,2	0,0	27,0

Périmètre ZANON TRANSPORTS

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Parce qu'il a un réseau de points de vente étendu, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre du Groupe doit également passer par l'optimisation de sa consommation énergétique. Pour cela, il met en œuvre plusieurs mesures.

Recours à des sources d'énergie décarbonées

Avec l'installation de quatre nouvelles centrales photovoltaïques en 2024, le Groupe continue le développement de cette source d'énergie. Ses sites comptabilisent plus de 33 890m² d'installations, dont 18 200m² sont exploités en interne.

Transition énergétique des mobilités

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (dite "LOM") et afin d'accompagner la transition de sa flotte de véhicules, le Groupe SAMSE a lancé en 2022 une campagne de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le planning d'installation s'étend jusqu'à 2026 avec un objectif de 360 points de charge sur le périmètre SAMSE et LA BOITE A OUTILS. En 2024, le Groupe compte 305 points de charge mis en place sur ce périmètre.

Sobriété et efficacité énergétique

Dans la continuité des années précédentes, le Groupe poursuit ses actions visant à limiter ses consommations énergétiques.

Il a ainsi déployé en 2024 une formation à destination des contrôleurs de gestion, des responsables de régions et des responsables de site afin de leur permettre de prendre en main l'outil interne de suivi des consommations énergétiques et ainsi pouvoir être acteur des réductions des consommations des points de vente.

En parallèle, le Groupe a décidé de réduire ses consommations d'électricité via l'utilisation de la technologie LED. En 2024, l'ensemble des magasins de LA BOITE A OUTILS est équipé en éclairage LED à l'exception d'un magasin dont le relamping sera intégré à des travaux de rénovation plus importants. Du côté Négoces, le Groupe continue de réaliser des rénovations et nouvelles installations en LED afin de permettre une réduction de la consommation énergétique de ses sites.

Afin de renforcer ses actions de sobriété énergétique, le Groupe a également validé en 2024 le déploiement de quatorze dispositifs de GTB (Gestion Technique du Bâtiment) sur ses sites. Via des capteurs placés dans les différents volumes du bâtiment, cette technologie mesure, alerte et pilote l'ensemble des équipements énergétiques. Le contrôle et suivi de ses consommations énergétiques permettent de soutenir les actions de sensibilisation énergétique mises en place par le Groupe.

Adaptation au changement climatique

De par ses nombreux points de vente et ses activités logistiques, le Groupe a un enjeu d'adaptation lié à la disponibilité et au coût des énergies. Le Groupe s'assure donc de limiter sa dépendance aux énergies et de s'assurer des approvisionnements variés. Les mesures présentées dans le paragraphe "Politiques et actions de réduction déjà initiées" ci-dessus permettent à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe et la réduction de sa dépendance :

- Diminution des consommations énergétiques : relamping LED, consignes de températures, outil de suivi, écoconduite, etc.
- Emploi d'énergies alternatives : production photovoltaïque, conversion d'une partie des poids lourds au B100, chariots électriques, etc.
- Sensibilisant à la démarche de sobriété.

Le Groupe s'assure également d'adapter son activité aux évolutions des réglementations. Il reste notamment vigilant au fait que sa flotte de poids lourd puisse continuer à livrer les Zones à Faibles Émissions (ZFE) et que son parc de bâtiments respecte les réglementations énergétiques (loi ELAN et décret tertiaire notamment). Le Groupe n'a pas réalisé d'étude des risques climatiques globale appliquée à son modèle d'affaires.

1.7.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)

Dans cette partie, sont étudiées les pollutions hors gaz à effet de serre. De par son activité de distribution, le Groupe a ici trois principaux enjeux : i) l'évitement des pollutions sur ses sites, ii) la réduction des pollutions liées au transport des produits et des personnes et iii) la réduction ou l'évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus. A date, le Groupe n'a identifié de substances extrêmement préoccupantes que sur ses sites (cas d'amiante). Les produits vendus peuvent contenir des substances préoccupantes. Les enjeux liés aux microplastiques sont essentiellement liés, pour le Groupe, au transport des produits et notamment aux pollutions par les pneus.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 2 - Evitement des pollutions sur les sites du Groupe

Les activités du Groupe SAMSE ne comportant pas d'activité de production, celui-ci a peu d'enjeu de réduction des pollutions liées à l'exploitation de ses sites. Il veille en revanche à éviter des pollutions qui pourraient être dues à une mauvaise gestion des produits en vente ou des hydrocarbures consommés. Il veille également à une bonne gestion des quelques cas d'amiante sur ses sites.

Politiques	Actions
Stockage des produits en plateforme	• Stockage dans des locaux dédiés et sécurisés • Bacs de rétention • Distances de sécurité et ventilation adaptée pour les produits volatils • Signalétique de dangerosité et équipements de protection
Gestion des hydrocarbures	• Cuves à double paroi
Formation et sensibilisation	• Formation des équipes au stockage des produits chimiques et aux consignes d'urgence en cas de déversement • Sensibilisation des collaborateurs et des transporteurs à la propreté des aires de livraison et de stockage
Etudes pollution	• Etudes préalables lors de certaines opérations de croissance et mesures de dépollution

Un stockage défaillant sur la principale plateforme logistique du Groupe pouvant s'avérer lourd de conséquences, le Groupe SAMSE y applique une politique stricte en matière de stockage des produits chimiques qu'il vend (peintures, solvants, colles, etc.), intégrant les réglementations sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et le Code de l'Environnement. Tout d'abord, les aires de stockage sont mises en conformité : les produits dangereux sont stockés dans des locaux dédiés et sécurisés, ils ne sont pas mélangés pour éviter les risques d'explosion et des bacs de rétention sont installés de manière obligatoire pour tous les

liquides dangereux (stockage sous rétention). Les espaces de stockage disposent d'une ventilation adaptée aux produits volatils et sont équipés de signalétiques de dangerosité. Des équipements de protection sont de plus disponibles afin de pallier le plus rapidement possible à l'apparition d'une pollution (kits anti-pollution avec extincteurs adaptés et produits absorbants). Des contrôles sont réalisés de manière périodique afin de vérifier l'intégrité des rétentions et des procédures d'intervention en cas de fuite sont mises en place. La bonne gestion des produits reposant également sur la compétence des équipes, celles-ci sont formées au stockage des produits chimiques

(tableau de compatibilité) et aux consignes d'urgence en cas de déversement. Ces mesures sont également déployées par les filiales au sein de leurs agences. Une charte est en cours de formalisation afin d'uniformiser leur application dans le Groupe.

Les activités menées pouvant nécessiter la mise en place de cuve à carburant sur les sites, par exemple pour assurer l'approvisionnement en fioul des chariots élévateurs ou l'approvisionnement des camions en carburant B100, le Groupe a également un enjeu de gestion des carburants qu'il utilise. Dans ce cadre, il s'assure d'installer des cuves à double peau avec détection de fuite, respectant ainsi les réglementations ICPE et les recommandations des assurances. En parallèle, il s'engage dans une réduction progressive des cuves à carburant fossile en favorisant la transition vers des chariots élévateurs électriques.

Le Groupe est de plus propriétaire, suite à l'acquisition des sociétés FINANCIERE VM DISTRIBUTION, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX en 2024, de cinq bacs par aspersion et d'un bac par trempage pour le traitement du bois. Il a validé la suppression sur 2025 d'un des bacs par aspersion et du bac par trempage.

Le Groupe SAMSE apporte également une attention particulière à l'évitement des pollutions liées aux déchets produits sur ses sites. Dans ce but, il s'assure d'avoir recours à des prestataires agréés et de sensibiliser les collaborateurs et les transporteurs à la propreté des aires de livraison et de stockage. Dans le cadre de la mise en œuvre de points de collecte des déchets des clients (voir partie "Économie circulaire"), il installe les bennes

de tri dans des espaces dédiés afin de limiter les risques de dispersion. Cette politique de gestion des déchets est accompagnée par des actions de sensibilisation et de formation, comme les quarts d'heure sécurité dans les points de vente ou la réalisation d'affichages et de communications visant à renforcer les bonnes pratiques.

Enfin, dans le cadre de ses opérations de croissance, le Groupe est amené à conditionner son engagement à la réalisation préalable d'études portant notamment sur la pollution. Les conclusions de celles-ci peuvent permettre de déceler la présence dans les sols de substances ou matériaux polluants incompatibles avec l'activité de commerce. Dans un tel cas, les mesures de dépollution qui s'imposent sont prises en charge par l'une ou l'autre des parties. Le Groupe SAMSE continue en parallèle le désamiantage progressif de ses sites. En 2024, le Groupe a pris en charge des opérations de désamiantage ou de dépollution des sols sur six sites pour un montant total de 971 000 euros.

En 2024, le Groupe comporte quinze sites ayant fait l'objet de démarches administratives (déclaration, enregistrement ou autorisation) au titre d'une ou plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les risques environnementaux et de pollutions sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes afférentes à ces risques et aucune provision pour risque n'a été constituée.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Dépollution	Montants dépensés dans des opérations de désamiantage ou de dépollution des sols (CSRD - Les dépenses opérationnelles et les dépenses d'investissement engagées au cours de la période de référence en lien avec des dépôts et des incidents majeurs)	971 000 €	
ICPE	Nombre de sites ICPE	15	
Programmes d'assurance	Utilisation des garanties d'assurance afférentes aux atteintes à l'environnement et aux pollutions environnementales	0	
Provisions	(CSRD) Provisions pour coûts de protection et de réparation de l'environnement, par exemple pour la réhabilitation de sites contaminés, la remise en état de décharges, l'élimination de la contamination environnementale sur des sites de production ou de stockage existants et des mesures similaires	258 000 €	
Substances extrêmement préoccupantes	(CSRD) Quantités totales (en tonnes) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes	Non disponible	

Enjeu 3 - Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs

De par ses activités de distribution, le Groupe SAMSE a un enjeu lié à la réduction des pollutions émises lors du transport des produits qu'il vend. Dans le Groupe, ce transport peut être internalisé (prestations par les enseignes de distribution ou recours aux filiales du Groupe spécialisées dans le transport) ou externalisé (transporteur externe ou réalisation de la prestation par le fournisseur par exemple). Dans les deux cas, le Groupe SAMSE intègre dans ses choix d'approvisionnement des solutions de transport visant à réduire la pollution de l'air et les microplastiques. De plus, le Groupe reçoit de nombreux visiteurs sur ses sites. Il a identifié deux façons de participer à la limitation des pollutions liées aux déplacements de ces parties prenantes sur ses sites : la facilitation de la mobilité douce des visiteurs et la proposition de solutions alternatives.

Politiques	Actions
Flotte interne	• Transition de la flotte vers des énergies moins polluantes • Politique de renouvellement de la flotte vers les normes les moins émettrices
Choix des partenaires	• Prise en compte des politiques de réduction des pollutions des transporteurs dans le choix des partenaires externes • Engagements des fournisseurs via les contrats annuels
Déplacements clients	• Facilitation des mobilités douces des clients : déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques • Développement de solutions alternatives : nouvelles solutions de livraison permettant la réduction des trajets

Flotte du Groupe

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe SAMSE exploite de manière directe une flotte de 260 poids lourds, 1 000 véhicules légers et 1 100 chariots élévateurs. Concernant celle-ci, la politique du Groupe diffère selon la maturité de l'offre constructeur.

Transition de la flotte

Pour les poids lourds, le choix a été fait de s'orienter vers le carburant type B100. C'est un carburant 100 % renouvelable produit à partir de colza qui permet de réduire jusqu'à 80 % les émissions de particules fines et ultrafines. En parallèle, le Groupe a également lancé une démarche pionnière avec la mise en exploitation en 2023 de quatre camions électriques. Les offres des constructeurs et le maillage du territoire en bornes de recharge n'étant pas encore adaptés aux activités de distribution du Groupe, celui-ci n'a pas déployé davantage ce test. Il reste cependant à l'écoute des innovations sur ce sujet. En complément, les sociétés du Groupe VM ont fait évoluer une partie de leur flotte de poids lourds vers les énergies bio-GNC, gaz d'origine renouvelable produit à partir de déchets organiques et

XTL/HVO100, gazole de synthèse produit à partir d'huiles de friture usagées.

Concernant les chariots élévateurs, le service MOYENS MATERIELS mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition et de renouvellement orientée vers l'électrique. La règle est de privilégier les chariots électriques aux chariots thermiques dès que cela est possible. En 2024, 77 % de la flotte de chariots gérée de manière centralisée est électrique. En particulier, pour l'activité Bricolage, le service MOYENS MATERIELS du Groupe gère trois cent soixante et onze chariots dont 99 % sont électriques.

Concernant les véhicules légers (voitures de fonction ou de service notamment), le Groupe déploie une politique de transition volontariste allant au-delà des obligations liées à la réglementation (Loi d'Orientation des Mobilités). En 2024, 34 % des renouvellements de véhicules ont conduit au remplacement d'une voiture essence ou diesel par un véhicule hybride ou électrique. La cible pour 2025 est de 35 % des renouvellements.

Renouvellement du parc de véhicules et normes EURO VI

Le Groupe reste vigilant à ce que sa flotte de poids lourd réponde le plus possible à la norme EURO VI qui est directement associée au classement certificat qualité de l'air qui régit la circulation des véhicules dans les zones urbaines. Cela lui permet à la fois de réduire les émissions liées à ses véhicules à carburant fossile et de s'assurer de pouvoir continuer à livrer les Zones à Faibles Emissions (ZFE).

C'est par une politique active de renouvellement de son parc que le Groupe s'assure d'atteindre au maximum les normes les plus favorables que ce soit pour son activité de transport routier de marchandises, opérée par ses filiales ZANON TRANSPORTS et TRANSPORTS SCHWARTZ, ou concernant les livraisons sur chantier opérées par les agences et magasins (principalement via le parc roulant géré par le service MOYENS MATERIELS).

La politique de renouvellement du Groupe tient compte des spécificités d'utilisation des poids lourds liées d'une part au transport routier (trajets longs) et d'autre part à la livraison sur chantier (trajets de proximité avec manutention).

Ainsi, concernant l'activité de transport routier de marchandises du périmètre ZANON TRANSPORTS, au 31 décembre 2024 la flotte se compose de quarante-trois poids lourds dont l'âge moyen est de 2 ans et 7 mois. A fin 2024, 100 % de cette flotte répond aux normes EURO VI et 76,7 % roule au biocarburant.

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe, quant à lui, gère pour les sociétés du périmètre deux cent soixante-sept poids lourds répartis sur les différents points de vente et les plateformes logistiques. L'âge moyen de cette flotte est de 5 ans et 8 mois et 89 % de ces véhicules répondent aux normes EURO VI.

La flotte des sociétés du périmètre VM se compose quant à elle de cent neuf poids lourds dont l'âge

moyen est de 8 ans et 1 mois. 60,6 % de ces poids lourds répondent aux normes EURO VI.

Choix des partenaires

Lorsque le Groupe ne réalise pas lui-même la prestation de transport, celle-ci peut être réalisée soit par un partenaire prestataire soit directement par le fournisseur.

Concernant le choix des prestataires de transport externes, le service MOYENS MATERIELS du Groupe a intégré dans son cahier des charges un critère discriminant lié à l'existence ou non chez le partenaire d'une démarche visant à réduire ses émissions polluantes (CO₂ et NOX). Il prend ainsi en compte cette dimension dans l'ensemble des choix de prestataires effectués.

Concernant les transports réalisés directement par les fournisseurs, le Groupe sensibilise ses partenaires à la prise en compte de ces dimensions dans leur choix de transport. Il a notamment intégré dans ses contrats une clause par laquelle le fournisseur s'engage sur plusieurs enjeux environnementaux et notamment la réduction des pollutions.

Déplacements clients

Dans le respect de ses obligations légales (Loi d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM), le Groupe déploie et ouvre aux clients un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques leur permettant, s'ils le souhaitent, d'accéder aux sites avec des véhicules moins polluants.

En parallèle, le Groupe propose également des prestations de livraison permettant de limiter les transports individuels de visiteurs. Il a de plus, pour certains produits, développé une offre de livraison directe entre le fournisseur et le client permettant ainsi de limiter les trajets effectués et les pollutions afférentes.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Transition de la flotte	Pourcentage de poids lourds EURO VI	MOYENS MATERIELS : 89 % ZANON TRANSPORTS : 100 % VM : 60.6 %	
Transition de la flotte	Part de la flotte poids lourds roulant au B100	ZANON TRANSPORTS : 76,7 %	
Transition de la flotte	Part de la flotte poids lourds roulant au bio-GNC	VM : 13 %	
Transition de la flotte	Part de la flotte poids lourds roulant au XTL/HVO100	VM : 7 %	
Transition de la flotte	Part des renouvellements de véhicules légers vers des véhicules hybrides ou électriques	34 %	35 % des renouvellements 2025
Transition de la flotte	Part de la flotte de chariots fonctionnant à l'énergie électrique	MOYENS MATERIELS : 77 %	
Bornes de recharge	Nombre de points de charge pour véhicules électriques sur le périmètre SAMSE, LA BOITE A OUTILS, ZANON TRANSPORTS et MAURIS BOIS	305	
Emissions	(CSRD) Montant consolidé (en unités de masse) des NOx et PM10 rejetés dans l'air	Non disponible	

Enjeu 4 - Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus

De manière indirecte, la production par les fournisseurs de certains produits vendus par le Groupe, avec par exemple des procédés de traitement du bois, des eaux de lavage des équipements industriels ou des résidus toxiques liés à la production de certains métaux, peut être génératrice de pollutions. En parallèle, la composition même des produits et des emballages porte un enjeu lié aux pollutions par microplastiques ou à la réduction de l'utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes.

Politiques	Actions
Engagement des fournisseurs	• Clauses environnementales dans les contrats cadres • Charte Achats Responsables
Suivi et mise à disposition de l'information	• Collecte des informations de sécurité chimique via les Fiches de Sécurité (FDS) des produits • Mise à disposition des informations aux clients

Le Groupe SAMSE, en tant que distributeur, a un rôle à jouer dans la réduction des pollutions et microplastiques liés aux produits qu'il vend et à leurs emballages en s'assurant de l'engagement de ses fournisseurs sur ce sujet et du respect des réglementations concernant les produits vendus.

Pour ce faire, il a mis en place en 2024 une Charte Achats Responsables qui vise à exprimer aux fournisseurs les attentes du Groupe vis-à-vis de ce sujet et les incite à s'engager sur une ou plusieurs démarches d'amélioration continue liée aux aspects environnementaux de leurs outils de production et/ou de stockage. Les sujets d'écoconception et de

certification des produits et emballages y sont développés. Le Groupe a formalisé les objectifs suivants concernant le déploiement de cette charte et la prise d'engagements par ses fournisseurs :

Taux de fournisseurs sous contrat cadre engagés via la signature de la Charte Achats Responsables	2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
---	---

De manière plus contraignante, le Groupe engage également ses fournisseurs, par le biais des contrats cadres signés annuellement, aux respects des réglementations environnementales.

Concernant la réduction des substances préoccupantes dans les emballages et produits, le Groupe a pour objectif premier de suivre le périmètre de la réglementation. Cet enjeu reposant fortement sur la quantité et la qualité des données mises à disposition par les fournisseurs, le Groupe travaille en continue sur la structuration et la complétude des informations fournies par ses partenaires. Notamment, depuis 2007, le Groupe

s'applique au suivi du règlement REACH qui impose le recensement, l'évaluation et le contrôle des substances chimiques fabriquées, importées ou mises sur le marché européen. Le service Réglementation du Groupe SAMSE collecte ainsi les données renseignées par les fournisseurs sur les substances présentes dans les produits qu'il vend grâce aux Fiches de Données de Sécurité (FDS). Les FDS et les produits concernés par la réglementation évoluant fréquemment, un prestataire accompagne le Groupe dans la collecte et la mise à jour des informations et un suivi est effectué afin de valider la mise à jour des informations lors des évolutions de données. Ces informations sont ensuite intégrées dans le système d'information du Groupe, lui permettant ainsi de la mettre à disposition des clients (à la demande et sur ses sites internet). Sur ce sujet, concernant les références présentes sur son site internet, le Groupe SAMSE a fait le choix de mettre l'information à disposition de tous ses clients et non uniquement de certaines typologies de clients comme l'impose la réglementation.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Engagement fournisseurs	Pourcentage de fournisseurs engagés	12 %	2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
Substances préoccupantes	(CSRD) Quantité totale (en unités de masse, ex tonnes ou kg) des substances préoccupantes qui sont générées ou utilisées au cours de la production ou qui sont achetées (en incluant les substances incluses dans les produits achetés)	Non disponible	
Substances préoccupantes	(CSRD) Quantités totales (en unités de masse, ex tonnes ou kg) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes	Non disponible	
Substances préoccupantes	(CSRD) Part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes, et la part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes	Non disponible	

1.7.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)

Si les enjeux liés aux ressources aquatiques et marines dans les activités propres du Groupe ne ressortent pas comme matériels, la production par les fournisseurs des produits vendus peut, elle, être fortement consommatrice de ressources aquatiques et marines. Le Groupe a donc un enjeu sur ce sujet dans le cadre de sa chaîne de valeur.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Politiques	Actions
Engagement des fournisseurs	• Clauses environnementales dans les contrats cadres
Achats locaux	• Partenariat avec une majorité de fournisseurs soumis aux normes françaises ou de l'UNION EUROPEENNE
Données	• Collecte des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) auprès des fournisseurs

Enjeu 5 : Préservation des ressources aquatiques et marines dans la chaîne de valeur

Engagement des fournisseurs

Certains matériaux de construction nécessitent des quantités importantes d'eau lors de leur production, que ce soient des consommations d'eau (e.g. béton, briques) ou des prélèvements et rejets dans le cadre de circuits de refroidissement (e.g. acier, verre, aluminium). En parallèle, la commercialisation de certains produits nécessite l'extraction de ressources aquatiques et marines (e.g. sable, gravier).

Le Groupe SAMSE, en tant que distributeur, a pour rôle de s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs pour une consommation raisonnée des ressources et un respect des réglementations concernant la production des matériaux vendus. Pour ce faire, il engage ses fournisseurs, par ses contrats cadres annuels, à respecter les réglementations locales et les conventions internationales en vigueur et à agir pour limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement, via des évaluations d'impact et l'optimisation de leurs procédés de fabrication au moyen des meilleures techniques disponibles. De plus, en concentrant son activité sur des fournisseurs européens (99 % des fournisseurs sous contrat étant dans l'UNION

EUROPEENNE, France incluse), le Groupe s'assure de travailler avec des partenaires soumis à des réglementations sur le sujet.

Suivi

Si certains fournisseurs font remonter de manière volontaire au Groupe SAMSE des informations sur les mesures mises en place (cuves de récupération des eaux de refroidissement ou cuves de récupération des eaux de pluie permettant la réinjection dans le processus de fabrication par exemple), le Groupe n'a pas instauré de suivi systématique de cet enjeu. Pour cela, une collecte et une structuration de données spécifiques seraient nécessaires. Une priorité a été mise pour le moment sur les données liées à l'impact carbone des produits et aux informations de sécurité des produits chimiques. Un travail est également réalisé pour collecter un maximum de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des produits, qui contiennent des informations sur les ressources aquatiques et marines nécessaires à leur fabrication.

1.7.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Dans le cadre de ses activités propres, le Groupe SAMSE n'a pas d'activité industrielle mais s'étend à travers un réseau de 430 points de vente. Les enjeux du Groupe concernant la biodiversité sont dès lors essentiellement liés aux questions d'artificialisation des sols.

En parallèle, certains produits vendus étant composés en partie ou en totalité de ressources issues de la biodiversité (matériaux à base de bois et certains isolants notamment), le Groupe a des enjeux liés à l'exploitation des ressources dans la gestion de sa chaîne de valeur.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 6 - Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes

Politiques	Actions
Etude d'impact	• Etat des lieux de la sensibilité écologique réglementaire de l'ensemble des sites
Limitation des nouvelles artificialisations lorsque possible	• Développement de coactivités sur les sites existants (densification d'usage)

L'activité du Groupe nécessitant des locaux et espaces de stockages importants, celui-ci a un enjeu de biodiversité lié à son emprise au sol.

Pour limiter ses impacts, le Groupe s'assure tout d'abord de respecter les réglementations en vigueur. En particulier, suivant les zones concernées, il peut être amené à prendre des mesures de protection de la biodiversité lors de l'installation d'un nouveau site.

En parallèle, le Groupe a la volonté de développer ses activités en densifiant l'usage du foncier. Il adjoint ainsi sur des sites uniques plusieurs activités portées par des sociétés ou enseignes du Groupe différentes (en corner ou coactivité).

Afin d'aller plus loin et de prioriser ses efforts, le Groupe a besoin d'une vision précise des impacts de son activité sur la biodiversité. Pour cela, il a lancé une étude de la Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) portant sur l'ensemble de ses sites. Elle permet d'évaluer la proximité de ces derniers avec des zones protégées réglementaires et de les classer entre eux afin d'identifier ceux pour lesquels des actions peuvent être mises en place de manière prioritaire. C'est une première étape du Score Biodiversité, outil développé par un prestataire partenaire du Groupe afin de permettre aux entreprises de comprendre, évaluer et piloter l'impact de leur foncier sur la biodiversité.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Etat des lieux	(CSRD) Liste des sites importants dans le cadre de ses opérations propres (y compris les sites dont elle contrôle l'exploitation)	430 points de vente, 6 plateformes logistiques et 5 sièges	N.A
Zones d'habitat protégées ou restaurées	(CSRD) Taille et emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées, qu'elles soient directement ou indirectement contrôlées par l'entreprise, et si la réussite de la mesure de restauration a été ou est approuvée par des experts externes indépendants	Non disponible	
Surfaces recrées	(CSRD) Surfaces recrées (environnements dans lesquels des initiatives de gestion sont mises en œuvre afin de créer un habitat sur un site où il n'existait pas au départ)	0	
Evolution de l'intégrité écologique des sites	(CSRD) Nombre ou pourcentage de projets/sites dont l'intégrité écologique s'est améliorée (installation de passes à poissons, de corridors écologiques par ex)	Non disponible	
Aires protégées ou zones clés de biodiversité	(CSRD) Si l'entreprise a établi que des sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ont des incidences négatives sur ces zones, elle communique le nombre et la superficie (en hectares) des sites qu'elle détient, loue ou gère à l'intérieur ou à proximité de ces aires protégées ou de zones clés de la biodiversité	100 % des sites sont dans ou à proximité de zones clés de biodiversité. L'ampleur de l'incidence négative de chaque site reste à déterminer.	
Artificialisation des sols	(CSRD) Si l'entreprise a conclu qu'elle contribuait directement aux vecteurs d'incidence du changement d'affectation des terres, du changement d'utilisation des eaux douces et/ou du changement d'utilisation de la mer, elle communique les métriques correspondantes (en m²) : - utilisation totale des terres - surface totale imperméabilisée - surface totale respectueuse de la nature sur le site - surface totale respectueuse de la nature hors site	Total surfaces : 4 563 832 m² Surfaces artificialisées : 4 312 168 m² Surfaces respectueuses de la nature sur sites : 251 664 m²	

Enjeu 7 - Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs

Certains des produits qu'il vend étant composés en partie ou en totalité de ressources issues de la biodiversité, le Groupe a un rôle à jouer dans la sélection et la traçabilité des produits qu'il achète et distribue dans le but d'éviter une exploitation déraisonnée et donc un épuisement des ressources ou des impacts néfastes sur l'environnement et la biodiversité lors de leur exploitation.

Politiques	Actions
Engagement des fournisseurs	• Clauses environnementales dans les contrats cadres • Charte Achats Responsables
Certifications bois	• Certification PEFC, FSC et Bois des Alpes • Formation des collaborateurs concernés
Diligences raisonnées lors de l'import du bois	• Analyse de risque lors de l'import du bois avec audits internes ou externes

De la même façon que pour les enjeux liés à la pollution et aux ressources aquatiques et marines, le Groupe SAMSE, en tant que distributeur, se doit de s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs envers une exploitation raisonnée des ressources issues de la biodiversité.

Pour ce faire, il engage ses fournisseurs, via ses contrats cadres annuels, à respecter les réglementations locales et les conventions internationales en vigueur et à agir pour limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement. Par la diffusion de sa Charte Achats Responsables, le Groupe sensibilise également ses partenaires aux enjeux liés aux analyses complètes de cycle de vie des produits. Cette charte est désormais annexée au contrat commercial.

Concernant son activité bois en particulier, le Groupe SAMSE possède depuis 2011 les certificats de chaîne de contrôle PEFC (PEFC/10-32-2471) et FSC® (FSC-C109082). Grâce à ces labels, pour lesquels le Groupe est audité chaque année, les clients ont la certitude que les produits achetés proviennent de sources vérifiées qui ont satisfait aux exigences environnementales et sociales de ces labels. Ainsi, à fin 2024, 100 % des agences spécialistes du bois, une partie des agences généralistes et trois plateformes logistiques du Groupe disposent de ces écocertifications. L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui s'assure de la conformité des procédures du Groupe vis-à-vis de ces deux référentiels. Ce bureau assure également une présence sur les points de vente par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers

sont garants de la stricte application des procédures internes mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue. En parallèle, le Groupe, en tant qu'acteur économique local important, valorise les circuits courts d'approvisionnement et a donc également souhaité conserver sur 2024 la certification BOIS DES ALPES de ses agences situées dans l'arc alpin. Cette année, le Groupe a continué d'élargir son offre en bois certifiés. Il s'assure également de la formation de ses collaborateurs au sujet des certifications avec un module obligatoire pour tous les nouveaux arrivants des filiales spécialisées dans le commerce du bois et un module complémentaire pour les fonctions support en lien avec l'activité bois (Direction d'Activité Bois, référencement, Audit interne, employés de logistique).

Afin de s'assurer de la légalité du bois qu'il importe et dans le respect du Règlement sur le Bois de l'UNION EUROPEENNE, le Groupe, au travers de sa filiale d'import ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, a mis en place un dispositif de diligence raisonnée. Pour chaque achat de bois hors de l'UNION EUROPEENNE, une analyse de risque est effectuée en fonction de l'essence du bois, du pays de récolte et de la complexité de la chaîne d'approvisionnement (nombre d'intervenants notamment). Cette analyse permet de classer les achats en trois catégories (risque élevé, moyen ou faible) et de mettre en place des mesures d'atténuation spécifiques (certifications, recueil de documents de légalité selon le référentiel LE COMMERCE DU BOIS (LCB) et audits sur site notamment). Pour tous les achats dont le risque est considéré comme élevé, l'audit sur site est réalisé

par un organisme externe indépendant. Pour les autres, l'analyse est réalisée par des collaborateurs du Groupe. En ce qui concerne les achats réalisés dans l'UNION EUROPEENNE, ETABLISSEMENTS

PIERRE HENRY ET FILS priorise les bois certifiés et réalise également des visites de fournisseurs afin de s'assurer de la conformité du bois.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Engagement fournisseurs	Pourcentage des fournisseurs engagés	12 %	2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
Certifications	Pourcentage de produits bois certifiés (en volume) dans les achats ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	86,5 %	
Audits	Nombre d'audits bois réalisés auprès des fournisseurs	57 visites fournisseurs de rang 1 et 2 sur les 117 fournisseurs de rang 1 avec lesquels ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS travaille	
		34 visites fournisseurs réalisées auprès de fournisseurs prospects	

1.7.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)

En tant qu'acteur au cœur du secteur de la construction et de l'habitat, le Groupe peut jouer un rôle essentiel dans la transition de ce secteur vers une économie circulaire.

Il se concentre actuellement sur trois thématiques : la réduction et la revalorisation de ses déchets et de ceux de sa chaîne de valeur, l'accompagnement de ses fournisseurs dans des démarches d'éco-conception et le développement de services durables.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 8 - Développer l'économie circulaire dans le modèle d'affaires

Politiques	Actions
Réduction et revalorisation des déchets	• Récupération des déchets de matériaux de construction et recyclage • Durabilité des produits et réduction des emballages • Dématérialisation des flux administratifs et commerciaux
Ressources entrantes	• Engagement des fournisseurs dans des démarches d'éco-conception • Développement de services durables

Réduction et revalorisation des déchets

Gestion raisonnée des déchets

Récupération des déchets de matériaux de construction et recyclage

Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), le Groupe, accompagné par les éco-organismes ECOMAISON et VALOBAT, a également poursuivi son déploiement de solutions de collecte de déchets sur ses points de vente. Il propose ainsi, sur 198 de ses sites, la récupération gratuite des déchets triés éligibles en vue d'en permettre le recyclage. Cet important investissement ainsi que la présence du Groupe dans le Conseil d'Administration d'ECOMAISON montre sa volonté de s'impliquer dans la mise en place de cette REP.

En parallèle, le Groupe SAMSE maintient en 2024 ses partenariats dédiés au recyclage des déchets de bureau et à la récupération des mégots de cigarettes. Il continue également, du côté de son activité Bricolage, à faire vivre ses collaborations pour la récupération des pots de peinture acryliques usagés et des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Un travail avec ses éco-organismes partenaires lui permet de continuer à étendre ses solutions de reprise à de nouveaux types de déchets. En 2023, cette collaboration avait mené à la mise en place progressive de bacs de récupération de l'outillage du peintre et de la peinture glycéro.

Traitement des déchets

Afin de traiter l'ensemble des déchets qu'il produit et récupère, le Groupe SAMSE a recours à différents prestataires pour l'ensemble de ses sites, au travers de contrats cadres établis soit directement par lui soit par l'intermédiaire de ses éco-organismes. Ces contrats stipulent l'obligation de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination. Le Groupe s'assure ainsi de l'engagement de ses prestataires à valoriser et recycler au maximum les déchets récupérés et à suivre un plan de progrès visant une amélioration et une fiabilisation continues de la collecte.

Réduction des déchets

Durabilité des produits et réduction des emballages

Afin de limiter également les déchets liés aux produits qu'il commercialise, le Groupe SAMSE sensibilise ses fournisseurs aux enjeux du développement durable et travaille avec eux à la diminution et au recyclage des emballages et suremballages et à la promotion de produits durables.

Pour ce faire, il a mis en place en 2024 une Charte Achats Responsables qui exprime aux fournisseurs les attentes du Groupe vis-à-vis de ce sujet et les incite à s'engager sur une ou plusieurs démarches d'amélioration continue. Les sujets de réduction et de recyclabilité des emballages ainsi que les questions liées à la durabilité des produits y sont adressés (voir paragraphe "Achats responsables" ci-après dans cette même partie).

En 2023, LA BOITE A OUTILS a également renforcé son service après-vente en développant une application à destination de ses collaborateurs. Celle-ci a pour objet la mise à disposition de l'ensemble des procédures de Service Après-Vente par famille de produits afin d'accompagner au mieux les retours produits et leur prise en charge.

Dématérialisation des flux administratifs et commerciaux

Le Groupe SAMSE agit également pour diminuer sa production de déchets en travaillant depuis plusieurs années à la dématérialisation des factures de ses fournisseurs (hors prestations de transport). Ainsi, la part des flux dématérialisés atteint plus de 90 % en 2024.

Depuis 2020, le Groupe SAMSE dématématise également 100 % de ses contrats cadres signés avec ses fournisseurs de matériaux et outillages et propose à ses clients un service de dématérialisation des factures. Actuellement environ un tiers des factures clients sont dématématisées.

Achats responsables

Le Groupe SAMSE a publié fin 2024 sa nouvelle Charte Achats Responsables. Celle-ci a pour vocation de diffuser et renforcer les exigences du Groupe en matière d'impact carbone, de recyclabilité, de réduction des déchets, de

production locale et de préservation de la biodiversité concernant les produits qu'il achète. Elle contribue à impulser une dynamique d'engagement au sein de sa communauté de fournisseurs et les incite à développer leurs démarches d'éco-conception des produits.

Les principaux sujets adressés par cette charte sont les suivants :

- la réduction des déchets et des impacts environnementaux, en encourageant la suppression des emballages superflus et la préférence des emballages réutilisables et recyclables ;
- la promotion de produits plus écologiques, en encourageant l'éco-conception et la certification par des normes reconnues ;
- l'allongement de la durée d'usage des produits, en favorisant la sélection de produits durables et réparables ;
- la responsabilité sociale et la sécurité au travail, en demandant aux partenaires fournisseurs de respecter les normes nationales et internationales en la matière.

Cette charte contribue à impulser une dynamique d'engagement au sein de la communauté de fournisseurs. Le Groupe a formalisé les objectifs suivants concernant son déploiement :

Taux de fournisseurs sous contrat cadre engagés via la signature de la Charte Achats Responsables	2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
---	---

Afin de pouvoir accompagner ses fournisseurs et, à terme, orienter au mieux ses achats, le Groupe travaille à la collecte des informations d'analyse de cycle de vie (ACV) ou équivalent des produits qu'il distribue. Pour ce faire, il a mis en place un partenariat avec un prestataire lui permettant de récupérer la donnée disponible.

Développement de services durables

Le Groupe s'assure également de faire évoluer son modèle d'affaires en cohérence avec ces enjeux. Pour cette raison, il continue le déploiement de services durables déjà présents dans certaines de ses enseignes.

Ainsi, il développe ses activités de location de matériels, de réparation et de vente de biens d'occasion. Celles-ci permettent un allongement de la durée de vie des produits ainsi qu'une augmentation de leur intensité d'utilisation et réduisent donc la production et l'utilisation des ressources en amont.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Ressources entrantes	(CSRD) Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence	Non concerné	
Ressources entrantes	(CSRD) Pourcentage de matières biologiques utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables, en précisant le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué	Non concerné	
Ressources entrantes	(CSRD) Poids, en valeur absolue et en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	Non concerné	

Ressources sortantes	(CSRD) Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Non disponible	
Ressources sortantes	(CSRD) La part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	Non disponible	
Déchets	(CSRD) Quantité totale de déchets produite (en tonnes)	17 867,1	
Déchets	(CSRD) Quantité totale (en tonnes) de déchets qui n'est pas éliminée, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux et en ventilant les données par types d'opérations de valorisation, à savoir : - la préparation en vue du réemploi - le recyclage - les autres opérations de valorisation	Recyclage : 10 136,6 tonnes - Déchets non dangereux : 10 134,9 tonnes - Déchets dangereux (non radioactifs) : 1,7 tonnes	
Déchets	(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets qui est éliminée, par type de traitement des déchets et au total, pour les 3 types de traitement, en indiquant séparément les déchets dangereux et non dangereux. Les types de traitements de déchets sur lesquels les informations doivent être publiées sont : - l'incinération - la mise en décharge - les autres opérations d'élimination	Enfouissement : 879,8 tonnes - Déchets non dangereux : 879,8 tonnes - Déchets dangereux (non radioactifs) : 0 tonnes	
Déchets	(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets pour lesquels l'information de traitement n'a pas été communiquée par le prestataire	Non communiqué : 6 850,7 tonnes - Déchets non dangereux : 6 823,5 tonnes - Déchets dangereux (non radioactifs) : 27,2 tonnes	
Déchets	(CSRD) Quantité totale et pourcentage de déchets non recyclés	7 730,5 tonnes, soit 43 %	
Déchets	(CSRD) Composition des déchets (flux de déchets pertinents pour son secteur ou ses activités, ainsi que les matières présentes dans les déchets)	Non disponible	
Déchets	(CSRD) Quantité totale de déchets dangereux et de déchets radioactifs	29 tonnes de déchets dangereux non radioactifs	

1.7.2.6 Classification des activités du Groupe selon la taxinomie verte européenne

Avec la mise en place de son Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), l'UNION EUROPEENNE déploie un ensemble de propositions visant à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Parmi ces politiques, elle met l'accent sur son plan d'actions pour une finance durable qui vise à rediriger les investissements privés vers les activités qui contribuent le plus à ses objectifs de développement durable.

Une des mesures phares de ce plan d'actions est la mise en place d'une taxinomie verte européenne qui classe les activités en fonction de leur contribution aux objectifs de développement durable. L'UNION EUROPEENNE a défini les activités éligibles pour 16 secteurs d'activité.

Les entreprises doivent publier la part de leurs ventes (CA), de leurs dépenses d'investissements (CAPEX) et de leurs dépenses d'exploitation (OPEX) associées à des activités économiques :

- a. "éligibles", c'est-à-dire classifiées dans la taxinomie européenne ;
- b. "alignées" ou "durables", c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux (DNSH) et respect de garanties sociales minimales.

La liste des secteurs concernés et des activités éligibles est évolutive. En 2023, l'UNION EUROPEENNE a complété les activités éligibles pour les deux premiers objectifs (atténuation et adaptation au changement climatique) et a publié les activités éligibles et les critères de durabilité pour les quatre autres objectifs de développement durable (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Cette année, les entreprises doivent publier leurs ratios d'éligibilité et d'alignement pour l'ensemble des objectifs.

En 2024, le secteur de la distribution n'est toujours pas concerné par cette classification, l'UNION EUROPEENNE n'ayant pas encore défini les activités éligibles de ce secteur. L'activité principale du Groupe SAMSE n'entre donc pas dans le cadre de la taxinomie.

Cependant, le Groupe SAMSE ayant également des activités intégrées de fret routier, de production d'électricité photovoltaïque, de vente de biens d'occasion et de location ainsi que des CAPEX dans des activités éligibles, il a décidé d'identifier les éléments qui pourraient le concerner.

Ainsi, pour l'exercice 2024, les activités qui ont été retenues comme éligibles à la taxinomie verte sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Sont ensuite présentés les tableaux récapitulant les parts de CA, OPEX et CAPEX éligibles et alignées.

Activités éligibles pour le Groupe SAMSE

Objectifs d'Atténuation du changement climatique (CCM) et d'Adaptation au changement climatique (CCA) :

N°	Activité	CA	CAPEX	OPEX
5.5	Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		X	
6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers		X	
6.6	Transport routier de fret	X	X	
7.2	Rénovation de bâtiments existants		X	
7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique		X	
7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	X	X	
7.6	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	X	X	
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments		X	
9.3	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments		X	

Objectif d'Economie circulaire (CE) :

N°	Activité	CA	CAPEX	OPEX
2.3	Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux		X	
2.7	Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux		X	
3.2	Rénovation de bâtiments existants		X	
5.4	Vente de biens d'occasion	X		
5.5	Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	X	X	

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Le Groupe SAMSE n'a pas d'activité éligible pour les objectifs suivants :

- Ressources aquatiques et marines (WTR) ;
- Prévention et réduction de la pollution (PPC) ;
- Biodiversité et écosystèmes (BIO).

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2024

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)										
Activité économique	Code	Chiffre d'affaires absolu (en euros)	Part du chiffre d'affaires (en %)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire		
Texte	Texte	€	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	%	H	T		
A. Activités éligibles à la taxinomie																					
A1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																					
Transport routier de fret	CCM 6.6 ; CCA 6.6	145 346	0,01%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	0,22%		T		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables *	CCM 7.6 ; CCA 7.6	369 387	0,02%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	N.A	N.A	N.A	OUI	0,02%	H			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	-	514 733	0,03%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,24%				
Dont habilitantes	CCM 7.6 ; CCA 7.6	369 387	0,02%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Dont transitoires	CCM 6.6 ; CCA 6.6	145 346	0,01%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,22%				
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																					
Transport routier de fret	CCM 6.6 ; CCA 6.6	7 085 603	0,37%	NON	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	-	-	-	-	-	OUI	-	-	-		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables *	CCM 7.6 ; CCA 7.6	6 693	0,0003%	NON	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	-	-	-	-	-	OUI	-	-	-		
Vente de biens d'occasion	CE 5.4	367 093	0,02%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	NON ETUDE	NON ETUDE	NON	NON ETUDE	-	N.A	OUI	-	-	-		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	1 054 051	0,05%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	NON ETUDE	NON	NON ETUDE	NON ETUDE	-	N.A	OUI	-	-	-		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	-	8 513 440	0,44%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total A.1 + A.2	-	9 028 173	0,47%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
B. Activités non éligibles à la taxinomie																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie	-	1 923 033 827	99,53%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total A + B	-	1 932 062 000	100,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

* À la suite d'un changement de méthodologie, les activités photovoltaïques ont été intégrées dans l'activité 7.6 et non comme l'année précédente dans l'activité 4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque

Part des CAPEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2024

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
Activité économique	Code	CAPEX absolus (en euros)	Part des CAPEX (en %)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxinomie, année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
Texte	Texte	€	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5 ; CCA 6.5	916 692	0,60%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	**		T
Transport routier de fret	CCM 6.6 ; CCA 6.6	69 832	0,05%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	3,3% **		T
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3 ; CCA 7.3	423 158	0,28%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	OUI	N.A	N.A	OUI	0,16%	H	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4 ; CCA 7.4	618 510	0,41%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	N.A	N.A	N.A	OUI	1,46%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables *	CCM 7.6 ; CCA 7.6	989 893	0,65%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	N.A	N.A	N.A	OUI	0,99%	H	
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	92 602	0,06%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N.A	N.A	N.A	N.A	OUI	-	H	
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	-	3 110 688	2,05%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,90%		
Dont habitantes	CCM 7.3 ; CCA 7.3 CCM 7.4 ; CCA 7.4 CCM 7.6 ; CCA 7.6 CCM 9.3	2 124 163	1,40%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,61%		
Dont transitoires	CCM 6.5 ; CCA 6.5 CCM 6.6 ; CCA 6.6	986 524	0,65%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,30%		
A2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM 5.5 ; CCA 5.5 ; CE 2.3 ; CE 2.7	272 119	0,18%	OUI	-	N/EL	N/EL	-	N/EL	-	NON	N.A	N.A	NON ETUDE	N.A	OUI	-	-	-
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5 ; CCA 6.5	6 099 859	4,02%	NON	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	-	-	-	-	-	OUI	-	-	-
Transport routier de fret	CCM 6.6 ; CCA 6.6	3 404 321	2,25%	NON	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	-	-	-	-	-	OUI	-	-	-
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 ; CCA 7.2 ; CE 3.2	4 016 080	2,65%	NON	-	N/EL	N/EL	-	N/EL	-	-	-	-	-	-	OUI	-	-	-
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3 ; CCA 7.3	119 910	0,08%	OUI	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	NON	N.A	OUI	N.A	N.A	OUI	-	-	-
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7 ; CCA 7.7	54 209 599	35,75%	NON	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	-	-	-	-	-	OUI	-	-	-
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	211 680	0,14%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	NON ETUDE	NON	NON ETUDE	NON ETUDE	-	N.A	OUI	-	-	-
CAPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	-	68 333 568	45,07%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total A.1 + A.2	-	71 444 256	47,12%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Activités non éligibles à la taxinomie																			
CAPEX des activités non éligibles à la taxinomie	-	80 174 744	52,88%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total A + B	-	151 619 000	100,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* À la suite d'un changement de méthodologie, les activités photovoltaïques ont été intégrées dans l'activité 7.6 et non comme l'année précédente dans l'activité 4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque

** Suite à un changement de méthodologie les montants liés à la norme IFRS 16 sont désormais inclus dans les CAPEX (ce qui n'était pas le cas pour l'exercice N-1)

Part des OPEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2024

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
Activité économique	Code	OPEX absolu (en euros)	Part des OPEX (en %)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des OPEX alignée sur la taxinomie, année 2023	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire
Texte	Texte	€	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	O ; N	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont habitantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont transitoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total A.1 + A.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Activités non éligibles à la taxinomie																			
OPEX des activités non éligibles à la taxinomie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total A + B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Synthèse par objectif

	Part du chiffre d'affaires / chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0,03%	0,39%
CCA : Adaptation au changement climatique*	0,00%	0,00%
WTR : Ressources aquatiques et marines	-	-
CE : Economie circulaire	0,00%	0,07%
PPC : Prévention et réduction de la pollution	-	-
BIO : Biodiversité et écosystèmes	-	-

	Part des CAPEX / Total des CAPEX	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	2,05%	46,98%
CCA : Adaptation au changement climatique*	0,00%	0,00%
WTR : Ressources aquatiques et marines	-	-
CE : Economie circulaire**	0,00%	0,14%
PPC : Prévention et réduction de la pollution	-	-
BIO : Biodiversité et écosystèmes	-	-

	Part des OPEX / Total des OPEX	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	-	-
CCA : Adaptation au changement climatique	-	-
WTR : Ressources aquatiques et marines	-	-
CE : Economie circulaire	-	-
PPC : Prévention et réduction de la pollution	-	-
BIO : Biodiversité et écosystèmes	-	-

* Les CA et CAPEX des activités éligibles des objectifs CCM et CE identiques à ceux de l'objectif CCA n'ont pas été recalculés afin d'éviter les doubles comptes.

** Les CAPEX des activités éligibles de l'objectif CCM identiques à ceux de l'objectif CE n'ont pas été recalculés afin d'éviter les doubles comptes.

Note méthodologique

Remarques pour l'ensemble des activités :

- Le montant total des CAPEX du Groupe sur le périmètre de la taxinomie a augmenté en 2024. Cela est dû à un changement de méthodologie. En effet, le Groupe intègre désormais les flux IFRS 16 "baux immobiliers" et "contrats de location long terme" dans les CAPEX, certains de ces montants ayant été considérés comme des OPEX l'année dernière. Cette évolution de méthodologie concerne les activités 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, 6.6 Transport routier de fret. Ces montants étaient déjà bien comptés en CAPEX pour l'activité 7.2 Rénovation de bâtiments existants.
- Les OPEX n'ont pas été comptabilisés sur l'ensemble des activités car les montants sont non significatifs.
- Les subventions perçues dans le cadre des CAPEX présentés n'ont pas été retirées des totaux¹.
- Les sociétés acquises en cours d'année ont été incluses dans les calculs d'éligibilité. *A contrario*, les CA et CAPEX de ces sociétés ont été considérés par défaut comme "non alignés", l'alignement n'ayant pu être vérifié sur 2024.
- Concernant les garanties minimales, la France étant signataire de la convention relative à l'OCDE et membre de l'ONU les principes directeurs édictés sont applicables en France. Le Groupe exerçant ses activités uniquement sur le territoire français, il a été considéré qu'elles respectent lesdites garanties.

1. Objectif d'Atténuation du changement climatique (CCM)

Activité 5.5 : Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source

Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), le Groupe propose, sur une partie de ses sites, la récupération gratuite des déchets triés de tiers en vue d'en permettre le

recyclage. La mise en place de ce service a mené, sur 2024, à la comptabilisation de CAPEX éligibles à la taxinomie. Ceux-ci correspondent à des investissements (barrières, signalétiques, bennes...) nécessaires pour mettre en place ces espaces de collecte sur les sites concernés.

Concernant les contributions substantielles et les DNSH associés à cette activité :

- La REP PMCB a pour but la récupération de déchets triés en vue d'en assurer le recyclage. Les investissements nécessaires à la mise en place de cette REP répondent donc par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation pour l'activité 5.5 ainsi qu'au DNSH "économie circulaire".
- Cependant, l'étude de risques climatiques n'ayant pas été réalisée pour les sites concernés, l'ensemble de cette activité a été considérée, pour 2024, comme non alignée (DNSH "adaptation au changement climatique").

Activité 6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

Pour calculer l'alignement de cette activité, un ratio a été utilisé et appliqué aux CAPEX éligibles. Ce ratio a été construit en comparant le nombre de véhicules répondant aux critères d'alignement et le nombre de véhicules éligibles.

Les véhicules qui ont été considérés comme répondant au critère technique d'alignement sont les véhicules électriques, hydrogènes et hybrides rechargeables.

Compte tenu de la difficulté à vérifier le critère d'alignement lié aux pneumatiques, le Groupe a préféré réduire la publication de la part "alignée" de son activité en ne prenant en compte que les véhicules répondant aux critères et ayant été mis en circulation après le 1^{er} mai 2021, date d'application de la réglementation concernée². Les véhicules mis en circulation avant le 1^{er} mai 2021 et répondant à l'ensemble des critères grâce à un changement de pneus postérieur au 1^{er} mai 2021 n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de l'alignement, réduisant ainsi ce ratio par rapport à la réalité. Cela n'impacte pas le ratio d'éligibilité.

¹ Communication de la COMMISSION relative à l'interprétation et à la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques de l'acte délégué sur la publication d'informations au titre de l'article 8 du Règlement établissant la taxinomie de l'UE, en ce qui concerne la déclaration des actifs et activités économiques éligibles à la taxinomie et alignés sur celle-ci (deuxième communication de la COMMISSION) (C/2023/305).

² Règlement (UE) 2020/740 du PARLEMENT EUROPEEN et du CONSEIL du 25 mai 2020 sur l'étiquetage des pneumatiques.

Concernant les autres DNSH, les réglementations européennes citées étant applicables en France et le Groupe ayant recours à des partenaires en France uniquement, il a été considéré que l'ensemble de la flotte répondait aux DNSH "pollution" et "économie circulaire". De plus, les véhicules concernés étant soit en leasing avec des contrats d'entretien soit revendus avant leur fin de vie, la gestion des déchets est réalisée par le propriétaire final (DNSH "économie circulaire – déchets"). Les activités de transport réalisées par le Groupe étant effectuées en France, les infrastructures présentes permettent enfin de limiter l'impact des risques climatiques physiques sur cette activité (DNSH "adaptation au changement climatique").

Les CAPEX liés aux chariots élévateurs nécessaires pour réaliser l'activité du Groupe n'ont pas été comptabilisés dans cette activité, les chariots élévateurs n'étant *a priori* pas à comptabiliser dans la taxinomie européenne. Le Groupe réalise cependant des investissements afin de permettre le passage à l'électrique de sa flotte (77 % de chariots électriques en 2024 sur le périmètre géré en central par les MOYENS MATERIELS).

Activité 6.6 : Transport routier de fret

Un changement de méthodologie a été réalisé en 2024 concernant le calcul de l'éligibilité pour cette activité. Pour établir les CA et CAPEX éligibles, un ratio a été réalisé entre le nombre de véhicules éligibles et le nombre total de véhicules répondant à cette activité puis appliqué aux CA et CAPEX totaux de cette activité.

De la même façon que précédemment, pour calculer l'alignement de cette activité, un ratio a été utilisé et appliqué aux CA et CAPEX éligibles. Ce ratio a été construit en comparant le nombre de véhicules répondant aux critères d'alignement avec le nombre de véhicules éligibles.

Pour le calcul de ces ratios, seuls les véhicules en propriété ont été étudiés.

Cette année, le Groupe a modifié ses critères d'éligibilité et d'alignement et a fait les choix suivants :

- Il a considéré que le critère d'éligibilité était la norme EURO VI-E.

- Il a considéré que le critère d'alignement correspondait aux véhicules les plus performants à savoir les électriques et les hydrogènes.

Le critère relatif aux pneumatiques est vérifié selon la même logique que celle exposée dans l'activité 6.5 dès lors que l'ensemble des véhicules éligibles ont été mis en circulation à compter du 1^{er} janvier 2022 (soit postérieurement à la date d'application de la réglementation concernée : à compter du 1^{er} janvier 2021).

De la même façon que pour l'activité 6.5, le Groupe ayant recours à des partenaires en France uniquement, il a été considéré que l'ensemble de la flotte répondait aux DNSH "pollution" et "économie circulaire". De plus, les véhicules concernés étant revendus avant leur fin de vie, la gestion des déchets est réalisée par le propriétaire final (DNSH "économie circulaire – déchets"). Les activités de fret réalisées par le Groupe étant effectuées en France et dans les pays limitrophes, les infrastructures présentes permettent enfin de limiter l'impact des risques climatiques physiques sur cette activité (DNSH "adaptation au changement climatique").

Activité 7.2 : Rénovation de bâtiments existants

Huit bâtiments ont été concernés par des travaux de rénovation importants en 2024 (CAPEX).

La réduction de la demande d'énergie due aux travaux n'ayant pas été étudiée, le Groupe a choisi de considérer l'ensemble des CAPEX de cette catégorie comme non aligné. L'étude des DNSH n'a donc pas été réalisée.

Les travaux déjà comptabilisés dans les activités 7.4 (bornes électriques) et 7.6 (photovoltaïque) n'ont pas été réintégrés dans cette activité.

Activité 7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique

Il n'est pas possible à ce jour de dissocier, pour l'ensemble du périmètre du Groupe, les CAPEX liés à des équipements favorisant l'efficacité énergétique des autres CAPEX liés à des équipements immobiliers. Il a donc été décidé pour 2024 de ne prendre en compte dans l'activité 7.3 que les actions de relamping LED et l'installation de systèmes de GTB. Cela diminue le ratio d'éligibilité lié à cette activité.

Concernant les contributions substantielles et les DNSH associés à cette activité :

- L'activité de relamping LED et l'installation de systèmes GTB répondent par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation lié à l'activité 7.3.
- Les technologies LED et GTB installées sont conformes à la réglementation française. Le DNSH "pollution" est donc vérifié.
- Une étude des risques climatiques via le site gouvernemental BAT-ADAPT a été réalisée pour les sites sur lesquels les systèmes de GTB ont été installés permettant ainsi de respecter le DNSH "adaptation au changement climatique". Cette étude n'a en revanche pas été effectuée pour l'activité de relamping LED. Seuls les CAPEX liés aux systèmes GTB ont donc été considérés comme alignés.

Activité 7.4 : Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)

Le Groupe développe la mise en place dans ses établissements de bornes de recharge pour véhicules électriques. Seules les bornes installées sur les sites des sociétés suivantes du Groupe ont été prises en compte en 2024 : LA BOITE A OUTILS, SAMSE, MAURIS BOIS et ZANON TRANSPORTS. Les CAPEX pris en compte sont ceux liés à l'installation des bornes. L'activité est non significative au regard du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas présenté la part liée à cette activité (0,001 % du CA).

Cette activité répond par essence au critère de contribution substantielle qui lui est rattaché.

De plus, une étude des risques climatiques via le site gouvernemental BAT-ADAPT a été réalisée pour les sites concernés, permettant ainsi de respecter le DNSH "adaptation au changement climatique".

Il n'y a pas d'autre DNSH applicable pour cette activité.

Activité 7.6 : Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables

Le Groupe SAMSE réalise des activités de production d'électricité photovoltaïque via sa société EPPS et les sociétés du périmètre VM. A la suite d'un changement de méthodologie, les activités photovoltaïques ont été intégrées pour 2024 dans l'activité 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables et non comme l'année précédente dans l'activité 4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque, le Groupe n'ayant pas pour activité principale la production d'électricité. Dans le tableau ci-dessus, n'ont été pris en compte que les CA et CAPEX liés aux panneaux détenus en propre par le Groupe. La location à des tiers par le Groupe de toiture dont il est propriétaire afin de leur permettre la réalisation d'activités photovoltaïques n'a pas été prise en compte. Les activités photovoltaïques de tiers sur les toits de bâtiments dans lesquels le Groupe est présent n'ont pas non plus été comptabilisées.

En 2024, trois sites LA BOITE A OUTILS réalisent de l'autoconsommation sans gestion des panneaux par EPPS. Pour ceux-ci, la revente du surplus sur le réseau n'a pas été comptabilisée.

Concernant les contributions substantielles et les DNSH associés à cette activité :

- L'activité consiste à installer des systèmes photovoltaïques solaires et répond donc par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation pour l'activité 7.6.
- De plus, une étude des risques climatiques via le site gouvernemental BAT-ADAPT a été réalisée pour les sites concernés, permettant ainsi de respecter le DNSH "adaptation au changement climatique".
- Il n'y a pas d'autre DNSH applicable pour cette activité.

Activité 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

L'activité de location de bâtiments à des tiers réalisée par le Groupe est non significative au regard du CA en 2024. Le Groupe n'a donc pas présenté la part liée à cette activité.

L'acquisition de bâtiments et le leasing de longue durée en 2024 ont été inclus dans les CAPEX.

Les critères de contribution substantielle n'ayant pas été étudiés, cette activité n'est pas alignée. Les DNSH n'ont pas été étudiés.

Activité 9.3 : Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments

Le Groupe SAMSE réalise des audits énergétiques de ses sites certifiés par l'Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie (OPQIBI). Les montants investis sont comptabilisés dans les CAPEX.

Concernant les contributions substantielles et les DNSH associés à cette activité :

- L'activité d'audit répond par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation lié à l'activité 9.3.
- Une étude des risques climatiques via le site gouvernemental BAT-ADAPT a été réalisée pour les sites concernés, permettant ainsi de respecter le DNSH "adaptation au changement climatique".
- Il n'y a pas d'autre DNSH applicable pour cette activité.

Remarque générale : pour 2024, comme pour les années précédentes, l'activité de fret routier de la société MAT APPRO, commissionnaire de transport, n'a pas été incluse.

2. Objectif d'adaptation au changement climatique (CCA)

Les CA et CAPEX éligibles à cet objectif étant les mêmes que pour l'objectif d'atténuation du changement climatique, les ratios d'éligibilité et d'alignement n'ont pas été recalculés afin d'en éviter le double compte.

3. Objectif économie circulaire (CE)

Activité 5.4 : Vente de biens d'occasion

Le Groupe SAMSE réalise des ventes de matériel d'occasion principalement au travers de sa filiale LA BOITE A OUTILS. Le montant de ces ventes a donc été comptabilisé dans le chiffre d'affaires. A date, la distinction des CAPEX réalisés dans le cadre de la vente de biens d'occasion ou d'autres services après-vente n'a pas été réalisée.

Concernant les contributions substantielles et les DNSH associés à cette activité :

- L'activité de vente de biens d'occasion menée par LA BOITE A OUTILS répond bien aux critères d'examen technique permettant d'établir la contribution substantielle. En effet, cette activité répond tout d'abord par essence au premier critère de contribution substantielle de l'activité 5.4 à savoir la vente d'un produit d'occasion qui a été utilisé conformément à son usage prévu par un client (personne physique ou morale), éventuellement après son nettoyage, sa réparation, sa remise en état ou son remanufacturation. Elle s'effectue, de plus, bien à l'aide d'un contrat respectant la réglementation française et donc incluant les thématiques citées dans le critère d'examen technique. Pour finir, LA BOITE A OUTILS met en œuvre un plan de gestion des déchets en cas de réparation, remise en état ou remanufacturation du produit avant sa revente.
- Cependant, l'étude des risques de dégradation de l'environnement liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la prévention du stress hydriques n'ayant pas été réalisée pour les sites concernés, l'ensemble de cette activité a été considérée comme étant non alignée (DNSH "eau").

Activité 5.5 : Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats

Le Groupe SAMSE réalise une activité de location de matériel à ses clients. Cette activité étant majoritairement portée par les filiales LA BOITE A OUTILS et DORAS, le Groupe a choisi, en 2024, de ne comptabiliser que les CA et CAPEX liés à celles-ci. Sont ainsi comptabilisés :

- Le CA résultant de la location de matériel aux clients (les consommables pour la filiale DORAS ont été inclus dans le CA car il n'a pas été possible de les isoler) ;
- Les CAPEX liés à l'achat du matériel loué.

L'activité de location répond par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'économie circulaire lié à l'activité 5.5.

Cependant, l'étude de risques climatiques n'ayant pas été réalisée pour les sites concernés, l'ensemble de cette activité a été considérée, pour 2024, comme non alignée (DNSH "adaptation au changement climatique").

Autres activités

Les CA et CAPEX liés aux activités de collecte, de transport et de tri des déchets et à la rénovation des bâtiments (activités 2.3, 2.7 et 3.2) étant les

mêmes pour cet objectif que pour l'objectif d'atténuation du changement climatique, ils n'ont pas été réétudiés ici.

1.7.3 Informations sociales

1.7.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)

Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences. Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur intimement lié à la capacité du Groupe à offrir un environnement sain et sécurisé à ses collaborateurs, à promouvoir un équilibre harmonieux entre vie professionnelle et personnelle et à garantir des salaires décents. L'égalité des chances doit également être une priorité du Groupe. En favorisant la diversité au sein des équipes, en intégrant des personnes en situation de handicap, en offrant des opportunités de formation continue et en mettant en place des mesures de prévention du harcèlement, le Groupe participe au développement de ses collaborateurs et à la richesse de son modèle. Ces aspects sont cruciaux non seulement pour le bien-être des collaborateurs et l'égalité des chances mais aussi pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du Groupe. Aucun focus sur des politiques et actions précises des sociétés du périmètre VM n'a été présenté cette année bien qu'elles disposent également de politiques sur les enjeux du Groupe présentés ci-dessous.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Caractéristiques des salariés de l'entreprise			
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total de salariés en effectif au 31/12	7 142	N.A
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectif	4 938 hommes 2 204 femmes	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par pays du nombre total de salariés en effectif	France : 7142 (100 %)	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total en effectif de salariés permanents	5 886	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total en effectif des salariés permanents	4 208 hommes (71,5 %) 1 678 femmes (28,5 %)	2030 : 40 % hors sociétés intégrées en 2024
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps plein	6 871	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps plein	4 868 hommes 2 003 femmes	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps partiel	271	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps partiel	70 hommes 201 femmes	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Nombre total en effectif de salariés en CDI	6 758	

Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Nombre total en effectif de salariés en CDD	371	
Recrutements et départs			
Recrutements et départs	(CSRD) Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de référence	2 181	
Recrutements et départs	(CSRD) Taux de rotation des salariés au cours de la période de référence	18,8 %	
Recrutements et départs	Nombre d'embauches au cours de la période de référence	1 607	

1.7.3.1.1 Conditions de travail

Enjeu 9 - Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

La santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes est une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des atteintes à la santé et la sécurité liées à la fréquentation de ses sites.

Pour cela, il déploie une Politique de prévention sur le terrain, audité et qui prévoit des dispositifs d'accompagnement des collaborateurs.

Politiques	Actions
Politique de prévention	- Généralisation du port des EPI (Equipeement de Protection Individuelle) - Intensification du traçage et des signalisations des parcs et cours de matériaux - Formation de la ligne managériale à la santé et sécurité au travail, instaurant une culture prévention pérenne et exigeante - Intégration des critères de prévention dans la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs, au plus tard pour 2026
Audit des sites et suivi	- Audit des sites à trois niveaux - Évaluations périodiques des sites par la Direction Prévention (visites et contrôles réguliers, suivi, analyse stratégique des accidents et incidents)
Dispositifs d'accompagnement contre les risques psychologiques	- Dispositif interne "<i>Besoin d'en parler</i>" - Ligne d'écoute psychologique dans le cadre du contrat de Prévoyance et quatre séances chez divers praticiens remboursées par la Mutuelle Groupe - Contrat d'assistance avec une organisation spécialisée

Politique de prévention

Une politique de prévention structurée et ancrée dans la stratégie du Groupe

Depuis 2023, la politique de prévention du Groupe SAMSE est pilotée par un Comité Stratégique Prévention, dont l'ambition est d'inscrire la sécurité comme un pilier fondamental du management et de la performance globale de l'entreprise.

En 2024, le Groupe SAMSE consolide sa politique prévention en instaurant la démarche "Tous-En-Vie" matérialisée par une lettre d'engagement signée par l'ensemble du Comité Exécutif. Cette initiative marque une volonté forte d'élever la prévention au rang de priorité stratégique en s'appuyant sur trois principes :

- Préserver l'intégrité physique et psychologique de chacun, en intégrant la sécurité comme un impératif absolu de toute décision managériale et opérationnelle.
- Consacrer la sécurité comme une responsabilité partagée, impliquant chaque acteur, collaborateur, intérimaire, prestataire, visiteur et client – dans une vigilance mutuelle et continue.
- Inscrire les principes généraux de prévention au cœur de toute activité, par une stricte conformité aux exigences réglementaires et standards internes du Groupe SAMSE.

Cette ambition se concrétise à travers quatre mesures structurantes :

- la généralisation du port des EPI, soutenue par une directive uniforme à l'ensemble des enseignes ;
- l'intensification du traçage et des signalisations des parcs et cours de matériaux, afin de renforcer la maîtrise des flux et prévenir les risques d'accidents ;
- la formation de la ligne managériale à la santé et sécurité au travail, instaurant une culture prévention pérenne et exigeante ;
- l'intégration des critères de prévention dans la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs, au plus tard pour 2026, alignant ainsi engagement individuel et performance collective.

L'adhésion à cette démarche repose sur une dynamique de mobilisation structurée, impulsée par les enseignes via des réunions d'embarquement où

ont été rappelés les rôles et responsabilités des managers et des collaborateurs dans l'ancrage d'une culture prévention proactive et exemplaire. Par cette initiative, le Groupe SAMSE affirme une vision ambitieuse et cohérente de la prévention visant à ériger la prévention en valeur fondatrice et indissociable de la performance durable de l'entreprise.

Une approche globale de la prévention, intégrée à chaque étape du parcours professionnel

Inscrite dans la durée et soutenue par une animation régulière, cette démarche repose sur un accompagnement progressif des collaborateurs à travers :

- une sensibilisation continue, dès l'intégration et tout au long du parcours professionnel ;
- des formations adaptées aux métiers (manutention, conduite d'engins, risques chimiques, interventions en hauteur, etc.), en lien avec les enjeux spécifiques du secteur ;
- une dotation en équipements de protection individuelle et collective, optimisée en fonction des risques terrain ;
- un renforcement des exigences en matière de maîtrise des risques liés aux Établissements Recevant du Public (ERP), Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et interventions en coactivité avec les entreprises extérieures.

Afin de garantir une approche homogène et rigoureuse de la prévention, le Référentiel Prévention Groupe a été instauré comme cadre normatif de référence. Il formalise l'ensemble des exigences en matière de Santé, Sécurité, Prévention, Sureté et Environnement, assurant ainsi une conformité structurée et un socle de connaissances partagé sur l'ensemble des sites du Groupe.

Ce référentiel s'appuie sur un audit annuel couvrant sept axes fondamentaux :

- Gestion administrative : conformité documentaire et suivi réglementaire ;
- Santé : gestion des accidents du travail, intégration, formation ;
- Incendie : prévention, équipements et organisation des secours ;

- Sureté : gestion des dispositifs de protection et déclaration ;
- Animation de la prévention : implication managériale et actions de sensibilisation ;
- QVCT : engagement en faveur du bien être des collaborateurs ;
- Ethique et empreinte environnementale : respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale en lien avec les REP.

Chaque site est soumis à cet audit une fois par an, donnant lieu à un plan d'action ciblé dans une dynamique d'amélioration continue. L'objectif est d'atteindre un seuil minimal de 80 % de conformité pour chaque site dès 2025, renforçant l'exigence et l'efficacité du dispositif.

Cette évaluation de premier niveau est consolidée par un audit de second niveau, réalisé par la Direction Prévention du Groupe, garantissant la cohérence de l'application de la méthodologie d'évaluation. Un audit de troisième niveau, conduit par le service de l'Audit interne, rattaché à la Direction Générale, vient compléter ce dispositif, assurant un contrôle indépendant et une évaluation approfondie du déploiement et de l'impact des mesures mises en œuvre.

Une implication terrain renforcée et des évaluations régulières

Le déploiement de cette politique repose sur l'engagement des managers de points de vente pour relayer les bonnes pratiques et ancrer la prévention dans la gestion quotidienne des équipes. Ils sont accompagnés par les services supports du Groupe (aménagements, ressources humaines, juridiques, travaux, etc.) qui intègrent systématiquement les enjeux de sécurité et de sûreté dans leurs décisions et leurs projets.

Une équipe de trente experts en sécurité, au plus proche du terrain, assure un soutien opérationnel direct aux agences et magasins. Leur mission consiste à identifier les risques spécifiques à chaque activité, à accompagner les responsables de sites dans la mise en place de mesures adaptées et à prioriser les actions correctives en fonction des enjeux.

En plus des audits décrits ci-avant, des évaluations périodiques sont réalisées afin de garantir une continuité dans le déploiement de la politique de prévention du Groupe avec :

- des visites de sites et des contrôles réguliers, entraînant une analyse des conditions de travail et des risques résiduels ;
- un suivi rigoureux des indicateurs de sécurité, en intégrant notamment le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, ainsi que les remontées d'incidents.
- une analyse stratégique des accidents et incidents, permettant de mettre en place des plans d'actions correctifs et préventifs adaptés.

Grâce à ces évaluations, le Groupe SAMSE peut ajuster ses dispositifs de prévention et faire évoluer ses pratiques pour renforcer durablement la sécurité et la sûreté des sites.

Dispositifs d'accompagnement contre les risques psychologiques

Intégration des risques psychosociaux dans la stratégie de prévention

Le Groupe a intégré la prévention des risques psychosociaux dans sa politique de prévention globale présentée ci-avant. De manière spécifique, il a systématiquement intégré les facteurs psychosociaux dans l'ensemble de ses Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), indépendamment du type de contrat des collaborateurs (CDI, CDD, intérimaire), permettant ainsi d'identifier les risques inhérents à chaque activité et d'adopter une stratégie de prévention adaptée à tous les travailleurs.

Mesures de prévention et d'accompagnement

Pour mieux appréhender et prévenir les risques psychosociaux, le Groupe a également instauré des dispositifs de soutien psychologique accessibles à tous les collaborateurs et intérimaires.

Les enseignes SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont tout d'abord renouvelé le dispositif interne "*Besoin d'en parler*" par lequel un coach interne certifié accompagne les collaborateurs rencontrant des difficultés afin de trouver avec eux des solutions ou de les mettre en relation avec des interlocuteurs externes spécialisés.

De manière plus globale, le Groupe a également mis en place une ligne d'écoute psychologique grâce à son partenaire santé dans le cadre du contrat de Prévoyance (dispositif Angel). La Mutuelle Groupe rembourse en complément jusqu'à

quatre séances chez divers praticiens, dont les psychologues, pour accompagner les collaborateurs du Groupe SAMSE qui seraient en difficulté.

Enfin, pour répondre rapidement à d'éventuelles situations à risque, un contrat d'assistance a été établi avec une organisation spécialisée dans la gestion et la prévention des risques psychosociaux en entreprise afin d'offrir une intervention rapide, téléphonique ou physique, en cas d'incivilité, d'agression, d'accident ou de toute situation

individuelle ou collective susceptible d'entraîner un risque psychosocial. Ce dispositif est accessible à toutes les enseignes du Groupe SAMSE.

Afin de mesurer le bien-être des salariés et de leur permettre de s'exprimer de manière plus globale, le Groupe a mis en place un Baromètre Satisfaction Collaborateurs (cf partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.3.1.1 Conditions de travail, Enjeu 11 - Équilibre entre vie professionnelle et vie privée). Il adapte ses politiques en fonction des retours de ses équipes.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Système de gestion de la santé	(CSRD) Nombre et pourcentage de ses effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues (collaborateurs concernés par le dispositif groupe mutuelle sur l'effectif au 31/12/2024)	7 142 soit 100% dont 6 768 soit 94,8 % couverts par le dispositif groupe mutuelle	
Système de gestion de la santé	(CSRD) Nombre et pourcentage de ses effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues (collaborateurs concernés par le dispositif groupe prévoyance sur l'effectif au 31/12/2024)	7 142 soit 100 %	
Système de gestion de la santé	(CSRD) Une ventilation est réalisée de ce pourcentage entre les salariés et les non-salariés du personnel de l'entreprise	Non disponible	
Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles (salariés et autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise, tels que les travailleurs de la chaîne de valeur s'ils travaillent sur les sites de l'entreprise)	0	
Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables (TF1) Pour calculer le taux d'accidents du travail, l'entreprise divise le nombre de cas par le nombre total d'heures travaillées par ses effectifs, qu'elle multiplie par 1 000 000	Nombre d'accidents : 335 TF1 : 30,72	
Accidents et maladies professionnelles	Taux de gravité	1,52	

Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	Non disponible	
Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	16 513	
Formation des salariés	Nombre d'heures de formation sur le domaine sécurité / prévention par salarié	37 430 heures de formation sur la sécurité et la prévention au total, soit 5,2 heures/salarié	

Enjeu 10 - Salaires décents

Politiques	Actions
Politique de rémunération	• Respect de la réglementation française pour 100 % des effectifs • Compléments de rémunération conventionnels • Accords de participation et d'intéressement • Plan d'Epargne Groupe • Négociations annuelles avec des représentants syndicaux • Existence d'un service Rémunérations et avantages sociaux • Politique de variables

Le Groupe SAMSE garantit à chacun de ses collaborateurs un revenu décent par le biais de différents mécanismes. Tout d'abord, la totalité des effectifs du Groupe se trouvant en France, ceux-ci bénéficient des protections légales en vigueur. De plus, l'ensemble des sociétés du Groupe sont couvertes par des Conventions Collectives Nationales négociées au niveau des branches qui garantissent à tous un salaire minimum qui vient se combiner au Salaire Minimum légal (SMIC). Les minimas sociaux légaux et conventionnels sont tous deux respectés sur l'ensemble du périmètre.

Par ailleurs, le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux. La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel viennent s'ajouter des compléments de rémunération tels que des primes (prime de vacances dans le Négoce, prime de fin d'année, rémunération variable en fonction d'objectifs pour la grande majorité des collaborateurs) ainsi qu'un partage de la création de valeur par le biais des mécanismes de Participation et d'Intéressement dans la quasi-totalité des enseignes. Les accords de Participation mis en place au sein du Groupe sont majoritairement assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi. Le Plan d'Épargne Groupe, quant à lui, bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

Chaque année des négociations annuelles sur les salaires sont engagées dans toutes les sociétés disposant d'une représentation syndicale. Elles tiennent compte de la conjoncture économique et de l'évolution des secteurs d'activités du Groupe et donnent généralement lieu à des augmentations de salaire annuelles. Ces négociations sont l'occasion pour les représentants du personnel de faire valoir le point de vue des collaborateurs et de le partager avec la Direction Générale. Ce partage et ces échanges ont aussi lieu à l'occasion de la renégociation des accords pour la Participation et l'Intéressement.

En cas de désaccord sur des éléments de rémunération, chaque collaborateur a la possibilité de partager son point de vue avec son manager et de solliciter un rendez-vous avec une personne du service des Ressources Humaines. Dans le but de permettre une parfaite transparence, tous les collaborateurs sont également informés tous les ans des éléments de leur rémunération annuelle par le biais d'un Bulletin Social Individualisé (BSI).

Enfin, l'existence d'un service Rémunération et Avantages Sociaux permet au Groupe de s'assurer du respect de ses obligations en matière de minima et de procéder à des études qui guident les décisions à arrêter en matière de rémunération et d'avantages sociaux.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Politique de rémunération	(CSRD) Pourcentage de salariés percevant un salaire décent	100 %	
Protection sociale	(CSRD) Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants : (a) maladie ; (b) chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise ; (c) accident du travail et handicap acquis ; (d) congé parental ; et (e) départ à la retraite	100 %	

Enjeu 11 - Equilibre entre vie professionnelle et vie privée

Politiques	Actions
Information / communication	• Communications sur le droit à la déconnexion • Déploiement d'un livret sur la parentalité
Adaptation des modalités de travail	• Généralisation de la possibilité du travail à distance • Expérimentation de la semaine en quatre jours
Mesure de l'efficacité des politiques	• Baromètre Satisfaction Collaborateurs

Le Groupe SAMSE souhaite promouvoir un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs et met en œuvre diverses actions pour illustrer cet engagement. Celles-ci s'appliquent à l'effectif propre comme aux intérimaires à l'exception du baromètre de mesure de la satisfaction des employés (Baromètre Satisfaction Collaborateurs) qui collecte l'avis des salariés uniquement.

Tout d'abord, le Groupe SAMSE s'assure d'informer ses collaborateurs sur les dispositions favorisant un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie privée. Ainsi, en 2024, les règles et bonnes pratiques permettant le respect du droit à la déconnexion ont été clairement redéfinies et communiquées sur l'intranet du Groupe par le service des Ressources Humaines à destination de l'ensemble des collaborateurs (Planet RH), dans la rubrique *Mon entreprise m'accompagne*. Sur ce même sujet, un "Guide du droit à la déconnexion" a également été diffusé par la société LA BOITE A OUTILS à l'ensemble de ses employés afin de le positionner comme un sujet central dans le quotidien des collaborateurs. En parallèle, la société LA BOITE A OUTILS a créé et diffusé un livret sur la parentalité dont le but est d'informer les

collaborateurs parents et futurs parents sur les dispositifs et avantages sociaux existants leur permettant de concilier au mieux leur statut familial et leur quotidien professionnel. Elle forme également tous ses managers à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Ces initiatives participent à la création d'une culture d'entreprise favorisant l'équilibre.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE fait évoluer les modalités de travail de ses employés, pour proposer des solutions afin de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, le Groupe a par exemple généralisé la possibilité de travailler à distance depuis 2022 et a formalisé les modalités de ce mode d'organisation du travail au travers d'une charte "*travail à distance et en mobilité*". Dans la continuité des réflexions sur l'aménagement de nouveaux modes d'organisation du travail, une expérimentation de la semaine en quatre jours a également été lancée en octobre 2023 sur quatre magasins de LA BOITE A OUTILS. Celle-ci a perduré sur 2024 et permet aux collaborateurs de cette enseigne de concentrer les journées de travail sur quatre jours, libérant ainsi du temps personnel. Sous réserve des négociations avec ses

partenaires sociaux, LA BOITE A OUTILS envisage d'élargir l'expérimentation de la semaine en quatre jours en 2025 afin d'inclure un plus grand nombre de magasins dans ce projet précurseur pour une enseigne de Grande Surface de Bricolage (GSB).

Soucieux de rester à l'écoute des besoins de ses collaborateurs, le Groupe a mis en place et reconduit tous les deux ans un Baromètre Satisfaction Collaborateurs dont le but est de recueillir les avis et retours des collaborateurs sur différentes thématiques liées à leurs conditions de travail. Le dernier baromètre, déployé auprès de 88,1 % des salariés et réalisé en mai 2024, a été

construit autour de cinquante-huit questions découpées en six axes : travail, organisation, relation entre collègues et managers, évolution du collaborateur, politiques de rémunération et de partage, culture et valeurs de l'entreprise. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 71,6 % ont répondu pour un score général de 7,6/10. La question "équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle" a, quant à elle, obtenu la note de 7,3/10. Ce baromètre permet d'orienter les plans d'actions du Groupe. La prochaine édition sera déployée en 2026.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Modalités de travail	(CSRD) Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100 %	
Modalités de travail	(CSRD) Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux et ventilation par sexe	Collaborateurs ayant pris des congés familiaux : 12,9 % des effectifs totaux. Répartition par sexe : – Femmes : 65,2 % – Hommes : 34,8 %	
Mesure de l'efficacité des politiques	Note obtenue à la question "J'ai un bon équilibre entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle" du baromètre satisfaction collaborateurs	7,3/10	

1.7.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous

Le Groupe SAMSE s'engage dans une politique volontariste de diversité et d'inclusion centrée principalement autour de trois axes (le handicap, l'égalité des genres et l'intergénérationnel) et dans laquelle chacun peut s'inscrire. Il en a structuré la gouvernance autour d'un Comité Stratégique Ressources Humaines (RH) et de groupes de travail dédiés.

Le Comité Stratégique RH est un organe chargé de la veille sur l'environnement interne et externe qui a pour mission d'alimenter les réflexions stratégiques du Comité Exécutif et les stratégies des enseignes et d'accompagner les métiers du Groupe dans le déploiement des politiques liées aux Ressources Humaines. Composé à la fois de membres du Comité Exécutif, de représentants des filiales et d'experts métiers, le Comité Stratégique RH formule des préconisations sur des sujets structurants pour le Groupe, propose des plans d'actions à moyen et long terme et s'occupe d'en suivre le déploiement.

Concernant les sujets d'égalité des chances précités, en 2024 il a constitué trois groupes de travail dédiés dont le rôle est de garantir une coordination de toutes les enseignes du Groupe pour une mise en œuvre d'actions communes sur ces sujets. Ces instances ont travaillé à l'homogénéisation des actions sur l'ensemble des enseignes et l'avancement en commun vers les objectifs que le Groupe s'est fixés.

Enjeu 12 - Diversité et handicap

Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap

Politiques	Actions
Processus de recrutement	• Participation à des salons de l'emploi spécialisés • Partenariats avec des cabinets de recrutements et des organismes d'insertion spécialisés dans l'emploi des personnes en situation de handicap • Partenariats avec des ESAT et des EA
Maintien dans l'emploi	• Accords avec les partenaires sociaux ou avec la DDETS en faveur de l'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap • Prise en charge de journées d'absences rémunérées • Nomination de référents handicap dans chaque enseigne
Sensibilisation / communication auprès des collaborateurs	• Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées • Communications dédiées (newsletters, affichages)

Dans sa politique de diversité et d'inclusion, le Groupe SAMSE a pris deux engagements concernant l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap :

- œuvrer pour changer le regard sur le handicap en considérant les compétences et en dépassant les stéréotypes ; et
- agir sur la compensation du handicap afin d'offrir à chacun et chacune une équité dans son parcours professionnel et sa progression au sein du Groupe.

Dans toutes les phases de son processus de recrutement et d'intégration, le Groupe SAMSE s'assure de permettre l'embauche et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il collabore avec des cabinets de recrutement spécialisés dans l'embauche des travailleurs ayant une Reconnaissance de leur Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), s'assure d'être présent sur des salons de l'emploi dédiés et travaille en étroite collaboration avec des organismes d'insertion spécialisés tel que CAP EMPLOI. Le Groupe entretient également des partenariats avec des Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA). A fin 2024, le Groupe compte 267 personnes en situation de handicap soit 4.5 % de ses collaborateurs.

En parallèle, le Groupe SAMSE met l'accent sur le maintien dans l'emploi des personnes en situation

de handicap. Il propose par exemple la prise en charge de journées d'absences rémunérées afin de permettre aux collaborateurs de faire reconnaître leur handicap et les accompagne dans la mise en place d'aménagements de postes lorsqu'ils en ont besoin. Afin de permettre le pilotage de sa politique, la Direction des Ressources Humaines a structuré ses démarches avec la nomination de référents handicap dans chacune des enseignes. Les collaborateurs ont donc des interlocuteurs privilégiés pour poser leurs questions ou manifester des besoins d'accompagnement.

D'une manière générale, le Groupe veille à sensibiliser ses effectifs sur ce sujet. Il organise ainsi régulièrement des actions auprès de ses collaborateurs, que ce soit via la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées ou par le biais de communications dédiées telles que des newsletters ou des affichages à destination des salariés.

En mars 2023, un accord avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en faveur de l'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été conclu au sein de la société SAMSE pour renforcer son engagement en la matière. Cela vient renforcer les accords pris avec les partenaires sociaux dans plusieurs filiales.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Emploi des personnes en situation de handicap	Taux d'emploi de personnes en situation de handicap et ventilation par sexe	4,4 % Répartition par sexe : – Femmes : 34,2 % – Hommes : 65,8 %	

Diversité

Le Groupe s'engage sur deux autres thématiques liées aux questions de diversité et d'égalité des chances : l'égalité professionnelle entre les femmes

et les hommes et la valorisation de la diversité intergénérationnelle.

Diversité intergénérationnelle

Politiques	Actions
Recrutement des jeunes	• Formation et inclusion des jeunes par le recours à l'alternance • Partenariats permettant l'ouverture de l'entreprise aux jeunes profils
Accompagnement des fins de carrière	• Réunions d'information • Réseau de formateurs internes

Deux orientations fortes ont été définies sur la thématique de la diversité intergénérationnelle :

- favoriser le recrutement des jeunes de moins de 25 ans ; et
- valoriser l'expertise des seniors et les dispositifs d'accompagnement de fin de carrière.

Pour ce faire, une feuille de route commune aux différentes filiales du Groupe est en cours d'élaboration.

En parallèle, le Groupe SAMSE continue les actions déjà initiées sur ce sujet. Notamment, il promeut l'alternance afin de favoriser la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi tout en répondant à ses besoins de recrutement. Ainsi, le Groupe accueille dans l'ensemble de ses sociétés de nombreux alternants sur tous types de métiers. Ceux-ci représentent 4,5 % des effectifs et jouent un rôle clé dans la richesse et la diversité de l'entreprise. Le Groupe est également partenaire du réseau *100 chances 100 emplois* qui œuvre pour permettre la mise en relation de jeunes en recherche d'emplois avec des entreprises engagées. Dans le cadre d'initiatives locales, les enseignes du Groupe participent aussi à renforcer l'inclusion et l'égalité des chances que promeut le Groupe, comme le fait par exemple SAMSE en partenariat avec l'association *ViensVoirMonTaf* qui met en relation les entreprises avec des jeunes de

quartiers prioritaires en recherche de stage d'observation.

Concernant les seniors, le Groupe met en place des accompagnements spécifiques sur les fins de carrière notamment pour aider à la transition avec la retraite. Ainsi, les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, CHRISTAUD, BTP DISTRIBUTION, SUD APPRO, DORAS et LA BOITE A OUTILS organisent des réunions d'informations à destination des collaborateurs âgés de plus de cinquante-cinq ans. Cette initiative, réalisée en collaboration avec leurs organismes de retraite, a pour objectif de rendre les informations liées au départ à la retraite accessibles à tous les collaborateurs, de vulgariser auprès d'eux les impacts liés aux récentes réformes et de prendre en considération les changements de vie impactés par le passage de la vie active à une situation de retraité.

L'expérience des collaborateurs est également valorisée par le biais de mise en place de réseaux de formateurs internes dans certaines des enseignes, telles que DORAS, permettant ainsi aux seniors de mettre en valeur leur expérience et expertise au service de leurs collègues.

D'une manière générale, le Groupe s'assure de régulièrement communiquer sur divers sujets liés à l'égalité des chances, que ce soit via son intranet, par des messages sur les écrans internes, via des campagnes d'affichage ou à l'aide de newsletters.

Outre les différentes actions présentées ci-avant, le Groupe SAMSE souhaite élargir autant que possible son spectre d'actions en faveur de la diversité et de l'inclusion. De ce fait, il est signataire de la charte "Les Entreprises s'engagent", réseau de pairs partageant des bonnes pratiques et s'encourageant à agir ensemble sur tous les champs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

A ce jour, le Groupe SAMSE est conscient que les motifs suivants ne sont pas encore travaillés en tant que tels dans le cadre d'une politique d'entreprise et reste vigilant sur les risques de discrimination associés : l'origine raciale et ethnique, la couleur, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale.

Le Groupe SAMSE accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière (formation, promotion, accompagnement), permettant ainsi à chaque collaborateur de pouvoir se projeter quel que soit son âge, son métier ou son sexe dans une carrière longue au sein du Groupe. En 2024, la répartition des salariés du Groupe par tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre	%
Moins de 30 ans	1 409	19,7 %
30 - 50 ans	3 789	53,1 %
Plus de 50 ans	1 944	27,2 %

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Formation et recrutement des jeunes	% d'alternants Groupe sur le nombre de CDI	301 (4,5 %)	5 %
Accompagnement des collaborateurs tout au long de la carrière	(CSRD) Répartition des salariés par tranche d'âge	Cf tableau ci-dessus	

Égalité femmes-hommes

Politiques	Actions
Sensibilisation et promotion de la représentation féminine	- Déploiement de forums diversité, mise en place de formations de développement personnel, job dating 100 % féminin pour l'enseigne LA BOITE A OUTILS - Série de vidéos documentaires par l'enseigne BTP DISTRIBUTION
Assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier et niveau de compétence équivalents	Pilotage ciblé du pourcentage d'augmentation

Le Comité Stratégique RH et son groupe de travail dédié aux questions d'égalité entre les genres déploient deux orientations stratégiques concernant la thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier et niveau de compétence équivalents ; et
- promouvoir la représentation féminine à tous les niveaux des enseignes du Groupe.

Concernant la sensibilisation des équipes et la promotion de la représentation féminine à tous les niveaux des enseignes du Groupe, plusieurs

dispositifs ont été mis en place au sein du Groupe SAMSE. L'enseigne LA BOITE A OUTILS réalise plusieurs fois par an, sur l'ensemble de ses régions, des "forums diversité" pour sensibiliser et acculturer aux bonnes pratiques sur ces sujets. LA BOITE A OUTILS a également mis en place des formations de développement personnel et de renforcement du leadership "Springboard" et des job dating 100 % féminin sur une multitude de postes liés aux métiers de la logistique, de la relation client et de la vente. Treize recrutements ont été réalisés à la suite de ces événements. Afin de déconstruire les stéréotypes et célébrer les collaboratrices engagées, l'enseigne BTP DISTRIBUTION a mis en

lumière leur expérience dans une série de vidéos documentaires publiées sur les réseaux sociaux.

En parallèle, le Groupe SAMSE continue d'agir pour assurer une meilleure égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il déploie pour cela des actions visant à réduire les écarts de rémunération entre les sexes, notamment avec le pilotage ciblé du pourcentage d'augmentation dédié. En 2024, les différentes sociétés du Groupe obtiennent des notes globales à l'index égalité professionnelle comprises entre 84 et 92 sur 100. Sur la mesure des écarts de rémunération de cet index, les sociétés du Groupe ont obtenu des notes allant de 34 à 39 sur 40. Les pourcentages d'écart salarial femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle sont compris entre 0,8 % et 5,5 % en faveur des hommes selon les sociétés.

A fin 2024, la répartition femmes-hommes dans le Groupe est la suivante :

Genre	Nombre	%
Femme	2 204	30,9 %
Homme	4 938	69,1 %

La répartition au niveau de l'encadrement supérieur est la suivante :

Genre	Nombre	%
Femme	4	20,0 %
Homme	16	80,0 %

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Ventilation de l'effectif	Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectifs	Cf tableau ci-dessus	40 % de femmes dans les effectifs en 2030
Représentation au sein des instances dirigeantes	(CSRD) Répartition par sexe en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur, ici le Comité Exécutif, soit le niveau inférieur de deux niveaux à celui des organes d'administration et de surveillance	Cf tableau ci-dessus	
Égalité salariale	Index égalité professionnelle	Entre 84/100 et 92/100 selon les sociétés	
Égalité salariale	Index égalité professionnelle sur la mesure des écarts de rémunération	Entre 34/40 et 39/40 selon les sociétés	
Égalité salariale	Écart salariale femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle	Entre 0,8 % et 5,5 % en faveur des hommes selon les sociétés	

Enjeu 13 - Prévention du harcèlement sur le lieu de travail

Politiques	Actions
Mécanismes de prévention contre le harcèlement	- Désignation de référents harcèlement sexuel et agissements sexistes - Campagnes de sensibilisation (flashs prévention)
Traitement des situations signalées	Application d'un protocole d'enquête

Le Groupe SAMSE s'engage à garantir un environnement de travail respectueux, exempt de violence et de harcèlement. Cette politique repose notamment sur la mise en place de mécanismes de

prévention et de traitement des situations signalées. Les actions décrites ci-après s'appliquent également aux intérimaires.

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le Groupe a mis en place des mécanismes de prévention sur le sujet. Tout d'abord, le Groupe a organisé la désignation d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de l'équipe Ressources Humaines en nommant une référente harcèlement moral et sexuel pour le Groupe. Des référents ont également été désignés au sein de chacun des Comités Sociaux et Économiques (CSE). Les noms des référents au sein des CSE ont été portés à la connaissance des collaborateurs par voie d'affichage permettant ainsi à ceux-ci d'avoir

un contact interne neutre pour les accompagner. Ces référents, qu'ils appartiennent au CSE ou à l'équipe RH, suivent une formation dédiée afin de

les aider à mieux identifier et prévenir les situations à risque et à accompagner les éventuelles personnes concernées. La liste des différents référents est également accessible à tous sur l'intranet du Groupe. En parallèle, des campagnes de sensibilisation via des *flashs prévention* sont organisées pour tous les collaborateurs afin de leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés aux violences et au harcèlement, d'identifier les comportements à risque et de connaître les démarches à suivre.

En cas de dénonciation de harcèlement, un protocole d'enquête est appliqué permettant une analyse approfondie et une prise en charge confidentielle des situations.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Prévention des discriminations	(CSRD) Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	Non disponible	

Enjeu 14 - Formation et développement des compétences

Politiques	Actions
Evaluation des collaborateurs	• Entretien Annuel Professionnel
Accompagnement collaborateurs	• Collecte des besoins de formation • Déploiement du plan de développement des compétences
Détection des talents	• Revues du personnel

La politique de formation et de développement des compétences du Groupe SAMSE vise à développer le professionnalisme des équipes, la fierté d'appartenance, l'engagement, le maintien dans l'emploi et la différenciation concurrentielle. Cette politique s'appuie sur un cycle annuel RH et managérial largement ancré au sein des différentes enseignes du Groupe, qui s'articule autour de trois temps forts : l'évaluation du collaborateur via l'Entretien Annuel Professionnel (EAP), l'accompagnement du collaborateur par le plan de développement des compétences et la détection des talents grâce aux revues du personnel.

L'EAP permet un échange entre le manager et le collaborateur. Il consiste à faire un point sur l'atteinte des objectifs de l'année passée et la fixation des objectifs de l'année à venir, sur une évaluation croisée des compétences liées au métier

du collaborateur et répertoriée dans sa fiche métier et enfin, sur les demandes de formation et sur les souhaits de mobilité géographique ou d'évolution de poste. Les campagnes d'EAP sont ritualisées chaque année et animées par le biais d'un outil de recueil et de suivi utilisé dans le Groupe.

A la suite de la campagne des EAP, les équipes RH consolident les besoins de formation recueillis, préalablement arbitrés par chaque enseigne en fonction du budget alloué, organisent les formations et déploient le plan de développement des compétences au travers des différentes entités. Le suivi de la formation se fait via un outil de formation commun et partagé dans le Groupe permettant un pilotage fin de la démarche de formation.

Au sein de ce cycle RH, les revues de personnel consistent à réunir, à périodicité définie, les principaux acteurs concernés (RH et management opérationnel) pour échanger sur les compétences,

les performances et les résultats des collaborateurs et mettre en face d'un diagnostic commun des potentialités et des hypothèses d'évolution de carrière. Il permet la mise en place d'un plan d'action individuel ou collectif pour développer les compétences des collaborateurs. Il s'agit donc d'un exercice collectif et stratégique de détection des talents qui s'effectue également au regard des besoins actuels et surtout des besoins futurs de l'entreprise.

Une communauté Formation Groupe, composée de supports et d'opérationnels de chaque enseigne, œuvre pour une convergence des pratiques au travers de trois trajectoires clés du développement RH : parcours individualisé de développement des compétences, mutualisation et déploiement des offres de formation, communauté de formateurs internes.

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Évaluation des collaborateurs	(CSRD) Pourcentage de salariés ayant participé à au moins une évaluation de leurs performances au cours de l'année = Taux de réalisation des EAP	Négoce : 87,9 % Bricolage : 94 % VM : 87,2 %	
Plan de développement des compétences	Nombre total d'heures de formation des salariés	102 741 heures	
Plan de développement des compétences	(CSRD) Nombre moyen d'heures de formation par salarié	14,4 heures	
Plan de développement des compétences	(CSRD) Ventilation par sexe du nombre moyen d'heures de formation par salarié	Femmes : 13,7 heures	
		Hommes : 14,7 heures	
Plan de développement des compétences	Nombre de salariés ayant participé à au moins une formation sur l'année.	5 718 soit 80 % des effectifs	100 % des collaborateurs et collaboratrices bénéficient d'au moins une action de développement des compétences chaque année à compter de 2028.

1.7.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)

Dans le cadre de son devoir de vigilance, il est de la responsabilité du Groupe de s'assurer que ses partenaires respectent les Droits de l'Homme et les réglementations internationales en vigueur. Il doit s'assurer que ses partenaires mettent en place des politiques garantissant des conditions de travail décentes et inclusives pour leurs employés, tout en prenant en compte les communautés locales présentes sur leurs sites d'implantation.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeux 15 à 19 - Travail forcé et travail des enfants, salaires décents, santé et sécurité, diversité et handicap dans la chaîne de valeur et droits des peuples autochtones

Politiques	Actions
Achats locaux	• Une majorité de fournisseurs soumis aux réglementations sociales françaises et européennes
Certifications	• Des produits certifiés ou normés permettant d'assurer un cahier des charges minimum vérifié par des organismes tiers indépendants (PEFC et FSC notamment)
Engagement des fournisseurs	• Clauses sociales dans les contrats cadres
Audits	• Visites d'usines et audits fournisseurs

Le Groupe met en place différentes mesures permettant de limiter les risques sociaux dans les activités de ses partenaires.

Tout d'abord, avec 79 % de fournisseurs en France et 20 % dans l'UNION EUROPEENNE (hors France), le Groupe a majoritairement recours à des fournisseurs soumis à des normes sociales strictes, permettant de limiter les risques liés notamment à un non-respect des Droits de l'Homme ou des droits des peuples autochtones.

En parallèle, il engage ses fournisseurs au respect des Droits de l'Homme et du Code du travail via la signature de clauses sociales dans ses contrats cadres. Par ces contrats, le Groupe rappelle l'importance du sujet à ses partenaires et recueille leur engagement.

Enfin, l'achat par le groupe de produits certifiés permet également de limiter les risques à ce sujet, les certifications nécessitant le respect de normes sociales engageantes vérifié par des organismes indépendants.

1.7.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Le Groupe a un enjeu de santé et sécurité lié aux produits qu'il vend. Un défaut d'information des clients ou un défaut de qualité des produits vendus pourraient entraîner de graves conséquences pour la santé et la sécurité de ceux-ci. Le Groupe met donc en place une politique visant à limiter les risques liés à l'utilisation de ses produits.

La santé et la sécurité des visiteurs sur les sites du Groupe ayant été incluses dans l'évaluation de l'enjeu 9 – Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes, et les politiques présentées dans cette partie visant à maîtriser les risques pour les collaborateurs et pour les visiteurs sur les sites, cet enjeu n'est pas détaillé de nouveau ici.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 20 - Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux

Politiques	Actions
Normes produits	• Respect des réglementations françaises et de la norme CE • Certification NF pour certains produits
Information clients	• Collecte et mise à disposition des fiches de données sécurité (FDS) des produits

Afin d'assurer la santé et la sécurité des utilisateurs, l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe respecte les normes françaises et européennes en vigueur et notamment la norme CE lorsqu'applicable, qui vérifie que les produits honorent les exigences essentielles de sécurité, de santé et d'environnement définies par les directives européennes. De nombreux produits sont également détenteurs de la certification NF, qui garantit la sécurité et la qualité des produits.

Une mauvaise utilisation des produits par les consommateurs pouvant également être source de risque, le Groupe s'assure de fournir une information claire et précise concernant les risques liés aux produits qu'il commercialise. Pour cela, le service Réglementation du Groupe SAMSE collecte les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits commercialisés et met les informations de santé et de sécurité à disposition des utilisateurs.

1.7.4 Informations en matière de gouvernance

1.7.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)

Enjeu 21 - Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes

De par ses activités de distributeur, la gestion des achats et la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe. Dans ce cadre, le Groupe a un enjeu à garder une culture d'entreprise éthique exempte de corruption et à s'assurer du fonctionnement de ses mécanismes de prévention.

Son Conseil d'Administration veille au déploiement et au maintien de cette culture d'entreprise.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Politiques	Actions
Culture et politique de prévention	Politique de prévention de la corruption composée d'une cartographie des risques, d'un code de conduite, d'un dispositif d'alerte, d'engagements contractuels, d'un processus d'évaluation des tiers et de dispositifs de sensibilisation et de formation
Contrôle	Contrôle interne sur plusieurs niveaux

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, le Groupe SAMSE développe son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et s'assure de la bonne diffusion d'une culture éthique dans l'ensemble de ses filiales. Dans ce cadre, il a réalisé une cartographie de ses risques de corruption qui sert de socle à l'ensemble de son dispositif en mettant en lumière les situations les plus à risque dans la conduite de ses affaires.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe s'est doté d'un code de conduite anti-corruption qui présente les comportements à risque et les règles à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ce code inclut notamment une Politique Cadeaux et Invitations et une Politique Mécénat, Dons et Parrainage. Il illustre l'ensemble des règles qu'il présente à l'aide d'exemples appliqués aux activités du Groupe.

Pour s'assurer de la conformité de ses pratiques, le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte permettant aux collaborateurs de faire remonter les situations à risque et de poser leurs questions. Ce dispositif est supervisé par un Comité

Ethique dont le rôle est de traiter les alertes et de répondre aux interrogations des collaborateurs. Il est également ouvert aux parties prenantes du Groupe. Le Comité Ethique est composé du Directeur Juridique (Droit Économique et Assurances) Groupe, du Directeur du Contrôle de Gestion Négoces, de la Responsable de l'Audit interne et de la Responsable RSE et Conformité. Il est garant de la confidentialité du lanceur d'alerte et reporte directement à la Direction Générale du Groupe, de manière indépendante des directions de filiales. La procédure de traitement des alertes est communiquée à l'ensemble des salariés et est disponible sur le site internet du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe développe une procédure d'évaluation de ses tiers qui repose sur une plateforme permettant d'estimer le risque de corruption que ses partenaires (clients, fournisseurs, prestataires...) pourraient lui faire courir. Sur la base de sa cartographie des risques, le Groupe SAMSE a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'évaluation des tiers considérés comme "les plus à risque" en fonction de certains critères qui permettent de faire ressortir un risque

pays, un risque lié au secteur d'activité et une exposition du Groupe vis-à-vis du tiers.

En parallèle, 99 % des 1 264 principaux fournisseurs du Groupe sous contrat annuel et l'ensemble des clients ayant ouvert un compte depuis 2020, s'engagent, par la signature de clauses dans leur contrat, au respect de règles éthiques et notamment de la loi SAPIN 2.

La diffusion de ces règles et outils est portée par la Direction Générale et s'accompagne d'une sensi-

lisation et d'une formation des collaborateurs. Les fonctions considérées comme les plus à risque (fonctions achats et vente) sont prioritairement formées. En complément, une vidéo de sensibilisation a été diffusée à l'ensemble des salariés et est disponible sur l'espace de e-learning du Groupe. L'organisation du contrôle interne du Groupe permet de vérifier la bonne diffusion et le respect de ces règles (cf partie 3 Rapport de Gestion, section 3.4.3 Contrôle interne).

Action / sujet	Indicateur	2024	Cible
Prévention de la corruption	(CSRD) Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	
Prévention de la corruption	(CSRD) Mesures prises pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Pas de non-respect identifié en 2024	
Prévention de la corruption	(CSRD) Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation de lutte contre la corruption	Non disponible	

Enjeu 22 - Protection de la vie privée

Dans le cadre de ses activités, le Groupe SAMSE traite de la donnée à caractère personnel, notamment concernant ses clients et salariés. Un défaut de protection de cette donnée ou une mauvaise gestion de celle-ci pourrait entraîner des impacts juridiques et financiers pour le Groupe ainsi qu'un risque humain et financier pour les personnes concernées.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Politiques	Actions
Sécurisation de la donnée	Politique de sécurisation des systèmes d'informations permettant d'assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des données
Gestion de la donnée	- Accompagnement des services par un Délégué à la Protection des Données interne - Revue des principes de licéité, finalité, minimisation, sécurité, conservation limitée et transparence dans les traitements existants et lors de la mise en place de nouveaux traitements - Canaux spécifiques dédiés aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées
Assurance	Assurance cyber

Afin de réaliser son activité, le Groupe traite plusieurs catégories de données à caractère personnel et notamment des données clients (e.g. données d'identification, données financières), des données permettant l'embauche de ses salariés et la réalisation des obligations légales les concernant (e.g. données d'identification, données financières, données professionnelles, données de localisation dans certains cas), des données sur les candidats à l'embauche et les prospects (e.g. données d'identification, CV) et des données liées à la navigation des utilisateurs sur ses sites web (e.g. historiques de navigation, cookies).

Les activités du Groupe ne sont pas basées sur des traitements de données à caractère personnel sensibles ou des traitements à risque. Cependant, dans certains cas (traitement de données de santé des salariés, vidéosurveillance ou traitement d'éventuelles alertes par exemple), le Groupe peut être amené à réaliser des traitements sensibles. Il s'assure alors de réaliser les éventuelles analyses d'impact nécessaires et d'en limiter les risques.

De manière globale, le Groupe veille à la protection des données à caractère personnel qu'il traite et prévient toute violation pouvant entraîner la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée de ces données. Il s'assure également de les protéger contre tout accès non autorisé.

Sécurisation des données

Au sein de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité autour des critères de risques en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité. Le service pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs des différents métiers du Groupe.

Pour garantir la haute disponibilité, les serveurs, applications et services téléphoniques du Groupe sont hébergés dans deux datacenters distincts certifiés ISO 27001. Les tests réguliers de restaurations et de bascules entre ces deux sites, permettent de garantir une reprise d'activité maîtrisée en cas de pannes. L'ensemble des serveurs et applications est protégé au travers de technologies de sauvegarde inaltérables permettant de garantir l'intégrité des données si elles devaient être restaurées à la suite d'un dysfonctionnement ou d'un acte de malveillance.

Ces datacenters miroirs sont protégés au travers de technologies à l'état de l'art de la sécurité informatique (Firewalls, Sondes NDR, EDR, Gestion d'accès, Mail Gateway, etc.) et sont surveillés 24/7 au travers d'un contrat de SOC externalisés. La protection des données est également assurée par la généralisation du chiffrement des postes utilisateurs et l'obligation d'utilisation de technologies VPN pour accéder aux ressources du Groupe SAMSE (employés, prestataires, partenaires, etc.).

La création et la suppression des accès des collaborateurs et des prestataires sont gérées au niveau du Système d'Information RH (SIRH) (ressources internes ou externes) qui permet de désactiver automatiquement les accès à la suite de la rupture d'un contrat.

Enfin la traçabilité est gérée au travers de la généralisation de la conservation des journaux d'accès (DNS, Déchiffrement SSL, Mails, AD, etc.) qui sont stockés de manière sécurisée, limitée dans le temps, en accord avec la législation française et la charte d'utilisation du système informatique du Groupe intégrée en annexe du règlement intérieur.

L'ensemble de ces mesures est audité régulièrement par des partenaires spécialisés afin de valider leur efficacité et leur cohérence.

En parallèle de ces mécanismes techniques et réglementaires, le Groupe accorde une importance à la sensibilisation de ses collaborateurs au travers d'un plan de sensibilisation :

- diffusion de supports de communication et mise à disposition à l'ensemble des collaborateurs de plusieurs modules d'e-learning dédiés à la sécurité informatique ;
- mise en place d'une adresse d'alerte, puis d'un bouton d'alerte au travers d'une bannière intégrée dans les mails pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les règles de détection ;
- mise en place de campagnes de tests de Phishing et/ou smishing régulières.

Gestion des données

En parallèle, le Délégué à la Protection des Données (DPO) et son service accompagnent les différents métiers du Groupe afin d'assurer la conformité des traitements de données à caractère personnel au Règlement Général sur la Protection

des Données Personnelles (RGPD) et à la Loi "Informatique et Libertés". Il déploie avec les services des règles de gestion de la donnée permettant la minimisation, la protection et la conservation limitée des données traitées, s'assure du respect des principes de licéité et de finalité des traitements réalisés et vérifie la transparence des informations fournies aux personnes concernées par les traitements. Le service du DPO accompagne également les réalisations des analyses d'impact et s'assure du bon respect des droits des personnes concernées et notamment de répondre à leurs

demandes. Une alerte email dédiée permet aux personnes concernées d'exercer leurs droits.

Assurance cyber

Afin de couvrir les impacts financiers liés aux risques cyber et faciliter les démarches de reprise d'activité, une assurance cyber a été souscrite pour l'ensemble du Groupe.

1.7.5 Indicateurs et méthodologies

1.7.5.1 Informations générales

Tous les indicateurs présentés dans la partie 3.6.1 Informations générales sont calculés en

données réelles pour l'ensemble du périmètre. Aucune extrapolation n'a été réalisée.

1.7.5.2 Informations environnementales

Sont reprises ci-dessous les méthodologies de définition des indicateurs de la partie 3.6.2 Informations environnementales.

1.7.5.2.1 Changement climatique

Toutes les données de l'empreinte carbone ont été récoltées et traitées sur le périmètre consolidé hors acquisitions en cours d'année et les sociétés GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS.

Elles ont ensuite été extrapolées en fonction du chiffre d'affaires et au prorata du temps de présence dans le Groupe afin d'obtenir le périmètre consolidé global.

Indicateur	2024	Méthodologie
Consommation d'énergie et mix énergétique		
Mix énergétique français utilisé pour la répartition de la consommation d'électricité du Groupe dans les indicateurs ci-dessous	Sources fossiles : 5 % Sources nucléaires : 67,4 % Sources renouvelables : 27,6 %	Donnée calculée depuis la répartition du type de production française d'électricité pour l'année 2024, publiée par le Réseau de Transport de l'Électricité (RTE).
(CSRD) Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles (en MWh)	104 355,3	Sont pris en compte les énergies suivantes et leur facteur de conversion associé : - GNR (1L = 10 kWh PCI) - Gaz propane (1L = 6,7 kWh PCI) - Diesel (1L = 10 kWh PCI) - Essence (1L = 10,7 kWh PCI) - Gaz naturel (1 kWh PCS = 1,11 kWh PCI) - Fioul domestique (1L = 10 kWh PCI) - Électricité (en considérant que 5 % de la consommation du Groupe en 2024 est issue de sources fossiles.)
(CSRD) Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	79 %	Sont pris en compte comme des sources fossiles : GNR, gaz propane, diesel, essence, gaz naturel, fioul domestique et une part de l'électricité. La consommation totale d'énergie inclut également : l'électricité issue des sources nucléaires et renouvelables et les plaquettes de bois.
(CSRD) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	410,4	Seule la consommation de plaquettes de bois est prise en compte dans cet indicateur avec le facteur de conversion suivant : 1kg équivaut à 5 kWh PCI. Le B100 n'est pas comptabilisé dans cet indicateur, faute de facteur de conversion.
(CSRD) Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires (en MWh)	19 804,6	L'électricité est la seule source d'énergie issue du nucléaire utilisée par le Groupe. Donnée calculée depuis la répartition du type de production française d'électricité pour l'année 2024, publiée par RTE.
(CSRD) Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	15 %	

(CSRD) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	8 109,9	Le Groupe SAMSE n'est pas relié aux réseaux de chaleur, de vapeur ou de froid.
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid totale (en MWh)	29 383,7	Donnée comprenant la consommation d'électricité provenant de sources nucléaires, renouvelables et fossiles.
(CSRD) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	8 520,3	Donnée comprenant la consommation d'électricité ainsi que de combustible, tous deux provenant de sources renouvelables.
(CSRD) Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	6 %	Sont comptabilisées les énergies renouvelables suivantes : - plaquettes de bois, - électricité provenant de sources renouvelables
(CSRD) Consommation totale d'énergie (en MWh)	132 680,2	Donnée incluant les consommations d'énergies fossiles, nucléaires et renouvelables.
(CSRD) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	Non disponible	
Intensité énergétique par produit net		
(CSRD) Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/unité monétaire)	Non concerné	
(CSRD) Produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	Non concerné	
(CSRD) Produit net (autre)	Non concerné	
(CSRD) Produit net total (états financiers)	Non concerné	
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES		
(CSRD) Émissions brutes de GES du scope 1	24 826 tCO ₂ eq soit 1,15 % des émissions du Groupe	Voir note méthodologique ci-dessous. Le Groupe SAMSE n'est pas concerné par les systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés.
(CSRD) Émissions brutes de GES du scope 2	993 tCO ₂ eq soit 0,04 % des émissions du Groupe	Les sites du Groupe SAMSE sont répartis sur le territoire français. Dans le calcul de son empreinte carbone, le facteur d'émission de la consommation d'électricité est déterminé par la méthode de localisation.
(CSRD) Émissions brutes de GES du scope 3	2 138 944 tCO ₂ eq soit 98,81 % des émissions du Groupe	Voir note méthodologique ci-dessous.
(CSRD) Émissions totales de GES	2 164 763 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
Émissions brutes de GES sur les trois postes les plus émissifs		
1. Achats de biens et de services incluant le cycle de vie des produits distribués	195 256 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
2. Transport de marchandises amont et aval	115 732 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
3. Transport de clients et visiteurs	70 255 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone		
(CSRD) Les absorptions et le stockage de GES exprimés en tonnes métriques équivalent CO ₂ résultant de projets qu'elle a pu réaliser dans le cadre de ses opérations propres, ou auxquels elle a pu contribuer dans sa chaîne de valeur en amont et en aval	0	
(CSRD) Le montant des réductions ou absorptions des émissions de GES résultant de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur qu'elle a financés ou qu'elle envisage de financer par l'achat de crédits carbone	0	

Tarification interne du carbone		
(CSRD) L'entreprise a-t-elle mis en place une tarification interne du carbone ?	Non	

Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone

Le périmètre des données environnementales est le périmètre CSRD présenté en introduction. Les sociétés acquises et cédées au cours de l'exercice sont comptabilisées de manière proportionnelle à leur période de détention effective. En revanche, les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) sont exclues du périmètre.

Depuis 2023, la méthodologie utilisée est celle du GHG PROTOCOL. Les données collectées sont converties exclusivement en tonnes CO₂ équivalent par le moyen de facteurs d'émissions issus principalement de la Base Carbone.

SCOPES 1 et 2

1. Les émissions directes des sources fixes de combustion et indirectes liées à la consommation d'électricité

Ces postes incluent les différents types d'énergie consommée par les sites du Groupe : électricité, fioul domestique, gaz naturel et plaquettes de bois. La collecte est réalisée en données physiques et sur la période complète. Le calcul des émissions liées à la consommation d'électricité est effectué selon la méthode "location-based".

Les consommations d'électricité et de gaz ont été récupérées via la plateforme de suivi des consommations du Groupe. Celle-ci permet une remontée des informations directement depuis les fournisseurs et distributeurs d'énergie. Elles ne font pas l'objet d'extrapolation. Exceptionnellement en 2024, les données N-1 ont été reprises.

2. Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique

a. Les chariots élévateurs

La collecte des données est réalisée en données monétaires sur l'ensemble de la période de reporting pour l'intégralité du périmètre, à l'exception de l'enseigne ZANON TRANSPORTS. Pour cette dernière, les données physiques sont arrêtées au 30 septembre de l'année en cours, puis extrapolées sur la base des ventes.

b. Les véhicules routiers

Ce poste inclut les consommations de carburant des véhicules opérés par le Groupe SAMSE, comprenant les poids lourds, les véhicules légers et les véhicules utilitaires légers. Les consommations de carburant des véhicules légers sont collectées en données physiques sur l'ensemble de la période, à l'exception des enseignes suivantes qui arrêtent leurs données au 30 septembre et les extrapolent sur la base des ventes : LA BOITE A OUTILS et ses filiales, M+ MATERIAUX, DORAS et SOCOBOIS.

3. Les émissions fugitives

Afin de tenir compte d'éventuelles fuites de fluides frigorigènes, les surfaces climatisées sont collectées. N'ayant pas connu de changement significatif en 2024, l'état des surfaces climatisées de 2023 a été conservé.

SCOPE 3

1. Les déplacements

Ce poste inclut :

- Les déplacements professionnels,
- Les déplacements domicile-travail des salariés,
- Les déplacements des visiteurs sur site,
- Les voyages clients.

a. Les déplacements professionnels

Les déplacements professionnels sont collectés sur l'ensemble de l'année, soit en données physiques, soit en données monétaires selon les périmètres.

b. Les déplacements domicile-travail

L'indicateur des déplacements domicile-travail des salariés est extrapolé sur l'année en fonction d'une journée type.

c. Les déplacements des visiteurs

- Les déplacements de visiteurs sur la plateforme, le siège SAMSE et les sites de ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, et de ZANON TRANSPORTS sont comptabilisés via un sondage

sur une semaine représentative et extrapolés par le nombre de jours d'ouverture du site.

- Les déplacements de clients et visiteurs sur les points de vente du Négoce sont collectés à partir des bons d'enlèvement de marchandises sur l'ensemble de la période de reporting.
- Les déplacements de clients en points de vente du Bricolage sont comptabilisés à partir de la fréquentation du magasin entre le 1er janvier et le 30 septembre et extrapolés sur les ventes.

d. Les voyages clients

Les déplacements de clients dans le cadre de voyages organisés par le Groupe sont comptabilisés en données physiques sur l'année complète.

2. Le transport de marchandises

Ce poste comprend, lorsqu'il n'est pas opéré par les flottes du Groupe :

- Le transport de marchandises amont
- Le transport de marchandises aval
- Le transport de marchandises interne

La collecte des données relatives au transport de marchandises amont couvre l'acheminement des marchandises par voie terrestre, maritime et fluviale.

L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont routier et maritime se base sur la donnée physique de la période du 1er janvier au 30 septembre et est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction du montant des réceptions. En 2024, pour les sociétés SAMSE, CHRISTAUD, MAURIS BOIS, BLANC MATERIAUX, M+ MATERIAUX, DORAS et SOCOBOIS les données N-1 ont été conservées en appliquant un ratio d'ajustement à la variation des ventes de marchandises entre les deux années de reporting.

Le transport interne et aval des marchandises, réalisé par les camions du Groupe, est comptabilisé avec les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, conformément au SCOPE 1. Lorsqu'il est réalisé par des prestataires externes, il est comptabilisé soit en données physiques, soit en données monétaires, selon les périmètres.

3. Les déchets générés

Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité Négoce que Bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement). Lorsque le prestataire ne communique aucune information sur le type de traitement final, il est catégorisé par "Inconnu". Pour les déchets concernés, le traitement au facteur d'émission le plus élevé est retenu pour la catégorie du déchet. Les déchets sont collectés sur la période du 1er janvier au 30 septembre et sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux trois premiers.

4. Les immobilisations et les achats de biens et services

Ces collectes sont réalisées en données monétaires sur l'intégralité de la période de reporting.

Conformément à la méthodologie du GHG PROTOCOL, seules les immobilisations acquises au cours de l'année de reporting sont prises en compte dans les calculs. Ces dernières sont comptabilisées en totalité sur l'année d'acquisition.

5. Les produits distribués

Depuis 2023, le Groupe comptabilise le poids carbone des produits distribués et de leur cycle de vie. Ce poste inclut : Produits Achetés et Revendus, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Exceptionnellement pour 2024, les données N-1 ont été reprises. Un ratio d'ajustement a été appliqué afin de prendre en compte la variation des ventes entre les deux années de reporting.

6. Les investissements

La collecte des investissements n'a pas été prise en compte dans le calcul de l'empreinte carbone.

1.7.5.2.2 Autres ESRS environnementaux

Indicateur	2024	Périmètre / extrapolation	Méthodologie
Pollution			
Montants dépensés dans des opérations de désamiantage ou de dépollution des sols (CSRD - Les dépenses opérationnelles et les dépenses d'investissement engagées au cours de la période de référence en lien avec des dépôts et des incidents majeurs)	971 000 €	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Nombre de sites ICPE	15	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Utilisation des garanties d'assurance afférentes aux atteintes à l'environnement et aux pollutions environnementales	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Provisions pour coûts de protection et de réparation de l'environnement, par exemple pour la réhabilitation de sites contaminés, la remise en état de décharges, l'élimination de la contamination environnementale sur des sites de production ou de stockage existants et des mesures similaires.	258 000 €	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Quantités totales (en tonnes) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes.	Non disponible	N.A	
Pourcentage de poids lourds Euro VI	MOYENS MATERIELS : 89 % ZANON TRANSPORTS : 100 % VM : 60,6 %	N.A	
Part de la flotte poids lourds roulant au B100	ZANON TRANSPORTS : 76,7 %	N.A	
Part de la flotte poids lourds roulant au bio-GNC	VM : 13 %	N.A	
Part de la flotte poids lourds roulant au XTL/HVO100	VM : 7 %	N.A	
Part des renouvellements de véhicules légers vers des véhicules hybrides ou électriques	34 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Part de la flotte de chariots fonctionnant à l'énergie électrique	MOYENS MATERIELS : 77 %		
Nombre de points de charge pour véhicules électriques sur le périmètre SAMSE, LA BOITE A OUTILS, ZANON TRANSPORTS et MAURIS BOIS	305	Périmètre SAMSE, LA BOITE A OUTILS, ZANON TRANSPORTS et MAURIS BOIS	
(CSRD) Montant consolidé (en unités de masse) des NOx et PM10 rejetés dans l'air.	Non disponible	N.A	
Pourcentage de fournisseurs engagés	12 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	

(CSRD) Quantité totale (en unités de masse, ex tonnes ou kg) des substances préoccupantes qui sont générées ou utilisées au cours de la production ou qui sont achetées (en incluant les substances incluses dans les produits achetés).	Non disponible	N.A	
(CSRD) Quantités totales (en unités de masse, ex tonnes ou kg) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes.	Non disponible	N.A	
(CSRD) Part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes, et la part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes.	Non disponible	N.A	
Biodiversité et écosystèmes			
(CSRD) Liste des sites importants dans le cadre de ses opérations propres (y compris les sites dont elle contrôle l'exploitation)	430 points de vente, 6 plateformes logistiques et 5 sièges	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Taille et emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées, qu'elles soient directement ou indirectement contrôlées par l'entreprise, et si la réussite de la mesure de restauration a été ou est approuvée par des experts externes indépendants.	Non disponible	N.A	
(CSRD) Surfaces recrées (environnements dans lesquels des initiatives de gestion sont mises en œuvre afin de créer un habitat sur un site où il n'existait pas au départ)	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Nombre ou pourcentage de projets/sites dont l'intégrité écologique s'est améliorée (installation de passes à poissons, de corridors écologique par exemple).	Non disponible	N.A	
(CSRD) Si l'entreprise a établi que des sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ont des incidences négatives sur ces zones, elle communique le nombre et la superficie (en hectares) des sites qu'elle détient, loue ou gère à l'intérieur ou à proximité de ces aires protégées ou de zones clés de la biodiversité	100 % des sites sont dans ou à proximité de zones clés de biodiversité. L'ampleur de l'incidence négative de chaque site reste à déterminer.	Périmètre complet, pas d'extrapolation	

(CSRD) Si l'entreprise a conclu qu'elle contribuait directement aux vecteurs d'incidence du changement d'affectation des terres, du changement d'utilisation des eaux douces et/ou du changement d'utilisation de la mer, elle communique les métriques correspondantes (en m²) : - utilisation totale des terres - surface totale imperméabilisée - surface totale respectueuse de la nature sur le site - surface totale respectueuse de la nature hors site	Total surfaces : 4 563 832 m² Surfaces artificialisées : 4 312 168 m² Surfaces respectueuses de la nature sur sites : 251 664 m²	Périmètre complet, pas d'extrapolation	Le total de surface publié est le total réel. La répartition entre les surfaces artificialisées et les surfaces respectueuses de la nature a été estimée en prenant les hypothèses internes suivantes : - Négoce : 95 % de surfaces artificialisées et 5 % de surfaces respectueuses de la nature - Bricolage : 90 % de surfaces artificialisées 10 % de surfaces respectueuses de la nature
Pourcentage des fournisseurs engagés	Cf partie "Pollution" ci-dessus	Cf partie "Pollution" ci-dessus	Est calculé ici le pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé la Charte Achats Responsables
Pourcentage de produits bois certifiés (en volume) dans les achats ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	86,5 %	Périmètre : ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	
Nombre d'audits bois réalisés auprès des fournisseurs	57 visites fournisseurs de rang 1 et 2 sur les 117 fournisseurs de rang 1 avec lesquels ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS travaille	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
	34 visites fournisseurs réalisées auprès de fournisseurs prospects	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Economie circulaire			
(CSRD) Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence	Non concerné	N.A	
(CSRD) Pourcentage de matières biologiques utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables, en précisant le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué	Non concerné	N.A	
(CSRD) Poids, en valeur absolue et en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	Non concerné	N.A	
(CSRD) Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Non disponible	N.A	
(CSRD) La part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	Non disponible	N.A	

(CSRD) Quantité totale de déchets produite (en tonnes)	17 867,1	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité totale (en tonnes) de déchets qui n'est pas éliminée, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux et en ventilant les données par types d'opérations de valorisation, à savoir : la préparation en vue du réemploi le recyclage les autres opérations de valorisation	Recyclage : 10 136,6 tonnes – Déchets non dangereux : 10 134,7 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 1,7 tonnes	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets qui est éliminée, par type de traitement des déchets et au total, pour les 3 types de traitement, en indiquant séparément les déchets dangereux et non dangereux. Les types de traitements de déchets sur lesquels les informations doivent être publiées sont : l'incinération la mise en décharge les autres opérations d'élimination	Enfouissement : 879,8 tonnes – Déchets non dangereux : 879,8 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 0 tonnes	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets pour lesquels l'information de traitement n'a pas été communiquée par le prestataire	Non communiqué : 6 850,7 tonnes – Déchets non dangereux : 6 823,5 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 27,2 tonnes	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité totale et pourcentage de déchets non recyclés	7 730,5 tonnes soit 43 %	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Composition des déchets (flux de déchets pertinents pour son secteur ou ses activités, ainsi que les matières présentes dans les déchets)	Non disponible	N.A	
(CSRD) Quantité totale de déchets dangereux et de déchets radioactifs	29 tonnes de déchets dangereux non radioactifs	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone

1.7.5.3 Informations sociales

Sauf exception expressément précisée, les métriques sociales présentées dans le rapport sont calculées sur le périmètre consolidé présenté en introduction. Elles ont été extrapolées selon les règles suivantes :

- Pas d'extrapolation

=> **11 indicateurs** sur le périmètre complet sans extrapolation (100% des salariés couverts)

- **Règle 1** : Données réelles pour l'ensemble des sociétés exceptées ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, PLASTI+ et OXYGEN FERMETURES. Les effectifs de ces sociétés représentent 2 % des collaborateurs du Groupe.

=> **21 indicateurs** extrapolés selon cette règle

- **Règle 2** : Données réelles pour l'ensemble des sociétés exceptées ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, PLASTI+, OXYGEN FERMETURES et les sociétés du périmètre VM.

Les effectifs de ces sociétés représentent 17 % des collaborateurs du Groupe.

=> **5 indicateurs** extrapolés selon cette règle

Lorsqu'une extrapolation a été réalisée, elle a toujours été faite en fonction des ETP moyens annuels en suivant la méthodologie ci-dessous :

$$\text{Donnée extrapolée} = \text{donnée réelle} * (1 + \text{ETP manquants} / \text{ETP périmètre total})$$

Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs présentés dans le rapport et précise la méthode d'extrapolation utilisée le cas échéant. Il précise également les méthodologies de calcul lorsque nécessaire.

Tous les indicateurs présentés ci-dessous sont calculés sur les effectifs ayant un contrat de travail avec le Groupe (hors intérimaires).

Indicateur	2024	Périmètre / extrapolation	Méthodologie
Caractéristiques des salariés de l'entreprise			
(CSRD) Nombre total de salariés en effectifs au 31/12	7 142	Périmètre complet, extrapolation règle 1	Les contrats pris en compte dans le nombre total de salariés sont les CDI (CDI, préretraites progressives et Contrat Unique d'Insertion Initiative Emploi) et les CDD (CDD, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)
(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectif	4 938 hommes 2 204 femmes	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
(CSRD) Ventilation par pays du nombre total de salariés en effectif	France : 7142 (100 %)	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Nombre total en effectif de salariés permanents	5 886	Périmètre complet, extrapolation règle 1	Effectif permanent = CDI présents sur l'année complète à temps plein
(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total en effectif des salariés permanents	4 208 hommes 1 678 femmes	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps plein	6 871	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps plein	4 868 hommes 2 003 femmes	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps partiel	271	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps partiel	70 hommes 201 femmes	Périmètre complet, extrapolation règle 1	

Nombre total en effectif de salariés en CDI	6 758	Périmètre complet, extrapolation règle 2	La différence entre la somme de CDI et CDD et le nombre total de salariés est due aux règles d'extrapolation différentes entre les trois indicateurs. Les contrats pris en compte sont les CDI, les préretraites progressives et les Contrats Unique d'Insertion Initiative Emploi.
Nombre total en effectif de salariés en CDD	371	Périmètre complet, extrapolation règle 2	La différence entre la somme de CDI et CDD et le nombre total de salarié est due aux règles d'extrapolation différentes entre les trois indicateurs. Les contrats pris en compte sont les CDD, les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation.
Recrutements et départs			
(CSRD) Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de référence	2 181	Périmètre complet, extrapolation règle 2	Départs pris en compte : Décès, démission, départ retraite, fin de CDD et CDD sans précarité, fin de contrat apprentissage et professionnalisation, fin de période d'essai par le salarié et par l'employeur, licenciement (cause réelle et sérieuse, faute grave, inaptitude professionnelle et non professionnelle), rupture anticipée faute grave (CDD)
(CSRD) Taux de rotation des salariés au cours de la période de référence	18,8 %	Périmètre complet, extrapolation règle 1	Taux de rotation = nombre total de salariés qui ont quitté leur emploi divisé par l'effectif permanent. Départs pris en compte pour cet indicateur différent de ci-dessus : Décès, démission, départ retraite, fin de période d'essai par le salarié, licenciement cause réelle et sérieuse, licenciement faute grave, licenciement, inaptitude professionnelle et non professionnelle
Nombre d'embauches au cours de la période de référence	1 607	Périmètre complet, extrapolation règle 2	
Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes			
(CSRD) Nombre et pourcentage de ses effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues (collaborateurs concernés par le dispositif groupe mutuelle sur l'effectif au 31/12/2024)	7 142 soit 100 % dont 6 768 soit 94,8 %, couverts par le dispositif groupe mutuelle	Périmètre complet, pas d'extrapolation pour le chiffre global, extrapolation règle 2 pour le nombre de salariés couverts par le dispositif Groupe	
(CSRD) Nombre et pourcentage de ses effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues (collaborateurs concernés par le dispositif groupe prévoyance sur l'effectif au 31/12/2024)	7 142 soit 100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	

(CSRD) Une ventilation est réalisée de ce pourcentage entre les salariés et les non-salariés du personnel de l'entreprise	Non disponible	N.A	
(CSRD) Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles (salariés et autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise, tels que les travailleurs de la chaîne de valeur s'ils travaillent sur les sites de l'entreprise)	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables (TF1)	Nombre d'accidents : 335 TF1 : 30,72	Périmètre complet, extrapolation règle 1	Pour calculer le taux d'accidents du travail, le Groupe divise le nombre de cas (accident du travail avec arrêt) par le nombre total d'heures travaillées réelles par ses effectifs, qu'il multiplie par 1 000 000. Le nombre d'heures travaillées a été extrapolé avec la règle 2.
Taux de gravité	1,52	Périmètre complet, extrapolation règle 1	Pour calculer le taux de gravité, le Groupe divise le nombre de jours perdus calendaires par le nombre total d'heures travaillées par ses effectifs, qu'il multiplie par 1 000. Le nombre d'heures travaillées réelles a été extrapolé avec la règle 2.
(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	Non disponible	N.A	
(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	16 513	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
Nombre d'heures de formation sur le domaine sécurité / prévention par salarié	37 430 heures de formation sur la sécurité et la prévention au total, soit 5,2h/salarié	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
Salaires décents			
(CSRD) Pourcentage de salariés percevant un salaire décent	100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants : (a) maladie; (b) chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise; (c) accident du travail et handicap acquis; (d) congé parental; et (e) départ à la retraite.	100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée			
(CSRD) Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux et ventilation par sexe	Collaborateurs ayant pris des congés familiaux : 12,9 % des effectifs totaux. Répartition par sexe : Femmes : 65,2 % Hommes : 34,8 %	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
Note obtenue à la question "J'ai un bon équilibre entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle" du baromètre satisfaction collaborateurs	7,3/10	Périmètre incomplet représentant 88,1 % des effectifs	
Diversité et handicap			
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap et ventilation par sexe	4,4 % Répartition par sexe : Femmes : 34,2 % Hommes : 65,8 %	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
Nombre d'alternants	301	Périmètre complet, extrapolation règle 2	
(CSRD) Répartition des salariés par tranche d'âge	Moins de 30 ans : 19,7 % 30 - 50 ans : 53,1 % Plus de 50 ans : 27,2 %	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectifs	Cf partie "Caractéristiques des salariés de l'entreprise" ci-dessus	Cf partie "Caractéristiques des salariés de l'entreprise" ci-dessus	
(CSRD) Répartition par sexe en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur, ici le Comité Exécutif, soit le niveau inférieur de deux niveaux à celui des organes d'administration et de surveillance	Femmes : 4 (20 %) Hommes : 16 (80 %)	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Index égalité professionnelle	Entre 84/100 et 92/100 selon les sociétés	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Index égalité professionnelle sur la mesure des écarts de rémunération	Entre 34/40 et 39/40 selon les sociétés	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Écart salarial femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle	Entre 0,8 % et 5,5 % en faveur des hommes selon les sociétés	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail			
(CSRD) Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	Non disponible	N.A	
Formation et développement des compétences			
(CSRD) Pourcentage de salariés ayant participé à au moins une évaluation de leurs performances au cours de l'année = Taux de réalisation des EAP	Négoce : 87,9 % Bricolage : 94 % VM : 87,2 %	Périmètre Négoce : hors ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST et les sociétés acquises en cours d'année. Pas d'extrapolation	Taux de réalisation des EAP = nombre EAP réalisés / (nombre de collaborateurs - nombre EAP non réalisables)
Nombre total d'heures de formation des salariés	102 741 heures	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
(CSRD) Nombre moyen d'heures de formation par salarié	14,4 heures	Périmètre complet, extrapolation règle 1	

(CSRD) Ventilation par sexe du nombre moyen d'heures de formation par salarié	Femmes : 13,7 heures	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
	Hommes : 14,7 heures	Périmètre complet, extrapolation règle 1	
Nombre de salariés ayant participé à au moins une formation sur l'année.	5 718 soit 80 % des effectifs	Périmètre complet, extrapolation règle 1	

1.7.5.4 Informations en matière de gouvernance

Tous les indicateurs présentés dans la partie 3.6.4 Informations en matière de gouvernance sont calculés en données réelles pour l'ensemble du périmètre. Aucune extrapolation n'a été réalisée.

Indicateur	2024	Périmètre / extrapolation	Méthodologie
(CSRD) Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Mesures prises pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Pas de non-respect identifié en 2024	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation de lutte contre la corruption	Non disponible	N.A	

1.7.6 Exigences de publication au titre des ESRS

1.7.6.1 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'Etat de durabilité

ESRS	Exigences de publication	Référence dans l'état de durabilité du Groupe SAMSE
ESRS 2 Informations générales à publier	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	§3.6.1.1.1 Base générale d'établissement et de déclaration relative à la durabilité (BP-1)
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	§3.6.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)
	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	§3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)
	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	§3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)
	GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
	GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	§3.6.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)
	SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	§3.6.1.2.1 Modèle d'affaires
		§3.6.1.2.2 Description des produits, services, marchés et clients
		§3.6.1.2.3 Stratégie et objectifs en matière de durabilité
		§3.6.1.2.4 Chaîne de valeur
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	§3.6.6.1 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'Etat de durabilité

ESRS E1 Changement climatique	ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	§3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3) §3.6.2.1 Changement climatique, paragraphe 1
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-6 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
ESRS E2 Pollution	E1-8 : Tarification interne du carbone	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E2-1 : Politiques en matière de pollution	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-2 : Actions et ressources relatives à la pollution	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-3 : Cibles liées à la pollution	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	E2-5 : Substances préoccupantes et Substances très préoccupantes	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E3-1 : Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
	E3-2 : Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
	E3-3 : Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	Non disponible
	E3-4 : Consommation d'eau	§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
	E3-5 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles

ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires	Non disponible
	E4-2 : Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)
	E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)
	E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible
	E4-5 : Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E4-6 : Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-4 : Ressources entrantes	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-5 : Ressources sortantes	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles

ESRS S1 Effectifs du Groupe	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
	S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
	S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1) (tableau introductif)
	S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Non disponible
	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe
	S1-9 : Métriques de diversité	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
	S1-10 : Salaires décents	§3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 10 : Salaires décents
	S1-11 : Protection sociale	Pas d'enjeu matériel, mais chiffre sur Prévoyance et Mutuelle dans les indicateurs globaux en début de partie
	S1-12 : Personnes handicapées	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
	S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 14 : Formation et développement des compétences
	S1-14 : Métriques de santé et de sécurité	§3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
	S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	§3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 11 : Equilibre entre vie professionnelle et vie privée
	S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
	S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de Droits de l'Homme	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 : Prévention du harcèlement sur le lieu de travail

ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S2-1 : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S2-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S2-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S2-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S2-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Pas de cibles
ESRS S3 Communauté s touchées	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S3-1 : Politiques relatives aux communautés touchées	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S3-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S3-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S3-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S3-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Pas de cibles
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Pas de cibles

ESRS G1 Conduite des affaires	ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	§3.6.4.1 Conduites des affaires
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)
	G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)
	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe
	G1-6 : Pratiques en matière de paiement	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe

1.7.6.2 Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence dans l'état de durabilité du Groupe SAMSE
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n°13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n°10, tableau 3, annexe I				§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n°4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE

ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n°9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n°14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n°4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n°5, tableau 1, et indicateur n°5, tableau 2, annexe I				§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n°5, tableau 1, annexe I				§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n°6, tableau 1, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n°1 et n°2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n°3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n °575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n °575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Donnée non disponible
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Donnée non disponible
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n°8, tableau 1, annexe I ; indicateur n°2, tableau 2, annexe I, indicateur n°1, tableau 2, annexe I ; indicateur n°3, tableau 2, annexe I				§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) - Enjeu 3 : Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n°7, tableau 2, annexe I				§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n°8, tableau 2, annexe I				§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE

ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n°6.2, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n°6.1, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n°7, tableau 1, annexe I				§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 6 : Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n°10, tableau 2, annexe I				§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 6 : Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n°14, tableau 2, annexe I				Donnée non disponible
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n°11, tableau 2, annexe I				§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique - Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n°15, tableau 2, annexe I				§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 7 : Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs

ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n°13, tableau 2, annexe I				§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n°9, tableau 1, annexe I				§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n°13, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n°12, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n°11, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n°1, tableau 3, annexe I				§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n°5, tableau 3, annexe I				§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n°2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n°3, tableau 3, annexe I				§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n°12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n°8, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n°7, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n°10, tableau 1, et indicateur n°14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 : Prévention du harcèlement sur le lieu de travail
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n°12 et n°13, tableau 3, annexe I				§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n°11 et n°4, tableau 3, annexe I				§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)

ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de Droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, annexe I, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n°15, tableau 3, annexe I				§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n°6, tableau 3, annexe I				§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n°17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n°16, tableau 3, annexe I				§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur l'état de durabilité

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de SAMSE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Le présent rapport est émis en notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société SAMSE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans le rapport de gestion et présentées dans le Chapitre 3 « Etat de durabilité » figurant dans le Rapport de gestion intégré dans le Rapport Financier Annuel (ci-après « Rapport de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, SAMSE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats, et de sa situation.

Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/ 34 du Parlement européen et du conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par SAMSE dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de SAMSE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par SAMSE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par SAMSE lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par SAMSE avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci a eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière sont mentionnées dans les sections du Rapport de durabilité.

Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

Nous nous sommes entretenus avec les directions durabilité et conformité et avons examiné la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec les directions durabilité et conformité, et examen de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris ceux relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations à publier au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par SAMSE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le

Rapport de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations spécifiques à l'entité publiées, concernant l'environnement :

- Les émissions de gaz à effet de serre
- Les achats responsables

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes concernées, en particulier la direction « RSE » du groupe, pour prendre connaissance des politiques de l'entité et des actions entreprises par celle-ci afin de couvrir ses sujets ;
- prendre connaissance des processus et de la documentation interne mis en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées avec les prescriptions des normes ESRS.

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations spécifiques à l'entité relatives aux aspects suivants à la norme ESRS S1 :

- Santé et sécurité ;
- Formation professionnelle ;
- Egalité homme / femme

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes concernées, en particulier, les directions « RSE » du groupe, pour prendre connaissance des politiques de l'entité et des actions entreprises par celle-ci afin de couvrir ces sujets ;
- prendre connaissance des processus et de la documentation interne mis en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées avec les prescriptions des normes ESRS.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Paris, le 15/4/2025,

FIDELIANCE AUDIT
Organisme tiers indépendant

Sarah GUEREAU

1.8 Plan de vigilance

Conformément à l'article L225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques Groupe (cf §3.4.1 Facteurs de risques). Cartographie des enjeux de durabilité (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques Groupe (cf §3.4.1 Facteurs de risques). Cartographie des enjeux de durabilité (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels)		
Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Réalisation d'audits internes auprès des établissements du Groupe afin de vérifier le respect du règlement intérieur et des politiques et procédures en vigueur.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés dans l'UNION EUROPEENNE. La filiale ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a mis en place un dispositif de diligence raisonnable afin de s'assurer de la légalité du bois qu'il importe incluant une analyse de risque et des mesures d'atténuation en fonction du niveau de risque (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 7 - Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs).		
Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité Ethique et plateforme d'alerte (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 - Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes). Dispositif d'alertes contre les risques psychosociaux et le harcèlement : - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 9 - Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 - Prévention du harcèlement sur le lieu de travail.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité Ethique et plateforme d'alerte (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 - Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes).		

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi : - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous. Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes : - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 10 - Salaires décents. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 - Prévention du harcèlement sur le lieu de travail. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 11 - Equilibre entre vie professionnelle et vie privée. - Des régimes de mutuelle et prévoyance proposés à l'ensemble des collaborateurs. - Une politique d'emploi durable : 95 % de salariés en CDI. Le Groupe entretient un dialogue avec les représentants des collaborateurs afin de les associer aux décisions (accords, échanges lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), informations continues via les CSE...). De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les Droits de l'Homme.	Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.2 Informations environnementales.	Des mesures permettant la sécurité des personnes sur les sites (politique prévention et règles de stockage) et lors de l'utilisation des produits : - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 9 - Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) - Enjeu 2 - Evitement des pollutions sur les sites du Groupe. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4) - Enjeu 20 - Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux.
---	---	--	--

Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3).	Cf §3.6 Etat de durabilité : - §3.6.2.2 Pollutions hors GES (ESRS E2) – Enjeu 3 - Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs - Choix des partenaires. - §3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) – Enjeu 4 - Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus. - §3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3). - §3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) – Enjeu 7 - Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs. - §3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5) – Enjeu 8 - Economie circulaire.	Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3).
--	--	---	--

1.9 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel.

1.10 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 251 459 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 62 865 €.

1.11 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

1.12 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2024.

1.13 Perspectives 2025

Le contexte de marché reste difficile avec une très faible visibilité. Le Groupe poursuit ses actions de renforcement de sa dynamique commerciale, de préservation de sa marge et de rationalisation de ses moyens d'exploitation sur l'ensemble du périmètre. Il œuvre également à la mise en place des synergies sur ses récentes acquisitions.

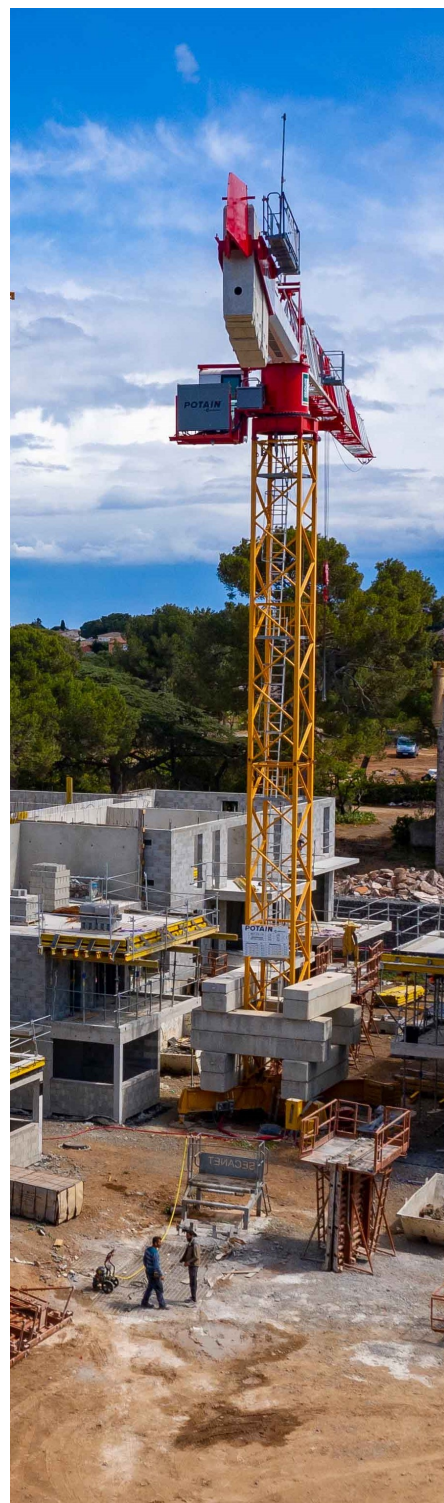
1.14 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Économique.

2– Éléments financiers

2.1 Comptes consolidés 151

2.2 Comptes sociaux 232



2.1 Comptes consolidés

État de la situation financière consolidée	152
État du résultat global consolidé	153
Tableau consolidé des flux de trésorerie	155
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	157
Annexe aux comptes consolidés	158
Note 1 - Principes comptables	158
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	169
Note 3 - Écarts d'acquisition	175
Note 4 - Autres immobilisations incorporelles	181
Note 5 - Immobilisations corporelles	182
Note 6 - Titres mis en équivalence	190
Note 7 - Titres de sociétés non consolidées	192
Note 8 - Autres actifs financiers immobilisés	193
Note 9 - Stocks de marchandises	194
Note 10 - Clients et comptes rattachés	194
Note 11 - Autres créances d'exploitation	197
Note 12 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	198
Note 13 - Capitaux propres	199
Note 14 - Provisions	203
Note 15 - Impôts sur les résultats et impôts différés	205
Note 16 - Passifs financiers courants et non courants	208
Note 17 - Fournisseurs et comptes rattachés	211
Note 18 - Autres dettes d'exploitation	212
Note 19 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	212
Note 20 - Charges de personnel	213
Note 21 - Charges externes	216
Note 22 - Dotations aux provisions et dépréciations	216
Note 23 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	217
Note 24 - Autres produits et charges opérationnels	217
Note 25 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	218
Note 26 - Coût de l'endettement financier brut	218
Note 27 - Autres produits et charges financiers	218
Note 28 - Formation du résultat financier	218
Note 29 - Charge d'impôt	218
Note 30 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	219
Note 31 - Résultat par action	219
Note 32 - Engagements Hors Bilan	220
Note 33 - Informations sur les transactions avec les parties liées	221
Note 34 - Instruments financiers	222
Note 35 - Informations sectorielles consolidées	223
Note 36 - Honoraires des Commissaires aux comptes	225

État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2024	2023
		Valeur nette	Valeur nette
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		822 575	606 201
Écarts d'acquisition	3	73 355	51 496
Autres immobilisations incorporelles	4	4 049	2 291
Immobilisations corporelles	5	350 573	270 786
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	5	310 701	193 887
Titres mis en équivalence	6	63 819	66 824
Titres de sociétés non consolidées	7	7 232	9 636
Autres actifs immobilisés	8	9 854	7 564
Impôts différés actifs	15	2 992	3 717
ACTIFS COURANTS		866 030	869 224
Stocks de marchandises	9	358 968	338 123
Clients et comptes rattachés	10	213 537	208 656
Autres créances	11	171 953	130 201
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	121 572	192 244
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	5	—	—
TOTAL DE L'ACTIF		1 688 605	1 475 425

		Au 31 Décembre	
		2024	2023
	notes		
CAPITAUX PROPRES		615 582	641 720
Capital émis	13	3 458	3 458
Réserves attribuables aux actionnaires de SAMSE	13	608 390	629 425
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	13	611 848	632 883
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	13	3 734	8 837
DETTES NON COURANTES		531 798	342 809
Provisions	14	22 713	15 142
Impôts différés passifs	15	9 412	5 569
Dettes financières à long terme	16	214 148	145 123
Dettes financières locatives à long terme	16	285 525	176 975
DETTES COURANTES		541 225	490 896
Provisions	14	3 330	6 694
Fournisseurs et comptes rattachés	17	251 663	234 675
Dettes financières à court terme	16	81 980	58 015
Dettes financières locatives à court terme	16	35 151	24 831
Autres dettes	18	169 101	166 681
TOTAL DU PASSIF		1 688 605	1 475 425

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

		Exercices	
	notes	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1 932 062	1 889 323
Autres produits de l'activité	19	71	2
Achats et variation de stocks		-1 344 492	-1 300 481
Charges de personnel	20	-316 734	-300 161
Charges externes	21	-117 421	-107 178
Impôts et taxes		-26 290	-24 291
Dotations nettes aux amortissements		-74 277	-55 795
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	22	2 361	183
Autres produits et charges de l'exploitation courante	23	-3 099	2 662
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		52 181	104 264
Taux de marge opérationnelle courante		2,70 %	5,52 %
Autres produits et charges opérationnels	24	-1 073	-2 392
RESULTAT OPERATIONNEL		51 108	101 872
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	2 957	1 892
Cout de l'endettement financier brut	26	-10 784	-5 356
Cout de l'endettement financier net		-7 827	-3 464
Autres produits et charges financiers	27	-679	104
RESULTAT FINANCIER	28	-8 506	-3 360
Charge d'impôt	29	-14 896	-26 262
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	30	285	7 091
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		27 991	79 341
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		26 263	76 432
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1 728	2 909
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	31	3 423 322	3 427 182
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	31	3 423 322	3 427 182
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	31	7,67	22,30
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	31	7,67	22,30
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		27 991	79 341
Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-1 712	1 106
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-966	325
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		293	-114
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-2 385	1 317
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		-2 385	1 317
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		25 606	80 658
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		23 881	77 746
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1 725	2 912

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 24 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 35).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2024	2023
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	26 263	76 432
Part des intérêts non contrôlants	1 728	2 909
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	3 529	-3 788
Amortissements et provisions	74 874	58 546
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14 896	26 262
Impôts versés	-13 248	-23 410
Résultat sur cessions d'actifs	-874	-267
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	53	-531
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	—	—
Autres produits et charges calculés	203	56
Capacité d'autofinancement	107 424	136 209
Coût de l'endettement financier net	7 827	3 464
Variation du besoin en fonds de roulement	16 292	8 448
Flux de trésorerie généré par l'activité	131 543	148 121
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-56 941	-54 988
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 193	8 710
Subvention d'investissement	-12	-6
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-96 230	-16 970
Incidence des variations de périmètre (cessions)	—	—
Acquisitions d'immobilisations financières	-5 096	-7 644
Diminution d'immobilisations financières	3 846	3 654
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-152 240	-67 244
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-34 689	-55 321
Dividendes sur actions auto-détenues	304	466
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 916	-3 007
Augmentation de capital en numéraire	—	—
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-6 299	-2 406
Intérêts financiers nets versés	-7 827	-3 464
Emission d'emprunts	97 336	62 827
Remboursements d'emprunts	-60 610	-48 047
Remboursements de la dette financière locative	-33 459	-24 510
Autocontrôle	-5 866	367
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-53 026	-73 095
Reclassement de trésorerie	—	—
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-73 723	7 782
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	186 106	178 324
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	112 383	186 106

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2024	2023
Variation des stocks	52 829	46 157
Variation des créances clients et autres débiteurs	26 096	13 739
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-62 926	-51 520
Intérêts courus non échus	293	72
Variation du besoin en fonds de roulement	16 292	8 448
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-79 356	-17 847
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	-16 874	877
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-96 230	-16 970
Cessions de participations avec perte de contrôle	—	—
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	—	—
Incidence des variations de périmètre (cessions)	—	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-1 285	-247
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-54 157	-55 833
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	123	-45
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1 622	1 137
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-56 941	-54 988

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	3 458	44 722	306	450 514	17 463	94 872	611 335	10 333	621 668
Inscription en réserves du résultat 2022				94 872		-94 872			
Résultat consolidé de l'exercice 2023						76 432	76 432	2 909	79 341
Distributions effectuées				-54 855			-54 855	-3 007	-57 862
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				8			8		8
Impact de la variation des actions auto-détenues				368			368		368
Ajustement de juste valeur des titres					1 073		1 073		1 073
Gains / Pertes actuariels					241		241	3	244
Paievements en actions				-665			-665	-11	-676
Variation du % d'intérêts				-1 001			-1 001	-1 406	-2 407
Engagements de rachat de minoritaires				-16			-16	16	—
Autres mouvements				-37			-37		-37
Solde au 31 décembre 2023	3 458	44 722	306	489 188	18 777	76 432	632 883	8 837	641 720
Inscription en réserves du résultat 2023				76 432		-76 432			
Résultat consolidé de l'exercice 2024						26 263	26 263	1 728	27 991
Distributions effectuées				-34 385			-34 385	-1 916	-36 301
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-42			-42		-42
Impact de la variation des actions auto-détenues				-5 866			-5 866		-5 866
Ajustement de juste valeur des titres					-1 661		-1 661		-1 661
Gains / Pertes actuariels					-721		-721	-4	-725
Paievements en actions				-3 469			-3 469	-20	-3 489
Variation du % d'intérêts				-1 210			-1 210	-5 089	-6 299
Engagements de rachat de minoritaires				6			6	67	73
Autres mouvements				50			50	131	181
Solde au 31 décembre 2024	3 458	44 722	306	520 704	16 395	26 263	611 848	3 734	615 582

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une Société Anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le Groupe SAMSE». Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Évènements significatifs de l'exercice 2024

Le 30 avril 2024, le Groupe SAMSE a concrétisé l'acquisition des activités de négoce de matériaux du Groupe HERIGE avec principalement les sociétés VM DISTRIBUTION et COMINEX. Cette expansion sur la façade ouest de la France s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe SAMSE. Ce rapprochement permet au Groupe SAMSE de compléter son maillage géographique. Présentes sur le Grand Ouest de la France et fortes de 1 155 collaborateurs, les trois enseignes de négoce du Groupe HERIGE (VM Matériaux, LNTP et COMINEX) distribuent des matériaux de construction et de rénovation aux professionnels du bâtiment et aux particuliers pour un chiffre d'affaires annuel de 397 M€ au 31 décembre 2023 au travers d'un réseau de 79 points de vente.

Note 1 – Principes comptables

1.1 - Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International

Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

1.2 - Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.3 - Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- Amendement à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, et information à fournir sur les principes et méthodes comptables.
- Amendement à IFRS 16 – Dette de loyers dans une opération de cession-bail.
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs.

Les textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence particulière sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024.

1.4 - Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne

Textes applicables par anticipation :

- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.
- Amendement à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Information comparative.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

1.5 - Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

1.6 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2024 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles,
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés,

– L'estimation des provisions pour risques et charges,

– La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

1.7 - Périmètre et méthodes de consolidation**Périmètre**

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2024, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence

notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au

prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les

intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées.

Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et

au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que «produits différés» et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second oeuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opéra-

tionnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

– Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (Bricolage et Négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 9,72 % pour 2024 (9,59 % en 2023). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2024 (identique en 2023).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

– Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers

qui sont enregistrées en «Autres produits et charges opérationnels».

Contrats de location

L'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 a été mise en œuvre pour la première fois au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a essentiellement deux types de contrats: les voitures de société en location et les baux commerciaux. Concernant les durées de location, les contrats afférents aux véhicules de société sont établis sur des périodes courtes et prévisibles (environ 4 ans en moyenne). Pour les baux commerciaux le Groupe prend en compte les options de renouvellement sur un horizon de 5 ans. Sauf exception, le Groupe reste sur un principe de renouvellement en prenant en compte la continuité d'exploitation. Les fins de contrats peuvent résulter de la fermeture du site d'exploitation, un déménagement, ou encore le rachat du bien immobilier pour qu'il soit en pleine propriété. Les durées retenues pour les baux commerciaux restent supérieures aux durées d'amortissement des agencements sur les sites concernés.

La méthode utilisée afin de déterminer le taux d'actualisation pour évaluer le montant des droits d'utilisation est différenciée en fonction du type de bien. Pour les véhicules, le Groupe utilise le taux implicite des contrats de location. Pour les baux commerciaux, le taux est déterminé en prenant en considération le financement sur la base d'un emprunt avec des caractéristiques similaires/équivalentes (type de bien, garantie, duration).

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts. Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financiers» dans la période au cours desquelles elles interviennent.

Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

- 4) Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments

financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.

Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi ces actifs est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 16).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue,

diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

– Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués.

Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

– Cartes de fidélité

Dans les magasins de Bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

– Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériaux nés dans l'année.

– Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêt des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

En application de la norme IFRS 15, le groupe agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 19 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y

compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs

(notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le Négoce de matériaux de construction et le Bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2024.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

2.1 - Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES					EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31 DÉCEMBRE 2024		AU 31 DÉCEMBRE 2023	
							QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 -	SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	99,98 %	99,98 %	99,91 %	99,91 %		
SAS CHRISTAUD	- 2 -	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 3 -	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS BTP DISTRIBUTION	- 4 -	SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	98,86 %	98,86 %	75,03 %	75,03 %		
SAS M+ MATERIAUX	- 5 -	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS FINANCIERE VMD	- 6 -	SAMSE SA	Prise de contrôle	I.G	100,00 %	100,00 %				
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 -	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS DORAS	- 8 -	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS COMINEX		SAMSE SA	Prise de contrôle et reclassement interne des titres chez CHRISTAUD							
SAS MAURIS BOIS		SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS EPPS		SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SARL SUD APPRO		SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SAS BLANC MATERIAUX		SAMSE SA		I.G	77,50 %	77,50 %	77,50 %	77,50 %		
SAS ZANON TRANSPORTS		SAMSE SA		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %		
SAS MAT-APPRO		SAMSE SA	TUP dans la société SAMSE avec effet au 1er juillet 2024				100,00 %	100,00 %		
SCI LA REGLE		SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
SCI LE BOURG		SAMSE SA		I.G	99,60 %	99,60 %	99,60 %	99,60 %		
SCI CELESTIN CHASSIEU		SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %		
SCI DU ROUSSILLON		SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %		
SCI VALMAR		SAMSE SA		I.G	96,00 %	96,00 %	96,00 %	96,00 %		
SCI DU VIEUX PORT		SAMSE SA		I.G	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %		
SCI BRANLY		SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %		
SCI LES ARTISANS		SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %		
SCI CHARPIEU		SAMSE SA		I.G	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %		
SAS BOURG MATERIAUX		SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %		
SAS TARARE MATERIAUX		SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %		
SAS MATERIAUX SIMC	- 10 -	SAMSE SA	Acquisition complémentaire	MEQ	44,78 %	44,78 %	44,68 %	44,68 %		
SAS PLATTARD SAS	- 9 -	SAMSE SA		MEQ	33,99 %	33,99 %	33,99 %	33,99 %		
SAS DIDIER		SAMSE SA		MEQ	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %		
Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Équivalence										

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Équivalence

2.2 - Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	31 DÉCEMBRE 2024		31 DÉCEMBRE 2023	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SAS COMPTOIRS DU SUD	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,99 %	70,00 %	69,94 %
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,99 %	50,00 %	49,96 %
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,99 %	50,00 %	49,96 %
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,98 %	100,00 %	99,91 %
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,98 %	100,00 %	99,91 %
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,99 %	40,00 %	39,96 %
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,99 %	40,00 %	39,96 %
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,99 %	40,00 %	39,96 %
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98 %	39,97 %	39,98 %	39,94 %
SCI CHAMPIMMO	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de participations	MEQ	30,00 %	29,99 %		
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	19,98 %
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SAS CHRISTAUD	Fusion absorption par la société CHRISTAUD - effet au 1er janvier 2024				100,00 %	100,00 %
SAS PLASTI +	SAS CHRISTAUD	Prise de contrôle	I.G	100,00 %	100,00 %		
SAS COMINEX	SAS CHRISTAUD	Reclassement interne des titres	I.G	100,00 %	100,00 %		
SAS GEMOISE-PLAST	SAS CHRISTAUD	Dilution	I.G	96,62 %	96,62 %	100,00 %	100,00 %
SAS GEMOISE PARIS	SAS CHRISTAUD & GEMOISE-PLAST	Dilution	I.G	98,00 %	98,00 %	100,00 %	100,00 %
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY	TUP dans la société HENRY avec effet au 1er octobre 2024				100,00 %	100,00 %
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	SAS HENRY		MEQ	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00 %	98,86 %	100,00 %	75,03 %
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	39,54 %	40,00 %	30,01 %
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	39,54 %	40,00 %	30,01 %
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE VMD							
SAS VM DISTRIBUTION	SAS FINANCIERE VMD	Prise de contrôle	I.G	100,00 %	100,00 %		
SAS VM TRANSPORT	SAS FINANCIERE VMD	Prise de contrôle	I.G	100,00 %	100,00 %		

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	31 DÉCEMBRE 2024		31 DÉCEMBRE 2023	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86 %	99,86 %	99,86 %	99,86 %
SCI DU VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS							
SAS MENUISERIE RENOVATION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOCOBOIS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS OXYGEN FERMETURES	SAS DORAS	Prise de contrôle	I.G	100,00 %	100,00 %		
SPRL BELPARMAT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES MINES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DE LA BOUDEAUDE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI IMMODOR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ESSARDS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ABATTOIRS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI TETE AU LOUP	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LA JONCTION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT FORT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI SAINT GEORGES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT BOUREY	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI POUSSON COSNE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LOUIS PERGAUD	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LES CAVALIERS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SA DIJON BETON	SAS DORAS		MEQ	23,30 %	23,30 %	23,30 %	23,30 %
SCI ESPACE +	SAS DORAS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %

2.3 - Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	31 DÉCEMBRE 2024		31 DÉCEMBRE 2023	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
-9- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	SAS PLATTARD		I.G	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10 %	96,10 %	96,10 %	96,10 %
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL SOBEFA	SARL ALBON PREFA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50 %	32,50 %	32,50 %	32,50 %
-10- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MATERIAUX SIMC							
SAS TRANSMATLOG	SAS MATERIAUX SIMC		I.G	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
SAS MS MATERIAUX	SAS MATERIAUX SIMC		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS GMD	SAS MATERIAUX SIMC		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

2.4 - Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2024

Entrées dans le périmètre - Prises de contrôle -

Sociétés	Date effective	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention au 31/12/2024	Société détentrice
SAS OXYGEN FERMETURES	11/01/2024	Négoce	I.G	100,00	SAS DORAS
SAS FINANCIERE VMD	30/04/2024	Négoce	I.G	100,00	SAMSE SA
SAS COMINEX	30/04/2024	Négoce	I.G	100,00	SAMSE SA
SAS VM DISTRIBUTION	30/04/2024	Négoce	I.G	100,00	SAS FINANCIERE VMD
SAS VM TRANSPORT	30/04/2024	Négoce	I.G	100,00	SAS FINANCIERE VMD
SAS PLASTI +	01/07/2024	Négoce	I.G	100,00	SAS CHRISTAUD

Acquisitions d'intérêts minoritaires

Sociétés	Date	Activité	Evolution du %	% de détention au 31/12/2024	Société détentrice
SAS BTP DISTRIBUTION	01/07/2024	Négoce	23,83	98,86	SA SAMSE
SAS LA BOITE A OUTILS	25/07/2024	Bricolage	0,07	99,98	SA SAMSE

Prises de participations

Sociétés	Date effective	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention au 31/12/2024	Société détentrice
SCI CHAMPIMMO	12/08/2024	Bricolage	MEQ	30,00	SAS LA BOITE A OUTILS

Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption

Sociétés	Date effective	Activité	Société absorbante
SAS CELESTIN MATERIAUX	01/01/2024	Négoce	SAS CHRISTAUD
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	01/10/2024	Négoce	SAS HENRY
SAS MAT-APPRO	01/07/2024	Négoce	SA SAMSE

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent les sociétés SAS PLATTARD et SAS MATERIAUX SIMC.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2024, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 DÉCEMBRE 2024		Au 31 DÉCEMBRE 2023	
	France	Etranger (1)	France	Etranger (1)
Nombre de sociétés				
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	57	1	54	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	16		15	
sous - total	73	1	69	1
TOTAL	74		70	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SAS DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE.

2.5 - Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2024						Total consolidé
	SAMSE	LA BOITE A OUTILS	DORAS	M+ MATERIAUX	VMD	Autres filiales	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	218 392	88 859	65 688	72 080	151 483	226 188	822 690
Endettement financier hors Groupe	263 036	49 234	60 774	50 492	115 692	77 576	616 804
Trésorerie au bilan	41 784	1 147	15 428	14 914	3 839	44 460	121 572
Flux de trésorerie liés à l'activité	29 030	30 899	7 561	17 680	4 437	41 936	131 543
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		6 730	8 527	5 500	—	6 620	27 377

Événements postérieurs à la clôture des comptes

- La société FINANCIERE VMD a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.
- La société PLASTI + a été absorbée par CHRISTAUD par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.
- VM DISTRIBUTION a apporté à CHRISTAUD sa branche d'activité de négoce de matériaux à destination des travaux publics, à effet du 1^{er} avril 2025.

Note 3 – Écarts d'acquisition

3.1 - Évolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	81 008
Augmentations / Acquisitions	24 985
Diminutions / Sorties	
à la clôture de l'exercice	105 993
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	29 512
Dépréciations / pertes de valeur	3 126
à la clôture de l'exercice	32 638
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	51 496
à la clôture de l'exercice	73 355

3.2 - Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
GROUPE VM DISTRIBUTION		21 246				21 246
SAS GEMOISE PARIS	11 040					11 040
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	10 730			2 138		8 592
SAS DORAS	5 976			135		5 841
SAS M+ MATERIAUX	4 286			150		4 136
SAS ZANON TRANSPORTS	2 286					2 286
SAS GEMOISE-PLAST	1 747					1 747
SAS DEDB	1 722					1 722
SAS OXYGEN FERMETURES		1 619				1 619
SA SAM	1 433					1 433
SAS GAMAG	1 320					1 320
SAS TS HABITAT	1 300					1 300
SAS LA BOITE A OUTILS	706					706
SA BENET	669					669
SAS CO DI PLAST	619					619
RUDIGOZ	577					577
SAS BILLMAT	564					564
CHAIX MATERIAUX CASTELLANE		555				555
PLOTON	523					523
SAS PLASTI +		459				459
SAS LEADER CARRELAGES	433					433
SA ROCH MATERIAUX	385					385
CLAIRE CARRELAGE MONTROND		366				366
CGB REIMS		350				350
SAS DEGUERRY	442			100		342
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
SAS SOCOBOIS	286					286
CSI MATERIAUX	282					282
SAS TC-HP	237					237
JUSSEY MATERIAUX		350		130		220
SAS EXPOTEO	204					204
BTP WOIPPY	204					204
SAS MATERIAUX DES ALPES	182					182
SARL LECHENNE	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	169					169
SARL ISO-NEG	167					167
SAS FOREZ MAT	161					161
LASSERE	189			30		159
SAS MAURIS BOIS	149					149
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SOVAPRO & SOVAPRO MHD	494			353		141
SA BRICO ALES	132					132
MOTTY	110					110
ORNANS	104			90		14
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS	831	40				871
Total	51 496	24 985	—	3 126	—	73 355

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2012	11 513	
2012	1 495	3,09 %
2013	1 086	2,38 %
2014	2 053	4,38 %
2015	1 685	3,66 %
2016	2 085	4,68 %
2017	1 080	2,52 %
2018	525	1,15 %
2019	1 470	3,26 %
2020	2 361	5,53 %
2021	930	2,23 %
2022	930	2,27 %
2023	2 299	4,46 %
2024	3 126	4,26 %

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement.

Cela concerne 20 couples de 2 sites physiques sur 420 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2024 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	69 082
Bricolage	4 273

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société HENRY sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 12 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 48 UGT, celui de VM Distribution à 76 UGT et celui de GEMOISE Paris à 2 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose sur des multiples d'agrégats comptables (entre 10 % et 15 % du chiffre d'affaires ajouté à un multiple de 2 fois le résultat d'exploitation). Une analyse de sensibilité est effectuée avec des valeurs de multiple dégradées (5 % du chiffre d'affaires). Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause la conclusion du test.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, ou si l'analyse de sensibilité réalisée n'est pas satisfaisante, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-

part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 11 UGT pour un montant global de **3 126 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité, consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci. Une variation du taux d'actualisation de plus ou moins 0,5% engendrerait une modification des valeurs recouvrables de plus ou moins 2,0 millions d'euros.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2024 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.

Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	8 592
UGT GEMOISE PARIS St Mard	7 507
UGT GEMOISE PARIS Orly	3 533
UGT ZANON TRANSPORTS	2 286
VM L'ILE D'YEU	2 219
VM LNTP RENNES	2 187
UGT GEMOISE-PLAST (Clairoix)	1 747
OXYGEN FERMETURES	1 619
VM LNTP VANNES	1 618
UGT DORAS DIJON	1 581
Autres UGT sans écart d'acquisition individuellement supérieur à 1,5 M€	36 193
Bricolage	
Ensemble des UGT	4 273
TOTAL	73 355

3.2 - Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

La principale prise de contrôle du Groupe sur l'exercice 2024 concerne le rachat de la société FINANCIERE VM DISTRIBUTION qui détient 100% des titres de VM DISTRIBUTION et VM TRANSPORT. La société COMINEX a également été acquise dans le cadre de cette opération.

Les autres acquisitions de l'année n'engendrent pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

	Groupe VM Distribution
Prix d'acquisition des 100% (A)	73 550
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B)	52 304
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	521
Écart d'acquisition (A-B)	21 246

Dans le cadre de l'acquisition du groupe VMD, les ajustements à la juste valeur significatif constaté sur les actifs et passifs acquis ont été les suivants:

- réévaluations des sites immobiliers en propriété: 20,5 M€ (dont -6,8 M€ d'impôts différés passifs)
- ajustement des engagements de fin de carrière: -2,1 M€ (dont +0,7 M€ d'impôts différés actifs)
- dépréciations informatiques: -3,8 M€ (dont +1,3 M€ d'impôts différés actifs)
- activation de déficits reportables: 1,2 M€

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de cet écart d'acquisition.

La trésorerie nette reprise du groupe VMD au moment de l'acquisition s'élevait à -11,5 M€.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE au 31 décembre 2024 tiennent compte de l'activité du groupe VMD depuis début mai 2024 (date de prise de contrôle). Les montants de chiffre d'affaires et de résultats de cette acquisition inclus dans le résultat de l'exercice 2024 sont les suivants:

en milliers d'euros	du 01/05/2024 au 31/12/2024
Chiffre d'affaires	208 815
Résultat opérationnel courant	-11 096
Résultat financier	-2 536
Résultat net	-12 612

Si cette acquisition était intervenue au 1^{er} janvier 2024, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe auraient été les suivants:

en milliers d'euros	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Chiffre d'affaires	334 855
Résultat opérationnel courant	-14 509
Résultat financier	-3 477
Résultat net	-17 244

Dans le cadre de sa politique de financement, le groupe VMD dispose d'un contrat d'affacturage. Il lui permet d'augmenter ses liquidités à court terme.

Ce contrat d'affacturage se traduit par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées. Le Factor s'est engagé à mettre à la disposition du groupe VMD une ligne de financement global d'un montant maximum de 105 M€.

Au 31 décembre 2024, les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et exclues du poste clients s'élèvent à 31 177 milliers d'euros.

Les autres postes sont impactés de la manière suivante:

	31/12/2024
Dépôt de garantie court terme affacturage (en autres créances)	3 963
Commissions et rémunérations d'affacturage (en charges financières)	1 431

Le Groupe SAMSE ne dispose pas d'autre contrat d'affacturage au 31 décembre 2024.

Note 4 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	392	27 742	732	28 866
Augmentations / Acquisitions	249	514	522	1 285
Diminutions / Sorties		730		730
Mouvements de périmètre Entrées	51	9 933	51	10 035
Mouvements de périmètre Sorties				—
Virements	7	1 549	-456	1 100
à la clôture de l'exercice	699	39 008	849	40 556
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice	—	26 005	570	26 575
Dotations aux amortissements		2 039		2 039
Dépréciations / pertes de valeur		5		5
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				—
Diminutions / cessions		731		731
Mouvements de périmètre Entrées		8 538	80	8 618
Mouvements de périmètre Sorties				—
Virements		53	-53	—
à la clôture de l'exercice	—	35 909	597	36 506
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	392	1 737	162	2 291
à la clôture de l'exercice	699	3 099	252	4 050

Note 5 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ensembles immobiliers	Droits d'utilisation locations immobilières IFRS 16	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Droits d'utilisation autres immobilisations IFRS 16	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	423 491	266 714	63 430	198 882	19 356	22 391	994 264
Augmentations / Acquisitions	14 341	85 565	9 074	15 645	9 113	16 650	150 388
Diminutions / Sorties	1 665	4 711	6 247	12 091	6 035	3	30 752
Mouvements de périmètre Entrées	86 224	75 632	22 222	28 011	7 229	832	220 150
Mouvements de périmètre Sorties							0
Virements	4 274	1 707	185	10 247	40	-19 606	-3 153
à la clôture de l'exercice	526 665	424 907	88 664	240 694	29 703	20 264	1 330 897
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice	242 575	80 358	42 646	152 187	11 826	0	529 592
Dotations aux amortissements	16 136	26 485	6 164	16 096	7 356		72 237
Dépréciations / pertes de valeur	69			139			208
Reprises de dépréciations / pertes de valeur	45			126			171
Diminutions / cessions	1 460	2 064	5 768	11 258	5 953		26 503
Mouvements de périmètre Entrées	36 443	23 491	16 404	17 522	2 177		96 037
Mouvements de périmètre Sorties							0
Virements	-1 718	250	-8	-286	-15		-1 777
à la clôture de l'exercice	292 000	128 520	59 438	174 274	15 391	0	669 623
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	180 916	186 356	20 784	46 695	7 530	22 391	464 672
à la clôture de l'exercice	(1) 234 665	296 387	29 226	66 420	14 312	20 264	661 274

(1) Pas d'actif immobilier destiné à la vente au 31 décembre 2024. Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière consolidée au niveau de la ligne « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2024.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 66,9 % des immobilisations corporelles nettes hors IFRS 16, le Groupe a mis en œuvre une démarche pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors

d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2024, aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe présente les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2024, le Groupe ne dispose pas d'actif destiné à la vente.

5.1 - Écarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2024	Valeur nette au 01/01/2024	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2024
Terrains	5 286	5 082	4 838			10 124	9 920
Constructions	13 787	1 742	22 479			36 266	22 962
Total	19 073	6 824	27 317	0	0	46 390	32 882

5.2.a - Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	13 999	13 999
Dotations aux amortissements		287	287
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	14 286	14 286
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	2 142	3 635
à la clôture de l'exercice	1 493	1 855	3 348

5.2.b - Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	313	3 245	3 558
Augmentations / Acquisitions		1 203	1 203
Diminutions / Sorties		236	236
Mouvements de périmètre	154	440	594
à la clôture de l'exercice	467	4 652	5 119
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	300	2 267	2 567
Dotations aux amortissements	14	332	346
Diminutions / Sorties		195	195
Mouvements de périmètre	12	6	18
à la clôture de l'exercice	326	2 410	2 736
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	13	978	991
à la clôture de l'exercice	141	2 242	2 383

5.3.a - Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2024	2023
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	109	177
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	72	68
De 2 à 5 ans	37	109
Plus de 5 ans		
	109	177

5.3.b - Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2024	2023
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	1903	509
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	424	223
De 2 à 5 ans	1287	286
Plus de 5 ans	192	
	1903	509

5.4 - Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
 (les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCÉ							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à constructon	superficie en m ²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	18 649
Albertville	23 972	Modane	4 870	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Saint Martin d'Hères	35 961	Bernis	11 425	Joyeuse	6 228
Aubenas	25 040	Veynes	9 051	Cornillon	15 087	Vienne	16 820
Barcelonnette	15 829			Crolles	7 198		
Bellegarde	12 014			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 209			Eybens	6 690		
Bourg Saint Maurice	11 689			Gap (CAREO)	2 200		
Briançon	16 552			Grenoble Centre	698		
Chambéry	4 968			Guillestre	12 000		
Château Arnoux	4 606			La Grand Combe	5 700		
Corbas	22 416			Lans en Vercors	4 500		
Digne	19 845			Beauvoisin	15 137		
Digne (CAREO)	3 910			Margencel	12 537		
La Motte Servolex	14 817			Meythet (CAREO)	2 392		
La Mure	10 000			MONISTROL	8 046		
La Tour du Pin	15 307			Montpezat	4 015		
Largentière	7 818			Montréal la Cluse (DEGUERRY)	18 532		
Le Pouzin	10 080			Nozières	18 085		
Lyon	4 114			Pontcharra	10 000		
Meximieux	27 238			Retournac	11 695		
Moirans	18 657			Saint Ambroix	14 063		
Montélimar	17 519			Saint Firmin	6 350		
Moutiers	6 908			Saint Jean de Moirans (MENEO)	10 251		
Privas	8 115			Saint Priest	19 335		
Pusignan	10 618			St Etienne (MENEO)	1 065		
Ruoms	8 635			St Etienne MPPI	7 000		
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063			Sury Le Comtal	6 762		
Saint Forgeux	6 830			Tassin la demi lune	4 214		
Saint Genis Laval	17 416			Vallon Pont d'Arc	4 593		
Saint Genis Pouilly	19 521			Vaulx en Velin	8 256		
Saint Jean de Maurienne	9 029			Villemairie	2 509		
Saint Julien en Genevois	10 467						
Saint Marcellin	13 943						
Saint Pierre d'Albigny	9 335						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 881						
Seyne les Alpes	5 970						
Sillingy	31 474						
Sisteron	20 820						
St Etienne	15 431						
Valence	24 738						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 074						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs).

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction.

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial.

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction.

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains.

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCÉ					
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 158	Colmars les Alpes	14 925
				Villars Colmars	13 333
				La Mure Argens	3 732
SAS CHRISTAUD					
Aubenas	4 958			Clermont Ferrand	3 222
Beaumont les Valence	13 008			Ambarès et Lagrave	3 724
Bourgoin Jallieu	9 378			Castelculier	7 242
Chassieu	5 615			Caudan	3 895
Coutances	7 812			Cluses	590
Echirolles	8 618			Colombelles	5 615
Irigny	6 275			Dannemarie sur Crête	2 852
Meyzieu	3 000			Etupes	170
Pusignan	8 010			Fegersheim	260
Saint Genis Pouilly	193			Gap	500
Voglans	4 000			Grand Couronne	960
				Haguenau	2 187
				La Talaudière	5 000
				Lagny sur Marne	2 004
				Lens	4 200
				Parçay Meslay	7 673
				Pierrelatte	8 800
				Ploumagoar	2 823
				Richwiller	1 736
				Saint Léonard	3 890
				St Denis les Bourg	342
				St Germain Laprade	1 980
				St Jacques de la Lande	18 061
				Vienne	3 010
				Villeneuve sur Lot	3 909
				Vinsobres	10 600
				Vire	5 093
				Woustviller	236
SAS GEMOISE-PLAST					
				Clairoix	4 904
SAS GEMOISE PARIS					
				Saint Mard	8 626
				Orly	1 289
SAS BTP DISTRIBUTION					
Haguenau	24 009			Châlon sur Saone	5 154
Fegersheim	11 271			Dannemarie sur Crete	13 960
Richwiller	19 300			Dijon	14 924
Woippy	12 912			Etupes	5 530
Woustviller	14 739				
SAS MAURIS BOIS					
Argonay	59 802	Seyssins	16 697	Briançon	4 066
Meyzieu	15 671			Montélimar	5 000
Sallanches	8 775				
Sorbiers	21 307				
Valence	8 236				
Voiron	5 797				
SAS PLASTI +					
				Brive la gaillarde	4 150
				Fontanes	6 116
SAS OXYGEN FERMETURES					
				Dinsheim sur bruche	7 285

AGENCES DE NEGOCE						
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction superficie en m ²
SAS DORAS						
Arbois	13 736	Crottet	13 773	Baume les Dames	9 725	
Arcy sur Cure (Claude Matériaux)	7 003	Luxeuil (Caréo)	3 450	Beaune	23 829	
Besançon	16 300			Boz	9 969	
Bourg en Bresse (MENE0)	4 409			Brethenay (Ménéo)	5 658	
Béthencourt	12 548			Brethenay	2 095	
Chalindrey	6 206			Saint Marcel	24 130	
Chenôve	30 824			Chenôve 6	42 250	
Ciel	9 344			Dijon	11 970	
Cluny	9 845			Nuits Saint Georges	10 124	
Corbigny	9 700			Ormans	5 119	
Cosne sur Loire	8 547			Polisot	5 055	
Decize	7 596			Remiremont	10 352	
Dole	17 000			Rioz	10 457	
Dracy le Fort (Cléau)	42 335			Saint Dizier	11 312	
Faverney	5 000			Saint Usage	11 569	
Gueugnon	7 698			Toucy	11 828	
Is sur Tille	14 162			Saint Thibault (Martin)	5 213	
Jussey	8 829			Fain les Montbard	12 430	
Langres	11 473			Chatenoy le Royal	1 100	
Le Creusot	9 054			Reims	7 156	
Lons le Saunier	17 430			Joigny	7 660	
Macon	12 468			Torcy le Grand	9 300	
Montceau les Mines	20 238					
Moulins Engilbert	5 779					
Nevers jonction	3 063					
Nevers Saint Eloi	30 466					
Pont sur Yonne	6 467					
Pontarlier	15 214					
Saint Satur	5 612					
Sainte Colombe sur Seine	10 554					
Semur en Auxois	11 507					
Seurre	7 619					
Torcy le Grand	5 619					
Vesoul	10 286					
Villegusien le Lac	11 323					
SAS SOCOBOIS						
				Rosières-près-Troyes	38 622	
SAS M+ MATERIAUX						
Agde	4 520	Hossegor	5 686	Agen	13 869	
Bergerac PPI / M+express / Socobois	15 000	Sarlat	18 128	Alès	9 046	
Carcassonne (ménéo)	6 324			Argelès	5 688	
Castelginest (Socobois)	32 424			Aureilhan	5 195	
Castres	7 819			Baillargues	15 179	
Claira	12 504			Baillargues PPI	7 100	
Congénies	7 296			Begles (careo)	250	
Le Buisson de Cadouin	12 285			Begles (mppi)	4 500	
Mérignac PPI	3 895			Beziers (mppi)	5 166	
Peyriac-Minervois	4 413			Brive	14 173	
Saint Loubes	7 717			Brive (mppi)	17 350	
St Jean d'Illac	12 310			Béziers	10 550	
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Canhoes	4 000	
				Carcassonne (G,O)	8 790	
				Castanet Tolosan	9 264	
				Castelginest	8 000	
				Colombiers	4 000	
				Colombiers 2	3 300	
				Cornebarrieu	10 977	
				Dax	7 501	
				Fenouillet	6 722	
				Floirac	3 790	
				Frontignan	4 666	
				La Teste de Buch	2 442	
				Libourne	4 866	
				Lescar	5 000	
				Lézignan (mppi)	3 154	
				Lézignan-Corbières	8 978	
				Montauban	12 620	
				Montpellier	7 915	
				Montredon-des-Corbières	12 587	
				Mouguerre	7 015	
				Mérignac charpente	8 591	
				Naves (Tulles)	7 510	
				Nîmes	8 750	
				Paulhan	5 218	

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
				Perpignan (Caréo)	1 710		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Périgueux	13 620		
				Ria	6 736		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 534		
				Saint Alban	3 898		
				Saint Chely d'Apcher	3 980		
				Saillagouse	6 352		
				Salles	9 100		
SAS VM DISTRIBUTION							
Angouleme	12 304			Aiffres (LNTP)	9 365		
Bouguenais	16 861			Aizenay	15 243		
Brioux sur Boutonne	23 755			Ancenis Saint Gereon	10 760		
Chatellerault	28 267			Avrille	12 549		
Chauvigny	9 411			Aytre	22 344		
Eguzon Chantome	10 293			Beauvoir sur Mer	13 016		
Fontaines Etoupefour	13 450			Biganos	15 979		
Grandchamps des Fontaines	22 463			Bressuire	11 235		
La Chataigneraie	9 761			Bretteville du Grand Caux	4 361		
La Roche sur Yon Sud	19 844			Carbon Blanc	15 034		
Le Blanc	9 990			Cholet	13 986		
Le Havre	21 018			Demouville	12 460		
Les Sables d'Olonne (Le Château d'Olonne)	28 753			Eysines	9 163		
Medis	8 531			Eysines (bois)	2 230		
Mirebeau	8 508			Eysines (bois)	1 182		
Nalliers	11 339			Guerande	10 982		
Niort	13 310			Guerande (carrelage)	2 949		
Niort (bois)	7 355			Ile d'Yeu	4 168		
Parthenay	21 066			La Plaine sur Mer	7 771		
Pouzauges	9 947			La Roche sur Yon Nord	8 011		
Saint Aignan	16 127			La Roche sur Yon Sud	21 684		
Saint Philbert de Grand Lieu	6 874			Le Houlme	12 766		
Vouneuil sous Biard	82 857			Le Petit Quevilly	3 922		
				Les Herbiers	18 447		
				Les Sables d'Olonne (Le Château d'Olonne)	6 869		
				Les Sables d'Olonne (Olonne sur Mer)	9 582		
				Longeville sur Mer	11 306		
				Luçon	12 032		
				Miniac Morvan	9 605		
				Montaigu Vendee	14 718		
				Ploufragan (LNTP)	9 819		
				Poitiers	12 001		
				Reze	217		
				Roulet Saint Estephe	19 425		
				Saint Barthelemy d'Anjou	32 575		
				Saint Barthelemy d'Anjou (LNTP)	11 145		
				Saint Gilles Croix de Vie	10 354		
				Saint Herblain	13 101		
				Saint Herblain (LNTP)	11 010		
				Saint Jacques de la Lande (LNTP)	8 741		
				Saint Nazaire (LNTP)	5 600		
				Saint Pierre d'Oleron	16 816		
				Sainte Eulalie	15 874		
				Sainte Verge	13 110		
				Saintes	7 237		
				Soullans	16 951		
				Tonnay Charente	19 148		
				Tours	11 600		
				Trignac	15 883		
				Vannes (LNTP)	9 107		
				Vertou	6 765		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Annecy (Seynod)	17 203	Bassens	23 400	Alès	16 702	Albertville	8 900
Arles	20 000	Briançon	12 798	Annemasse	15 399		
Château-Thierry	16 016	Décines	9 498	Aubenas	14 245		
Echirolles	22 423	Saint Jean de Moirans	31 059	Dijon	19 423		
L'Isle d'Abeau	11 910			Drumettaz	9 000		
Le Creusot	11 184			Gap	8 029		
Narbonne	20 717			La Tour du Pin	12 429		
Nîmes	18 136			Le Pont de Beauvoisin	8 769		
Saint Julien en Genevois	2 489			Margencel	13 346		
Saint Martin d'Hères	14 146			Montélimar	15 383		
Thyez	17 816			Privas	944		
				Remiremont	9 002		
				Romans	8 000		
				Saint Jean de Maurienne	11 278		
				Sallanches	14 065		
				Thonon	9 138		
UNITES LOGISTIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	107 759			Viriville	8 329		
SAS VM DISTRIBUTION							
Herbergement	57 658						
SAS LA BOITE A OUTILS							
Brézins	11 400						
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS							
		Saint Hilaire du Rozier	46 269	Vinay/Beaulieu	26 363		
SAS CHRISTAUD							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ							
				Haguenau	1 218		
SARL SUD APPRO							
				Potelières	2 100		
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location emphytéotique	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS EPPS							
Aix les Bains	642			Annemasse	2 932	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Argonay	1 010		
Gap	550			Barcelonnette	665		
La Motte Servolex	463			Cadenet	614		
La Mure	467			Le Pont de Beauvoisin	666		
La Tour de Salvagny	223			Meyreuil	641		
Lyon	240			Mouans Sartoux	280		
Montélimar	667			Saint Savin	636		
Pusignan	220			Valence	665		
Ruoms	657						
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						
CENTRES ADMINISTRATIFS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	12 000						
SAS VM DISTRIBUTION							
Herbergement	8 308						
SAS DORAS							
Chenôve	1 300						
SAS M+ MATERIAUX							
Claira	1 000						
SAS COMINEX							
Reze	116						
SIEGE SOCIAL GROUPE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Grenoble	21 420						

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (Négoce de matériaux de construction et Bricolage) est propriétaire de **148 points de vente**.

216 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction, et **14 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **378 dont 346 pour l'activité Négoce et 32 pour l'activité**

Bricolage. Au total, cela représente une superficie de **4 223 500 m², dont 3 780 653 m² pour l'activité Négoce et 442 847 m² pour l'activité Bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **8 Unités Logistiques, de 5 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **305 940 m²**.

Le Groupe SAMSE dispose également de **24 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **15 039 m²**.

Note 6 – Titres mis en équivalence

6.1 - Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		66 824
Augmentations		285
Diminutions		3 564
Mouvements de périmètre	Entrée	455
Mouvements de périmètre	Sortie	181
à la clôture de l'exercice		63 819

6.2 - Détails des titres mis en équivalence

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
PLATTARD (Groupe)	32 770	33 114
MATERIAUX SIMC (Groupe) (1)	19 311	19 382
SAS BOURG MATERIAUX	2 800	3 024
SA DIJON BETON (1)	2 472	2 728
SAS RG BRICOLAGE (1)	2 088	2 032
SCI ENTREPOT FROMENT	1 586	1 498
SAS DIDIER (1)	1 090	1 180
SCI CHABER	947	941
SCI ENTREPOT NIMES	464	342
SCI CHAMPIMMO	406	
SAS TARARE MATERIAUX	260	345
SCI LE CARREAU	84	83
SCI ESPACE PLUS	8	13
SAS PROVVEDI (1)	-467	2 142
Total	63 819	66 824

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 6.4)

6.3 - Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
PLATTARD (Groupe)	33,99	31 950	2 413	820	1 156	242 780	Négoce	656
MATERIAUX SIMC (Groupe)	44,72	18 656	1 466	656	639	160 908	Négoce	563
SA DIJON BETON	23,30	2 648	-752	-175	80	28 001	Négoce	59
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	2 610	380	190	400	20 903	Négoce	38
SAS PROVVEDI	45,00	827	-5 799	-2 610	0	7 558	Négoce	43
SAS RG BRICOLAGE	39,98	1 236	2 132	852	799	19 126	Bricolage	61
SAS DIDIER	25,00	1 146	-225	-56	35	11 258	Négoce	40
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	1 218	919	368	280	1 747	Bricolage	0
SCI CHABER	40,00	831	290	116	110	455	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	66	87	17	16	88	Bricolage	0
SCI ENTREPOT NIMES	40,00	342	306	122	0	1 193	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	1	36	7	8	54	Négoce	0
SCI CHAMPIMMO	30,00	420	-46	-14	0	0	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	347	-173	-87	0	4 384	Négoce	11

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel «Négoce».

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2024 et 2023, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités Négoce		Entités Bricolage	
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Chiffre d'affaires	242 780	273 706	160 908	176 868	72 158	83 920	22 609	23 259
Résultat opérationnel courant	6 183	13 385	2 035	6 581	-3 754	596	5 267	4 104
Résultat net	1 524	9 906	1 466	4 685	-3 611	185	3 688	3 605
Autres éléments du résultat global	0	0	-55	71	-24	-21	-22	-7
Résultat global total	1 524	9 906	1 411	4 756	-3 635	164	3 666	3 598
Part attribuable aux actionnaires	2 413	10 372	1 411	4 756	-3 635	164	3 666	3 598
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	-889	-466	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	117 919	117 761	60 611	62 376	15 086	15 363	32 630	31 276
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	124 531	134 403	63 971	72 661	30 846	33 333	8 260	6 820
Dettes non courantes	75 296	74 972	42 052	40 395	8 257	7 426	19 353	21 051
Dettes courantes	70 401	79 282	41 829	51 311	19 762	18 374	7 900	5 416
Actifs nets	96 753	97 910	40 701	43 331	17 913	22 896	13 637	11 629
Part attribuable aux actionnaires	96 411	97 422	40 701	43 331	17 913	22 896	13 637	11 629
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	342	488	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	33 114	30 743	18 271	17 645	7 590	6 373	4 558	4 300
Résultat global total attribuable au Groupe	820	3 525	631	2 125	-1 428	41	1 453	1 422
Dividendes reçus	1 156	1 156	740	791	527	202	1 206	1 164
Autres mouvements / Cessions	-8	-1	39	-708		1 378	432	0
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	32 770	33 114	18 201	18 271	5 635	7 590	5 237	4 558
Ecarts d'acquisition	0	0	1 110	1 110	527	1 842	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	32 770	33 114	19 311	19 381	6 162	9 432	5 575	4 896

6.4 - Écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
SA DIJON BETON	235	235
SAS PROVVEDI	—	1 315
SAS MATERIAUX SIMC	1 110	1 110
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
Total	1 975	3 290

Note 7 – Titres de sociétés non consolidées

7.1 - Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	2,10	125 947	26 236	8 728	0	8 728	7 227	104	2 043	Négoce	4
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	0	0	Négoce	0
Total		125 947	26 236	8 733	0	8 733	7 232	104	2 043		4

7.2 - Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **7 227 milliers d'euros** et

la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **-1 712 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2023				656
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice				-446
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2024				-1 712
Plus value potentielle au 31 décembre 2024				-1 502
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2024				-1 712
Variation constatée dans les capitaux propres				-1 712
Valeur des titres au 01/01/2024	Cessions de titres au cours de l'exercice 2024	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2024	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2024	Valeur des titres au 31/12/2024
9 613	-2 690	2 016	-1 712	7 227

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation selon la méthodologie définie par l'expert indépendant.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 211,85 € au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe SAMSE a cédé 9 944 titres DUMONT INVESTISSEMENT. Le prix de vente total s'élève à 2 690 milliers d'euros avec une valeur nette comptable des titres cédés équivalente.

7.3 - Évolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	9 636
Augmentations / Acquisitions	2 016
Diminutions / Sorties	2 708
Variation de juste valeur des titres acquis (par capitaux propres)	-1 712
à la clôture de l'exercice	7 232
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	—
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	—
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	9 636
à la clôture de l'exercice	7 232

Note 8 – Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	4 086	3 498	7 584
Augmentations / Acquisitions	2 273	356	2 629
Diminutions / Sorties	1 020	92	1 112
Mouvements de périmètre	23	1 351	1 374
Virements			
à la clôture de l'exercice	5 362	5 113	10 475
Dépréciations			
à l'ouverture de l'exercice		21	21
Dotations	470		470
Reprises			
Mouvements de périmètre		130	130
Virements			
à la clôture de l'exercice	470	151	621
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	4 086	3 477	7 563
à la clôture de l'exercice	4 892	4 962	9 854
(1) détail des créances sur participations			
SCI CHAMPIMMO	2 250		
SCI ENTREPOT FROMENT	1 438		
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	974		
SAS BOURG MATERIAUX	200		
SAS TARARE MATERIAUX	30		
Total	4 892		

Analyse par nature d'instruments financiers :

	Valeur nette	
	2024	2023
Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de participation non consolidés	7 232	9 636
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	4 892	4 086
Autres actifs financiers	4 962	3 477
Total	17 086	17 199

Au 31 décembre 2024, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 9 – Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	313 689	18 279	295 410	281 241	15 621	265 620
Marchandises Bricolage	66 970	3 412	63 558	76 508	4 005	72 503
Total	380 659	21 691	358 968	357 749	19 626	338 123

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	241 791	31 180	210 611	236 875	31 365	205 510
Clients et comptes rattachés Bricolage	3 064	139	2 925	3 279	133	3 146
Total	244 855	31 319	213 536	240 154	31 498	208 656

10.1 - Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2024	2023
Non échues	177 941	171 634
Retard n'excédant pas un mois	15 387	15 576
Retard compris entre un et deux mois	9 715	9 976
Retard compris entre trois et cinq mois	6 266	6 833
Au-delà	35 546	36 135
Total	244 855	240 154

	Provisions	Provisions
	2024	2023
Non échues et retard n'excédant pas un mois	584	120
Retard compris entre un et deux mois	408	2 048
Retard compris entre trois et cinq mois	2 630	2 186
Au-delà	27 697	27 144
Total	31 319	31 498

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement. Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances clients (hors créances douteuses) ont également fait l'objet d'une dépréciation dont le calcul est basé sur les retards de paiements (règles définies par le Groupe SAMSE).

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2024	2023	% de variation
Créances clients échues depuis 1 mois et au-delà (H.T.)	42 939	44 120	-2,68
Provision constatée	31 319	31 498	-0,57
% de créances impayées couvertes par une provision	72,94	71,39	

10.2 - Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2024	2023
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		31 498	30 509
Dotations de l'exercice aux provisions		11 098	10 973
Reprises de provisions pour dépréciation :		14 362	9 984
▪ utilisées (1)	6 944		2 348
▪ non utilisées	7 418		7 636
Mouvements de périmètre	entrée	3 085	
Mouvements de périmètre	sortie		
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		31 319	31 498

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste «Autres produits et charges de l'exploitation courante»).

Note 11 – Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances Négoce (1)	150 670	103	150 567	112 331	22	112 309
Autres créances Bricolage (1)	14 217		14 217	12 855		12 855
Charges constatées d'avance Négoce	6 238		6 238	3 748		3 748
Charges constatées d'avance Bricolage	931		931	1 289		1 289
Total	172 056	103	171 953	130 223	22	130 201

(1) détail ci-après

	2024	2023
(1) Les autres créances d'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	164 784	125 164
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	56 245	39 003
Fournisseurs débiteurs (a)	22 197	19 764
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	23 960	14 460
Créances sur cessions d'immobilisations	82	92
Créances de TVA	34 610	31 451
Débiteurs divers	11 865	6 363
Créances sociales	1 595	2 079
État - impôt sur les sociétés	13 287	11 227
Autres créances fiscales	852	629
Autres créances diverses	91	96

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les CPV (Conditions Particulières de Ventes) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP (Services de Coopérations Commerciales) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinc-

tement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurant en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 12 – Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Valeurs mobilières de placement Négoce	56 570	57 600
Valeurs mobilières de placement Bricolage	—	—
Disponibilités Négoce	63 449	125 981
Disponibilités Bricolage	1 553	8 663
Total	121 572	192 244

Trésorerie nette à la clôture

	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	56 570	57 600
Disponibilités	65 002	134 644
Trésorerie passive	-9 189	-6 138
Total	112 383	186 106

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 13 – Capitaux propres

13.1 - Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	71 087	3 386 997

13.2 - Capitalisation boursière

Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2024	Capitalisation boursière en €
3 458 084	144,00	497 964 096

Évolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises	total	Augmentation de capital	Montant du capital social en €
Au 31 décembre 2021	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2022	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2023	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2024	1	0	3 458 084	0	3 458 084

13.3 - Intérêts non contrôlants

	2024	2023
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	2 006	5 928
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	1 728	2 908
Total	3 734	8 836

• Rachat d'intérêts minoritaires sur la société BTP DISTRIBUTION

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	4 779
Prix d'acquisition des 22,68%	-6 172
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-1 393

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2024	2023
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	Bricolage	50,01	50,04
COMPTOIR FROMENT	Bricolage	50,01	50,04
COMPTOIRS DU SUD	Bricolage	30,01	30,06

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		COMPTOIRS DU SUD	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Chiffre d'affaires	19 100	21 028	23 258	25 311	36 433	38 958
Résultat opérationnel courant	932	1 174	2 615	2 827	496	571
Résultat net	693	856	1 949	2 099	185	-16
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	347	428	975	1 050	56	-5
Autres éléments du résultat global	-10	4	-11	-9	-4	4
Résultat global total	683	860	1 938	2 090	181	-12
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	342	430	969	1 046	54	-4
Actifs non courants	5 630	6 567	8 572	8 557	17 773	13 667
Actifs courants	4 757	5 387	5 289	5 799	11 058	11 748
Dettes non courantes	3 779	4 364	5 660	5 877	19 060	15 403
Dettes courantes	4 164	4 729	4 843	5 361	8 019	8 442
Actifs nets	2 444	2 861	3 358	3 118	1 752	1 570
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 222	1 432	1 679	1 560	526	472
Flux de trésorerie généré par l'activité	1 499	1 861	2 647	2 608	3 010	3 126
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	133	-530	-348	1 205	-42	-569
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 774	-1 399	-2 331	-3 964	-2 743	-3 080
Augmentation ou diminution de la trésorerie	-142	-68	-32	-151	225	-523
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	550	366	851	1 685	0	289

13.4 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **260 €**.

13.5 - Titres d'autocontrôle

	2024	2023
Nombre d'actions	71 087	30 121
Montant en K€	9 954	4 791
Valeur d'inventaire :	9 954	5 818

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2024, 50 571 titres ont été acquis et 9 605 ont été cédés.

13.6 - Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2024	2023
Réserves	585 585	556 451
Résultat	26 263	76 432
Total	611 848	632 883

13.7 - Répartition du capital et droits de vote

	2024				2023		
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :							
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	85,21	2 673 161	77,30	83,91
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	293 438	8,49	476 163	7,59	234 295	6,78	6,55
– DIVERS	156 261	4,52	187 577	2,99	97 216	2,81	2,90
Sous-total	3 122 860	90,31	6 010 062	95,79	3 004 672	86,89	93,36
Porteurs :							
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	39 728	1,15	39 728	0,63	17 068	0,49	0,27
– FCP CENTIFOLIA	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
– NOVA 2	37 340	1,08	37 340	0,60	37 340	0,01	0,59
– AUTO-DETENTION	71 087	2,06	0	0,00	30 121	0,87	0,00
– DIVERS	187 069	5,41	187 069	2,98	368 883	10,67	5,79
Sous-total	335 224	9,69	264 137	4,21	453 412	13,11	6,64
Total	3 458 084	100,00	6 274 199	100,00	3 458 084	100,00	100,00

Note 14 – Provisions

14.1 - Détail des provisions pour risques et charges

	2024			2023		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	1 492	2 066	3 558	1 422	949	2 371
Autres provisions pour risques et charges	1 762	1 145	2 907	5 248	273	5 521
Provisions pour retraites et autres obligations	76	18 772	18 848		13 920	13 920
Provisions pour restructurations		730	730	24		24
Total	3 330	22 713	26 043	6 694	15 142	21 836

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de natures diverses ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

14.2 - Évolution des provisions

	Litiges	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Autres	Total
à l'ouverture de l'exercice	2 371	5 521	13 920	24	—	21 836
Dotations	1 960	2 011	1 778	707		6 456
Reprises utilisées (*)	947	6 653	1 710	183		9 493
Reprises non utilisées			2			2
Variations de périmètre Entrées	174	2 028	3 925	182		6 309
Variations de périmètre Sorties						—
Écarts actuariels constatés en capitaux propres			937			937
Virements						—
à la clôture de l'exercice	3 558	2 907	18 848	730	—	26 043

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	1 293
Provision pour charges liées à des contrôles et des restructurations	1 442

(*) : les reprises de provisions pour risques et charges d'un montant de 6,7 millions d'euros comprennent 3,8 millions d'euros au titre d'un contrôle URSSAF, suite au paiement effectif de la condamnation, cette dernière étant contestée par le Groupe. Les impacts ont été enregistrés en "autres produits et charges opérationnels" du compte de résultat consolidé (cf. note 24).

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour litiges sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

14.3 - Engagements de retraite et médailles du travail

A – Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **16689 milliers d'euros au 31 décembre 2024**.

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	Activité Négoce			Activité Bricolage	
16 - 25 ans	8,33 %	20,33 %	16 - 25 ans	1,00 %	27,00 %
26 - 30 ans	2,87 %	15,35 %	26 - 30 ans	9,00 %	17,00 %
31 - 35 ans	9,49 %	11,85 %	31 - 35 ans	9,00 %	17,00 %
36 - 40 ans	3,59 %	11,63 %	36 - 40 ans	7,00 %	15,00 %
41 - 45 ans	7,33 %	7,71 %	41 - 45 ans	6,00 %	13,00 %
46 - 50 ans	7,18 %	7,11 %	46 - 50 ans	4,00 %	13,00 %
51 - 55 ans	3,56 %	5,77 %	51 - 55 ans	8,00 %	11,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	12,00 %

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2024.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 3,10 % au 31 décembre 2024 (contre 3,70 % en 2023).

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	-481
Coût de l'actualisation	547
Ecart actuariels (1)	937

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de +1,39 % du montant total de l'engagement.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2023)

Non cadres : 2 % (2 % en 2023)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2024.

La dotation nette de l'exercice s'élève à : **1 003 milliers d'euros**.

Cette dotation se répartit de la façon suivante :

B – Médailles du travail

Au 31 décembre 2024, cette provision représente un montant de **2 158 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :				20, 30, 35 et 40 ans	
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2024					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise					
d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	Activité Négoce			Activité Bricolage	
16 - 25 ans	8,33 %	20,33 %	16 - 25 ans	1,00 %	27,00 %
26 - 30 ans	2,87 %	15,35 %	26 - 30 ans	9,00 %	17,00 %
31 - 35 ans	9,49 %	11,85 %	31 - 35 ans	9,00 %	17,00 %
36 - 40 ans	3,59 %	11,63 %	36 - 40 ans	7,00 %	15,00 %
41 - 45 ans	7,33 %	7,71 %	41 - 45 ans	6,00 %	13,00 %
46 - 50 ans	7,18 %	7,11 %	46 - 50 ans	4,00 %	13,00 %
51 - 55 ans	3,56 %	5,77 %	51 - 55 ans	8,00 %	11,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	12,00 %

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2023).

14.4 - Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de Bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage de 85 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 15 – Impôts sur les résultats et impôts différés

15.1 - Détail de la charge d'impôt

	2024	2023
Charge d'impôt exigible	13 248	23 410
Impôts différés	1 648	2 852
Total	14 896	26 262

15.2 - Impôts différés au bilan

	2024	2023
Impôts différés actifs	2 992	3 717
Impôts différés passifs	9 412	5 569
Impôts différés nets	-6 420	-1 852

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 3 875 milliers d'euros (15 500 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2024, contre 393 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 10 128 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

15.3 - Impôts différés

	2024	2023	Variation
			2024/2023
IMPOTS DIFFERES ACTIFS			
à l'ouverture de l'exercice	3 717	5 998	-2 281
Produit de l'exercice	9		
Charge de l'exercice		2 810	-2 810
Impacts réserves	-58		-58
Mouvements de périmètre Entrées	2 686	13	
Mouvements de périmètre Sorties			0
Virements	-3 362	516	-3 878
à la clôture de l'exercice	2 992	3 717	-725
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
à l'ouverture de l'exercice	5 569	4 825	744
Produit de l'exercice			0
Charge de l'exercice	1 658	42	
Impacts réserves	-300	107	-407
Mouvements de périmètre Entrées	5 847	79	
Mouvements de périmètre Sorties			
Virements	-3 362	516	-3 878
à la clôture de l'exercice	9 412	5 569	3 843
VALEUR NETTE			
à l'ouverture de l'exercice	-1 852	1 173	-3 025
à la clôture de l'exercice	-6 420	-1 852	-4 568
Variation nette des impôts différés	-4 568	-3 025	-1 543

15.4 - Preuve d'impôts

	2024	2023
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote-part de résultat -sociétés MEQ-)	27 705	72 250
Impôt exigible	13 248	23 410
Impôts différés	1 648	2 852
RESULTAT AVANT IMPOT (A)	42 601	98 512
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 126	2 299
Impact des différences permanentes	2 425	1 258
Retraitement des paiements en actions	32	-662
Swaps	—	—
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	10 221	1 355
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	—	-124
Impact des dividendes	1 052	1 046
ID sur titres mis en équivalence	129	190
Plus-values exonérées	—	—
Quote-part des résultats des sociétés transparentes	-59	16
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	—	—
Effets des bases sans impôt différé	114	-11
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	1 196	841
BASE FISCALE	60 837	104 720
Taux de l'impôt	25,00	25,00
IMPOT THEORIQUE	15 209	26 180
Contribution sociale (3,3 %)	162	502
Crédit d'impôt	-724	-517
Impôts liés à des redressements	245	105
Divers	4	-8
CHARGE REELLE D'IMPOT (B)	14 896	26 262
Taux réel de l'impôt	24,49	25,08
Taux d'impôt apparent (B/A)	34,97	26,66

15.5 - Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2024	2023
Congés payés	-146	369
Participation des salariés	-1 182	-678
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 149	75
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-2 332	-1 686
Taxes C3S et Tascom	274	-2
Activation des déficits	3 481	-1 137
Crédit bail et contrats de locations	570	146
Ecart évaluation terrains et constructions	-6 514	-20
Autres	133	-92
Total	-4 567	-3 025
Variation des impôts différés actif	-724	-1 173
Variation des impôts différés passif	-3 843	-1 852
Total	-4 567	-3 025

	2024	2023
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	-1 648	-2 852
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre	-6 829	-83
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	3 668	17
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	242	-107
Total	-4 567	-3 025

Note 16 – Passifs financiers courants et non courants

16.1 - Détail des dettes financières

	31 DÉCEMBRE 2024			31 DÉCEMBRE 2023		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Locations financement	1 516	496	2 012	395	291	686
Locations simples - IFRS 16 (1)	285 525	35 151	320 676	176 975	24 831	201 806
Emprunts	187 040	63 357	250 397	134 331	47 815	182 146
Engagements de rachat de minoritaires	3 337	—	3 337	861	2 549	3 410
Autres financements (2)	22 172	8 912	31 084	9 535	1 222	10 757
Instruments financiers dérivés	83	26	109	—	—	—
Total des passifs financiers						
(hors concours bancaires)	499 673	107 942	607 615	322 097	76 708	398 805
Concours bancaires courants		9 189	9 189		6 138	6 138
Total des passifs financiers						
(avec concours bancaires)	499 673	117 131	616 804	322 097	82 846	404 943

(1) Les mouvements d'augmentation de dette de l'exercice s'élèvent à 95,0M€ (ces mouvements n'impactent pas le tableau de flux de trésorerie), et les remboursements à 33,0 M€ (présentés en remboursements d'emprunts dans le tableau de flux de trésorerie consolidé).

(2) Dont 7,9 M€ de dettes financières courantes relatives aux cessions de créances de factoring non déconsolidantes (cf. note 3.2).

Au 31 décembre 2024, l'impact du groupe VMD s'élève à 85,7 millions d'euros au titre des dettes financières non courantes (dont 59,9 millions d'euros pour IFRS 16) et à 34,3 millions d'euros au titre des dettes financières courantes (dont 7,7 millions d'euros pour IFRS 16 et 8,9 millions d'euros pour les concours bancaires courants).

16.2 - Échéances des dettes courantes et non courantes

	31 DÉCEMBRE 2024			31 DÉCEMBRE 2023		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières (hors IFRS 16)	81 980	185 422	28 727	58 015	130 997	14 126
Dettes financières locatives	35 151	135 907	149 618	24 831	87 214	89 761
Fournisseurs et comptes rattachés	251 663			234 675		
Autres dettes	169 101			166 681		
Total	537 895	321 329	178 345	484 202	218 211	103 887

16.3 - Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Financière.

- Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.
- Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice sont soldées.
- Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.
- Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **150 M€** et ont été utilisés à hauteur de **6,1 % (9,2 M€)**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des «covenants» susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux «covenants» sont effectués sur une base annuelle ou semestrielle selon les contrats.

Le Groupe s'est engagé à respecter les covenants suivant au 31 décembre 2024 :

- Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2024, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,80**.

La dette financière concernée représente 2 971 milliers d'euros à fin décembre 2024 (contre 4 414 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

- Dettes Financières Nettes Consolidées/ Ebitda Consolidé. Ce ratio doit être inférieur à 3.

Au 31 décembre 2024, ce ratio financier est respecté et s'élève à 2,31.

La dette financière concernée représente 55 714 milliers d'euros à fin décembre 2024.

- Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 50 571 actions et en a cédé 9 605.

Au 31 décembre 2024, le Groupe SAMSE est propriétaire de 71 087 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **10 657 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2024 est de **9 954 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 56 570 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

16.4 - Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **9 189 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

16.5 - Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 248 milliers d'euros.

	31 DÉCEMBRE 2024				31 DÉCEMBRE 2023			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	117 131	321 329	178 345	616 805	82 846	218 211	103 887	404 944
Taux fixe	89 654	279 647	162 424	531 725	74 907	210 948	98 921	384 776
Taux variable	27 477	41 682	15 921	85 080	7 939	7 263	4 966	20 168
Position nette avant gestion	27 477	41 682	15 921	85 080	7 939	7 263	4 966	20 168
Couverture de taux	8 571	34 286	12 857	55 714	—	—	—	—
Position nette après gestion	18 906	7 396	3 064	29 366	7 939	7 263	4 966	20 168

16.6 - Détermination de l'endettement financier net

	2024	2023
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes	249 842	181 995
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	555	151
Dettes relatives au crédit bail	2 012	686
Dette locations simples	320 675	201 806
Dettes rattachées à des participations (1)	21 648	7 995
Dettes diverses	9 546	2 763
Engagements de rachat de minoritaires	3 337	3 410
Total	607 615	398 806
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	607 615	398 806
Trésorerie nette	112 383	186 106
Total	495 232	212 700
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	499 673	322 097
Dettes à court terme	117 131	82 846
Total des dettes	616 804	404 943
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	121 572	192 243
ENDETTEMENT FINANCIER NET	495 232	212 700
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
DUMONT INVESTISSEMENT	17 990	4 612
RG BRICOLAGE	2 436	1 925
SCI ENTREPOT FROMENT	554	760
SCI CHABER	348	348
SCI ENTREPOT NIMES	320	350
Total	21 648	7 995

Au 31 décembre 2024, l'impact du groupe VMD s'élève à 115,9 millions d'euros au titre de l'endettement financier net (dont 4,0 millions d'euros de trésorerie nette positive).

Dans le cadre du rachat du groupe VMD, la société SAMSE a contracté des emprunts pour une valeur de 60 millions d'euros soumis au ratio suivant: Endettement global net élargi au crédit-bail / EBITDA consolidé. Ce ratio doit être inférieur à 3. Ce ratio financier doit être respecté sur une base annuelle uniquement, au 31 décembre. Au 31 décembre 2024, le ratio est respecté.

Note 17 – Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs Négoce	217 017	196 962
Fournisseurs Bricolage	34 646	37 713
Total	251 663	234 675

Note 18 – Autres dettes d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales Négoces	82 885	82 506
Dettes fiscales et sociales Bricolage	31 578	31 204
Dettes sur immobilisations Négoces	3 006	3 663
Dettes sur immobilisations Bricolage	430	978
Autres dettes Négoces	47 266	44 503
Autres dettes Bricolage	378	336
Produits constatés d'avance Négoces	390	222
Produits constatés d'avance Bricolage	3 168	3 269
Total	169 101	166 681

Le poste «Autres dettes Négoces» comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 11).

Note 19 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

19.1 - Détail du chiffre d'affaires

	31/12/2024			31/12/2023		
	Négoces	Bricolage	Total	Négoces	Bricolage	Total
Ventes nettes de marchandises	1 488 746	369 290	1 858 036	1 431 496	382 043	1 813 539
Camionnages et prestations de services	48 529	23 079	71 608	49 033	25 010	74 043
Intérêts des créances commerciales	12		12	23		23
Frais fixes de facturation	2 406		2 406	1 718		1 718
Total	1 539 693	392 369	1 932 062	1 482 270	407 053	1 889 323

19.2 - Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Négoces	Bricolage	Total	Négoces	Bricolage	Total
Produits divers	71		71	2		2
Total	71	0	71	2	0	2

19.3 - Évolution du chiffre d'affaires par activité

	% d'évolution 2024/2023			
	2024	2023	à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoces	1 539 693	1 482 270	3,87	-12,10
Bricolage	392 369	407 053	-3,61	-3,61
Total	1 932 062	1 889 323	2,26	-10,27

Le chiffre d'affaires à périmètre «non comparable» est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2023 et 2024.

Le principal impact de périmètre sur l'activité Négoces concerne le groupe VMD depuis début mai 2024.

Note 20 – Charges de personnel

[20.1.a - Frais de personnel par activité](#)

	2024	2023
Négoce	227 915	209 154
Bricolage	88 819	91 007
TOTAL	316 734	300 161

[20.1.b - Charges prises en compte dans les frais de personnel](#)

Participation des salariés		Abondement FCP	
2024	2023	2024	2023
1 301	6 156	3 638	4 775
3 832	3 601	2 139	2 510
5 133	9 757	5 777	7 285

[20.1.c - Évolution des frais de personnel](#)

	2024	2023	% d'évolution 2024/2023	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	227 915	209 154	8,97	-8,09
Bricolage	88 819	91 007	-2,40	-2,40
Total	316 734	300 161	5,52	-6,36

Le principal effet de périmètre sur l'activité Négoce concerne le groupe VMD depuis début mai 2024 avec 31,8 millions d'euros d'impacts.

[20.1.d - Paiements fondés sur des actions](#)

- Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la société SAMSE, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites. L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.
- Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux. L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans. Les actions ainsi attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

- S'agissant du plan d'attribution de la société SAMSE (mis en place le 4 mars 2021):

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020
Date du Conseil d'Administration	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8 025	8 025	8 025	8 025	8 025
Nombre de bénéficiaires (1)	321	321	321	321	321
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026	05/2026	05/2026	05/2027	05/2027

(1) A la date d'attribution

- S'agissant du plan d'attribution de la société DUMONT INVESTISSEMENT (mis en place le 4 mars 2021):

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 275	11 275	11 275	11 275	11 275
Nombre de bénéficiaires (1)	235	235	235	235	235
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026 (2)	05/2027 (2)	05/2028 (2)	05/2029 (2)	05/2029 (2)
	05/2025 (3)	05/2026 (3)	05/2027 (3)	05/2028 (3)	05/2028 (3)

(1) A la date d'attribution

(2) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

(3) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

L'avantage accordé au titre de ces plans d'attributions d'actions gratuites est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, et tient compte d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition et de respect des conditions de performances.

Pour le plan d'attribution DUMONT INVESTISSEMENT, la juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution est de 158 €. Pour le plan SAMSE la valeur est de 170 €.

Au titre de l'exercice 2024, la charge totale constatée en charges de personnel s'élève à 1,1 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres. Une reprise de 1,9 million d'euros a également été enregistrée au titre des objectifs 2024 non atteints. Par ailleurs au titre de l'exercice 2024 le Groupe a reconnu 418 milliers d'euros au titre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants de la société GEMOISE-PLAST et dont la période d'acquisition a pris fin au 31 décembre 2024.

20.2 - Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2024	2023
NEGOCE	5 157	4 092
SA SAMSE	1 739	1 761
VMD (GROUPE) (prise de contrôle sur 2024)	1 100	
SAS M+ MATERIAUX	727	735
SAS DORAS	703	720
SAS CHRISTAUD	224	146
SAS MAURIS BOIS	184	182
SAS SOCOBOIS	112	129
SAS BTP DISTRIBUTION	106	105
SAS ZANON TRANSPORTS	96	90
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	71	71
SAS GEMOISE PARIS	24	22
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ	22	23
SAS BLANC MATERIAUX	22	18
SAS OXYGEN FERMETURES (prise de contrôle sur 2024)	12	
SAS PLASTI + (prise de contrôle sur 2024)	7	
SA DUMONT INVESTISSEMENT	4	5
SAS GEMOISE-PLAST	4	4
SAS CELESTIN MATERIAUX (fusion absorption dans CHRISTAUD sur 2024)		76
SAS MAT-APPRO (absorbée par SAMSE en 2024)		5
BRICOLAGE	2 133	2 231
SAS LA BOITE A OUTILS	1 760	1 813
SAS COMPTOIRS DU SUD	187	211
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	96	108
SAS COMPTOIR FROMENT	90	99
	7 290	6 323

20.3 - Effectifs moyens par catégorie

	2024	2023
Employés et Ouvriers	4 523	4 028
Techniciens, Agents de maîtrise	1 472	1 219
Cadres	1 295	1 076
TOTAL	7 290	6 323

Note 21 – Charges externes

	2024	2023	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance, Locations et Transport de biens (1)	27 566	25 274	9,07	-8,37
Entretiens et réparations	26 152	22 599	15,72	-3,88
Primes d'assurance	7 812	6 699	16,61	-5,27
Services extérieurs divers	2 716	3 739	-27,36	-31,16
Personnel extérieur à l'entreprise	9 539	8 389	13,71	-1,76
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 735	8 635	12,74	-13,03
Publicité, publications et relations publiques	13 675	13 168	3,85	-3,97
Déplacements, missions et réceptions	12 096	11 203	7,97	-4,71
Frais postaux et télécommunications	3 772	3 467	8,80	-0,72
Services bancaires et assimilés	3 497	3 089	13,21	8,45
Autres services	861	916	-6,00	-33,73
	117 421	107 178	9,56	-6,44

(1): ce poste comprend les charges de loyers non incluses en dette de locations pour un montant de 4,7 millions d'euros sur 2024 (3,8 millions d'euros au titre de 2023). L'ensemble des charges de location du Groupe s'élèvent à 41,3 millions d'euros sur l'exercice 2024 (30,7 millions d'euros pour 2023).

Note 22 – Dotations aux provisions et dépréciations

	2024		2023	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles	211		94	
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		170		89
Net	41		5	
Dotations pour dépréciation des stocks	17 945		16 336	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		20 935		19 431
Net		2 990		3 095
Dotations pour dépréciation des créances	11 099		10 973	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		14 441		10 419
Net		3 342	554	
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 313		3 804	
Reprises de provisions pour risques et charges		4 509		3 750
Net	804		54	
Dépréciations des écarts d'acquisition	3 126		2 299	
Divers				
Total	37 694	40 055	33 506	33 689
Total Net		2 361		183

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2024 et 2023 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	-36
des stocks de marchandises	-105
des créances	3 896
des provisions pour risques et charges	-750
des écarts d'acquisition	-827
Total Net	2 178

Note 23 – Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2024		2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		1 923		690
Autres produits opérationnels		9 208		10 089
VNC des éléments d'actifs cédés	1 247		254	
Autres charges opérationnelles	12 983		7 862	
Total	14 230	11 131	8 116	10 779
Net	3 099			2 663

Note 24 – Autres produits et charges opérationnels

	2024		2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		271		7 603
VNC des éléments d'actifs cédés	275		7 847	
Autres produits opérationnels		7 167		2 312
Autres charges opérationnelles	8 236		4 460	
Total	8 511	7 438	12 307	9 915
Net	1 073		2 392	

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2024	2023
Résultat opérationnel courant	52 181	104 264
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	271	7 603
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-275	-7 847
Retraitement plus-value de cession sur opération de cession-bail		
Dépréciations immobilières Négoc		
Dépréciations immobilières Bricolage		
Reprises de dépréciations suite aux cessions immobilières		307
Autres produits et charges sur opérations immobilières	-15	75
Charges liées à des contrôles et des restructurations	-1 054	-2 530
Résultat opérationnel	51 108	101 872

Note 25 – Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2024	2023
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	2 957	1 892
Total	2 957	1 892

Note 26 – Coût de l'endettement financier brut

	2024	2023
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	6 887	2 967
Charge financière "IFRS 16"	3 898	2 388
Total	10 785	5 355

En impact de périmètre, le groupe VMD contribue à hauteur de 1,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 27 – Autres produits et charges financiers

	2024		2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		103		371
Produits de cession des immobilisations financières		2 691		3 216
VNC des immobilisations financières cédées	2 691		3 215	
Autres produits divers		948		180
Autres charges diverses	1 260			
Dotations aux dépréciations financières	469			
Différences positives de change		13		26
Différences négatives de change	14		474	
	4 434	3 755	3 689	3 793
	-679			104

Note 28 – Formation du résultat financier

	2024	2023	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 957	1 892	56,29
Coût de l'endettement financier brut	10 785	5 355	101,40
Coût de l'endettement financier net	-7 828	-3 463	126,05
Autres produits et charges financiers	-679	104	
RESULTAT FINANCIER	-8 507	-3 359	153,26

Note 29 – Charges d'impôt

	2024	2023
Charges d'impôt social	13 248	23 410
Impôts différés	1 648	2 852
	14 896	26 262

Note 30 – Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2024	2023
PLATTARD (Groupe)	820	3 525
SAS RG BRICOLAGE	852	875
SAS MATERIAUX SIMC	656	2 094
SCI ENTREPOT FROMENT	368	324
SAS BOURG MATERIAUX	190	424
SCI ENTREPOT NIMES	122	96
SCI CHABER	116	113
SAS MCD	79	
SCI LE CARREAU	17	17
SCI ESPACE PLUS	7	9
SCI CHAMPIMMO	-14	
SAS DIDIER	-56	53
SAS TARARE MATERIAUX	-87	85
SA DIJON BETON	-175	35
SAS PROVVEDI (1)	-2 610	-558
	285	7 092

(1): dont 1 315 milliers d'euros de dépréciations d'écart d'acquisition en 2024 (dépréciation en totalité, cf. note 6.4).

Note 31 – Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	30 121	3 427 963
Achats d'actions propres en cours d'exercice		40 966	-40 966
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	71 087	3 386 997
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 423 322
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			26 262 615
	Résultat par action		7,67

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 423 322	0	3 423 322
	Résultat dilué par action		7,67

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	40 966	-36 325	4 641

Note 32 – Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2024	2023
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0
B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2024	2023
Garanties financières		
Cautions bancaires	18 766	7 486
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2024	2023
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	14	14
Ensembles immobiliers	250	2 885
Total	264	2 899
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	439	696
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	0	0
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	0	0
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	0	0

Note 33 – Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité Exécutif.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

TRANSACTIONS			
Informations (en milliers d'euros)	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	42 663	0	38
Charges	9 883	0	3 680
Créances rattachées à des participations	4 892	0	0
Dettes rattachées à des participations	3 658	0	17 990
Comptes courants intra-groupe :			
Actifs	4 580		0
Passifs	38		811

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du «key personnel» commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2024

	2024
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	2 700 422
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-498 455
Retraitement IFRIC 13	-85
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-269 820
Total	1 932 062

Rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice 2024 se décompose de la manière suivante :

Rémunération annuelle fixe:	954 832 €
Avantages en nature:	87 894 €
Rémunération annuelle variable:	389 549 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement:	119 000 €
Indemnités de fin carrière provisionnées:	488 201 €
TOTAL:	2 039 476 €

Note 34 – Instruments financiers

A – Instruments financiers inscrits au bilan***Juste valeur des instruments financiers***

Le tableau ci-dessous présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Juste Valeur des titres de sociétés non consolidées est de niveau 2.

(en milliers d'euros)

	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	7 232	7 232	7 232			
Autres actifs financiers non courants	9 854	9 854		9 854		
Clients et comptes rattachés	213 537	213 537		213 537		
Autres actifs financiers courants	171 953	171 953		171 953		
Équivalents de trésorerie	56 570	56 570		56 570		
Trésorerie	65 002	65 002		65 002		
Actifs	524 148	524 148	7 232	516 916		
Passifs financiers non courants	499 673	499 673			499 590	83
Fournisseurs et comptes rattachés	251 663	251 663			251 663	
Autres dettes courantes	169 101	169 101			169 101	
Passifs financiers courants	117 131	117 131			117 105	26
Passifs	1 037 568	1 037 568			1 037 459	109

	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	9 636	9 636	9 636			
Autres actifs financiers non courants	7 564	7 564		7 564		
Clients et comptes rattachés	208 656	208 656		208 656		
Autres actifs financiers courants	130 201	130 201		130 201		
Équivalents de trésorerie	57 600	57 600		57 600		
Trésorerie	134 644	134 644		134 644		
Actifs	548 301	548 301	9 636	538 665		
Passifs financiers non courants	322 098	322 098			322 098	
Fournisseurs et comptes rattachés	234 675	234 675			234 675	
Autres dettes courantes	166 681	166 681			166 681	
Passifs financiers courants	82 846	82 846			82 846	
Passifs	806 300	806 300			806 300	—

Informations complémentaires

– IFRS 7.37 a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

– IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

– IFRS 7.39 a - échéancier des passifs : cf note 16.2.

B – Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

31/12/2024			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		-1 712	
Instruments dérivés	-110		
Équivalents de trésorerie			
Total	-110	-1 712	

31/12/2023			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		1 106	
Instruments dérivés	542		
Équivalents de trésorerie			
Total	542	1 106	

Note 35 – Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le Négoce et le Bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2024, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le Négoce de matériaux de construction
- le Bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2024			2023		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 786 153	415 728	2 201 881	1 738 336	431 461	2 169 797
inter-secteurs	-246 460	-23 359	-269 819	-256 066	-24 408	-280 474
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 539 693	392 369	1 932 062	1 482 270	407 053	1 889 323
Résultat Opérationnel Courant	29 473	22 707	52 180	78 677	25 587	104 264
Résultat Opérationnel	27 910	23 197	51 107	76 412	25 460	101 872
Résultat financier	-10 066	1 560	-8 506	-3 764	404	-3 360
Quote part des résultats des entreprises associées	-1 177	1 462	285	5 666	1 425	7 091
Impôt			-14 896			-26 262
Résultat net			27 990			79 341

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2024			2023		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	59 892	14 384	74 276	41 961	13 834	55 795
Dépréciations des écarts d'acquisition	3 126		3 126	2 299		2 299
Dépréciations des immobilisations incorporelles			0			0
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-37	-41	-78	-48	-41	-89
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	105	14	119	94		94
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	-3 349	7	-3 342	583	-29	554
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	-2 396	-593	-2 989	-3 063	-32	-3 095
Dotations et reprises de provisions diverses	845	-42	803	-127	181	54

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2024			2023		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	1 419 471	205 316	1 624 787	1 192 684	215 913	1 408 597
Entreprises associées	58 244	5 575	63 819	61 928	4 896	66 824
Total des actifs	1 477 715	210 891	1 688 606	1 254 612	220 809	1 475 421
Total des dettes	992 306	80 718	1 073 024	732 020	101 683	833 703
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	49 712	5 730	55 442	47 822	8 443	56 265

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.

– Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de Bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 36 – Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	FORVIS MAZARS				AGILI(3F)				Autres			
	2024		2023		2024		2023		2024		2023	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	366 650	51 %	303 115	48 %	206 145	29 %	121 875	19 %	139 695	20 %	202 205	32 %
- Emetteur	140 050	52 %	92 135	49 %	128 495	48 %	94 375	51 %	0,00	0 %	0	0 %
- Filiales intégrées globalement	226 600	51 %	210 980	48 %	77 650	17 %	27 500	6 %	139 695	31 %	202 205	46 %
Services autres que la certification des comptes	10 700	54 %	33 950	58 %	8 000	40 %	23 000	39 %	1 200	6 %	1 800	3 %
- Emetteur	7 700	49 %	22 840	50 %	8 000	51 %	23 000	50 %	0	0 %	0	0 %
- Filiales intégrées globalement	3 000	71 %	11 110	86 %	0	0 %	0	0 %	1 200	29 %	1 800	14 %
SOUS-TOTAL AUDIT	377 350	52 %	337 065	49 %	214 145	29 %	144 875	21 %	140 895	19 %	204 005	30 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	377 350	52 %	337 065	49 %	214 145	29 %	144 875	21 %	140 895	19 %	204 005	30 %

(1) dont pour les SACC :

- rapport sur les conventions réglementées
- revue du rapport de gestion
- lettre de fin de travaux
- attestation portant sur des ratios financiers
- revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne
- attestations spécifiques
- Diligences réalisées dans le cadre d'un projet d'acquisition

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Point clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 73, soit 4,4 % du total bilan de votre groupe.	Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :
Comme décrit dans les notes 1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.	• prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; • corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; • prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ;
Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).	• comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; • analyser la sensibilité des hypothèses retenues ;
Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.	• par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe.
Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.	

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2024 pour un montant net de M€ 359 et représentent 21,3 % de son total.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la dépréciation de la valeur brute et nette de stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.
Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.	Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.
Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons identifié et testé les contrôles permettant de confirmer le comptage de l'exhaustivité des références en stock en fin d'année.
Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en	Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.
	S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation des provisions spécifiques.

■ Évaluation et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les créances clients s'élèvent à M€ 213,5 et représentent 12,6 % du bilan de votre groupe. La direction a évalué les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés et a réalisé une analyse. Pour prévenir le risque client, votre groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des créances clients fait l'objet, pour chaque société de votre groupe, d'une analyse statistique basée sur l'antériorité des créances échues et sur le taux moyen historique de défauts de paiement, ainsi qu'une appréciation au cas par cas des risques encourus pour les créances douteuses. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 en fonction des risques encourus estimés. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à : • l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ; • l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir. Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.
À la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.	Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur. Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.
Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.	Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.
Votre groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.	
En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.	

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022 pour le cabinet Agili(3f) et pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Agili(3f) était dans la troisième année de sa mission et le cabinet Forvis Mazars dans la troisième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

2.2 Comptes sociaux

Bilan	233
Compte de résultat	235
Soldes intermédiaires de gestion	236
Tableau des flux de trésorerie	237
Tableau de variation des capitaux propres	238
Annexe aux comptes sociaux	239
Note 1 - Immobilisations incorporelles	241
Note 2 - Immobilisations corporelles	242
Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	243
Note 3 - Immobilisations financières	243
Note 4 - Stocks de marchandises	244
Note 5 - Créances	245
Note 6 - Charges constatées d'avance	269
Note 7 - Capital social	247
Note 8 - Provisions pour risques et charges	248
Note 9 - Emprunts et dettes	249
Note 10 - Produits constatés d'avance	251
Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir	251
Note 12 - Chiffre d'affaires net	251
Note 13 - Charges et produits financiers	252
Note 14 - Charges et produits exceptionnels	253
Note 15 - Participation des salariés et impôt sur les bénéfices	254
Note 16 - Effectifs	256
Note 17 - Engagements financiers et autres informations	256
Note 18 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	257
Note 19 - Rémunération des mandataires sociaux	257
Note 20 - Informations complémentaires	257
Note 21 - Inventaire des actifs financiers	258
Note 22 - Filiales et participations	258
Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices	260

Bilan de la société mère

(en euros)

				Au 31 Décembre	
ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2024	2023
				NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Note 1				
Concessions, brevets et droits similaires		21 251 620	19 385 572	1 866 048	1 483 102
Fonds commerciaux		13 217 888	6 020 550	7 197 338	6 753 456
Immobilisations incorporelles en cours		2 419 540		2 419 540	3 075 499
Immobilisations corporelles	Note 2				
Terrains et aménagements		66 303 127	29 647 611	36 655 516	36 506 800
Constructions		96 918 983	66 240 766	30 678 217	27 764 013
Installations techniques, matériels et outillages industriels		35 523 664	18 693 912	16 829 752	13 099 262
Autres immobilisations corporelles		94 989 375	64 839 023	30 150 352	21 797 785
Immobilisations en cours, avances et acomptes		9 467 459		9 467 459	14 535 353
Immobilisations financières	Note 3				
Participations		285 040 371		285 040 371	205 551 588
Créances rattachées à des participations		50 618 301		50 618 301	33 050 801
Autres immobilisations financières		12 096 376		12 096 376	12 061 088
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		687 846 704	204 827 434	483 019 270	375 678 747
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	Note 4				
Matières premières, approvisionnements		3 258 968		3 258 968	3 614 207
Marchandises		94 090 702	4 488 367	89 602 335	96 403 653
Avances, Acomptes versés sur commandes		4 505 919		4 505 919	3 465 446
Créances	Note 5				
Clients et comptes rattachés		101 855 653	11 355 442	90 500 211	97 454 768
Autres créances		152 250 656	748 471	151 502 185	121 781 073
Valeurs mobilières de placement		24 335 074	703 508	23 631 566	30 885 930
Disponibilités		28 107 727		28 107 727	70 483 520
Charges constatées d'avance	Note 6	2 957 446		2 957 446	4 501 219
TOTAL ACTIF CIRCULANT		411 362 145	17 295 788	394 066 357	428 589 816
TOTAL GENERAL		1 099 208 849	222 123 222	877 085 628	804 268 564

(en euros)

		Au 31 Décembre	
		2024	2023
PASSIF	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 890 676	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		190 745 454	177 315 139
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		7 691 189	7 691 189
Report à nouveau		1 168 787	865 247
RESULTAT DE L'EXERCICE		29 371 109	48 011 155
Subventions d'Investissement		56 319	59 986
Provisions réglementées		29 690 230	28 721 016
TOTAL CAPITAUX PROPRES		305 685 145	309 298 262
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 8		
Provisions pour risques		3 124 266	7 307 024
Provisions pour charges		6 168 359	5 237 517
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 292 625	12 544 541
DETTES	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		162 463 984	127 975 798
Emprunts et dettes financières divers		130 203 055	91 605 702
Avances et acomptes reçus		829 349	1 209 311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		90 102 597	98 825 808
Dettes fiscales et sociales		38 193 591	42 531 589
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 012 692	2 835 175
Autres dettes		139 302 588	117 442 377
Produits constatés d'avance	Note 10	0	0
TOTAL DETTES		562 107 856	482 425 760
TOTAL GENERAL		877 085 626	804 268 562

Compte de résultat

(en euros)

		Exercices		
Notes		2024	2023	% de variation
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		599 839 380	686 285 827	-12,60
Production vendue : services		45 919 257	39 403 995	16,53
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 12	645 758 637	725 689 822	-11,01
Production stockée				
Production immobilisée		0	0	—
Subventions d'exploitation		8 400	0	—
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		11 939 353	13 149 846	-9,21
Autres produits		3 559 084	4 948 234	-28,07
Total des Produits d'exploitation		661 265 474	743 787 902	-11,09
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		447 019 876	498 064 188	-10,25
Variation de stock (marchandises)		7 782 393	19 409 123	-59,90
Achats de matières premières et approvisionnements		-186 832	-224 516	-16,78
Autres achats et achats externes		75 613 419	76 630 652	-1,33
Impôts, taxes et versements assimilés		7 545 931	7 538 968	0,09
Salaires et traitements		59 816 432	62 275 199	-3,95
Charges sociales		22 884 974	25 672 933	-10,86
Sur immobilisations :	dotations aux amortissements	15 790 382	13 179 632	19,81
	dotations aux dépréciations	0	0	—
Sur actif circulant :	dotations aux dépréciations de stocks	4 488 367	5 161 407	-13,04
	dotations aux dépréciations de créances	3 538 528	3 710 503	-4,63
Pour risques et charges :	dotations aux provisions	2 451 720	1 230 166	99,30
Autres charges		3 972 591	4 177 335	-4,90
Total des Charges d'exploitation		650 717 779	716 825 592	-9,22
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 547 695	26 962 310	-60,88
Produits financiers Note 13				
Produits financiers de participation		28 823 770	31 737 511	-9,18
Autres intérêts et produits assimilés		1 914 413	1 189 652	60,92
Reprises financières aux amortissements et provisions		0	0	0,00
Différences positives de change		10 199	23 157	-55,96
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	
Total des Produits financiers		30 748 382	32 950 319	-6,68
Charges financières Note 13				
Dotations financières aux amortissements et provisions		702 731	0	0,00
Intérêts et charges assimilés		7 890 369	3 154 786	150,11
Différences négatives de change		8 859	179 100	-95,05
Total des Charges financières		8 601 960	3 333 886	158,02
RESULTAT FINANCIER		22 146 423	29 616 434	-25,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		32 694 118	56 578 743	-42,21
Produits exceptionnels Note 14				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 103 452	718 965	53,48
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 957 788	1 668 307	17,35
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		9 046 970	4 618 533	95,88
Total des Produits exceptionnels		12 108 211	7 005 804	72,83
Charges exceptionnelles Note 14				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 690 374	498 669	1 041,11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 875 795	1 592 500	17,79
Dotations aux amortissements,dépréciations et provisions		6 697 270	5 732 943	16,82
Total des Charges exceptionnelles		14 263 438	7 824 111	82,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-2 155 227	-818 307	163,38
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		743 411	2 321 519	(67,98)
Impôts sur les bénéfices	Note 15	424 370	5 427 763	-92,18
Total des produits		704 122 067	783 744 025	-10,16
Total des charges		674 750 958	735 732 871	-8,29
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		29 371 109	48 011 154	-38,82

Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

	Exercices		% de variation
	2024	2023	
Ventes de marchandises	599 839 380	686 285 827	-12,60
- Coût d'achat des marchandises	454 802 268	517 473 311	-12,11
MARGE COMMERCIALE	145 037 112	168 812 517	-14,08
Production vendue	45 919 257	39 403 995	16,53
Production stockée	0	0	0,00
Production immobilisée	0	0	0,00
Production de l'exercice	45 919 257	39 403 995	16,53
Production + Ventes	645 758 637	725 689 822	-11,01
- Coût d'achat des marchandises	454 802 268	517 473 311	-12,11
- Consommation en provenance de tiers	75 426 587	76 406 137	-1,28
VALEUR AJOUTEE	115 529 782	131 810 375	-12,35
+ Subventions d'exploitation	8 400	0	100,00
- Impôts et taxes	7 545 931	7 538 968	0,09
- Charges de personnel	82 701 406	87 948 133	-5,97
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 290 845	36 323 274	-30,37
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	11 939 353	13 149 846	-9,21
+ Autres produits	3 559 084	4 948 234	-28,07
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 268 997	23 281 708	12,83
- Autres charges	3 972 591	4 177 335	-4,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 547 695	26 962 310	-60,88
+ Produits financiers	30 748 382	32 950 319	-6,68
- Charges financières	8 601 960	3 333 886	158,02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	32 694 118	56 578 744	-42,21
% sur ventes	5,45	8,24	-33,89
+ Produits exceptionnels	12 108 211	7 005 804	72,83
- Charges exceptionnelles	14 263 438	7 824 111	82,30
Résultat exceptionnel	-2 155 227	-818 307	163,38
- Participation des salariés	743 411	2 321 519	-67,98
- Impôt sur les bénéfices	424 370	5 427 763	-92,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 371 109	48 011 155	-38,82
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 914 379	1 474 196	29,86
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 493 918	879 375	69,88
Plus ou moins values sur cessions	420 461	594 821	-29,31

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2024	2023
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	29 371 109	48 011 155
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 864 346	20 135 642
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-10 074 500	-5 353 836
Plus et moins values de cession	-420 461	-600 137
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	43 736 827	62 189 157
Variation des frais financiers	371 353	48 619
Variation des stocks	7 156 558	18 333 487
Variation des créances clients et autres créances	-19 871 115	7 211 268
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	4 249 908	-17 793 204
Variation du besoin en fonds de roulement	-8 093 296	7 800 170
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	35 643 531	69 989 327
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-28 288 440	-30 384 086
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 028 510	1 474 196
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-111 125 104	-11 126 788
Cessions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	13 917 417	9 737 799
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-124 467 617	-30 298 879
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-34 580 840	-55 329 344
Dividendes sur actions auto détenues	303 540	465 792
Souscription d'emprunts	113 586 000	64 883 999
Remboursement des emprunts	-36 936 251	-31 690 904
Mouvements des autres dettes et créances		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	42 372 449	-21 670 457
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-46 451 637	18 019 991
Trésorerie nette à l'ouverture	97 278 146	79 204 052
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	757 037	54 103
Trésorerie nette à la clôture	51 583 546	97 278 146

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots).

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
31 décembre 2022	3 458 084	3 458	42 563	187 386	53 962	29 051	316 420
Affectation du résultat 2022				53 962	-53 962		0
Résultat de l'exercice 2023					48 011		48 011
Dividendes versés				-55 330			-55 330
Dividendes sur actions propres				466			466
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations liées aux changements de méthode							0
Variations des provisions réglementées						-266	-266
31 décembre 2023	3 458 084	3 458	42 563	186 484	48 011	28 781	309 297
Affectation du résultat 2023				48 011	-48 011		0
Résultat de l'exercice 2024					29 371		29 371
Dividendes versés				-34 581			-34 581
Dividendes sur actions propres				304			304
Augmentation de capital			328				328
Variations des subventions d'investissement						-3	-3
Variations liées aux changements de méthode							0
Variations des provisions réglementées						969	969
31 décembre 2024	3 458 084	3 458	42 891	200 218	29 371	29 747	305 685

(*) Le solde au 31/12/2024 des Primes d'émission, fusion et apport prend en compte 328 K€ provenant de la TUP Mat-Appro du 02/07/2024.

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits marquants de l'exercice

- Acquisition le 30 avril 2024 de la branche Négoces du Groupe HERIGE, qui comprend VM Matériaux, LNTP et COMINEX. La branche Négoces du Groupe HERIGE réalise, au 31 Décembre 2023, un chiffre d'affaires de 397 millions d'euros dans 79 points de ventes et emploie 1 155 personnes. Les titres COMINEX ont été revendus à CHRISTAUD le 17 décembre 2024 afin d'assurer la cohérence des activités.
- Transmission universelle de patrimoine de la société MAT-APPRO en date du 2 juillet 2024. Cette transmission universelle de patrimoine a donné lieu à la constatation d'un boni comptabilisé en produits financiers pour 541 K€.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement ANC 2024-02 du 5 juillet 2024 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	0	1 122	11 651	19	19 672	3 075	35 539
Incidence TUP					8		8
Augmentations/Acquisitions	38		406		362	537	1 343
Diminutions/Sorties					(2)		(2)
Diminutions - En cours affectés					1 192	(1 192)	0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	38	1 122	12 057	19	21 232	2 420	36 888
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	0	285	5 735	0	18 208	0	24 228
Incidence TUP					7		7
Dotations	5				1 167		1 172
Sorties					(2)		(2)
à la clôture de l'exercice	5	285	5 735	0	19 380	0	25 405
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	0	837	5 916	19	1 464	3 075	11 311
à la clôture de l'exercice	33	837	6 322	19	1 852	2 420	11 483

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	65 787	91 390	31 848	86 294	14 536	289 855
Incidence TUP				19		19
Augmentations/Acquisitions	629	3 620	7 145	6 890	8 661	26 945
Diminutions/Sorties	-775	-1 163	-3 494	-6 678		-12 110
Diminutions - En cours affectés	663	3 072	24	8 465	-13 415	-1 191
Diminutions - En cours annulés						—
à la clôture de l'exercice	66 304	96 919	35 523	94 990	9 782	303 518
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	29 279	63 626	18 749	64 496	—	176 150
Incidence TUP				19		19
Dotations	1 144	3 750	3 117	6 609		14 620
Sorties	-775	-1 135	-3 173	-6 285		-11 368
à la clôture de l'exercice	29 648	66 241	18 693	64 839	—	179 421
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	36 507	27 764	13 099	21 798	14 536	113 704
à la clôture de l'exercice	36 655	30 678	16 830	30 151	9 782	124 096

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée

d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

– terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
– toiture	20 ans
– second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
– enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

– matériels de transports	8 ans
– chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
– matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
– matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
– matériels informatiques	3 ans
– mobilier divers	10 ans

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1 - Mouvements des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
à l'ouverture de l'exercice	205 551	33 051	12 062	250 664
Incidence TUP	-98			-98
Augmentations/Acquisitions	80 444	31 307	63	111 814
Diminutions/Cessions	-857	-13 740	-28	-14 625
à la clôture de l'exercice	285 040	50 618	12 097	347 755
DEPRECIATIONS				
à l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0
Incidence TUP/FUSION				
Dotations				0
Reprises				0
à la clôture de l'exercice	0	0	0	0
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice	205 551	33 051	12 062	250 664
à la clôture de l'exercice	285 040	50 618	12 097	347 755

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances		
				-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	50 618	12 097	62 715	62 028		687

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 3% pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

– des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 687 K€

– des autres titres pour 77 K€

– les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 333 K€.

En 2024, aucun mali technique n'a été affecté aux titres de participation tout comme en 2023.

3.2 - Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Diminution de capital ou cessions ou TUP (K€)
FINANCIERE VM DISTRIBUTION	3 516 162	73 247	
COMINEX		824	824
MATERIAUX SIMC SAS	150	54	
LA BOITE A OUTILS SAS	479	116	
DORAS SAS	4	15	
SAS BTP DISTRIBUTION	1 897	6 172	
MC DISTRIBUTION SAS	-1 166	16	33
MAT-APPRO SAS	-9 750		98
Total	3 507 776	80 444	955

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, aucune dotation sur provision pour titres n'a été constatée sur l'exercice.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1 - Variation des stocks de marchandises

Montant en K€	2024			2023			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises Négoce	97 350	4 488	92 862	105 179	5 161	100 018	-7 156
Total	97 350	4 488	92 862	105 179	5 161	100 018	-7 156

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2 - Variation de dépréciation des stocks

Montant en K€	Au 01/01/2024	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/2024
				Utilisées	Non utilisées	
	5 161	4 488	0	-5 161		4 488
Total	5 161	4 488	0	-5 161	0	4 488

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

5.1 - Créances clients et autres créances

Montant en K€	2024			2023			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients (*)	101 856	11 355	90 501	109 805	12 350	97 455	-6 954
Autres créances (*)	152 251	748	151 503	122 347	566	121 781	29 722
Total	254 107	12 103	242 004	232 152	12 916	219 236	22 768

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des créances et des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2 - Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	Au 01/01/24	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/24
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	12 350	2 728	—	2 459	1 264	11 355
Total	12 350	2 728	—	2 459	1 264	11 355

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances clients (hors créances douteuses) ont également fait l'objet d'une dépréciation dont le calcul est basé sur les retards de paiements (règles définies par le groupe Samse).

Par ailleurs, la société a constaté une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois d'un montant de 883 K€.

5.3 - Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2024	2023	2024	2023
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	427	227		
Comptes à terme	13 250	25 868		
Actions propres	10 657	4 791	703	
Disponibilités	28 108	70 484		
Total	52 443	101 371	704	1

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 10 657 K€ et représentent 71 087 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

La société a constaté une dépréciation de ses actions pour un montant de 703 K€.

La valeur d'inventaire (cours de l'action au 31 décembre 2024) de ces actions au 31 décembre 2024 représente un montant de 9 954 K€.

5.4 - Trésorerie nette

en K€	2024	2023
Disponibilités et équivalents de trésorerie	51 739	101 369
Concours bancaires courants	-155	-4091
Total	51 584	97 278

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).

Au 31 décembre 2024, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Pour mémoire, confère le tableau de flux de trésorerie en page 237.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 2 957 K€ au 31 décembre 2024 et correspondent à des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an.

Note 7 - Capital social

	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
Nombre d'actions de la société en circulation	3 458 084	71 087	3 386 997

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

7.1 - Évolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2021	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2022	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2023	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2024	1,00		3 458 084		3 458

7.2 - Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial				182
Terrains	241		241	
Participations				157
Total	241	0	241	339

(1) Pour mémoire.

7.3 - Variation des provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

Montant en K€	Au 01/01/24	TUP	Dotations	Reprises		Au 31/12/24
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	28 721		5 893	-4 924		29 690
Provision spéciale de réévaluation	0					
Total	28 721	0	5 893	-4 924	0	29 690

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/24	Dotations	TUP	Reprises		AU 31/12/24
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	4 553	1 876	0	-4 208	-17	2 204
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 237	1 023	0	-799		5 461
Provision PAGA	1 826	136		-1 418		544
Provision pour médailles du travail	929	289		-135		1 083
Provision pour impôts	0					0
Total	12 545	3 324	0	-6 560	-17	9 292

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	428
Provisions Indemnités transactionnelles ou autres	808
Charges liées à des contrôles et des restructurations	707
Litiges clients	254
Indemnité d'occupation précaire	7
Total	2 204

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1 - Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 461 K€ au 31 décembre 2024.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

– Paramètres économiques :

	Cadres	Non cadres
Taux constants		
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %
(pourcentages identiques depuis 2008)		

– Paramètres sociaux :

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	0,00 %
21 - 25 ans	8,33 %	20,33 %
26 - 30 ans	2,87 %	15,35 %
31 - 35 ans	9,49 %	11,85 %
36 - 40 ans	3,59 %	11,63 %
41 - 45 ans	7,33 %	7,71 %
46 - 50 ans	7,18 %	7,11 %
51 - 55 ans	3,56 %	5,77 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

– Paramètres techniques :

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2024.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2024.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2024 est de 3,10 % (3,70 % en 2023).

La société n'a pas couvert en 2024 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 1 023 K€ et la reprise s'élève à 799 K€.

8.2 - Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la remise des médailles du travail proprement dites et leurs gratifications correspondantes.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les paramètres suivants :

– Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

– Paramètres techniques

- Il est déterminé un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2024.

- Il est déterminé un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge en fonction du taux de turnover annuel suivant :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	0,00 %
21 - 25 ans	8,33 %	20,33 %
26 - 30 ans	2,87 %	15,35 %
31 - 35 ans	9,49 %	11,85 %
36 - 40 ans	3,59 %	11,63 %
41 - 45 ans	7,33 %	7,71 %
46 - 50 ans	7,18 %	7,11 %
51 - 55 ans	3,56 %	5,77 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

La provision pour médailles du travail s'élève à 1 083 K€ au 31 décembre 2024.

La dotation de l'exercice s'élève à 289 K€ et la reprise s'élève à 135 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				
	2024	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	2023
Emprunts	162 308	39 240	102 632	20 436	123 884
Intérêts courus sur emprunts	478	478			89
Concours bancaires	105	105			4 058
Intérêts courus sur concours bancaires	50	50			33
Dépôts et cautionnements reçus	8			8	8
Fonds de participation des salariés	—				0
Intérêts courus non échus	—				0
Dettes rattachées à des participations	129 735	129 735			91 509
Total	292 684	169 608	102 632	20 444	219 581

9.1 - Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	Au 01/01/24	TUP	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/24
Emprunts	123 884		75 000	36 576	162 308
Intérêts courus sur emprunts	89		478	89	478
Concours bancaires courants	4 058			3 953	105
Intérêts courus sur concours bancaires	33		17		50
Dépôts et cautionnements reçus	8				8
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	91 509		446 762	408 536	129 735
Total	219 581	0	522 257	449 154	292 684

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 4 % pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

9.2 - Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2024	2023
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	162 308	123 884
Intérêts courus sur emprunts	478	89
Concours bancaires courants (découverts et spots)	105	4 058
Dettes bancaires et assimilées	162 891	128 031
Dettes rattachées à des participations	129 735	91 509
Divers	58	41
Dettes financières diverses	129 793	91 550
Total	292 684	219 581

9.3 - Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2024	Etat des échéances			2023	Impact sur le besoin en fonds de roulement
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	829	829			1 209	-380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 103	90 103			98 827	-8 724
Dettes fiscales et sociales	38 194	38 194			42 532	-4 338
Dettes sur immobilisations	1 013	1 013			2 835	-1 822
Autres dettes	139 303	139 303			117 442	21 861
Total	269 442	269 442	0	0	262 845	6 597

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante et sont nuls au 31 décembre 2024.

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€	2024		2024
Produits à recevoir		Charges à payer	
<u>Clients</u>		<u>Fournisseurs</u>	
Factures à établir Clients	1 032	Factures non parvenues	26 126
<u>Fournisseurs</u>		<u>Clients</u>	
Avoirs à recevoir	1 664	Avoirs Clients à établir	124 110
<u>Autres Créances</u>		<u>Autres Dettes</u>	
Autres créances	818	Dettes fiscales et sociales à payer	15 146
		Autres dettes	540
Total	3 514	Total	165 922

Note 12 - Chiffre d'affaires net

	Négoce de matériaux de construction en K€		
Ventilation par nature du chiffre d'affaires	2024	2023	% de variation
Ventes nettes de marchandises	608 489	692 361	-12,11
Camionnages sur ventes	4 725	5 402	-12,53
Prestations de services	1 829	1 885	-2,97
Assistances diverses	29 781	24 830	19,94
Commissions et courtages	153	420	-63,57
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	782	792	-1,26
Total	645 759	725 690	-11,01

Note 13 - Charges et produits financiers

en K€	2024	2023
CHARGES	8 602	3 334
Dotations Immobilisations financières	703	0
Intérêts des emprunts	4 110	1 068
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	3 471	1 759
Intérêts bancaires	276	189
Escomptes accordés	14	24
Malis issus de transmissions universelles de patrimoine	0	21
Charges diverses	19	94
Pertes de change	9	179
PRODUITS	30 748	32 950
Revenus des participations	27 377	30 769
Revenus des créances rattachées à des participations	1 447	968
Revenus des placements et produits divers	1 914	1 190
Reprises dépréciations financières	0	0
Bonis issus de transmissions universelles de patrimoine	0	0
Gain de change	10	23
Produit net sur cessions	0	0

Note 14 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2024	2023
CHARGES	14 262	7 824
Régularisations clients		
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	118	1
Régularisations fournisseurs		158
Régularisations diverses	694	498
Charges liées à des contrôles	4 878	
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	636	879
Immobilisations financières	857	
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	382	555
Dotations aux amortissements dérogatoires	5 849	3 800
Dotations aux autres provisions	848	1 933
PRODUITS	12 109	7 001
Régularisations clients	877	129
Dégrèvement d'impôt		
Régularisations fournisseurs		108
Régularisations diverses	228	604
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 029	1 474
Immobilisations financières	886	
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	7
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	40	65
Reprises sur amortissements dérogatoires	4 880	4 067
Reprises de provisions et transferts de charges	4 165	547

Note 15 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	32 694	1 389	31 305
Résultat exceptionnel	-2 155	-557	-1 598
Participation des salariés	-743	-408	-335
Total	29 796	424	29 372

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 25,83 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de

l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 25 % pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Au 31 décembre 2024, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

15.2 - Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX et MAT-APPRO a été mis en place pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2024 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 743 K€ (contre 2 322 K€ en 2023).

15.3 - Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)	2024
Résultat de l'exercice	29 371
Impôt sur les bénéfices	424
Résultat avant impôt	29 795
Variation nette des provisions réglementées	969
Amortissements dérogatoires	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	30 764
(avant impôt)	

15.4 - Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Amortissements dérogatoires	29 690	7 669 (1)
TOTAL	29 690	7 669
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Congés payés (ancien régime)	6 679	1 725 (1)
Participation des salariés	743	192 (1)
Indemnités Fin Carrière	1 011	261 (1)
Autres	2 160	558 (1)
TOTAL	10 593	2 736

(1) Impôt calculé au taux de 25.83 %.

Note 16 - Effectifs

	2024	2023
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 647	1 660
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	859	908
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	455	440
Cadres	333	312
	1 647	1 660

Note 17 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

En K€	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Obligations contractuelles				
Compromis d'achats de titres				
Compromis d'achat immobilier				
Promesses unilatérales				
Compromis de cession de fonds				
Engagement informatique				
Caution solidaire	24 592	8 420	14 239	1 933
Caution bancaire	1 272			1 272
Locations véhicules				
Emprunts				
TOTAL	25 864	8 420	14 239	3 205
Engagements reçus				
Compromis de vente immobilière				
Ligne de crédit reçue et non utilisée				
Opérations de couverture financière				

La dette à taux variable représente au 31 décembre 2024 un montant de 62 571 K€.

Aucun contrat de SWAPS destiné à protéger la dette moyen terme à taux variable n'a été souscrit sur l'exercice 2024.

Deux contrats de couverture de taux ont été souscrits courant 2024. Le capital restant du au 31/12/2024 est de 55 714 K€. Le taux plafond est de 2.50 %.

Note 18 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

– La société FINANCIERE VMD a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 20 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 15 110 416,80 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 77,3 % de SAMSE

N° Siren : 345 287 734

Note 21 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

31/12/2024	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
SAS RENE DE VEYLE	20 016	20 016	13 610	13 610
SAS CHRISTAUD	241 000	241 000	6 748	6 748
SAS MATERIAUX SIMC	71 114	70 964	1 245	1 191
SAS LA BOITE A OUTILS	673 478	672 999	18 048	17 932
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS DORAS	32 795	32 791	56 950	56 935
SAS BTP DISTRIBUTION	7 871	5 974	10 119	3 947
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI BRANLY	9	9	1	1
SAS MC DISTRIBUTION	0	1 167	0	18
SAS MAT-APPRO (TUP au 2 juillet 2024)	0	9 750	0	98
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS M + MATERIAUX	78 571	78 571	44 891	44 891
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SARL SUD APPRO	93 660	93 660	970	970
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	3 750	1 410	1 410
SAS EPPS	1 000	1 000	1	1
SAS FINANCIERE VM DISTRIBUTION	3 516 162	0	73 247	0
SAS COMINEX (cession le 17/12/2024)	0	0	0	0
GIE REH	50	50	12	12
Total des valeurs brutes			285 040	205 551
Dépréciations constatées			0	0
Total de la valeur au bilan			285 040	205 551
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
ACTIONS PROPRES	71 087	30 121		
Total des valeurs brutes			10 657	4 791
Dépréciations constatées			-703	0
Total de la valeur au bilan	71 087	30 121	9 954	4 791

Note 22 - Filiales et participations

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable Is titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
En K€				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SAS DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	61 193	100.00	56 950	56 950			205 845	3 523	1 989	année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	32 136	100.00	29 807	29 807	786		78 107	(1 673)	21	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	23 571	64 277	100.00	44 891	44 891			265 369	5 674	47	année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	127 378	99.98	18 048	18 048			338 735	17 863	2 606	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	19 970	100.00	12 830	12 830			77 707	3 365		année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	981	39 629	100.00	13 610	13 610			20	1 287	130	année civile
SAS CHRISTAUD 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	38 975	100.00	6 748	6 748	12 430		108 363	13 575		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	796	20 415	98.86	10 119	10 119	2 226		70 457	1 369	170	année civile
SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	937	889	100.00	970	970			12 165	71		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	3 561	77.50	389	389			9 398	405		année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	71	96.00	295	295			69	69		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	24	100.00	214	214	170		56	25		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99.60	40	40	12		7	6		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	79	99.00	3	3	126		72	66		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	151	99.00	2	2			89	89		année civile
SAS EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	107	100.00	1	1	2 143		404			année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	0,15	76,85	90.00	1	1	110		66	60		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	648	60.00	1	1	2 820		308	(48)		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	0,15	3 038,85	60.00	1	1			662	345		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	3 880	75.00	1 411	1 411			19 625	982		année civile
FINANCIERE VM DISTRIBUTION Route de la Roche sur Yon 85260 L'HEBERGEMENT	5 360	9 825	100.00	73 247	73 247	0		1 665	-871		année civile

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenu en %	Valeur com ptable ls titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société))											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	28 908	33.99	12 764	12 764			41 053	4 755	3 611	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 621	43 613	44.78	1 245	1 245			160 908	1 493		année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 938	25.00	938	938			11 258	-272		année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	5 072	50.00	250	250	200		20 903	377		année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	9	50.00	250	250	30		4 384	-166		année civile

Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 (*)
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	645 758 636	725 689 822	749 335 316	705 689 061	597 915 826
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	43 922 110	69 026 146	81 822 099	69 754 917	52 116 361
Impôts sur les bénéfices	424 370	5 427 763	8 554 846	11 162 165	7 129 273
Participation des salariés	743 411	2 321 519	3 174 383	3 500 636	1 714 557
Dot. nettes amortissements et provisions	13 383 220	13 265 709	16 130 899	11 176 259	17 881 732
Résultat net	29 371 109	48 011 155	53 961 971	43 915 857	25 390 800
Résultat distribué	27 664 672	34 580 840	55 329 344	55 329 344	25 390 800
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	12,36	17,72	20,27	15,93	12,51
Résultat net par action	8,49	13,88	15,60	12,70	7,34
Dividende attribué (*)	8	10	16	16	8
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 647	1 660	1 662	1 607	1 556
Masse salariale	59 816 432	62 275 199	60 811 917	57 434 053	51 315 817
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	22 884 974	25 672 933	27 384 756	25 034 436	21 611 400

(*) Hors distribution exceptionnelle du 11 décembre 2020 d'un montant de 8 € par action

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 335,7 et représentent 38,3 % du bilan de votre société. En fin d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés. Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, notamment dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à : • analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; • comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; • analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; • rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

■ Évaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
Les stocks de marchandises figurent au bilan du 31 décembre 2024 pour un montant net de M€ 92,9 et représentent 12,4 % de son total. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la dépréciation de la valeur brute et nette de stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires. Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité. Nous avons identifié et testé les contrôles permettant de confirmer le comptage de l'exhaustivité des références en stock en fin d'année. Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés. S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation des provisions spécifiques.

■ Évaluation et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les créances clients s'élèvent à M€ 90,5 et représentent 10,3 % du bilan de votre société. La direction a évalué les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe aux comptes sociaux et a réalisé une analyse. Pour prévenir le risque client, votre groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des créances clients fait l'objet, pour chaque société de votre groupe, d'une analyse statistique basée sur l'antériorité des créances échues et sur le taux moyen historique de défauts de paiement, ainsi qu'une appréciation au cas par cas des risques encourus pour les créances douteuses. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2024 en fonction des risques encourus estimés. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à : • l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ; • l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives

Évaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir. Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.
À la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.	Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur. Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.
Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.	Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.
Votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.	
En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.	

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre

société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôles et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022 pour le cabinet Agili(3F) et pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Agili(3F) était dans la troisième année de sa mission et le cabinet Forvis Mazars dans la troisième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

3– Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025

3.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	269
---	-----

3.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	271
--	-----

3.3 Résolutions	286
-----------------	-----



3.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 29 371 109,40 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 251 459 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 27 990 611 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 26 262 615 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 2 juillet 2025 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2024, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende de 27 664 672,00 € résultera de la distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice qui s'élève à 29 371 109,40 €.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2021	16,00 €
2022	16,00 €
2023	10,00 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Résolution 5 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Patrice Joppé

Le mandat d'administrateur de Patrice Joppé arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 mars 2025, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 6 - Renouvellement du mandat d'administratrice de Martine Paccoud

Le mandat d'administratrice de Martine Paccoud arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 mars 2025, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat d'administratrice, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolutions 7 à 12 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2024 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2024 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'enregistrement universel au chapitre 2.3.

Résolutions 13 à 19 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2025.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 20 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 260 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 21^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 21 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 22 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

3.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Samse,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **AVEC LA SOCIETE MAURIS BOIS**

Personne concernée :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, directrice générale de MAURIS BOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, directrice générale de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, directrice générale de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, directrice générale de MAURIS BOIS ;

Avenant à la convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°4 à la convention d'assistance signée le 3 janvier 2003, entre SAMSE et MAURIS BOIS, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies par votre société à la société MAURIS BOIS, qui à compter du :

- 1^{er} janvier 2024, est ramené à 1,90% des ventes hors taxes réalisées par MAURIS BOIS ;
- 1^{er} janvier 2025, est ramené à 2,15% des ventes hors taxes réalisées par MAURIS BOIS ;
- 1^{er} janvier 2026, est ramené à 2,30% des ventes hors taxes réalisées par MAURIS BOIS.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant est mis en place pour tenir compte de l'harmonisation des taux moyens de refacturation mis en place par le groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 1 395 921 euros hors taxes.

- Avec la société LA BOITE A OUTILS

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration et Membre du Comité de direction de LA BOITE A OUTILS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Membre du Comité de direction de LA BOITE A OUTILS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, et Membre du Comité de direction de LA BOITE A OUTILS ;

Convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°5 à la convention d'assistance signée le 3 janvier 1994, entre SAMSE et LA BOITE A OUTILS, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies par votre société à la société LA BOITE A OUTILS de la manière suivante :

- Au titre de la maintenance et du développement informatique :
 - A compter du 1^{er} janvier 2024 : 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par la société LA BOITE A OUTILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2025 : 0,50 % des ventes hors taxes réalisées par la société LA BOITE A OUTILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2026 : 0,65 % des ventes hors taxes réalisées par la société LA BOITE A OUTILS ;
- Une rémunération basée sur les frais réels pour les autres postes d'assistance.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant est mis en place pour tenir compte de l'évolution des besoins informatiques et de l'élargissement de la couverture fonctionnelle du périmètre des applications informatiques fournies.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 3 728 665 euros hors taxes.

- **Avec la société CHRISTAUD**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de CHRISTAUD ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de CHRISTAUD ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de CHRISTAUD ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de CHRISTAUD.

Avenants à la Convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°6 à la convention d'assistance signée le 3 janvier 2001, entre SAMSE et CHRISTAUD, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies par votre société à la société CHRISTAUD, qui à compter du 1er janvier 2024, est de 2 % des ventes hors taxes réalisées par CHRISTAUD.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant est mis en place pour tenir compte du développement important de la filière TP AEP (regroupement des enseignes « travaux publics et adduction d'eau ») et de l'élargissement des prestations fonctionnelles.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 2 125 485 euros hors taxes.

- **Avec la société M+ MATERIAUX**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;

1. Avenant à la convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°3 à la convention d'assistance signée le 2 juillet 2009 entre votre société et la société M+ MATERIAUX, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies à hauteur d'une rémunération égale à :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 : 0,4% des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : 0,5% des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à harmoniser les taux moyens de refacturation du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 1 030 469 euros hors taxes.

- **Avec la société MATERIAUX SIMC**

Personnes concernées

- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société jusqu'au 1^{er} janvier 2023, puis Directeur Général de votre société depuis cette date, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;

2. Avenant à la convention d'assistance informatique

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°3 à la convention d'assistance informatique signée le 19 décembre 2012 entre votre société et la société M+ MATERIAUX, afin de modifier le taux de rémunération des prestations informatiques fournies à hauteur d'une rémunération égale à :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 : 0,6% des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2025 : 0,85% des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : 1% des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à prendre en compte l'évolution des besoins informatiques du groupe et l'élargissement de la couverture fonctionnelle du périmètre des applications informations fournies.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 1 545 705 euros hors taxes.

- **Avec la société ZANON TRANSPORTS**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société depuis cette date, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS ;

Avenant à la convention de prestations de service

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°2 à la convention prestations de service (conseil et assistance) signée le 14 mars 2011 entre votre société et la société ZANON TRANSPORTS afin de modifier le taux de rémunération à 1,60 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société ZANON TRANSPORTS. DUMONT INVESTISSEMENT ne prenant plus part à cette convention.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à se mettre en conformité avec l'organisation du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 291 263 euros hors taxes.

- **Avec la société BLANC MATERIAUX**

Personne concernée

Lien de détention directe entre votre société et BLANC MATERIAUX.

Avenant à la convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°2 à la convention prestations de service (conseil et assistance) signée le 2 janvier 2006 entre votre société et la société BLANC MATERIAUX afin de modifier le taux de rémunération de la manière suivante :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 : 2,15% du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2025 : 2,25% du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : 2,35% du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX.

DUMONT INVESTISSEMENT ne prenant plus part à cette convention.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à harmoniser les taux moyens de refacturation du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 197 066 euros hors taxes.

- **Avec la société SOCOBOIS**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS.

Avenant à la convention de prestations informatiques

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'assistance informatique signée le 22 décembre 2021 entre votre société et la société SOCOBOIS afin de modifier le taux de rémunération à hauteur de 0,45 % des ventes hors taxes de la société SOCOBOIS.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à prendre en compte l'évolution des besoins informatiques du groupe et l'élargissement de la couverture fonctionnelle du périmètre des applications informations fournies.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 144 952 euros hors taxes.

- **Avec la société BTP DISTRIBUTION**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de BTP DISTRIBUTION ;

Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 21 mars 2024, la conclusion d'un avenant n°5 à la convention d'assistance signée le 23 février 2018, entre SAMSE, DUMONT INVESTISSEMENT, CHRISTAUD et BTP DISTRIBUTION, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies à BTP DISTRIBUTION.

A compter du 1^{er} janvier 2024, DUMONT INVESTISSEMENT n'est plus partie à la convention, SAMSE facture 2% des ventes hors taxes réalisées par BTP DISTRIBUTION et CHRISTAUD facture 0,85% des ventes hors taxes réalisées par BTP DISTRIBUTION.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant est mis en place pour tenir compte du développement important de la filière TP AEP (regroupement des enseignes « travaux publics et adduction d'eau ») et de l'élargissement des prestations fonctionnelles.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 1 401 239 euros hors taxes.

- **Avec la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 21 mars 2024, la conclusion d'un avenant n°4 à la convention d'assistance signée le 13 mars 2019, entre SAMSE, DUMONT INVESTISSEMENT et ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS de la manière suivante :

- Sur la partie ventes plateformes et directes, à hauteur de 0,40% des ventes plateformes et directes réalisées par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.
- Sur la partie négoce :
 - A compter du 1^{er} janvier 2024 : 1,5% des ventes hors taxes réalisés sur la partie négoce par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2025 : 1,75% des ventes hors taxes réalisés sur la partie négoce par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2026 : 2% des ventes hors taxes réalisés sur la partie négoce par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;

DUMONT INVESTISSEMENT n'est plus partie à la convention.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à harmoniser les taux moyens de refacturation du Groupe.

- **Avec les sociétés GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS ;

Convention d'assistance, de service et de fourniture

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 24 mai 2024, la conclusion d'une convention d'assistance, signée le 06 novembre 2024, entre les sociétés SAMSE, CHRISTAUD, GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS. Les prestations d'assistance fournies par votre société à ces sociétés sont facturées au taux de rémunération de 0,25% des ventes hors taxes réalisées par les sociétés GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant est mis en place à la suite de l'entrée des sociétés GEMOISE -PLAST et GEMOISE PARIS dans la filière TP/AEP.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 11 776 euros hors taxes pour GEMOISE-PLAST et 56 073 euros hors taxes pour GEMOISE PARIS.

- **Avec les sociétés FINANCIERE VM DISTRIBUTION, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT, et COMINEX**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX ;

- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 18 septembre 2024, la conclusion d'une convention d'assistance, signée le 12 novembre 2024, entre les sociétés SAMSE, FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX. Les prestations d'assistance fournies par votre société à ces sociétés sont facturées au taux de rémunération de 0,5% des ventes hors taxes réalisées par les sociétés FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant est mis en place à la suite de l'entrée des sociétés FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX dans le groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 720 790 euros hors taxes pour VM DISTRIBUTION et 21 422 euros hors taxes pour COMINEX.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société DUMONT INVESTISSEMENT**

Personnes concernées :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général et membre du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT.

1. Convention de trésorerie

Les avances consenties par la société SAMSE à la société DUMONT INVESTISSEMENT sont rémunérées à un taux d'intérêt fixe de 4% et les sommes placées chez SAMSE par DUMONT INVESTISSEMENT sont rémunérées à un taux d'intérêt fixe de 3%.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, cette convention a généré une charge de 298 684 euros hors taxes.

2. **Convention de gestion et de direction du Groupe**

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle. Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient, étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours. La durée de la convention de gestion et de direction du Groupe était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 795 500 euros hors taxes.

3. **Location de bureaux**

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère). Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 38 253 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

- **Avec la société EPPS**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de EPPS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de EPPS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de EPPS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de EPPS ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société EPPS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2% du montant hors taxes des ventes de la société EPPS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 8 083 euros hors taxes.

- **Avec la société MATERIAUX SIMC**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société depuis cette date, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;

Convention d'assistance, de service et de fourniture

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de service et de fourniture fournies par votre société à la société MATERIAUX SIMC sont facturées à hauteur de 1% des ventes hors taxes réalisées sur l'ensemble du périmètre Négoces et LS Pro de MATERIAUX SIMC.

A compter du 1^{er} janvier 2025, SAMSE facturera 1,25% des ventes hors taxes réalisées sur l'ensemble du périmètre Négoces et LS Pro de MATERIAUX SIMC.

A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour les années suivantes, SAMSE facturera 1,50% des ventes hors taxes réalisées sur l'ensemble du périmètre Négoces et LS Pro de MATERIAUX SIMC.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 1 208 261 euros hors taxes.

- **Avec la société TARARE MATERIAUX**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;

Convention d'assistance, de service et de fourniture

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de service et de fourniture fournies par votre société à la société TARARE MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2% du montant des achats hors taxes (hors achats auprès des sociétés du Groupe PLATTARD), étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20% par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 55 715 euros hors taxes.

- **Avec la société DORAS**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, membre du Comité de Surveillance de DORAS et Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de DORAS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de DORAS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de DORAS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, membre du Comité de Surveillance de DORAS et Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de DORAS ;

1. Convention d'assistance, de service et de fourniture

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de service et de fourniture fournies par votre société à la société DORAS sont facturées à hauteur d'une rémunération de 0,30% des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

- A compter du 1^{er} janvier 2025, SAMSE facturera 0,40% des ventes hors taxes réalisées par DORAS.
- A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour les années suivantes, SAMSE facturera 0,50% des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 552 387 euros hors taxes.

2. Convention de prestations informatiques

Il est rappelé que les prestations informatiques fournies par votre société à la société DORAS sont facturées à hauteur d'une rémunération de 0,70% des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

- A compter du 1^{er} janvier 2025, SAMSE facturera 0,85% des ventes hors taxes réalisées par DORAS.
- A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour les années suivantes, SAMSE facturera 1% des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations informatiques facturées par votre société s'élève à 1 288 902 euros hors taxes.

- **Avec la société PLATTARD NEGOCE**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et Administrateur de PLATTARD NEGOCE ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Membre du Comité de Surveillance de PLATTARD NEGOCE ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Membre du Comité de Surveillance de PLATTARD NEGOCE ;

Convention de prestations de service

Il est rappelé que dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale, votre société fournit aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE des prestations de service liées à :

- la centralisation et au reversement de bonifications de fin d'année sur achats,
- la logistique, compte tenu que les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes de votre Groupe aux conditions définies dans la convention.

Ces prestations sont facturées à hauteur de 1% des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux », étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80% du montant par votre société et de 20% par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Une facturation complémentaire est établie au 31 mars de l'année N+1, au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE (toujours facturés à 80% par votre société et 20% par la société DUMONT INVESTISSEMENT), selon un taux de bonification de fin d'année pouvant s'inscrire dans une fourchette de 0 à 250 K€.

Les prestations de logistique sont facturées selon les services réellement rendus dans les plateformes.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant de l'ensemble des prestations prévues dans cette convention et facturées par votre société aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE s'élève à 991 161 euros hors taxes.

- **Avec la société MAT-APPRO**

Personnes concernées

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de MAT-APPRO;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de MAT-APPRO;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de MAT-APPRO;

- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de la société SAMSE, Directrice Générale de MAT-APPRO;

Convention d'assistance, de service et de fourniture

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de service et de fourniture fournies par votre société à la société MAT-APPRO sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 1% des ventes hors taxes réalisées par la société MAT-APPRO.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des prestations de service facturées par votre société s'élève à 21 401 euros hors taxes.

Fait à Lyon, le 16 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale du 22 mai 2025 (Vingt-et-unième résolution)

A l'assemblée générale de la société Samse,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

3.3 Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 29 371 109,40 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 251 459 € et qui ont donné lieu à une imposition de 62 865 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 29 371 109,40 €, de la façon suivante :

– A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action	27 664 672,00 €
– Au compte Autres Réserves	1 706 437,40 €
Total	29 371 109,40 €

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement

de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 2 juillet 2025.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2021	16,00 €
2022	16,00 €
2023	10,00 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement du mandat de Patrice Joppé, en qualité d'administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Patrice Joppé, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat de Martine Paccoud, en qualité d'administratrice*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice de Martine Paccoud, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Septième résolution (*Approbation des informations relatives à la rémunération de*

l'exercice 2024 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Huitième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Neuvième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, Directeur Général, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Chameroy, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dixième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de*

l'exercice 2024) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Onzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Douzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Treizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Quatorzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Laurent Chameroy, Directeur Général, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Laurent Chameroy, Directeur Général, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Seizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de François Bériot, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-septième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-huitième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Gilles Puissant, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Gilles Puissant, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document

d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-neuvième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Vingtième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,

- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2024, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 71 087 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 274 721 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 260 € par action soit un montant maximal d'achat de 71 427 460 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-et-unième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de

la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Vingt-deuxième résolution (Pouvoirs) -
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Retrouvez tous les documents disponibles concernant cette Assemblée sur le QR Code ci-dessous

